

RAPPORT

accompagnant le budget 2023,
en application de l'article L1122-23
du code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Période concernée :

du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022.



Article L1122-23 du code de la démocratie locale et de la décentralisation

« Au plus tard sept jours francs avant la séance au cours de laquelle le Conseil communal est appelé à délibérer du budget, d'une modification budgétaire ou des comptes, le Collège remet à chaque Conseiller communal un exemplaire du projet de budget, du projet de modification budgétaire ou des comptes.

Le projet est communiqué tel qu'il sera soumis aux délibérations du Conseil, dans la forme prescrite et accompagné des annexes requises pour son arrêt définitif, à l'exception, pour ce qui concerne les comptes, des pièces justificatives. Le projet de budget et les comptes sont accompagnés d'un rapport.

Le rapport comporte une synthèse du projet de budget ou des comptes. En outre, le rapport qui a trait au budget définit la politique générale et financière de la Commune et synthétise la situation de l'Administration et des affaires de la Commune ainsi que tous les éléments utiles d'information, et celui qui a trait aux comptes synthétise la gestion des finances communales durant l'exercice auquel ces comptes se rapportent.

La séance du Conseil communal est publique.

Avant que le Conseil délibère, le Collège communal commente le contenu du rapport. »

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT SUR LE BUDGET 2023	V
SITUATION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES DE LA COMMUNE.....	1
1. GÉNÉRALITÉS.....	1
2. PERSONNEL COMMUNAL.....	11
3. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.....	17
4. POPULATION / ÉTAT CIVIL.....	21
5. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL.....	27
6. ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	37
7. SERVICES TRANSVERSAUX : ACCUEIL – JURISTE – DPO – OFFSET/ECONOMAT - SIPPT	41
8. INFORMATIQUE	45
9. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PATRIMOINE.....	49
10. URBANISME	61
11. ENVIRONNEMENT	65
12. ÉNERGIE	79
13. LOGEMENT.....	91
14. DYNAMIQUE URBAINE	97
15. TRAVAUX.....	103
16. MOBILITÉ.....	121
17. FINANCES COMMUNALES	125
18. SANCTIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES.....	135
19. ESPACE COMMUNAUTAIRE.....	143
20. COMMUNICATION / RELATIONS EXTÉRIEURES.....	171
21. CULTURE	179

22.	BIBLIOTHÈQUE LOCALE	185
23.	INTERCOMMUNALES ET SOCIÉTÉS AUXQUELLES LA VILLE DE GEMBLoux EST AFFILIÉE	189
24.	ASBL PARACOMMUNALES ET ASSOCIATIONS DE FAIT	195
25.	CULTES ET EXPRESSION PHILOSOPHIQUE	217
26.	CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE	219
27.	ZONE DE POLICE ORNEAU-MEHaigne	249
28.	ZONE DE SECOURS N.A.G.E.	251
29.	PLANIFICATION D'URGENCE	253

Rapport sur le budget 2023

1. INTRODUCTION

L'élaboration du budget 2023 a été singulièrement compliquée par l'intégration de deux paramètres qui touchent tant la Ville que ses partenaires institutionnels et associatifs : d'une part, l'importante et longue inflation avec en reflet son impact au travers du mécanisme d'indexation et d'autre part, la hausse à partir de janvier 2023 des coûts énergétiques malgré le processus de marché groupé piloté par IDEFIN.

Nous avons néanmoins, tant au service ordinaire qu'au service extraordinaire, respecté les préceptes adoptés depuis plusieurs législatures pour garantir une bonne santé financière durable de la Ville. Ceux-ci ont permis de ne plus augmenter les additionnels communaux (IPP et PrI) depuis près de 20 ans tout en assumant ses missions de service public et en assurant aux Gembloutois les services et prestations qu'ils sont en droit d'attendre de l'autorité communale :

- gestion parcimonieuse des dépenses ordinaires afin de garantir l'équilibre structurel du budget indépendamment des nombreuses variations annuelles ;
- maîtrise des dépenses de transferts ;
- stabilité de la fiscalité communale ;
- choix raisonné des investissements prioritaires pour répondre aux besoins prioritaires exprimés ;
- recours raisonné à la dette, dans des conditions optimisées, avec des durées adaptées au cycle de vie des investissements.

Si les perspectives pluriannuelles sont raisonnablement rassurantes, il conviendra d'approfondir cette réflexion en générant des scénarios multiples avec des hypothèses différentes car les attentes des citoyens à l'égard des services communaux (des missions historiques aux nouveaux métiers) sont importantes et les projets d'équipements publics importants non négligeables.

De façon synthétique :

- 1) En 2023, les additionnels IPP et PrI sont maintenus à leurs taux historiques malgré les importants surcoûts liés aux conséquences de la crise énergétique et de l'inflation (indexation).
- 2) Le budget 2023 initial tel que proposé est présenté à l'équilibre à l'exercice propre du service ordinaire, sans recours au crédit spécial de recettes et moyennant une utilisation de la provision ordinaire pour 1.120.000 €. Le boni à l'exercice propre est de 293,65 €.
- 3) Il faut souligner le souci de prudence et de clarté de lecture qui a conduit à affecter à la provision ordinaire la partie d'augmentation de la recette des additionnels à l'IPP que l'on pouvait imputer à un rattrapage comptable (1.896.285 €).

Ainsi, hormis le recours à cette provision pour équilibrer le budget initial et pour laquelle on peut présager un usage in fine moins important lors du compte 2023, les provisions dont nous disposerons au moment d'élaborer le budget 2024 seront plus importantes qu'à l'initial 2023.

- 4) Après prélèvement et utilisation, la provision ordinaire s'élève donc à 2.858.999,69 €. Le boni global s'élève à 1.693.835,77 €. Le présent budget prévoit à ce stade un transfert vers le fonds de réserve extraordinaire pour investissements de 1.000.000,00 €.
- 5) Le service extraordinaire prévoit 11.524.476,80 € d'investissements, répartis en 1.950.004,92 € de subsides escomptés et 9.574.471,88 € sur fonds propres (emprunts et prélèvements).

2. LE BUDGET ORDINAIRE

a) Recettes

Les recettes ordinaires de l'autorité communale sont composées de recettes de transfert, de recettes de prestations et de dettes.

- o Recettes de transfert :

Impôt sur les Personnes Physiques (IPP)

Depuis plusieurs années, les recettes communales liées à l'IPP étaient en augmentation régulière malgré la stabilité des additionnels communaux (7,8 %), en lien avec l'augmentation de la population. La réalité comptable est moins linéaire et est tributaire de la vitesse d'enrôlement et de perception du niveau fédéral.

Après l'impact de la crise sanitaire sur les recettes IPP pour 2021 et 2022 (de l'ordre de 400.000 €), l'inflation et la crise énergétique auront aussi un impact en 2023 et 2024 qu'il est difficile d'anticiper. Les projections pluriannuelles du Pôle des Finances de la Ville sont basées sur les estimations communiquées par le SPF Finances. Ces estimations sont elles-mêmes à considérer avec beaucoup de réserve tant la durée de la période d'inflation et de prix énergétiques élevés ainsi que leur impact à moyen et long terme sur l'économie restent difficiles à cerner à ce jour.

Enfin, les chiffres intègrent aussi une modification des règles comptables qui a pour conséquence d'augmenter la prévision 2023 de manière à percevoir 14 mois au lieu de 12 mois. C'est bien entendu une opération de rattrapage exceptionnelle et unique. Prudemment, la Ville a donc souhaité dissocier ce rattrapage exceptionnel des recettes escomptées pour l'année 2023 (exercice d'imposition 2021 des citoyens) par une mise en réserve de cette « sur-recette ».

Année	IPP Budget (€)	IPP Compte (€)
2013	8 068 805	8.181.458
2014	8.320.214	7.198.925
2015	9.204.825	8.098.409
2016	9.437.861	11.328.355
2017	9.273.471	9.009.652
2018	9.411.318	9.117.505
2019	9.665.927	10.324.513
2020	9.919.577	9.937.964
2021	9.761.856	9.692.222

2022	9.821.330	
2023	13.273.998	

Précompte Immobilier (Pri)

Comme pour les recettes IPP, l'augmentation des recettes au niveau du précompte immobilier est régulière lors de l'élaboration des budgets mais il faut constater qu'au niveau de la perception, la réalité a régulièrement été en dessous des estimations transmises par l'autorité supérieure. De plus, cette recette est reprise par la Région depuis 2021. La Ville a donc inscrit des recettes de l'ordre de 9.069.788,63 €. Les communes doivent inscrire au budget le chiffre transmis par l'autorité supérieure même si leur analyse les conduit à penser que le montant perçu pourrait s'en écarter.

Année	PI Budget (€)	PI Compte (€)
2013	6.284.712	5.953.536
2014	6.632.854	5.840.299
2015	6.596.183	6.569.417
2016	6.751.478	6.255.504
2017	7.003.814	6.960.140
2018	7.158.690	7.293.318
2019	7.548.225	7.413.547
2020	7.885.175	7.704.001
2021	7.828.344	6.974.651
2022	8.112.800	
2023	9.069.789	

Fonds des communes

Le Fonds des communes connaît une augmentation constante, passant progressivement de 3,2 millions d'euros en 2013 à 4,99 millions d'euros en 2023 (10,02 % d'augmentation par rapport à 2022).

Taxes communales

Pour l'exercice 2023, les taxes et redevances n'ont fait l'objet que d'ajustements techniques.

Tenue par l'obligation légale de répercuter auprès des citoyens le coût-vérité de la gestion des déchets, la Ville a adapté son règlement en 2022 selon une formule hybride jouant sur plusieurs paramètres (nombre de levées, coût des levées supplémentaires à celles incluses dans le forfait, nombre de kilos inclus dans la partie forfaitaire, prix des kilos supplémentaires à ceux inclus dans le forfait) pour inciter à un meilleur tri des déchets et à la réflexion au niveau du comportement d'achat des citoyens. Ce règlement dont les barèmes sont liés à l'indexation n'a pas été revu.

Comme souligné antérieurement, la Ville attend du BEP Environnement des évolutions notables de l'ensemble du dispositif pour maîtriser ces coûts et éviter une augmentation régulière des coûts de gestion/traitement à répercuter aux citoyens quand bien même les Gembloutois trient correctement et accordent une réelle importance au volume de leurs déchets.

o Recettes de prestations :

L'ensemble des recettes de prestations s'élève à 1.071.123,91€. Il s'agit d'estimations prudentes, tant pour 2023 que pour les années futures.

o Recettes de dettes :

Les recettes de dettes (essentiellement les dividendes des intercommunales d'électricité et de télédistribution) restent stables. Ces montants sont stabilisés après les variations importantes des années précédentes (pertes de rentrées liées au Holding Communal, variabilité des dividendes BRUTELE). Elles pourraient néanmoins à terme diminuer assez fortement (vente de BRUTELE générant une recette exceptionnelle unique plutôt qu'un dividende annuel / investissements à réaliser au travers d'IDEFIN financés par une baisse structurelle des dividendes communaux).

b) Dépenses

Les dépenses ordinaires de l'autorité communale sont composées des dépenses de 4 ordres : dépenses de personnel, de fonctionnement, de transfert et de dettes.

o Dépenses de personnel :

Le crédit total des dépenses de personnel augmente de 13,05 % pour s'élever à 14.571.395,71 €.

Cette importante augmentation est la conséquence de trois phénomènes.

1. Les engagements de ces dernières années traduisant le processus de renforcement attendu de plusieurs services et d'autres mesures transversales au niveau RH (second pilier de pension, ...) pour les agents contractuels de la Ville et du CPAS.

2. la prise en compte de l'inflation et de l'indexation des salaires

3. la réforme APE

4. La cotisation de responsabilisation pour les pensions du personnel statutaire (784.703 €).

o Dépenses de fonctionnement :

Le crédit initial des dépenses de fonctionnement s'élève à un montant de 6.168.136,61 €, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2022. Les coûts énergétiques et des matériaux expliquent grandement cette évolution.

L'augmentation la plus importante se situe sur les dépenses énergétiques (393.000 €). Ce montant pourrait être revu à la hausse si nous ne pérennisons pas l'extinction nocturne de l'éclairage public.

De manière générale, les frais de fonctionnement ont été soigneusement analysés pour assurer le bon fonctionnement des services. Hors énergie, peu d'évolutions sensibles sont à noter.

o Dépenses de transfert :

Les dépenses de transfert s'élèvent à plus de 10,3 millions €, soit une augmentation de 16,04 %.

Nos partenaires institutionnels et associatifs, eux aussi touchés par les mêmes facteurs, sont soutenus au travers de la révision à la hausse de leurs dotations pour ne pas mettre en difficulté l'exercice de leurs missions de service public ou leur objet social d'intérêt général.

Soulignons les augmentations importantes pour la Zone de police et la Zone de secours pour assurer leurs missions régaliennes, ainsi que pour le CPAS afin de maintenir l'ensemble très diversifié de ses services et répondre aux besoins de nos habitants.

Les plus importantes structures paracommunales sont également soutenues : Extracom, Gembloux Omnisports, Atrium 57 et Office du Tourisme.

o Dépenses de dette :

Les dépenses de dette (correspondant globalement au remboursement des emprunts) sont stables à 4,99 millions € et intègrent obligatoirement et par avance les charges relatives aux investissements prévus au budget extraordinaire 2023.

Les balises de dette sont en dessous des recommandations régionales :

- Ratio du volume de la dette : 100 % (max 125 %)
- Ratio des charges financières : 11 % (max 17,5 %)

c) Synthèse du budget ordinaire

Le budget 2023 initial tel que proposé est présenté à l'équilibre à l'exercice propre du service ordinaire sans recours au crédit spécial de recettes et moyennant une utilisation de la provision ordinaire pour 1.120.000,00 €.

Le boni global s'élève à 1.693.835,77 €. Le présent budget prévoit à ce stade de transférer vers le fonds de réserve extraordinaire pour investissements un montant de 1.000.000 €.

Par nature budgétaire, la répartition globale est la suivante :

Dépenses			Recettes		
Personnel	14.571.395,71	38,40 %	Prestation	1.071.123,91	2,82 %
Fonctionnement	6.168.136,61	16,25 %	Transferts	35.267.601,20	92,94 %
Transferts	10.318.664,49	27,19 %	Dette	489.176,46	1,29 %
Dette	4.993.125,65	13,16 %	Prélèv Prov ordi	1.120.000,00	2,95 %
Prélèv pour prov	1.896.285,47	5,00 %			
Total (ex propre)	37.947.607,92		Total (ex propre)	37.947.901,57	

Le budget ordinaire réparti par fonctions :

Code	Chapitres fonctionnels	2022		2023	
		Budget recette (*)	Budget Dépense (*)	Budget recette (*)	Budget Dépense (*)
000	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00
009	Recettes & dépenses générales	5.711.100,63	110.709,46	5.203.632,79	2.001.305,40
019	Dettes générales	0,00	0,00	0,00	0,00
029	Fonds	4.414.802,23	0,00	5.089.899,30	0,00
049	Impôts et Redevances	21.999.920,25	100.200,00	26.773.365,00	100.200,00
059	Assurances	100,00	112.037,61	500,00	109.000,00
123	Administration générale	389.064,39	6.010.843,75	401.159,95	6.877.505,37
129	Patrimoine privé	23.832,82	80.418,38	23.832,83	83.812,34
139	Services généraux	95.709,00	890.662,24	133.254,25	1.098.661,49
149	Calamités	0,00	0,00	0,00	0,00
159	Relations avec l'étranger	0,00	0,00	0,00	0,00
169	Aide aux pays en voie de développement	0,00	3.800,00	0,00	3.550,00
369	Pompiers	12.562,16	609.137,76	12.562,16	947.556,93
399	Justice - Police	0,00	2.732.310,99	0,00	2.893.482,61
499	Communic. - Voirie - Cours D'eau	312.697,64	8.263.005,79	356.442,60	9.015.367,74
599	Commerce - Industrie	826.253,53	222.323,90	853.216,41	216.333,00
699	Agriculture - Sylviculture	44.700,00	8.847,91	44.700,00	3.600,00
729	Ens.gard(721), Ens.prim(722)	932.170,51	1.849.254,25	941.267,49	2.109.019,56
739	Ens.sec(731),art(734),tech(735)	69.593,52	171.236,81	69.593,52	199.105,55
749	Enseignement supérieur	0,00	0,00	0,00	0,00
759	Enseignement pour handicapés	0,00	0,00	0,00	0,00
767	Bibliothèques publiques	75.870,00	391.512,91	68.635,00	480.433,49
789	Education Popul. et Arts	339.983,78	3.074.586,15	327.686,14	3.485.964,00
799	Cultes	200,00	400.012,79	200,00	463.434,85
839	Sécurité et Assist. sociale	105.726,71	3.872.849,80	108.718,90	4.523.792,70
849	Aide sociale et familiale	60.761,00	144.316,59	61.261,00	233.058,83
859	Emploi	47.100,00	135.403,52	49.100,00	147.646,34
872	Institutions de soins	5.000,00	17.250,00	0,00	5.350,00
874	Alimentation - Eau	0,00	0,00	0,00	0,00
876	Désinfect.-Nett.-Immond.	48.750,00	1.760.545,33	50.900,00	1.816.976,42
877	Eaux usées	100,00	365.095,17	100,00	409.398,24
879	Cimetières-Protec.environ.	40.350,00	477.917,30	51.550,00	513.969,73
939	Logement - Urbanisme	24.053,24	146.636,76	25.600,00	214.816,98

3. LE BUDGET EXTRAORDINAIRE

Le service extraordinaire prévoit 11.524.476,80 € d'investissements, financés au travers de 1.950.004,92 € de subsides escomptés et de 9.574.471,88 € sur fonds propres (emprunts et prélèvements).

Dans l'absolu, il s'agit plutôt d'un budget conséquent au regard du rythme d'investissement moyen que la Ville considère qu'elle peut se permettre si les dépenses sont linéaires. Si certains projets importants ont été concrétisés en 2022, d'autres ont dû faire l'objet d'une réinscription au budget 2023. Il est également ambitieux eu égard au nombre important de dossiers qui le composent et qui mobiliseront les services pour concrétiser un maximum d'entre eux.

Les projets qui figurent au budget transcrivent tout à la fois les volontés politiques du Collège communal et une probabilité raisonnable d'engagement endéans l'exercice comptable. Il ne faut pas s'étonner par exemple de l'absence d'inscription financière pour des projets importants dont le dossier comporte encore de nombreuses étapes avant de procéder à son inscription budgétaire. Une série de d'investissements récurrents (marchés stock voirie, ...) ou considérés comme indispensables ou politiquement prioritaires figurent également au budget.

Au travers des modifications budgétaires, d'autres dossiers pourraient être inscrits en fonction de leur probabilité de concrétisation dans le courant de l'exercice.

Ci-après, les dossiers principaux du budget extraordinaire supérieurs à 50.000 € (certains font l'objet d'une réinscription) :

BUDGET 2023 SERVICE EXTRAORDINAIRE				
N°	Art dépenses	N°PROJET	Description des travaux	Estimation
7	104/724-60	2019AG07	CHÂTEAU DU BAILLI - TRAVAUX	600.000,00
8	104/724-60	2023AG01	BATIMENT RUE DU HUIT MAI 13-15 - TRAVAUX	400.000,00
9	104/724-60	2023AG02	MAISON DES SORCIERES A LONZEE - RENOUVELLEMENT DU PLANCHER	150.000,00
15	104/742-53	2023AG09	RESERVE ET REMPLACEMENT DE MATERIEL INFORMATIQUE	150.000,00
17	124/711-60	2023PP01	ACQUISITIONS TERRAINS - OPPORTUNITES	50.000,00
18	124/712-60	2023PP02	ACQUISITIONS IMMOBILIERES - OPPORTUNITES	150.000,00
20	124/724-60	2023PP04	TRAVAUX PATRIMOINE COMMUNAL	50.000,00
21	124/724-60	2023PP05	TELEGESTION DANS DIFFERENTS BATIMENTS COMMUNAUX	110.000,00

22	124/724-60	2022PP06	TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE SUIVANT INVENTAIRE AMIANTE ET RAPPORT STRATEGIQUE DE GESTION	100.000,00
23	124/724-60	2023PP07	REMEMBREMENT DES BATIMENTS RUE NOTRE-DAME 3 -5-7	760.000,00
28	124/733-60	2023PP12	AMENAGEMENT RUE DU MOULIN 27-27a - ETUDE	50.000,00
29	124/733-60	2023PP13	CONTRAT CADRE POUR LA DESIGNATION D'UN ARCHITECTE POUR LA RENOVATION URBAINE	80.000,00
31	330/741-52	2023PO01	EXTENSION DU RESEAU CAMERAS FIXES ET REMPLACEMENT SERVEUR ET SOFTWARE POUR GESTION DES IMAGES	110.000,00
33	421/731-60	2023VI02	MARCHE STOCK - TROTTOIRS (2022-2024)	250.000,00
34	421/731-60	2023VI03	MARCHE STOCK - VOIRIES AGRICOLES (2023-2025)	100.000,00
35	421/731-60	2023VI04	MARCHE STOCK - RACLAGE, ASPHALTAGE ET ENDUISAGE (2022-2024)	500.000,00
36	421/733-60	2023VI05	MARCHE STOCK - ESSAIS DE CARACTERISATION DE SOLS ET ESSAIS DIVERS (2021-2023)	60.000,00
38	421/733-60	2023VI07	ETUDE DIVERSES VOIRIES/MOBILITE	100.000,00
39	421/733-60	2022VI36	ETUDE RESEAU DE CHALEUR URBAIN	75.000,00
40	421/735-60	2023VI08	MARCHE STOCK - REFECTION DE DALLES EN BETON (2022-2024)	150.000,00
41	421/735-60	2023VI09	MARCHE STOCK - REPARATION DE VOIRIES EN PAVES DE PIERRE (MOSAIQUES)(2021-2023)	150.000,00
42	421/735-60	2023VI10	REAMENAGEMENT D'UN TRONCON DE LA RUE DE BERTINCHAMPS	250.000,00
43	421/743-53	2023VI11	ACQUISITION D'UN CAMION PORTE-CONTENEUR	200.000,00
44	421/743-98	2023VI12	ACQUISITION D'UN TRACTEUR	80.000,00
49	421/744-51	2023VI17	ACQUISITION D'UN CONTENEUR POUR LE TARMAC A CHAUD	60.000,00
51	42202/735-60	2022MO01	AMENAGEMENTS MODES ACTIFS	950.000,00
53	425/735-60	2023EV01	MARCHE STOCK - AMENAGEMENT SECURITE DE VOIRIE (2021-2023)	150.000,00
56	426/732-60	2023EP01	ECLAIRAGE PUBLIC (ORES) - ETUDE, FOURNITURE, PLACEMENT, RACCORDEMENT ET REMPLACEMENT LED	250.000,00

57	482/735-60	2023HY01	CURAGE DES FOSSES ET RUISSEAUX DANS L'ENTITE	50.000,00
61	562/747-60	2021CP02	MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL	55.000,00
66	722/724-60	2023EF04	ECOLE DE LONZEE - UREBA	200.000,00
67	722/724-60	2022EF07	ECOLE DE BOSSIERE - UREBA	250.000,00
68	722/724-60	2023EF05	ECOLE DE GRAND-LEEZ - PPT 2022 RENOVATION COUR/TOILETTES	215.000,00
71	722/725-60	2021EF03	ECOLE DE SAUVENIERE - REFECTION DE LA COUR PRIMAIRE	200.000,00
82	761/725-60	2023FJ01	MISE EN CONFORMITE, AMENAGEMENTS SPORTIFS ET AIRES DE JEUX	50.000,00
83	761/725-60	2023FJ02	RENOVATION DES AIRES DE JEUX	50.000,00
85	762/724-60	2023CL01	FOYER COMMUNAL - TRAVAUX DE REPARATION	75.000,00
86	762/724-60	2023CL02	FOYER COMMUNAL - CABINE ELECTRIQUE	70.000,00
90	764/522-52	2023SP01	SUBVENTION EXTRA ASBL OMNISPORTS	50.000,00
91	764/711-60	2023SP02	ACQUISITION TERRAIN CENTRE AQUATIQUE	300.000,00
92	764/724-60	2023SP03	TRAVAUX INFRAS SPORTIVES	50.000,00
94	764/733-60	2023SP05	RENOVATION SALLE DE SPORT DU RANIL - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE	130.000,00
95	764/747-60	2023SP06	ACCOMPAGNEMENT DANS LA CREATION D'UNE RCA	50.000,00
103	790/63509-51	2023CU02	SUBS EN CAP FE DE BOSSIERE	418.753,00
107	790/724-60	2023CU06	PRESBYTERE DE CORROY - RENOUVELLEMENT DE LA COUVERTURE DE TOITURE	75.000,00
109	790/724-60	2022CU13	EGLISE DE GEMBLOUX-CHAPELLE DE SEMAINE - TRAVAUX	60.000,00
111	835/724-60	2023PE01	TRAVAUX DU BATIMENT "PTITS POTES IRONTE"	50.000,00
112	835/724-60	2023PE02	AMC BEUZET - CRECHE - AMENAGEMENT DIVERS	215.000,00
116	877/725-60	2023EU01	RUE DE SAINT-MARTIN A MAZY - REPROFILAGE DU FOSSE ET DU BASSIN D'ORAGE	50.000,00

117	877/733-60	2023EU02	AGREA -CADASTRE EGOUTTAGE	80.000,00
119	877/735-60	2023EU04	TRAVAUX D'EGOUTTAGE ET DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	180.000,00
131	878/724-60	2022CI02	SECURISATION ET STOCKAGE DES DECHETS D'EXHUMATION	90.000,00
137	879/735-60	2016EN04	AMENAGEMENT DE LA PLACE DE BEUZET ET LIAISON ENTRE LES 2 CENTRES DE VIE - TRAVAUX	750.000,00
138	879/741-52	2023EN05	MARCHE STOCK - ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN (2021-2023)	50.000,00
141	930/733-60	2023AT01	ETUDES AT / DEVELOPPEMENT RURAL	50.000,00
			Total exercice propre	9.948.753,00



1. Généralités

1. LA VILLE DE GEMBLoux : PRÉSENTATION

Un descriptif de la Ville de GEMBLoux (territoire, géographie, entités la composant, superficie et histoire) est repris sur le site Internet dans la rubrique « Ma Commune ».

2. LOCALISATION DES PRINCIPAUX SERVICES COMMUNAUX

Depuis le 30 septembre 2015, l'ensemble des services administratifs et techniques de la Ville sont hébergés dans le nouvel Hôtel de Ville sis Parc d'Épinal.

Sont toutefois établis aux adresses suivantes :

2.1. GEMBLoux : rue Gustave Docq, 32 :

- Académie Victor De Becker
- Service Propreté Centre-Ville

2.2. GEMBLoux : rue Gustave Docq, 30 :

- Espace Communautaire :
 - Service Petite Enfance, Aînés, Famille, Santé
 - Service Jeunesse-Sports
 - Cohésion sociale
 - Steward et agents de proximité

2.3. GEMBLoux : rue des Champs, 7a :

- Service Espaces verts et Plantations
- Service Voirie
- Magasin

2.4. GEMBLoux : chaussée de Wavre, 18 :

- Service Bâtiments

2.5. GEMBLoux : place Arthur Lacroix :

- Foyer Communal

2.6.GEMBLoux : rue des Oies, 1 :

- Bibliothèque communale André HENIN-Andrée SODENKAMP

2.7.BOSSIÈRE : rue Bon-Dieu Cauwère, 14 :

- Bibliothèque communale

2.8.GEMBLoux : rue du Bordia :

- Service des cimetières

3.ACCESSIBILITÉ DES SERVICES COMMUNAUX

081 626.331

administration@gembloux.be

www.gembloux.be

L'ensemble des services administratifs et techniques sis Parc d'Épinal, de même que l'Espace communautaire, sont ouverts au public **tous les jours de 08 h 30 à 12 h 00** et également le **mercredi de 13 h 45 à 16 h 00**.

Une permanence des services Population / État civil et Urbanisme se tient en outre :

- le jeudi de 17 h à 19 h (elle est supprimée en juillet et août) ;
- les 1er et 3ème samedi de 10 h à 12 h.

Le service Urbanisme travaille à bureaux fermés le lundi et est inaccessible au public ce jour-là. Sa permanence du jeudi se tient uniquement sur rendez-vous.

4.LES AUTORITÉS COMMUNALES

Suite aux élections communales du 14 octobre 2018, les nouvelles autorités communales ont été installées en séance du Conseil communal du 03 décembre 2018.

4.1.Le Bourgmestre

À l'issue des élections communales du 14 octobre 2018, Monsieur Benoît DISPA a été reconduit dans son mandat de Bourgmestre de la Ville de GEMBLoux.

4.2.Le Conseil communal

4.2.1.COMPOSITION

Benoît DISPA
(BAILLI)

Rue du Paradis, 20
5030 GRAND-MANIL
benoit.dispa@gembloux.be

Échevins

Laurence DOOMS
(ÉCOLO)

Rue Hambursin, 45
5030 GEMBLoux
laurence.dooms@gembloux.be

Gauthier de SAUVAGE-VERCOUR
(BAILLI)

Rue du Pont-des-Pages, 58
5031 GRAND-LEEZ
gauthier.desauvage@gembloux.be

Gauthier le BUSSY
(ÉCOLO)

Rue de la Bouteille, 9
5030 GEMBLOUX
gauthier.lebussy@gembloux.be

Jeannine DENIS
(BAILLI)

Rue de la Treille, 7
5030 GRAND-MANIL
jeannine.denis@gembloux.be

Emmanuel DELSAUTE
(BAILLI)

Rue Monseigneur Heylen, 5
5030 GEMBLOUX
emmanuel.delsaute@gembloux.be

Présidente du CPAS

Isabelle GROESSENS
(ÉCOLO)

Rue de Loncée, 159
5030 LONZÉE
isabelle.groessens@cpas-gembloux.be

Conseillers

E-mail : prenom.nom.conseil@gembloux.be

Jacques ROUSSEAU
(PS)

Rue de la Converterie, 25
5031 GRAND-LEEZ

Philippe GRÉVISSE
(ÉCOLO)

Rue Try-à-la-Vigne, 67
5030 SAUVENIÈRE

Jérôme HAUBRUGE
(MR)

Rue de Fleurus, 133
5030 SAUVENIÈRE

Alain GODA
(MR)

Rue du Tivoli, 5
5030 GEMBLOUX

Santos LEKEU-HINOSTROZA
(MR)

Rue des Sorcières, 6
5030 LONZÉE

Émilie LEVÊQUE
(BAILLI)

Rue du Stordoir, 19
5030 SAUVENIÈRE

Riziero PARETE
(PS)

Rue de Mazy, 100
5030 GEMBLOUX

Marie-Paule LENGELÉ
(PS)

Rue du Tige, 36
5030 SAUVENIÈRE

Valérie HAUTOT
(PS)

Chaussée de Wavre, 19
5030 GEMBLOUX

Andy ROGGE
(BAILLI)

Rue Émile-Pirson, 43/11
5030 GEMBLOUX

Laurence NAZÉ (ÉCOLO)	Rue de Mazy, 44 5030 GEMBLOUX
Sylvie CONOBERT (BAILLI)	Rue Chapelle-Dieu, 15 5030 GEMBLOUX
Véronique MOUTON (BAILLI)	Rue de Mazy, 45 5030 GEMBLOUX
Olivier LEPAGE (BAILLI)	Rue Try-Ansquet, 65 5030 LONZÉE
Patrick DAICHE (BAILLI)	Rue du Trichon, 21 5030 SAUVENIÈRE
Isabelle DELESTINNE-VANDY (BAILLI)	Rue de la Croix-Rouge, 23 5032 BOSSIÈRE
Fabrice ADAM (ÉCOLO)	Rue Émile Labarre, 61 5030 ERNAGE
Frédéric DAVISTER (MR)	Rue de Loncée, 206 5030 LONZÉE
Carlo MENDOLA (DéFI)	Rue de la Gare, 16 5030 LONZÉE
Chantal CHAPUT (MR)	Rue du Culot, 17 5030 GEMBLOUX
Benjamin BERGER (BAILLI)	Rue de la Maison d'Orbais, 32 5032 CORROY-LE-CHATEAU
Anne-Lise MALLIA (BAILLI)	(...)

En séance du 26 janvier 2022, le Conseil communal a acté la démission de Monsieur Philippe CRÊVECŒUR et a procédé à son remplacement par Monsieur Benjamin BERGER, 1^{er} suppléant en ordre utile sur la liste BAILLI.

En séance du 27 avril 2022, le Conseil communal a acté la démission de Monsieur Max MATERNE et a procédé à son remplacement par Madame Anne-Lise MALLIA, 1^{ère} suppléante en ordre utile sur la liste BAILLI.

4.2.2. ATTRIBUTIONS

Le Conseil Communal règle tout ce qui est d'intérêt communal, il délibère sur tout autre objet qui lui est soumis par l'autorité supérieure.

4.2.3. LES REUNIONS

Le Conseil communal s'est réuni à 12 reprises, à savoir les :

- 10 novembre 2021

- 24 novembre 2021
- 21 décembre 2021
- 26 janvier 2022
- 27 février 2022
- 23 mars 2022
- 27 avril 2022
- 1er juin 2022
- 29 juin 2022
- 03 août 2022
- 07 septembre 2022
- 05 octobre 2022

4.3. Le Collège communal

4.3.1. COMPOSITION ET ATTRIBUTIONS

Le Collège communal issu des élections du 14 octobre 2018 compte le Bourgmestre, 5 Échevins et la Présidente du Centre public d'action sociale.

Benoît DISPA, Bourgmestre (BAILLI)

- Sécurité (police, pompiers)
- Culture (y compris Académie et Lecture publique), Cohésion sociale et Communication
- Relations extérieures et Cérémonies

Adresse publique : Parc d'Épinal à 5030 GEMBOUX

E-mail : benoit.dispa@gembloux.be

Secrétariat du cabinet : Madame Nathalie DAVELOOSE (Tél. 081 62 63 53) et Monsieur Benoît MALISOUX (Tél. 081 62 65 51) – Fax : 081 62 63 35

Laurence DOOMS, 1^{re} Échevine (ÉCOLO)

- Gestion des Ressources humaines
- Transition écologique : Énergie/Climat/Environnement/Déchets/Nature
- Espaces verts, Cimetières et Propreté publique
- Santé
- Bien-être animal

Adresse publique : Parc d'Épinal à 5030 GEMBOUX

Tél. 081 62 63 49

E-mail : laurence.dooms@gembloux.be

Gauthier de SAUVAGE-VERCOUR, 2^e Échevin (BAILLI)

- Travaux
- Enseignement et accueil extra-scolaire
- Jeunesse, Petite enfance et Familles
- Transition numérique et Ville intelligente

Adresse publique : Parc d'Épinal à 5030 GEMBOUX

Tél. 081 62 63 41

E-mail : gauthier.desavauge@gembloux.be

Gauthier le BUSSY, 3^e Échevin (ÉCOLO)

- Finances et budgets participatifs
- Aménagement du territoire
- Mobilité

Adresse publique : Parc d'Épinal à 5030 GEMBLoux

Tél. 081 62 63 32

E-mail : gauthier.lebussy@gembloux.be

Jeannine DENIS, 4^e Échevine (BAILLI)

- Urbanisme
- Commerce, Dynamique urbaine et Développement économique
- Emploi
- Agriculture

Adresse publique : Parc d'Épinal à 5030 GEMBLoux

Tél. 081 62 63 21

E-mail : jeannine.denis@gembloux.be

Emmanuel DELSAUTE, 5^e Échevin (BAILLI)

- Patrimoine et Tourisme
- Rénovation urbaine et Développement rural
- Sports, Aînés, Jumelages et Festivités
- Cultes
- Contentieux

Adresse publique : Parc d'Épinal à 5030 GEMBLoux

Tél. 081 62 63 45

E-mail : emmanuel.delsaute@gembloux.be

Isabelle GROESSENS, Présidente du CPAS

- Présidence du CPAS
- Logement et Affaires sociales
- Égalité des chances et Solidarité internationale

Adresse publique : rue Chapelle-Marion, 1 à 5030 GEMBLoux

Tél. 0485 64 20 48 – Tél. bureau : 081 62 72 35

E-mail : isabelle.groessens@cpas-gembloux.be

4.3.2. LES REUNIONS

En application de l'article L 1123-20 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège communal se réunit aux jours et heures fixés par le règlement et aussi souvent que l'exige la prompt expédition des affaires. Il ne peut délibérer si plus de la moitié de ses membres n'est présente.

Le Collège communal s'est réuni 50 fois.

4.4.Commissions communales

En application de l'article L1122-34 du Code de la démocratie et de la décentralisation, le Conseil communal peut créer, en son sein des commissions qui ont pour mission de préparer les discussions lors des séances du Conseil communal.

Les mandats des membres de chaque commission sont répartis proportionnellement entre les groupes qui composent le Conseil communal ; sont considérés comme formant un groupe, les membres du Conseil qui sont élus sur une même liste ou qui sont élus sur des listes affiliées en vue de former un groupe ; le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal détermine les modalités de composition et de fonctionnement des commissions.

À GEMBLOUX, il a été créé 7 commissions composées chacune de 7 membres du Conseil communal. Elles sont présidées par un membre du Collège et examinent en leur sein, les attributions de ce dernier.

4.4.1.COMPOSITION

1.Commission présidée par le Bourgmestre, Benoît DISPA

BAILLI :	Benoît DISPA Andy ROGGE Isabelle DELESTINNE-VANDY Sylvie CONOBERT
ÉCOLO	Philippe GRÉVISSE
MR	Jérôme HAUBRUGE
PS	Valérie HAUTOT

Secrétaire : la Directrice générale ou un fonctionnaire désigné par elle.

2.Commission présidée par la 1^{re} Échevine, Laurence DOOMS

BAILLI :	Sylvie CONOBERT Émilie LEVÊQUE Andy ROGGE Anne-Lise MALLIA (remplacement de Max MATERNE démissionnaire)
ÉCOLO	Laurence DOOMS
MR	Jérôme HAUBRUGE
PS	Riziero PARETE

Secrétaire : la Directrice générale ou un fonctionnaire désigné par elle.

3.Commission présidée par le 2^e Échevin, Gauthier de SAUVAGE VERCOUR

BAILLI :	Gauthier de SAUVAGE-VERCOUR Isabelle DELESTINNE-VANDY Olivier LEPAGE Émilie LEVÊQUE
ÉCOLO	Fabrice ADAM
MR	Santos LEKEU-HINOSTROZA
PS	Riziero PARETE

Secrétaire : la Directrice générale ou un fonctionnaire désigné par elle.

4. Commission présidée par le 3^e Échevin, Gauthier le BUSSY

BAILLI :	Véronique MOUTON Olivier LEPAGE Émilie LEVÊQUE Benjamin BERGER (remplacement de Philippe CRÉVECŒUR démissionnaire)
ÉCOLO	Gauthier le BUSSY
MR	Alain GODA
PS	Jacques ROUSSEAU

Secrétaire : la Directrice générale ou un fonctionnaire désigné par elle.

5. Commission présidée par la 4^e Échevine, Jeannine DENIS

BAILLI :	Jeannine DENIS Olivier LEPAGE Véronique MOUTON Isabelle DELESTINNE-VANDY
ÉCOLO	Laurence NAZÉ
MR	Chantal CHAPUT
PS	Valérie HAUTOT

Secrétaire : la Directrice générale ou un fonctionnaire désigné par elle.

6. Commission présidée par le 5^e Échevin, Emmanuel DELSAUTE

BAILLI :	Emmanuel DELSAUTE Patrick DAICHE Andy ROGGE Véronique MOUTON
ÉCOLO	Laurence DOOMS
MR	Frédéric DAVISTER
PS	Marie-Paule LENGELÉ

Secrétaire : la Directrice générale ou un fonctionnaire désigné par elle.

7. Commission présidée par la Présidente du Centre Public d'Action Sociale, Isabelle GROESSENS

BAILLI :	Sylvie CONOBERT Patrick DAICHE Benjamin BERGER (remplacement de Philippe CRÉVECŒUR démissionnaire) Anne-Lise MALLIA (remplacement de Max MATERNE démissionnaire)
ÉCOLO	Isabelle GROESSENS
MR	Santos LEKEU-HINOSTROZA
PS	Marie-Paule LENGELÉ

Secrétaire : la Directrice générale ou un fonctionnaire désigné par elle.

4.4.2. RÉUNIONS

Commission présidée par le 5^{ème} Échevin, Emmanuel DELSAUTE

Le 13 décembre 2021 :

- Présentation avant-projet extérieur Beffroi.
- Actualités en matières sportives.
- Actualités en matière de tourisme.

Commission présidée par la Présidente du Centre Public d'Action Sociale, Isabelle GROESSENS

Le 24 janvier 2022 :

- Présentation du budget 2022 du CPAS.

Commission présidée par le Bourgmestre, Benoît DISPA

Le 11 mars 2022 :

- Règlement communal relatif à l'octroi d'une prime communale pour la mise en place de dispositifs durables de protection contre les inondations et les coulées boueuses.
- Proposition de modification du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.
- Guerre en Ukraine et accueil des réfugiés.
- Proposition d'octroi d'un titre de citoyen d'honneur.

4.5. Les grades légaux

- Madame Vinciane MONTARIOL, Directrice générale - vinciane.montariol@gembloux.be
- Monsieur André VEKEMAN, Directeur financier – andre.vekeman@gembloux.be

4.6. Le comité de direction

Conformément à l'article L 1211-3 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, un comité de direction est constitué.

Il est composé comme suit :

- Madame Vinciane MONTARIOL, Directrice générale
- Monsieur André VEKEMAN, Directeur financier
- Monsieur Julien BERGER, Directeur des Travaux
- Madame Joëlle CONIL, responsable du Pôle Affaires générales
- Madame Nathalie DAVELOOSE, responsable du Pôle communautaire
- Madame Christine HUBERT, responsable du Pôle Cadre de vie
- Monsieur François THOMAS, GRH responsable du service du Personnel

2. Personnel communal

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Monsieur François THOMAS, Responsable du service

Madame Audrey BURTEAU

Madame Marie DEBRUYNE

Madame Sarah DIVOY

Madame Susana SANCHEZ DIAZ

personnel@gembloux.be

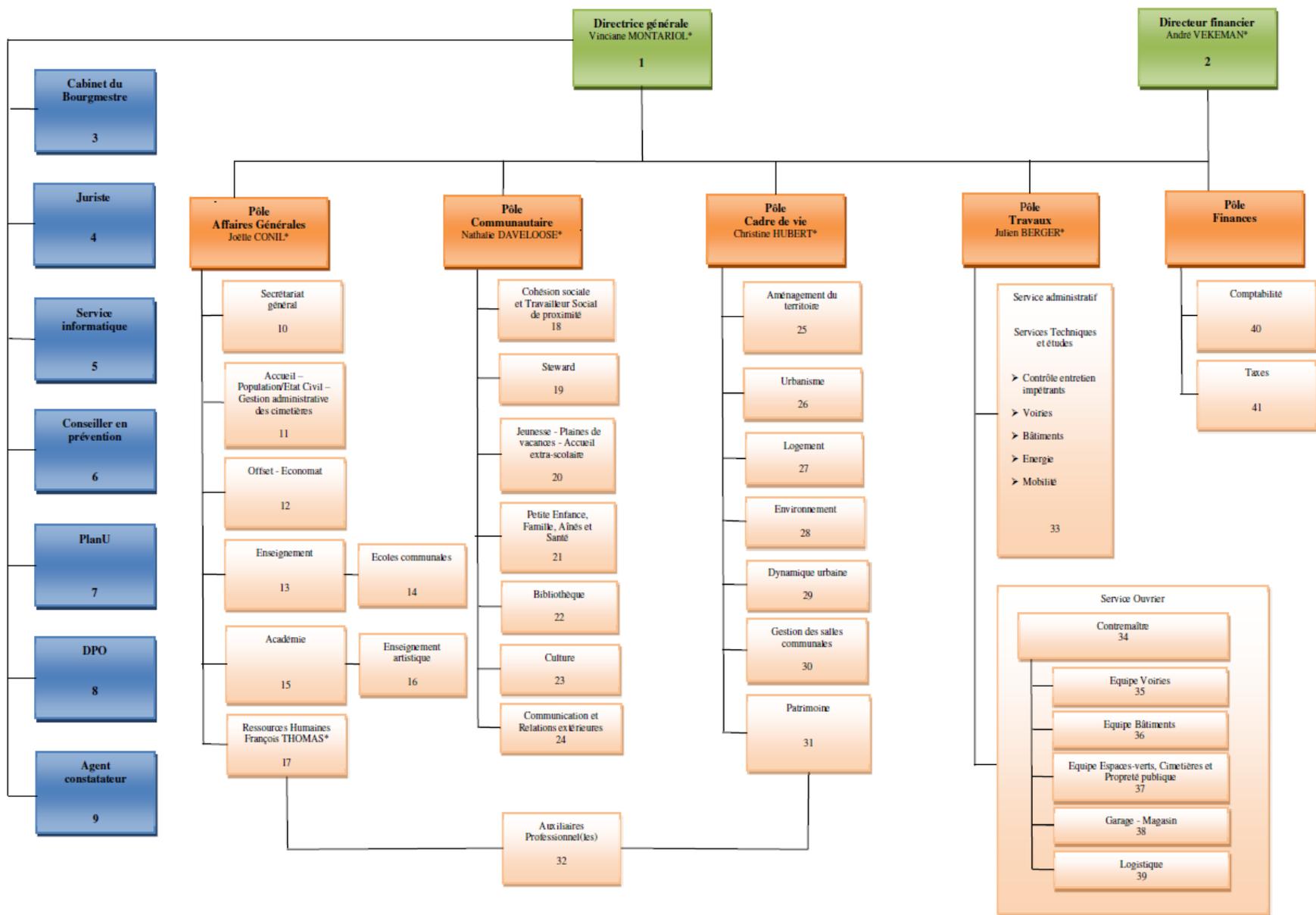
Le Service du Personnel a pour missions principales, d'une part, la gestion administrative des dossiers du personnel, depuis le recrutement jusqu'au départ de l'administration, et d'autre part, le traitement du cycle de la paie (payroll) sous tous ses aspects.

Il s'occupe également :

- de l'élaboration et la mise à jour des statuts administratifs et pécuniaires ;
- de l'élaboration et la mise à jour du règlement de travail ;
- de la gestion administrative liée à l'octroi des subsides en matière de personnel ;
- de la préparation des réunions des réunions syndicales ;
- de la gestion des recrutements ;
- du suivi de la législation sociale ;
- de l'élaboration de diverses statistiques relatives au personnel ;
- du suivi des contrôles de l'Office des Régimes Particuliers de Sécurité Sociale ;
- du calcul de la pension des mandataires ;
- ...

Il apporte, par ailleurs, son soutien et son expertise à tous les services, en matière de gestion des ressources humaines et de management. Son équipe accompagne individuellement les agents à chaque étape de leur vie professionnelle, en toute confidentialité.

2. ORGANIGRAMME (page suivante)



* Membres du Comité de direction

Arrêté par le Collège communal du 14 janvier 2021

3. STATISTIQUES

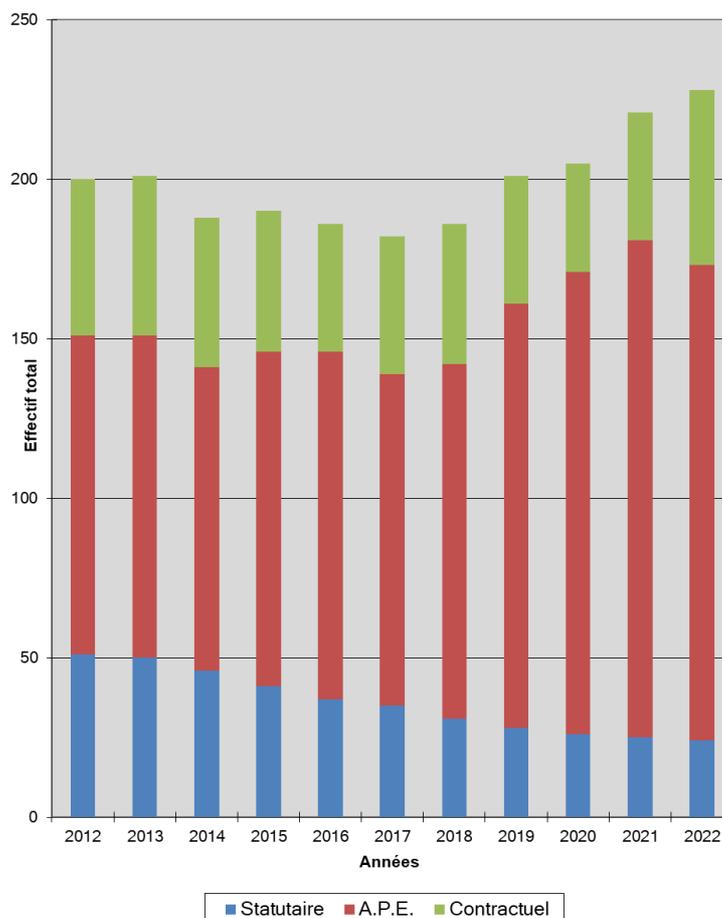
3.1. Évolution des effectifs (Données arrêtées au 31 octobre 2022)

Années	Statutaire	A.P.E.	Contractuel	Total
2012	51	100	49	200
2013	50	101	50	201
2014	46	95	47	188
2015	41	105	44	190
2016	37	109	40	186
2017	35	104	43	182
2018	31	111	44	186
2019	28	133	40	201
2020	26	145	34	205
2021	25	156	40	221
2022	24	149	55	228

L'effectif au 31/10/2022 est exprimé en personnes physiques, sans tenir compte de la Directrice générale et du Directeur financier

Années	Statutaire	A.P.E.	Contractuel	Total
2012	48,50	96,00	27,12	171,62
2013	47,50	96,70	28,12	172,32
2014	43,7	90,97	27,1	161,77
2015	39,2	97,47	24,98	161,65
2016	35,2	102,83	23,27	161,30
2017	33,2	97,96	26,33	157,49
2018	28	104,44	28,17	160,61
2019	25,4	121,47	23,92	170,79
2020	23,2	130,74	19,63	173,57
2021	22,5	127,17	22,15	171,82
2022	19,74	137,95	22,54	180,23

EVOLUTION DE L'EFFECTIF DU PERSONNEL COMMUNAL
(Histogramme empilé)



3.2. Mouvements de personnel (Données arrêtées au 31 octobre 2022)

3.2.1. ENTRÉES EN SERVICE

Contrats à durée indéterminée		Contrats à durée déterminée		Contrats de remplacement		Autres	
Ouvriers	Employés	Ouvriers	Employés	Ouvriers	Employés	Ouvriers	Employés
11	10	6	43	196	1	16	0

Les contrats de travail à durée indéterminée correspondent aux remplacements d'agents démissionnaires ou admis à la pension et à l'engagement d'agents pour des besoins de service ou dans le cadre de l'obtention de subsides spécifiques.

Les contrats de travail à durée déterminée correspondent en majorité aux engagements des enseignants en heures ville et à des engagements ponctuels pour des nécessités de service.

Les contrats de travail de remplacement correspondent essentiellement aux engagements d'auxiliaires professionnel.le.s (technicien.ne.s de surfaces) dans le cadre de leurs absences pour maladies ou vacances.

La rubrique « Autres » correspond aux contrats d'étudiants principalement engagés dans le cadre du projet « Été solidaire ».

3.2.2. SORTIES DE SERVICES

Pension	Démission	Licenciement	Rupture pour force majeure médicale	Rupture d'un commun accord
4	5	2	1	6

3.2.3. PROMOTIONS

Néant

3.3. Formations

Institut Provincial de Formation		Hors Institut Provincial	
RGB*	Hors RGB	Payantes	Gratuites
5	7	73	55
Article budgétaire 104/123/02-17 513,00 € engagé du 01/01/2022 au 31/10/2022		Article budgétaire 104/123/01-17 12.721,05 € engagé du 01/01/22 au 31/10/22	

* RGB = Révision Générale des Barèmes = Formations utiles à l'évolution de carrière.

3.4. Accidents du travail (Données arrêtées au 31 octobre 2022)

Nombre d'accidents du travail et d'accidents sur le chemin du travail	
Ouvriers	Employés
5	0

Durée* des incapacités réelles temporaires consécutives aux accidents	
Ouvriers	Employés
63	0

*Nombre de journées calendrier réellement perdues.

3. Secrétariat général

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Le Secrétariat général est un service transversal en lien tant avec les services internes que les citoyens.

Il est composé de 3,6 ETP :

Monsieur Jérôme SAMAIN, Responsable du service

Madame Marie-Eve BOURTEMBOURG

Madame Isabelle DAVIN

Madame Nathalie HAVENITH

Madame Danielle RUTH

Contact : administration@gembloux.be – 081 626 380

2. ACTIVITÉS PRINCIPALES DU SERVICE

2.1. Gestion du courrier (gestion électronique de documents)

Via l'application e-courrier d'INFORIUS, 7.738 courriers ou courriels adressés à la Ville ont été encodés et scannés durant la période de référence du présent rapport (8.461 l'année précédente).

Parmi la masse de courriers expédiés par la Ville, 4.387 courriers sortants ont été encodés et scannés via la même application, assurant ainsi leur traçabilité (4.089 l'année précédente).

2.2. Gestion des séances du Collège communal et du Conseil communal

Le Secrétariat assure l'édition correcte des documents (convocations, développement des points inscrits à la séance et procès-verbaux) et s'assure de leur transmission dans les délais aux membres du Collège communal ou du Conseil communal, ainsi que de leur publication.

2.3. Arrêtés de police temporaires relatifs à la circulation (gestion administrative)

Un total de 663 arrêtés préparés par le service Travaux a été géré en 2022 (envoi par le service), soit une hausse d'environ 12 % en comparaison avec le rapport précédent (594 arrêtés).

2.4. Occupations temporaires du domaine public

346 dossiers (pose de panneaux d'interdiction de stationnement, de placement de conteneurs, d'échafaudages ou de dépôt de matériaux) ont été traités (relatif statu quo par rapport au rapport précédent avec 339 dossiers).

2.5. Autorisations diverses en application de l'ordonnance générale de police

Événements	Rapport actuel	Rapport précédent
Artifices	3	2
Balades en auto ou équestre	7	1
Braderie ou équivalent	1	1
Brocantes	15	6
Cirques	6	5
Collectes, démarchages et ventes	12	13
Courses et balades V.T.T., vélos, motos	15	9
Fêtes de quartier, kermesses, soupers, barbecues, ...	113	68
Fêtes scolaires, fancy-fairs et fêtes étudiants	9	8
Grands feux	3	0
Marches, joggings, cortèges et tournois	40	48
Soirées privées	4	3
Soirées publiques	20	9
Théâtres (représentations)	5	1
Tournage	3	1
Vol de drone	3	2
Total pour la période concernée	259	177

Des mesures spécifiques ont continué à être imposées aux organisateurs d'événements maintenus, afin d'assurer la sécurité sanitaire du public, notamment via l'application de novembre 2021 à mars 2022 du Covid Safe Ticket et de janvier à mai 2022 du baromètre Corona. La complexité des mesures sanitaires décidées tout au long de la crise sanitaire a requis du service une analyse continue et rigoureuse, de manière à faire face aux nombreuses demandes d'information en la matière, ainsi qu'à délivrer des autorisations en conformité avec la réglementation.

La situation sanitaire s'étant grandement améliorée, nous pouvons constater une augmentation de près de 50 % dans l'organisation des événements autorisés.

Dans le cadre des autorisations mentionnées supra, 86 ont fait l'objet de prêts de matériel aux associations et écoles (barrières, mobilier, chapiteau, tonnelles, chalets).

10 demandes ont fait l'objet d'un refus d'autorisation (1 pour événement, 2 feux d'artifice, 5 pour stationnement, 1 pour commerce ambulancier et 1 démonstration de produit).

De nombreux formulaires de demandes d'autorisation sont disponibles sur le site Internet de la Ville www.gembloux.be.

2.6. Autorisations diverses en application de législations spécifiques

Événements	Rapport actuel	Rapport précédent
Animaux – autorisation d'abattage : -Enregistrements pour abattage en abattoir	0	0

-Déclarations d'abattage à domicile	0	0
-Déclarations dans le cadre de la Fête du Sacrifice	8	7
Boissons - vente occasionnelle de boissons :		
- fermentées (autorisation du Bourgmestre)	21	19
- spiritueuses (autorisation du Collège communal)	18	5
Commerce - dérogation au repos hebdomadaire obligatoire dans le commerce et l'artisanat		
Nombre de semaines accordées par le Collège communal	10	5
Débites de boissons - ouverture et / ou reprise	3	4
Jeux - placement de jeu bingo	3	0
Loterie et tombola - organisation	0	0
Taxis – exploitation d'un service de taxis :		
- Nombre de permis d'exploiter délivrés	3	4
- Nombre de permis d'exploiter expirés ou arrêtés	0	0
- Nombre de taxis circulant sur le territoire de GEMBLOUX	6	7
- Certificats annuels de capacité de chauffeur de taxi délivrés	6	11

2.7. Rapports de prévention incendie

Toute demande de visite de prévention incendie d'un établissement public doit être adressée au Bourgmestre, lequel sollicite l'Officier préventionniste de la zone de secours NAGE. Ce dernier établit le rapport de prévention incendie, obligatoire pour tout établissement public.

Le Secrétariat général est l'intermédiaire entre le demandeur, le Bourgmestre et l'Officier préventionniste. Il transmet officiellement les demandes et les rapports établis.

50 rapports de prévention incendie ont été délivrés (39 au cours de la période précédente).

Ce nombre ne tient pas compte des rapports de prévention incendie établis dans le cadre des permis d'urbanisme, des permis de location et des autorisations d'accueil d'enfants de 0 à 6 ans, lesquels sont gérés respectivement par les services Urbanisme, Logement et Espace Communautaire (Petite enfance).

2.8. Archivage

Le service met en œuvre la politique d'archivage et est en charge des recherches dans les archives et registres communaux.

Chaque service procède au classement de ses dossiers sur base d'une classification universelle, lesquels sont ensuite régulièrement archivés en collaboration avec le service et un sous-traitant spécialisé (SPRL Mahut & fils).

2.9. Assurances

Le Secrétariat général gère l'ensemble des polices d'assurance de la Ville et des sinistres y afférents à l'exception de la police « accidents de travail » couvrant le personnel communal, laquelle est gérée par le service du Personnel.

Sur la période de référence, 99 déclarations de sinistres ont été introduites auprès d'ETHIAS, assureur de la Ville (en hausse de 30 % par rapport aux 76 déclarations précédentes) : 52 en responsabilité civile, 23 en recouvrement, 15 en sinistres automobiles et 9 en incendie. Ces chiffres sont en hausse de 30 %, par rapport aux 76 déclarations ayant été introduites lors de la période précédente. Cette hausse provient principalement des dossiers en responsabilité civile.

4. Population / Etat civil

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Chef de service

Monsieur Jean-Christophe VANPEE

Population population@gembloux.be

Madame Françoise RABOZÉE

Madame Marie-Claire FLÉMAL

Madame Patricia PAUWELS

Madame Isabelle SIMAO

Madame Cécile TANASE

Madame Amélie PIRET

Etrangers etrangers@gembloux.be

Madame Laurence SORÉE

Monsieur Radouan LAIDI

Etat civil etatcivil@gembloux.be

Madame Olivia LANCIERS

Madame Cindy MONDUS

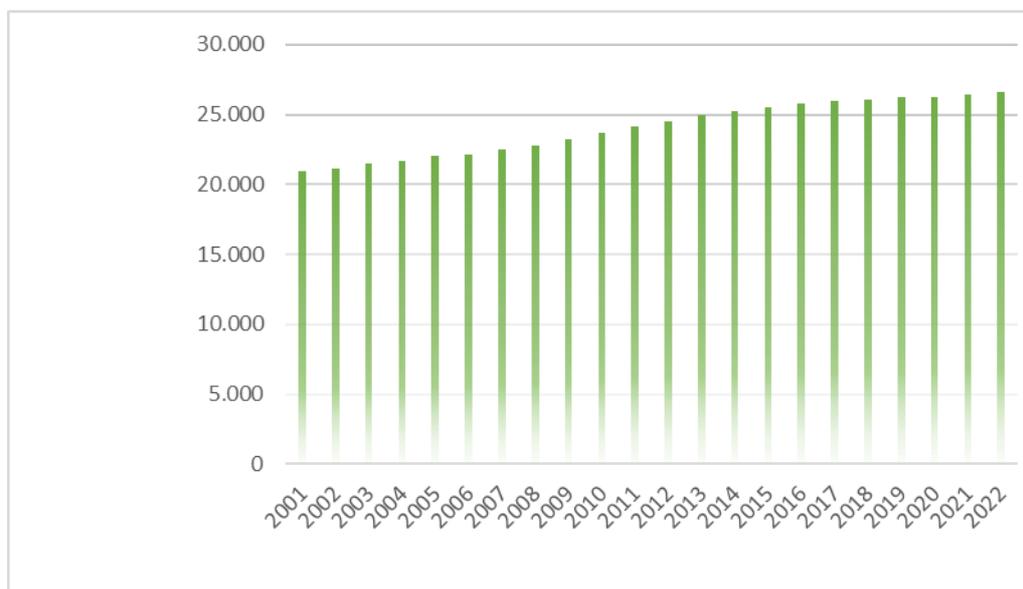
Le service est composé de 9,9 ETP.

2. ÉVOLUTION DE LA POPULATION DEPUIS 2001 :

Habitants au 31 décembre 2001	20.930
Habitants au 12 décembre 2002	21.147
Habitants au 24 novembre 2003	21.507
Habitants au 18 novembre 2004	21.686
Habitants au 17 novembre 2005	22.016
Habitants au 31 décembre 2006	22.115
Habitants au 19 novembre 2007	22.456
Habitants au 19 novembre 2008	22.864
Habitants au 19 novembre 2009	23.246
Habitants au 16 novembre 2010	23.694
Habitants au 09 novembre 2011	24.183
Habitants au 31 décembre 2012	24.484
Habitants au 31 octobre 2013	24.978

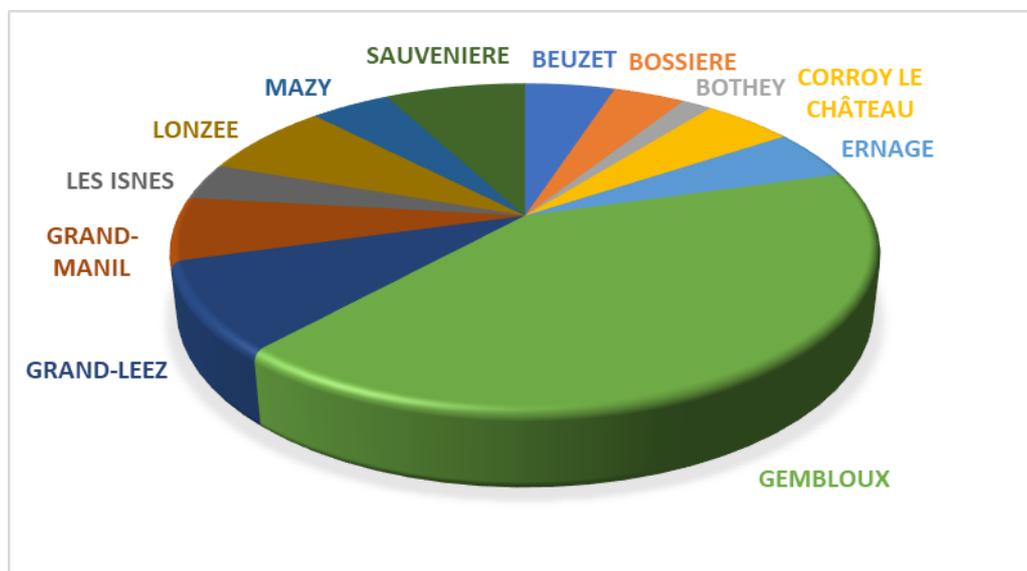
Habitants au 21 octobre 2014	25.255
Habitants au 02 novembre 2015	25.524
Habitants au 25 octobre 2016	25.812
Habitants au 25 octobre 2017	25.981
Habitants au 31 octobre 2018	26.083
Habitants au 31 octobre 2019	26.220
Habitants au 31 octobre 2020	26.286
Habitants au 31 octobre 2021	26.401
Habitants au 31 octobre 2022	26.587

Les chiffres de la population repris ci-avant du Registre national intègrent également les personnes en attente d'une régularisation de séjour, reprises au Registre d'attente.



3. CHIFFRES DE LA POPULATION DANS LES DIFFÉRENTES SECTIONS

	Rapport précédent	Rapport actuel
BEUZET	1311	1300
BOSSIÈRE	1048	1062
BOTHEY	434	422
CORROY-LE-CHATEAU	1322	1338
ERNAGE	1301	1299
GEMBLoux	10870	10992
GRAND-LEEZ	2345	2380
GRAND-MANIL	1654	1640
LES ISNES	960	970
LONZÉE	1944	1986
MAZY	1163	1143
SAUVENIÈRE	2049	2055



4. CHIFFRES DE LA POPULATION PAR SEXE

- Hommes : 13 147
- Femmes : 13 440

5. INSCRIPTIONS ET RADIATIONS

Mouvements	Total
Entrées	1 872
Sorties	(*) 1 812
Mutations intérieures	955

* (Dont 193 rayés pour l'étranger et 115 rayés d'office)

6. POPULATION ÉTRANGÈRE

Y compris le Registre d'attente : 1 933 (Rapport précédent : 1 718)

Afghanistan	31	Indéterminé	10
Afrique du Sud	1	Jamaïque	1
Albanie	9	Japon	7
Algérie	12	Kazakhstan	2
Allemagne	20	Kosovo	5
Angola	1	Liban	2
Argentine	2	Lituanie	5
Autriche	2	Luxembourg (Grand-Duché du)	6
Belarus	2	Macédoine	2
Bénin	12	Macédoine du Nord	1
Bolivie	2	Madagascar	8

Brésil	24
Bulgarie	9
Burkina Faso	8
Burundi	11
Cameroun	80
Canada	6
Chili	2
Chine	50
Chypre	2
Colombie	2
Congo (République démocratique)	69
Congo (République populaire)	4
Corée du Sud	1
Côte d'Ivoire	20
Croatie	2
Cuba	1
Danemark	1
El Salvador	7
Équateur	5
Erythrée	7
Espagne	80
Estonie	1
États-Unis d'Amérique	8
Éthiopie	3
Finlande	6
France	497
Gabon	6
Géorgie	7
Ghana	3
Grèce	22
Guinée	10
Haïti	13
Honduras	1
Hongrie	1
Inde	16
Irak	2
Iran	5
Irlande	4
Italie	151

Malawi	1
Maroc	92
Maurice/Île	3
Mexique	6
Moldavie	1
Niger	9
Norvège	2
Pakistan	4
Pays-Bas	23
Pérou	7
Pologne	40
Portugal	70
Réfugiés	5
République socialiste du Vietnam	3
République Tchèque	1
Roumanie	91
Royaume-Uni	16
Russie (Fédération de)	16
Rwanda	14
Sénégal	15
Serbie	4
Singapour	1
Slovaquie	1
Somalie	1
Suisse	10
Syrie	3
Thaïlande	4
Togo	6
Toutes origines	70
Tunisie	27
Turquie	7
Ukraine	84
Union Rép. Socialiste Soviétique	3
Vénézuela	3

7. NOMBRE DE CARTES D'IDENTITÉ DÉLIVRÉES

	Rapport actuel	Rapport précédent
Cartes d'identité européennes	1 295	1 347
Cartes d'identité enfants (moins de 12 ans)	1 104	892
Cartes d'identité étrangères		
♦ délivrées à des étrangers inscrits au Registre des étrangers	551	395
♦ délivrées à des étrangers inscrits au Registre de population	146	95
♦ certificats d'immatriculation modèle A	67	62

8. NOMBRE DE PASSEPORTS DÉLIVRÉS

Rapport actuel	Rapport précédent
1 645	452

9. NOMBRE DE PERMIS DE CONDUIRE DÉLIVRÉS

	Rapport actuel	Rapport précédent
Permis de conduire	1 250	1 047
Permis de conduire provisoires	388	379
Permis internationaux	123	34

10. ENREGISTREMENT DES ACTES D'ÉTAT CIVIL

	Rapport actuel	Rapport précédent
Naissances	234	260
Décès	211	159
Mariages	108	84
Adoptions	2	2
Acquisition de nationalité	48	32
Cohabitations légales	205	222
Cessation cohabitations légales	167	146
Changement de sexe	2	2
Déclarations anticipées relatives à l'euthanasie	56	51
Changement de prénom	6	10

La transcription des divorces dans la BAEC (banque des actes d'état civil) est effectuée directement par le Tribunal de la Famille.

Les déclarations de dons d'organes sont enregistrées directement sur le site du SPF Santé publique où elles sont enregistrées ; elles n'apparaissent plus au Registre national.

11. CONCESSIONS

Concessions	Nombre	Rapport précédent
Octrois et rachats de concessions	55	65
Renouvellements	13	2

5. Enseignement fondamental

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Le service Enseignement est composé de 5,00 ETP :

- 1 responsable du service : Monsieur Jérôme SAMAIN
- 2 agents administratifs : Mesdames Swanny GIARELLI et Laurence MELOTTE
- 3 aides aux directions d'école : Mesdames Sonia ABRAS, Véronique MAERVOET et Véronique REDIER

Contact : enseignement@gembloux.be

2. ACTIVITÉS DU SERVICE

Gestion administrative de la carrière du personnel enseignant statutaire, temporaire et contractuel du Pouvoir organisateur de la Ville de GEMBLoux

Le Pouvoir organisateur est, en tant qu'employeur, exclusivement compétent pour fixer les situations administratives de son personnel enseignant, en application des dispositions statutaires correspondantes.

La Fédération Wallonie-Bruxelles est le pouvoir subsidiant et accorde des subventions-traitements à ce personnel enseignant lorsque la situation administrative, fixée par le Pouvoir organisateur, est conforme aux dispositions statutaires.

- 174 dossiers d'engagement à titre temporaire dans les emplois vacants ou en remplacement du personnel en congé (maladie ou autre) ;
- 7 engagements dans un contrat APE ou Part-APE ;
- 32 remplacements des agents en formation par l'organisation d'activités pédagogiques d'animation ;
- 308 déclarations DIMONA pour l'ensemble des écoles communales ;
- Déclarations des risques sociaux (C131A, C78.3, C131B, C4...) par unité d'établissement ;
- Attestations du ressort de l'employeur : indemnités mutuelle, allocations familiales, crèche, obtention d'un prêt bancaire, ... ;
- Mise en disponibilité par défaut d'emploi et mise en disponibilité pour cause de maladie ;
- Calcul de l'ancienneté de service ;
- Établissement du classement des agents temporaires prioritaires ;
- Nominations à titre définitif ;
- Rédaction de 326 délibérations au Collège communal et de 227 délibérations au Conseil communal ;
- Gestion des réclamations de paiement, d'ancienneté, de priorité, ...

Gestion des documents individuels et collectifs administratifs et pécuniaires du personnel enseignant adressés à la direction déconcentrée de la Fédération Wallonie-Bruxelles à JAMBES

- Centralisation des demandes d'avance à la subvention des traitements, des documents minimaux à la constitution des dossiers administratifs ;
- Relevés mensuels des absences pour maladie ;
- Demandes de DPPR ;
- Demandes de pension de retraite ;
- Demandes de congés divers : interruption de carrière, parental, assistance médicale, pour prestations réduites, pour convenances personnelles, pour exercer une autre fonction.

Gestion de la crise sanitaire

- Une importante mobilisation des équipes a encore eu lieu dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire : information aux parents et personnel enseignant, distribution de matériel, organisation au sein des implantations, gestion spécifique des remplacements, etc. ;
- Plusieurs décisions de fermeture d'implantation et de classes ont dû être prises, par le centre PSE et l'AVIQ ou, en cas de fermeture organisationnelle par manque d'encadrement, par le PO, de novembre 2021 à janvier 2022.

Déclarations à la Fédération Wallonie-Bruxelles

- Emplois vacants ;
- Mises en disponibilité par défaut d'emploi ;
- Compte final par année civile reprenant les dépenses justifiant les subventions de fonctionnement ;
- Dossiers de structure des établissements des écoles au 1er et au 30 septembre ;
- Dossiers des encadrements maternel et primaire des écoles au 1er septembre et au 1er octobre ;
- Dossiers de la population scolaire au 30 septembre et au 15 janvier ;
- Dossiers d'augmentation de cadre maternel des écoles en cours d'année scolaire ;
- Dossiers des surveillances de midi ;
- Demandes de périodes supplémentaires pour les maîtres de religion et morale concernés suite à l'organisation du cours de philosophie et citoyenneté ;
- Déclaration des avantages sociaux.

Divers

- Sélection et mise en œuvre d'un nouvel outil numérique de communication envers les parents et le personnel enseignant pour la rentrée scolaire 2022-2023 ;
- Gestion des candidatures et rédaction des courriers de réponse ;
- Déclaration de contribution à l'AFSCA pour toutes les implantations ;
- Déclaration REPROBEL pour reprographie et rémunération légale des éditeurs ;
- Demandes des remboursements des frais de déplacement.

Réservations et commandes

- Demandes de prix et réservations des transports des élèves aux séances de théâtre, cinéma et divers ;

- Demandes de prix et commandes de fournitures scolaires et de matériel en didactique, de livres scolaires, de livres et logiciels scolaires subventionnés, de matériel de psychomotricité en collaboration avec le service Travaux pour le marché public ;
- Demandes de prix et commandes des abonnements scolaires, des fournitures administratives, de produits pharmaceutiques, du matériel de cuisine et réfectoire ;
- Publicité des écoles
- Remise des prix pour les élèves de 6e primaire ;
- Gestion du budget pour les diverses commandes.

Secrétariat de réunions

- Concertations régulières avec les directeurs d'école et l'Échevin de l'enseignement ;
- Réunions de la Commission Paritaire Locale (COPALOC) – 2 réunions ;

Aides aux directions

- Préparation de la rentrée scolaire (réunion de rentrée, listings et documents administratifs, ...);
- Élèves :
 - Inscriptions des élèves : gestion du dossier d'inscription ;
 - Gestion des élèves dans l'application CREOS : encodages, passages d'année scolaire, ... ;
 - Gestion des accidents scolaires ;
 - CEB : gestion administrative ;
- Personnel :
 - Rédaction des documents et attestations - gestion en collaboration avec le service Administration ;
 - Gestion des demandes de formations volontaires des enseignants et gestion administrative du suivi (demandes de remplacements, dossier subsides et demandes APA) ;
 - Vérification des absences et rapports mensuels y relatifs ;
 - Gestion des accidents du travail ;
 - Gestion des documents mensuels des surveillances de midi ;
 - Commandes diverses : fournitures scolaires (gestion du budget comprise), manuels et logiciels agréés, transport lors de sorties ;
 - Repas scolaires : gestion des commandes et relations avec le prestataire de services et le service Finances ;
 - Financier : déclarations de créance et déclarations pour octroi de subsides ;
- Divers :
 - Gestion du choix des cours philosophiques ;
 - Aide logistique lors des journées pédagogiques ;
 - Communication : alimentation du site Internet de la Ville.

3.PERSONNEL ENSEIGNANT : définitif, temporaire, contractuel APE (Aide à la Promotion de l'Emploi) et PTP (Programme de Transition Professionnelle) au 1er octobre 2022

Directeurs d'école : 4

4 directions à temps plein

Instituteur et institutrices maternelles : 572 périodes + 32 périodes à charge de la Ville jusqu'au 21 novembre 2022).

23 agents à titre définitif - 4 agents à titre temporaire

Instituteur et institutrices primaires : 1.085 périodes (avec les P1P2 + AP)

2 nominations à temps plein et une nomination à mi-temps à titre définitif au 1^{er} avril 2022
46 agents à titre définitif - 10 agents à titre temporaire à l'année - 1 agent APE

Maîtres de psychomotricité : 42 périodes

2 agents à titre définitif
1 agent à temps partiel à la fois à titre définitif et temporaire

Maîtres d'éducation physique : 78 périodes (+ 6,5 périodes à charge de la Ville)

5 agents à titre définitif - 2 agents à temps partiel à charge de la Ville pour le projet « sport » à l'implantation de BEUZET

Maîtres de seconde langue : néerlandais : 32 périodes (+ 55 périodes à charge de la Ville)

55 périodes de néerlandais sont prises en charge par la Ville pour l'organisation de cours depuis la 3^e maternelle jusqu'à la 4^e primaire dans toutes les implantations. Et dès la 1^{re} maternelle dans les implantations de LONZÉE et GRAND-MANIL dans le cadre d'un projet d'apprentissage précoce du néerlandais.

1 nomination à temps partiel au 1^{er} avril 2022
1 agent à titre définitif - 1 agent à titre temporaire - 3 agents à charge de la Ville

Maître de morale : 17 périodes

1 agent à titre définitif

Maîtres de religion catholique: 19 périodes

1 agent à titre définitif - 2 agents à titre temporaire

Maîtres de religion protestante : 2 périodes

1 agent à titre définitif

Maître de religion islamique : 8 périodes

1 agent à titre définitif

Maître de religion orthodoxe : 1 période

1 agent à titre temporaire

Maîtres de philosophie et de citoyenneté : 58 périodes

1 nomination à temps plein à titre définitif au 1^{er} avril 2022
3 agents à titre définitif
2 agents à titre temporaire

Assistantes aux institutrices maternelles : 5 postes

5 agents sous statut PART-APE

Puéricultrices : 3 postes

2 agents à titre définitif - 1 agent sous statut APE

Périodes complémentaires FLA (Français Langue d'Apprentissage)

30 périodes complémentaires : 14 en maternel répartis entre 2 agents et 16 en primaire répartis entre 7 agents

4. PRÉSENTATION DES ÉCOLES COMMUNALES DE GEMBOLOUX

4.1. École communale de GEMBOLOUX I

Direction : Madame Noëlle BOSMANS
ERNAGE - rue Delvaux, 57 - Tél. : 081 61 31 87

3 implantations :

- LONZÉE : rue du Zémont, 14
- ERNAGE : rue Delvaux, 57 (section primaire uniquement)
- GRAND-MANIL : rue Verlaine, 4 (section maternelle) & place Séverin, 3 (section primaire)

4.2. École communale de GEMBOLOUX II

Direction : Madame Katty BATTAIR
BEUZET - rue de la Station, 20 - Tél. : 081 56 76 25

2 implantations :

- BEUZET : rue de la Station, 20 - Du fait de la construction en cours de la nouvelle école rue de la Station, 20, les implantations maternelles et primaires sont établies provisoirement respectivement rue Jean-Baptiste Lisart, 2A et au centre sportif de l'avenue Hélène Solvay
- ISNES : place André Neu, 1

4.3. École communale de GEMBOLOUX III

Direction : Madame Catherine MONSEU
GRAND-LEEZ - place Communale, 1 - Tél. : 081 64 01

2 implantations :

- GRAND-LEEZ : rue de la Place, 2B (3e maternelle et section primaire) & rue Del'vaux (section maternelle)
- SAUVENIÈRE : place du Sablon, 1

Suite au départ à la retraite du directeur au 1^{er} juillet 2021, une procédure de recrutement extérieur a été lancée. Le Conseil communal, en sa séance du 26 mai 2021, a désigné une nouvelle directrice stagiaire à l'école communale de GEMBOLOUX III à partir du 1^{er} juillet 2021.

4.4. École communale de GEMBOLOUX IV

Direction : Madame Catherine DEHOUX
BOSSIÈRE - rue de la Croix-Rouge, 11 - Tél. : 081 63 22 30

3 implantations :

- BOSSIÈRE : rue de la Croix-Rouge, 11
- CORROY-LE-CHÂTEAU : place Nassau
- MAZY : chaussée de Nivelles, 29

5. POPULATION SCOLAIRE au 1^{er} octobre 2022

1.128 élèves (1.147 au 1^{er} octobre 2022) :

5.1. Niveau maternel : 361 élèves au niveau maternel (367 au 1^{er} octobre 2021)

Enseignement maternel	M1	M2	M3	Total	Nombre de classes
Grand-Manil	18	23	11	52	3
Lonzée	13	6	10	29	2
Total GEMBLOUX I				81	5
Beuzet	10	10	6	26	2
Isnes	17	11	4	32	2
Total GEMBLOUX II				58	4
Grand-Leez	18	15	27	60	3
Sauvenière	17	17	14	48	3
Total GEMBLOUX III					6
Bossière	13	9	16	38	2,5
Corroy	24	14	13	51	3
Mazy	8	10	7	25	1,5
Total GEMBLOUX IV				114	7
TOTAL GÉNÉRAL				361	22

5.2. Niveau primaire : 767 élèves au niveau primaire (780 élèves au 1^{er} octobre 2021)

Enseignement primaire	P1	P2	P3	P4	P5	P6	Total	Nombre classes
Ernage	15	10	9	15	14	20	83	4
Grand-Manil	19	21	20	17	24	23	124	6
Lonzée	6	5	9	3	13	8	44	3
Total GEMBLOUX I							251	13
Beuzet	7	10	8	10	10	7	52	3
Isnes	9	12	14	10	5	8	58	3
Total GEMBLOUX II							110	6
Grand-Leez	13	8	19	14	15	14	83	4
Sauvenière	20	16	23	13	16	15	103	5
Total GEMBLOUX III							186	9
Bossière	14	13	15	11	12	11	76	4
Corroy	15	20	14	15	12	10	86	4
Mazy	12	10	8	12	11	5	58	3
Total GEMBLOUX IV							220	11
TOTAL GÉNÉRAL							767	39

6.SYNTHÈSE DU PROJET ÉDUCATIF DE LA VILLE

Le projet éducatif et pédagogique de l'enseignement communal de la Ville de GEMBLoux s'intègre dans le projet du réseau officiel subventionné et fait référence au décret « Missions de l'Écoles » de juillet 1997.

Il repose sur le constat suivant : la société est en constante évolution et l'école doit répondre aux attentes de cette société, en mettant en œuvre les moyens pour amener les élèves à acquérir les compétences nécessaires à leur épanouissement avec un souci de démocratisation.

L'école doit être un lieu ouvert à tous, respectueux de chacun. Elle doit favoriser le partenariat entre les différentes composantes de la vie scolaire (les enfants, les parents, l'équipe éducative, le pouvoir organisateur, l'équipe PMS / PSE, le personnel d'encadrement...).

Dans ce contexte, l'école se veut être une « école de la réussite » formant des citoyens responsables et épanouis qui trouveront leur place dans le monde d'aujourd'hui et de demain.

Pour y arriver, nous voulons promouvoir un modèle d'apprentissage basé sur le constructivisme.

Il s'agit en l'occurrence de proposer à l'élève des démarches pourvues de sens qui lui permettront de développer des compétences au travers de projets motivants. L'objectif étant que les tâches proposées trouvent une utilité, une fonction dans la société.

Cette démarche influence la structure-même de l'école en substituant, par exemple, aux critères d'âge et d'année scolaire, le concept de cycle. Les contenus aussi sont changés : on parlera de construction de compétences et moins d'acquisition de matières.

Cette manière d'agir est dynamique et motivante pour tous les acteurs de la société éducative.

Expression d'une politique éducative, le projet éducatif et pédagogique, en tant que cadre de référence, conditionne les orientations pédagogiques.

Il vise dès lors à promouvoir la confiance en soi et l'épanouissement de la personne en optant pour une éducation globale qui favorise le développement des aptitudes intellectuelles, relationnelles, sociales, affectives, corporelles, esthétiques et culturelles.

Il amène tous les élèves :

- à s'approprier des savoirs en les construisant ;
- à construire, développer et transférer des compétences en s'appropriant des savoirs développés au travers de projets qui ont du sens et dans lesquels les élèves perçoivent des solutions et développent des procédures de recherche. Dans cette optique, il n'est nullement question d'oublier les automatismes, libérateurs « d'espace mémoire » ;
- à développer des attitudes qui les rendent aptes à continuer vers l'enseignement secondaire et à apprendre toute leur vie (Décret Missions chapitre II, Art.6, 2°) ;
- à prendre une place active et créatrice dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et multiculturelle.

7. LES VALEURS SUR LESQUELLES EST BASÉ NOTRE PROJET ÉDUCATIF

LA DÉMOCRATIE

Permettre à chacun le droit à la différence, le droit à la parole, à la participation, aux prises de décisions. L'école communale est ouverte à tous. Elle accorde une égale sollicitude à tous les enfants, quelle que soit leur origine sociale et / ou culturelle.

Elle développe une forme de démocratie participative où tout acteur (y compris l'enfant) doit pouvoir émettre son avis sur ce qui le concerne dans le fonctionnement de l'école. Il sera donc intéressant de mettre en place des Conseils de classe, des forums où les enfants pourront véritablement débattre de problèmes qui touchent leur quotidien.

L'AUTONOMIE

Pouvoir prendre des décisions, savoir s'exprimer, conduire à terme ses projets, s'évaluer en s'appuyant sur ses ressources propres.

Les enseignants des écoles communales mettront en pratique des stratégies qui amèneront l'enfant à grandir en étant acteur de sa formation et qui lui permettront d'évoluer dans un milieu stimulant en dépassant ses limites sociales et culturelles.

Cette valeur est intimement liée à la responsabilité et ne peut en être dissociée. L'enfant est le véritable acteur de sa formation, de son devenir.

LA RESPONSABILITÉ

Assumer ses choix et ses actes en connaissance des droits et des devoirs conséquents.

L'école communale amènera les jeunes à devenir des citoyens responsables :

- en favorisant l'apprentissage des responsabilités où chacun a des droits et aussi des devoirs, notamment au sein de ses différents milieux de vie ;
- en participant à la vie de la communauté.

Un cadre de règles doit être mis en place et doit évoluer à mesure que l'enfant grandit. Il s'éveillera donc ainsi de manière critique au sens civique et à la citoyenneté responsable.

LA TOLÉRANCE

Reconnaître le droit à la différence d'avis, d'idées, d'opinions, d'actions et de jugements de valeurs. L'école communale est le point de rencontre, le milieu social, le lieu où on étudie, où on joue ensemble, où on partage la vie d'autres enfants. Respectueuse de toutes les conceptions philosophiques, elle est une école de la tolérance refusant tout endoctrinement ou neutralisme pris dans le sens de « non engagement » et de passivité. Elle s'enrichit de l'échange et de la confrontation d'idées et de convictions.

LA SOLIDARITÉ

La solidarité est un rapport réciproque entre adultes, entre les enfants et entre les adultes et les enfants. L'école communale développe une pédagogie basée sur des activités et des stratégies d'apprentissage qui engendrent la coopération, la collaboration et la complémentarité. L'élève participera ainsi harmonieusement au développement de son environnement.

LA CONGRUENCE

C'est le respect à quelque niveau que ce soit des valeurs exprimées dans ce projet par toutes les personnes concernées par ce projet.

Outre le « Dire », c'est le « Faire ». Les actes doivent donc rejoindre les paroles.

C'EST UNE VALEUR QUI ENGLOBE TOUTES LES AUTRES.

8. PLANS DE PILOTAGE ET PROJETS D'ÉTABLISSEMENT

Toutes inscrites dans la 1^{re} phase du Plan de pilotage et ayant conclu leur contrat d'objectifs pour les 6 années à venir, les écoles communales de GEMBLoux ont entamé leur mise en œuvre.

Pleinement consciente des importantes contraintes organisationnelles liées au contexte sanitaire, la Fédération Wallonie-Bruxelles a adapté les délais réglementairement prévus pour la mise en œuvre des contrats d'objectifs. En effet, du fait de la crise sanitaire, la mise en œuvre concrète des plans de pilotage s'est vue ralentie au sein des implantations.

Le projet d'établissement concrétise quant à lui les projets éducatif et pédagogique au sein de chaque établissement.

Les projets d'établissement des différentes écoles sont repris sur le site de la Ville.

- École d'ERNAGE : projet privilégiant 4 grands axes : une école de proximité et de bien-être ; la verticalité ; « des racines et des ailes » ; en route vers le numérique.
- Écoles de LONZÉE : projet privilégiant 4 axes : l'apprentissage précoce du néerlandais ; une alimentation saine et respectueuse de l'environnement ; le projet « récup » ; en route vers le numérique.
- École de GRAND-MANIL : projet privilégiant 3 axes : l'autonomie et la responsabilité ; l'éveil aux langues ; l'éducation à l'environnement.
- École de BEUZET : notre défi : repenser intelligemment les rythmes scolaires et favoriser l'entrée du sport et de la culture à l'école.
- École des ISNES : notre défi : lire et écrire : que du plaisir.
- École de GRAND-LEEZ : l'école au centre du village. Notre défi : l'enfant, centre du projet, pourra construire ses savoirs et les intégrer au quotidien.
- École de SAUVENIÈRE : la communication orale et écrite au travers de toutes les disciplines.
- École de BOSSIÈRE : notre défi : développer la confiance en soi en utilisant comme référence la pyramide du bien-être de Maslow.
- École de CORROY-LE-CHÂTEAU : notre défi : veiller au développement et à l'épanouissement de chacun des enfants en leur proposant, autant que possible, des méthodes d'apprentissage, de soutien, de renforcement, adaptées à leurs besoins.
- École de MAZY : nos défis : favoriser l'estime de soi qui est garante d'épanouissement et de succès ; éduquer au respect de soi, des autres et de ce qui nous entoure ; favoriser les apprentissages ; ouvrir l'école aux autres et aller vers les autres.

6. Enseignement artistique

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Académie Victor De Becker

Rue Gustave Docq, 32

5030 GEMBLoux

Téléphone : 081 62 63 76

Téléphone Direction : 081 62 63 96

Courriel : academie@gembloux.be

2. COMPOSITION DU SERVICE

2.1. Personnel administratif

1 Directrice :	BELOT Françoise
1 Secrétaire :	BRAUSCH Caroline
1 Surveillante-Éducatrice :	WAEGENEER Nathalie

2.2. Personnel enseignant

31 Professeurs définitifs et temporaires.

Professeurs du domaine Arts de la Parole : 42 périodes + 1 heure communale

3 Professeurs.

Professeurs du domaine Musique : 221 périodes + 7 heures communales

Professeurs de formation musicale : 5

Professeurs de flûte : 3

Professeur de musique de chambre : 1

Professeur d'écriture de la musique-analyse : 1

Professeur de clarinette, saxophone et ensemble instrumental : 1

Professeurs de guitare : 3

Professeurs de violon : 2

Professeurs de chant : 2

Professeurs de percussion : 2

Professeur de trompette : 1

Professeurs de piano : 5

Professeur d'histoire de la musique : 1
Professeur de violoncelle : 1
Professeur de chant d'ensemble : 1
Accompagnateur : 1

Professeurs du domaine Danse : 13 périodes + 1 période communale

3 Professeurs

3.RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Population scolaire : 804 élèves au total en 2021-2022 (au 31 janvier 2022).
Tranche d'âge : de 5 à 89 ans.

4.RÉPARTITION PAR DOMAINE

4.1. Domaine Musique	Préparatoire	190
	Autres filières	427
4.2. Domaine Arts de la Parole	Autres filières	168
4.3. Domaine Danse	Préparatoire	12
	Autres filières	73

5.DISCIPLINES ENSEIGNÉES

5.1.Domaine Musique

5.1.1.COUPS DE BASE

5.1.1.1.Formatiun musicale

Filière préparatoire : 5 - 6 - 7 ans
Filières de formation et de qualification : à partir de 8 ans
Formation musicale pour adulte : à partir de 14 ans

N.B. En dehors de l'Académie, des cours de formation musicale préparatoire destinés aux enfants de 5 à 7 ans sont dispensés gratuitement dans différents établissements d'enseignement maternel et primaire.

5.1.1.2.Formatiun instrumentale

Piano - Violon - Violoncelle - Guitare - Flûte traversière - Clarinette - Saxophone - Trompette - Bugle - Cornet - Percussions.

5.1.1.3.Formatiun vocale

Chant

5.1.2.COUPS COMPLÉMENTAIRES

Chant d'ensemble
Histoire de la musique - analyse
Écriture musicale - analyse

Ensembles instrumentaux (dont un nouveau : « le bouche à oreille »)
Musique de chambre instrumentale

5.2.Domaine des Arts de la Parole et du Théâtre

5.2.1.COUPS DE BASE

Pluridisciplinaire
Diction
Déclamation
Théâtre

5.2.2.COUPS COMPLÉMENTAIRES

Atelier d'applications créatives : Déclamation
Diction orthophonie

5.3.Domaine de la Danse

Préparatoire : à partir de 6 ans
Formation et qualification : à partir de 7 ans

5.3.1.COUPS DE BASE

Danse classique
Ouverture d'un nouveau cours de danse contemporaine depuis le 29 août 2022

6.ACTIVITÉS

1.Enseignement artistique

2.Participation à des manifestations culturelles locales : Attribut de la Tribu et lecture de livres d'auteurs à l'Atrium 57, « Fête vos jeux » avec les préparatoires, salon des artistes gembloutois, concert en partenariat avec l'IMEP, hommage aux couples jubilaires, Tour Saint Guibert 2022, ...

3.Organisation de spectacles propres à l'Académie : Semaine Halloween, Spectacles Théâtre, Cabaret, spectacles musicaux, spectacles pluridisciplinaires, Gala de danse ...

4. Au vu des différents protocoles sanitaires liés à la crise du covid, l'académie a filmé le Concert de Noël

5. Centenaire de l'académie avec 9 manifestations prévues dès le 15 octobre 2022

7. DÉCENTRALISATION DE CERTAINS COUPS PRÉPARATOIRES

Certains cours de Formation musicale préparatoire ont lieu dans les écoles suivantes :

- Écoles de l'Athénée Royal (Otton et Porte d'en-Haut, Rue Docq)
- École de CORROY-LE-CHÂTEAU
- École d'ERNAGE
- École de GRAND-LEEZ
- École de GRAND-MANIL
- École de LONZÉE
- École de SAUVENIÈRE

8. DÉCENTRALISATION DU COURS DE DANSE CLASSIQUE ET CONTEMPORAINE

- Centre Sportif de l'Orneau

9. DÉCENTRALISATION DE CERTAINS COURS D'ARTS PARLÉS

- École des ISNES

7. Services transversaux : Accueil – Juriste – DPO – Offset/Economat – SIPPT

1. ACCUEIL

Téléphone : 081 62 63 31

Madame Nadine LEMINEUR
Madame Géraldine MASQUILLIER
Madame Arabella MOULINASSE

Le service de l'accueil accueille et oriente les citoyens et visiteurs qui se présentent à l'administration ou s'y adressent par téléphone. Il est en mesure de répondre à de nombreuses questions générales, et particulièrement à celles relatives au service Population qui constituent une grande partie des appels et visites.

Il y distribue également pour la population les sachets pour déjections canines et sachets de raticide, de même que des plans, documents ou brochures diverses.

Il assure en outre la réception du courrier et la préparation des sacs postaux du courrier à expédier.

Un **AGENT « HANDICONTACT »**, Madame Arabella MOULINASSE, référent de proximité pour l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ), a pour mission d'informer et d'orienter toutes les personnes en situation de handicap et leur entourage vers les services aptes à répondre à leurs besoins.



Cet agent peut également intervenir en complément à la permanence du SPF Sécurité sociale – Direction générale des Personnes handicapées qui se tient dans les locaux de l'administration communale tous les quatrièmes lundis du mois de 9h00 à 12h00, et apporter son aide à l'introduction, sur le portail de la sécurité sociale (<https://myhandicap.belgium.be>), de demandes de reconnaissance de handicap et d'allocations d'handicapés.

2. JURISTE

Madame Sabrina BACKLER

La juriste assure une assistance juridique dans la gestion des dossiers administratifs à l'ensemble des services communaux ; c'est donc un service à usage exclusivement interne et administratif.

Elle participe à la rédaction et vérification des cahiers des charges des marchés publics spécifiques et assure le suivi administratif des dossiers de contentieux de la Ville.

Elle gère également la bibliothèque juridique de la Ville.

3.DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Monsieur Jérôme SAMAIN dpo@gembloux.be

Le Délégué à la Protection des Données (DPO – Data Protection Officer) conseille les services communaux par rapport au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et en contrôle le respect.

Au cours de la période considérée, divers avis ou conseils ont été rendus dans les thématiques les plus diverses : rédaction de clauses spécifiques à insérer dans des règlements communaux, des conventions de partenariat ou des formulaires, consultation de dossiers d'urbanisme, demandes de listes tirées des registres de population, caméras de surveillance, échange de données dans le cadre des logements inoccupés, gestion des accès aux données, etc.

Diverses formations ont été suivies au cours de la période et divers échanges avec d'autres DPOs ont eu lieu, notamment via la participation à la rencontre annuelle des DPO organisée par l'UVCW.

Toute demande d'information ou recours éventuel concernant l'utilisation de données personnelles par la Ville de GEMBLoux doit être adressé à son Délégué à la Protection des Données.

4.OFFSET – ÉCONOMAT

Monsieur Diego MUNIZ ARGUELLES offset@gembloux.be

Le service réalise les divers travaux d'imprimerie pour l'ensemble des services communaux et des écoles communales.

Outre les nombreuses impressions d'importants documents administratifs classiques, récurrents ou occasionnels, il apporte également un support aux événements organisés par la Ville par la création et / ou l'impression de brochures, flyers, affiches, pancartes, badges, cartons d'invitation, ..., avec les finitions éventuelles de reliure, mise en page, pliage, découpe, plastification que ceux-ci imposent.

Le service assure une gestion informatisée du stock de fournitures de bureau utiles au bon fonctionnement des services administratifs via le logiciel ATAL ; il assure les commandes et la réception des fournitures dont il organise le stock et la distribution.

5.SERVICE INTERNE POUR LA PREVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL

Monsieur Pietro PANTANO, Conseiller en prévention.

Principales réalisations du service interne pour la prévention et la protection au travail (SIPPT) :

- Enquêtes, études et recherches utiles pour l'amélioration du bien-être des travailleurs ;
- Établissement des rapports mensuels, annuel, et des rapports de prévention ;
- Élaboration, conjointement avec la hiérarchie, du plan global de prévention et du plan annuel ;
- Participation au suivi du plan d'actions annuel ;

- Remise d'avis lors du choix, de l'achat, de l'utilisation et de l'entretien des équipements de travail et des équipements de protection individuelle.
- Participation à la rédaction des déclarations d'accidents du travail, établissement des fiches d'accident, évaluation de la situation des travailleurs absents pour des raisons de maladie, établissement des procédures standardisées et simplifiées en cas d'accident grave, analyse et proposition de mesures de prévention suites aux accidents du travail ;
- Participation aux analyses des risques ;
- Promotion des formations en rapport avec le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail ;
- Analyse des fiches de données de sécurité (FDS) des produits dangereux et proposition d'alternatives ;
- Visites des lieux de travail ;
- Soutien et écoute des agents ayant une fatigue professionnelle, physique et mentale ;
- Conseil et adaptation des techniques et des conditions de travail aux difficultés rencontrées ;
- Remise d'avis sur l'organisation des lieux de travail, des postes de travail, les équipements de travail et l'équipement individuel, du contenu du travail, des conditions du travail, des conditions de vie au travail et des relations interpersonnelles au travail ;
- Remise d'avis sur l'hygiène des lieux de travail.

8. Informatique

1. PRESENTATION DU SERVICE

Monsieur Jérôme SERVAIS
Monsieur Pascal RENO

2. DESCRIPTION DU SERVICE

Au sein des services communaux, le service Informatique opère dans l'ombre de la gouvernance politique et met tout en œuvre pour assurer le maximum de soutien technique à tous les services administratifs de la Ville. Cette task force comprend deux personnes pour gérer près d'une vingtaine de serveurs virtuels Windows 2012, Linux, Oracle, DB Postgres SQL et plus d'une centaine d'ordinateurs répartis dans plusieurs bâtiments reliés par un réseau en fibre optique. Nous disposons d'une vingtaine de concentrateurs/routeurs. Nous sommes reliés au monde extérieur par de nombreuses lignes xDSL.

Le rôle du service Informatique est fondamental. Sa capacité à l'innovation, à la création et à l'anticipation est tout aussi importante que sa capacité technique. L'étude et la sélection des logiciels, leur convivialité, leur capacité à répondre aux besoins, leur efficacité et leur intégration avec l'ensemble de la stratégie générale sont capitales.

Le service Informatique assure l'entièreté des tâches techniques et administratives relatives aux choix des stratégies de communication, réseau IP, téléphonie, choix des logiciels, politique de gestion du matériel, installation hardware et software, gestion de la sécurité et, évidemment, le help desk. Toutes les tâches, depuis l'élaboration du budget, la réalisation technique des cahiers des charges, le choix de la meilleure technologie solide et pérenne, le choix des fournisseurs à consulter, le contrôle du résultat attendu jusqu'au contrôle des factures, passent par le service Informatique.

Le service Informatique est le relais et l'interface indispensables aux services pour qu'ils exercent leurs fonctions avec efficacité.

Les développements spécifiques et complexes sont sous-traités à des centres spécialisés comme CIVADIS (la comptabilité et les finances, la gestion de la population avec l'accès au Registre national, les permis de conduire, le casier judiciaire, les actes d'état civil, la gestion des cimetières, la gestion du personnel et la gestion des salaires, la gestion de l'urbanisme, ...), IDTECH (la gestion des horaires et du pointage), INFORIUS (la numérisation des actes d'état civil, la gestion du courrier entrant et sortant, la gestion de projets, les permis de lotir), GIM (la gestion cartographique utilisée par les services Urbanisme, Cimetières, Logements, Travaux, ...), 3P (la gestion des travaux et des cahiers des charges), SOFT-OPUS (la gestion des professeurs, des élèves et des cours de l'académie), Axiell (pour la gestion bibliothécaire avec Adlib), MAHUT (l'archivage), IMIO pour l'hébergement de nos sites Internet

et la gestion des logiciels WEB développés en Plone comme le PST (Plan Stratégique Transversal), iA.Délib (la gestion des séances du Collège et du Conseil communal) et ATAL (la gestion technique). PROXIMUS prend en charge l'ensemble des télécommunications. Cette liste est non exhaustive.

Le service Informatique doit avoir une vue transversale sur tous les métiers de l'organisation, même si l'ICT (Technologies de l'Information et de la Communication) reste avant tout une entité de support.

La dématérialisation est un objectif à considérer lors de tout changement de logiciels.

Le service Informatique assure également l'assistance technique nécessaire pour toutes les écoles communales : fourniture et installation de matériel (reconditionnement des anciens PC des services communaux), gestion des contrats et abonnements de types ADSL et VDSL, mise en réseau des PC, installation des « Cyberclasses », accès Internet et messagerie, help desk.

3. ACTIONS MENÉES PAR LE SERVICE

3.1.L'Hôtel de Ville

Le peaufinage des derniers paramètres ainsi que la résolution des dernières maladies de jeunesse résiduelles avaient été réalisés. Néanmoins, certaines adaptations continuent d'être entreprises pour donner plus de souplesse au réseau, notamment en réutilisant certaines capacités (routeurs d'ancienne génération) pour déployer un réseau complémentaire, isolé du réseau principal, dans le but de fournir au besoin (lors d'événements, etc.) les accès Internet de plus en plus souvent demandés, sans compromettre le réseau de l'administration.

3.2.Télétravail

L'accès convivial à la messagerie professionnelle via le Web Mail et / ou smartphones et tablettes est possible pour tous ; lors de l'installation du nouveau Conseil communal, tous les Conseillers ont pu bénéficier d'une adresse e-mail de la Ville afin de recevoir l'ordre du jour des Conseils de manière électronique, ce qui est à présent devenu la norme et permet plus de rationalisation (impressions, coursiers, etc.) grâce à cette dématérialisation.

L'accès sécurisé aux serveurs via l'utilisation d'un token ring était en place et utilisé par plusieurs services (Foyer communal, le magasin, le service Travaux, ...). Via cette connexion Internet, ce système permet l'accès à nos serveurs et donc directement à l'ensemble des logiciels et / ou des bases de données (gestion du courrier, gestion des salles, documents partagés, ...). Néanmoins ce dispositif a été remplacé au profit de celui mis en place au début de la crise sanitaire (voir point suivant).

La crise sanitaire nous a demandé de compléter (et bientôt substituer) ce dispositif afin d'étendre dans l'urgence cette possibilité de télétravail pour un très large nombre d'utilisateurs individuels. Pour éviter la surcharge des serveurs – qui n'avaient pas été dimensionnés en vue de faire tourner un nombre important de sessions à distance –, une solution hybride a été mise en place permettant aux agents d'accéder directement à la session (au « bureau ») de leur poste de travail individuel. Pour garantir la sécurité et un déploiement rapide sans contrainte, une solution robuste et open source nommée "OpenVPN" a été déployée sur un nouveau serveur virtuel pour permettre des accès VPN. Tout a été fait pour que ce serveur soit très protégé, depuis la distribution Linux spécifique (Slackware) jusqu'à la génération de certificats chiffrés et limités dans la durée pour chaque télétravailleur via un système élémentaire de PKI (Public Key Infrastructure).

Il a également fallu recourir à des outils de visioconférence tant pour les agents afin qu'ils puissent maintenir des contacts et organiser de petites réunions à distance avec leurs collègues, que pour

toutes les réunions avec les partenaires extérieurs et autres institutions avec lesquelles des assemblées périodiques devaient absolument pouvoir se tenir. Ces outils ont également été utilisés dans le cadre de plusieurs Conseil communaux. Il a fallu trouver des solutions suffisamment robustes pour que ces échanges puissent avoir lieu dans de bonnes conditions, jusqu'à permettre le partage de présentations ou encore la diffusion en streaming de la séance publique du Conseil communal sur le site Internet de la Ville.

3.3. Installation de nouveaux matériels et logiciels

- Remplacement d'une vingtaine d'ordinateurs en ce compris la mise à disposition de nouveaux portables. Grâce à un subside de la Wallonie, nous avons pu augmenter les achats non seulement d'ordinateurs, mais aussi de nombreux portables et quelques tablettes. Ce matériel devrait être mis en fonctionnement dans les prochains mois.
- Reconditionnement des anciens ordinateurs pour être replacés dans les écoles ; don de matériel spécifique à la commune de Pepinster sinistrée par les inondations de la mi-juillet 2021.

3.4. Sécurité et performances

Afin d'assurer un niveau de sécurité optimal par rapport à toute action malveillante et de garantir un niveau de performance maximal, différentes mesures et solutions de sécurité (matérielles et logicielles) sont mises en place et gérées par le service.

3.5. E-guichet et ATAL

Notre solution de guichet en ligne a fait peau neuve et est en partie intégrée avec le Registre national. Différents flux en fonction de la nature des demandes sont en train d'être configurés afin d'assurer un suivi optimal. Une attention particulière est portée pour les demandes de travaux et réparations qui s'intégreront dans le logiciel de gestion des interventions toujours plus utilisé par le service Travaux. Cela permettra à terme un suivi de bout en bout avec pour le demandeur une meilleure traçabilité et une fluidité plus grande dans le traitement.

4. ÉTUDES ET OBJECTIFS CONSTANTS DU SERVICE

Notre infrastructure de serveurs doit évoluer car elle a atteint un âge respectable. Nous nous sommes dès lors attelés, avec l'aide de notre partenaire IMIO, à définir les exigences souhaitées de cette future infrastructure et de sa nature (on premise, cloud, ou mix), en tenant compte des nouvelles opportunités (télétravail) et fonctionnalités (plateforme collaborative) qui sont demandées par l'évolution des habitudes de travail. Après avoir tenté par marché public de trouver un partenaire l'année passée, nous avons poursuivi en lançant nous-mêmes les achats et nous nous faisons épauler directement par notre partenaire IMIO pour la mise en œuvre ; cette formule permettant une plus grande maîtrise des coûts. Victimes – comme d'autres – de la pénurie mondiale des composants électroniques, notre migration n'a pu débuter que tout récemment.

Les autres tâches récurrentes qui nous reviennent restent les suivantes sur notre infrastructure actuelle (et perdureront certainement sur la nouvelle) :

- Augmentation continue des performances du réseau et des accès aux bases de données ;
- Meilleur équilibre et meilleure répartition des capacités disques des serveurs de fichiers ;
- Protection accrue contre l'intrusion vers nos serveurs, vers nos bases de données, augmentation du niveau d'inviolabilité et de sécurité de nos données ;
- Recherche de solutions personnalisées pour les services en attente ;
- Rester à l'écoute de chacun et dispenser le maximum de formation continue ;
- Le service Informatique octroie un support technique pour la mise en place de :
 - la télégestion des chaudières (Centre sportif et piscine de GEMBLoux, salles de sports et école de CORROY-LE-CHÂTEAU, ...) ;
 - des caméras, des alarmes, des terminaux Bancontact, des antennes, ...
 - toutes les infrastructures téléphoniques de la ville, des écoles, des centres sportifs, ...

À noter que les migrations importantes, les maintenances de toute l'infrastructure informatique et téléphonique de la ville, se réalisent, sans aucun impact pour la population et avec un minimum de coupure pour le personnel communal. Le taux de disponibilité général approche les 100 %.

5. BUDGET DU SERVICE

Total des dépenses informatiques, budget 2022 :

Service ordinaire :	100 000,00 € TVAC
Service extraordinaire, nouveaux projets :	250 000,00 € TVAC
Total général estimé :	350 000,00 € TVAC

9. Aménagement du territoire et patrimoine

1. PRESENTATION DU SERVICE

Aménagement du Territoire et Patrimoine

Madame Christine HUBERT, Responsable du service
Madame Myriam VAN DER LINDEN
Madame Vinciane DETRIE
Monsieur Laurent MONTFORT

Foyer communal

Monsieur Nicolas HUPPERTZ, Gestionnaire
Monsieur Christophe LEMPEREUR
Monsieur Benoît MASSON
Madame Virginie Van WONTERGHEM

2. MISSIONS GÉNÉRALES DU SERVICE

Durant l'année 2022, le service Aménagement du territoire s'est occupé principalement :

- de la mise en œuvre des fiches-projets prioritaires du nouveau Programme communal de Développement rural (PCDR)
- du suivi de la procédure de révision du Schéma de développement communal en cours par le Bureau d'Etudes du CREAT
- du suivi de la procédure d'extension du parc Créalys aux ISNES
- de la gestion de la problématique des inondations par coulées de boue et de débordement de cours d'eau – Gestion reprise par Monsieur David GEERTS, entré en services le 15 juin 2022

En matière de patrimoine, outre les dossiers qu'il initie et instruit, le service Aménagement du territoire et Patrimoine tient un rôle d'assistance technique aux divers services communaux (recherches de limites et historiques cadastraux, désignation de géomètre pour la confection de plan de mesurage et de bornage, établissement d'attestations de propriété...) et a remis dans ce contexte une série d'avis, notamment au service Urbanisme en matière de projets se situant dans un périmètre sensible au niveau coulées de boue ou dans des rues frappées d'alignement ou encore de projets situés à proximité de sentiers toujours existants mais non visibles sur le terrain, ...

La politique de gestion du patrimoine communal a été poursuivie par différentes opérations immobilières principalement dans le cadre de la mise en œuvre de l'Opération de rénovation urbaine

mais également dans le cadre de nombreux autres projets (nouveau hall travaux, nouveau centre aquatique, bassin d'orage chaussée de Charleroi, ...) ainsi que par des mesures de maintenance, de gestion, de protection et de reconnaissance du patrimoine.

Les occupations des installations du Foyer communal, de l'Espace Orneau et des salles de gymnastique des écoles communales de SAUVENIÈRE et GRAND-LEEZ, après une situation sanitaire compliquée pendant les mois d'hiver ces dernières années, ont pu reprendre à un rythme quasi régulier durant l'année 2022.

2.1. Patrimoine

2.1.1. DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- Reprise de voirie (trottoir) et acquisition d'emprise - rue Herdal aux ISNES
- Cession gratuite à la Ville d'une partie de la parcelle cadastrée section A n°94k sise rue Try-Ansquet à LONZEE et appartenant à la SA Société Wallonne du Logement
- Mise à disposition de deux parcelles communales sises rue Jules Bruyr à CORROY-LE-CHÂTEAU à la SCRL La Cité des Couteliers et à l'ASBL Régie des Couteliers GEMBLOUX-SOMBREFFE
- Prescription acquisitive - rue du Rivage à 5030 GRAND-MANIL
- Convention type pour l'installation de fascines - Ville/exploitant
- Convention type pour l'installation de fascines - Ville/riverains
- Convention type pour l'installation de fascines - Ville/exploitant/riverains
- Convention type pour l'installation de bandes de miscanthus
- Reprise de la voirie dénommée "Allée des Couteliers", débouchant sur la rue du Moulin à GEMBLOUX devant l'immeuble de logements sociaux construit par la Cité des Couteliers
- Vente d'un excédent de voirie - chemin n° 21 devenu sans utilité - rue de l'Ourchet à 5030 BEUZET
- Adhésion au réseau des villes jacquaires et valorisation du patrimoine jacquaire de GEMBLOUX
- Dénomination de voirie sur assiette privée dans le cadre du projet RPGEM/Mitiska - Convention déterminant les responsabilités des parties
- Dénomination d'une voirie privée dans le cadre du projet RPGEM/Mitiska - "Rue Moulin Brabant"
- Dénomination d'une voirie publique dans le cadre du projet RPGEM/Mitiska - "Rue des Orchidées"
- Mise en œuvre de la charge d'urbanisme dans le cadre du projet RPGEM/Mitiska - Acquisition d'un terrain
- Projet de convention d'occupation et de gestion de la Maison des Associations par "Atrium 57, Centre culturel de GEMBLOUX"
- Convention d'occupation à titre temporaire et précaire de l'immeuble sis à 5030 GEMBLOUX, place de l'Orneau, 5 à la NV KRINKELS dans le cadre des travaux de la place de l'Orneau
- Bail commercial relatif à l'immeuble sis rue Léopold, 22 à 5030 GEMBLOUX
- Acquisition d'une emprise rue Marsannay-la-Côte à MAZY - Création d'un fossé infiltrant en vue de la lutte contre les inondations
- Acquisition d'une emprise à destination de trottoir, rue de l'Europe à ERNAGE
- Proposition d'acquisition d'un terrain situé entre la rue de Mazy et la rue A tous vents à GEMBLOUX
- Acquisition d'un garage, rue du Moulin, 27A dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération de rénovation urbaine
- Recherches en vue de la vente d'un terrain communal jouxtant le cimetière d'ERNAGE
- Emphytéose au profit du BEP - Environnement relatif au Recypark de SAUVENIÈRE
- Immeuble sis place de l'Orneau, 5 à 5030 GEMBLOUX acquis par la Ville - Demande

- d'intervention en raison de la présence de champignons dans le bâtiment
- Projet d'acquisition de l'immeuble sis rue Notre-Dame, 16 à GEMBLOUX dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération de rénovation urbaine
- Projet d'acquisition de l'immeuble sis rue Léopold, 16 à GEMBLOUX dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine
- Demande d'acquisition de terrain ou de bâtiment à la Ville par la Fédération Nationale des Patros
- Projet d'acquisition de l'immeuble sis rue Notre-Dame, 14 à GEMBLOUX dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine
- Demande de mise à disposition de terrain à GRAND-LEEZ - Club des Jeunes de GRAND-LEEZ
- Acquisition de terrains en vue de la création d'un bassin d'orage chaussée de Charleroi à GEMBLOUX
- Projet de nouveau hall des Travaux - Convention SWDE/RPGEM - Analyse des enjeux pour la Ville
- Projet d'acquisition à l'ULiège-GEMBLOUX Agro-Bio Tech de parcelles sises chaussée de Namur à 5030 GEMBLOUX, en vue de la construction d'un centre aquatique
- Projet d'acquisitions dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine - Demande de contrôles
- Cession gratuite d'une bande de terrain sise rue de l'Ange sur la parcelle cadastrée GEMBLOUX 12° division section D n° 64B3 à 5032 CORROY-LE-CHATEAU
- Entretien des fontaines à eau dans les bâtiments communaux
- Contrat d'assistance du système de détection incendie à l'école communale des ISNES
- Contrat d'entretien Glutton
- Occupation locaux O.N.E. à BOSSIERE
- Contrat de maintenance du système de climatisation et ventilation dans les locaux occupés par la Maison de l'Emploi, avenue de la Faculté d'Agronomie
- Indexation du loyer de l'immeuble sis avenue de la Faculté d'Agronomie, 69, à GEMBLOUX
- Calcul loyer de l'appartement sis rue de la Vôte par le concierge du Foyer communal
- Ascenseur de l'Espace Grand-Leez – Devis de réparation
- Contrat de location de la salle paroissiale « Chez Nous » à GRAND-LEEZ pour le cours de gymnastique et de psychomotricité destinés aux élèves de l'école communale de GRAND-LEEZ
- Location de la salle « La Zycoop » dans le cadre de la balade cycliste VélOrneau 2022
- Contrat d'entretien du système de détection incendie de l'Hôtel de Ville
- Club des Jeunes de SAUVENIERE – Demande d'autorisation de remise en peinture du local
- Demande d'occupation des caves de la Maison du Bailli par le Cercle Art et Histoire de GEMBLOUX

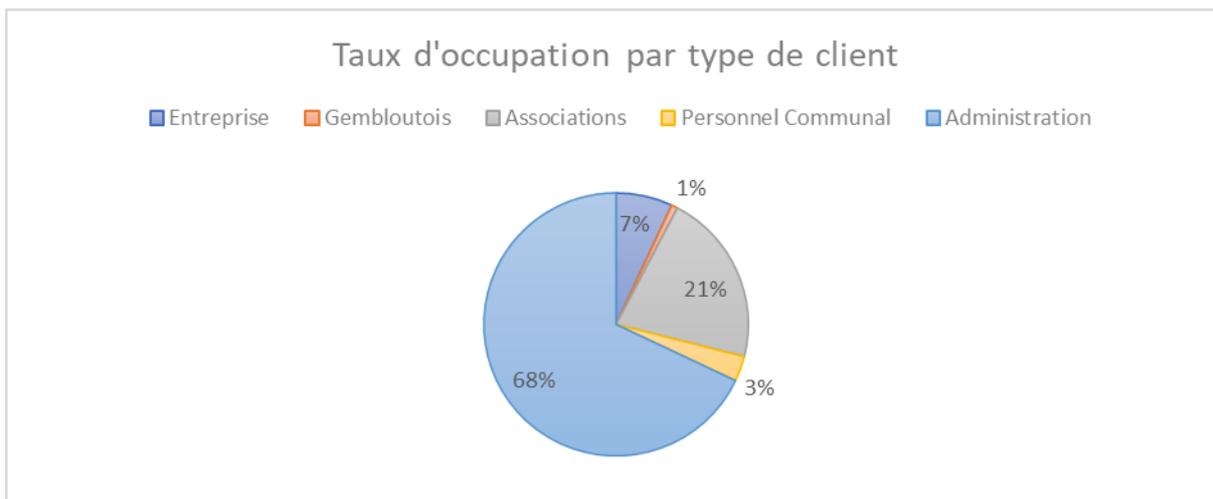
2.1.2.MAINTENANCE ET GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL

- Organisation, contrôle et évaluation du travail des auxiliaires professionnel.le.s effectué dans les divers bâtiments communaux et les écoles
- Mise en place des dispositions spécifiques de nettoyage et de désinfection dans le cadre de la crise sanitaire
- Suivi des contrôles BTV
- Gestion des contrats et vérification des factures pour les bâtiments communaux et les écoles : extincteurs (acquisitions, locations, maintenance), systèmes intrusion-vol-incendie, installations sanitaires et ascenseurs.

2.1.3.SALLES FOYER COMMUNAL ET AUTRES

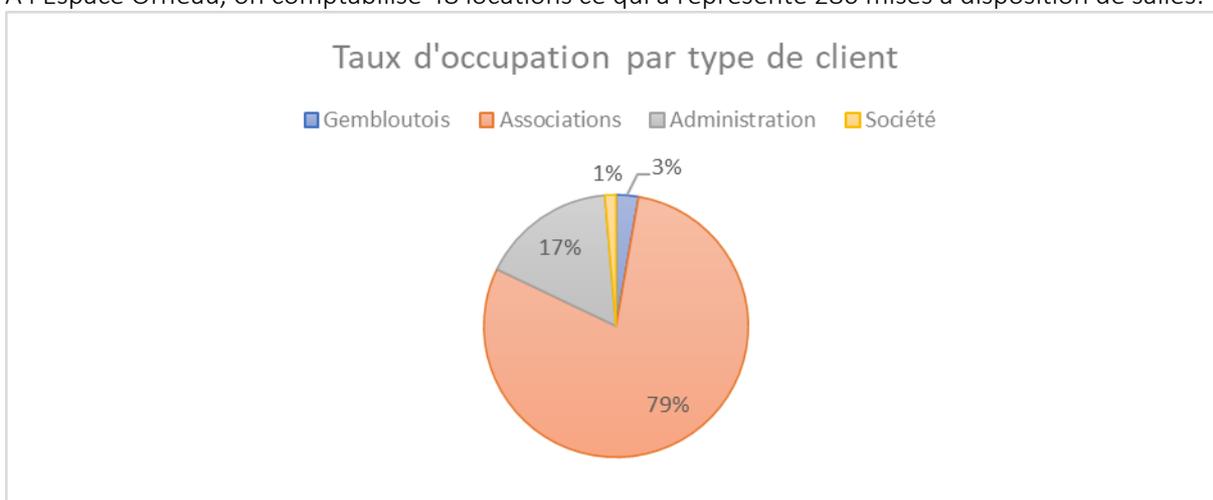
2.1.3.1.Foyer communal

Le Foyer communal a reçu 201 locations ce qui a représenté 325 mises à disposition de salles.



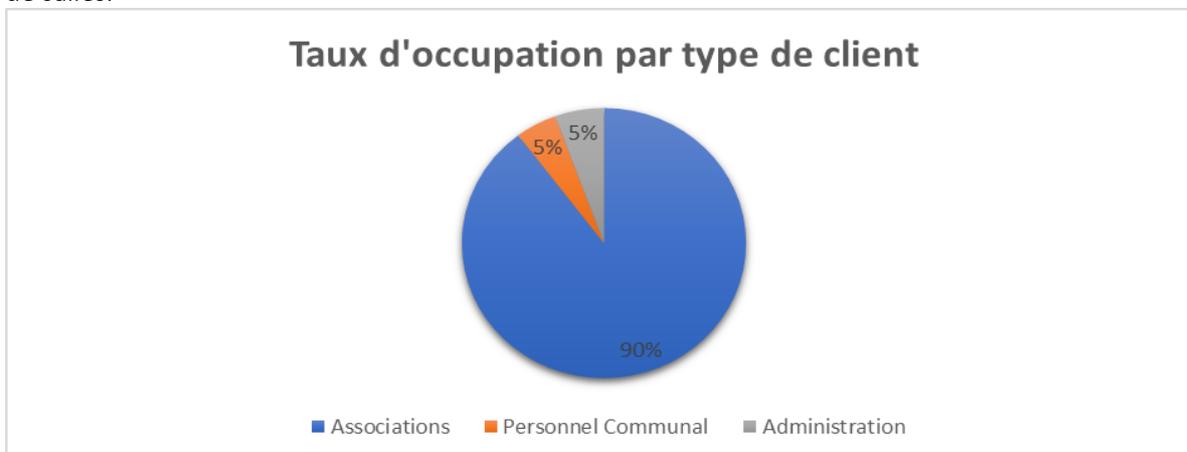
2.1.3.2. Espace Orneau

A l'Espace Orneau, on comptabilise 48 locations ce qui a représenté 280 mises à disposition de salles.



2.1.3.3. Salles de gymnastique – École communale de SAUVENIÈRE et École communale de GRAND-LEEZ.

Dans les salles des écoles, on comptabilise 120 locations ce qui a représenté 325 mises à disposition de salles.



2.1.4. DOSSIERS TECHNICO-ADMINISTRATIFS

2.1.4.1. Gestion des plans d'alignements

Analyse des demandes régulières de citoyens en vue de déterminer les zones frappées d'une servitude d'alignement dans le cadre de projets urbanistiques.

2.1.4.2. Gestion technique et administrative des dossiers de reprise d'espaces publics

- Reprise des voiries et espaces publics du quartier « A Tous Vents »
- Reprise des voiries et espaces publics du quartier de la « Sucrierie »
- Procédure de reprise des espaces publics sur le site de la Manufacture à GEMBLOUX – Toujours en cours

2.1.4.3. Gestion technique des demandes ponctuelles des riverains de rétablissement de limites du domaine public

Aucune demande de ce type en 2022.

2.1.4.4. Gestion des procès-verbaux de bornage déposés par les géomètres-experts – Accord sur la limite

- Demande de bornage contradictoire de la limite du domaine public des parcelles suivantes :
 - parcelle sise rue de la Queue-Terre à SAUVENIERE, cadastrée SAUVENIERE 3ème Division Section B n°502L
 - parcelle sise rue de l'EpINETTE aux ISNES, cadastrée LES ISNES 8ème Division, Section A, n°98F2
 - parcelle sise rue de Linoy à 5030 ERNAGE, cadastrée 2ème division, section A, n°357T
 - parcelle située route de Beuzet à 5032 BOSSIERE, cadastrée GEMBLOUX 9ème division BOSSIERE, section B, n°136 E
 - parcelle située rue d'Aische-en-Refail à 5031 GRAND-LEEZ, cadastrée 6ème Division Section E, n°7N
 - parcelle située Chaussée de Wavre/Chaussée romaine à ERNAGE, cadastrée 2ème Division ERNAGE Section B n°171N
 - parcelle située rue Emile Pirson à MAZY, cadastrée GEMBLOUX 10ème division MAZY Section D n°75 L
 - parcelle située à GRAND-MANIL, cadastrée Gembloux 5° division GRAND-MANIL section C n°6 D2 et n°240 L
 - parcelle située à SAUVENIERE, cadastrée GEMBLOUX 3° division SAUVENIERE section B n°454 V et le domaine public communal
- Demande de délimitation avec le domaine public de la parcelle située à SAUVENIERE, cadastrée GEMBLOUX 3° division SAUVENIERE section B n°440 R

2.1.4.5. Gestion technique de biens relevant du patrimoine communal

Aucune gestion de ce type en 2022.

2.1.4.6. Gestion technique de biens relevant de la gestion communale

Aucune gestion de ce type en 2022.

2.1.4.7. Cartographie de données en vue d'un usage plus large auprès de tous les services de l'administration communale

- Confection de plans divers
- Avis rendus aux citoyens quant à l'affectation de leur bien

2.1.4.8. Réhabilitation ou aménagement de chemins communaux

- Dossier de rétablissement de la position de l'assiette du chemin n°10 à SAUVENIERE entre les parcelles cadastrées GEMBLOUX 3ème Division SAUVENIERE Section C n°53D, n°54C, n°57D, n°60D et n°66C – Toujours en cours

2.1.4.9. Avis techniques pour le service Urbanisme

- Remise de nombreux avis techniques sur des demandes de permis d'urbanisme et permis d'urbanisation concernant les voiries communales ou vicinales, les plans d'alignements, les sentiers vicinaux et les cours d'eau

2.1.4.10. Recherches pour les autres services

- Recherches cadastrales diverses
- Recherches d'origines de propriété de biens en vue de transactions
- Recherches dans les archives pour répondre aux demandes de documentation des géomètres indépendants
- Elaboration de cartes géographiques de différentes natures pour les services qui en font la demande afin de mieux localiser les projets communaux en cours de réalisation
- Rédaction d'attestations de propriété notamment dans le cadre de dossiers de subsides régionaux

2.2. Aménagement du territoire

2.2.1. OUTILS DE PLANIFICATION

2.2.1.1. Élaboration du Schéma d'orientation local (SOL) dit « Extension du Parc d'activité économique Créalys »

Pour rappel, l'élaboration de ce SOL a été initiée en 2014 et vise la révision du plan de secteur pour étendre le parc d'activité économique de Créalys. La révision porte sur 55 ha de zone agricole à convertir en 26 ha de zone d'activité économique à l'Ouest et en 29 ha de zone d'activité économique industrielle à l'Est. Cinq sites sont envisagés en compensation.

Le Conseil communal du 08 septembre 2021 a adopté provisoirement le projet de plan communal d'aménagement révisionnel accompagné de son rapport sur les incidences environnementales.

L'enquête publique de 30 jours a été organisée du 8 novembre au 10 décembre 2021. Le Collège communal avait clôturé ladite enquête en date du 16 décembre 2021, avait acté la réception de 48 courriers/courriels de réclamations/remarques/observations et avait sollicité l'avis de la CCATM, du Pôle Aménagement du Territoire et du Pôle Environnement du CESE, de la DGA, de la Direction des routes de Wallonie et de la Cellule GISER.

Le Conseil communal du 27 avril 2022 avait acté l'impossibilité de se prononcer en parfaite connaissance de cause sur le projet de plan d'aménagement révisionnel dit "Extension du par Créalys"

aux ISNES accompagné de son rapport sur les incidences environnementales tant que ce dernier n'a pas fait l'objet d'une actualisation et d'études complémentaires. Il avait en outre chargé le BEP de lancer une actualisation du rapport sur les incidences environnementales et la réalisation d'études complémentaires.

A l'heure actuelle, l'actualisation est toujours en cours.

2.2.1.2. Révision du schéma de développement communal

Le CREAT de LOUVAIN-LA-NEUVE a été désigné en qualité d'auteur de projet en date du 29 avril 2021. Il a établi un document reprenant l'analyse contextuelle partagée (grâce aux ateliers et balades participatifs organisés de fin mai à début juillet) et une synthèse des enjeux, lesquels sont en relecture auprès des services.

Les objectifs de développement sont en cours de rédaction et un marché en vue de la désignation d'un bureau d'études agréé, chargé du rapport sur les incidences environnementales, est en cours de lancement.

2.2.2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME OPÉRATIONNEL

2.2.2.1. Élaboration d'un Périmètre de remembrement urbain dit « Quartier de la gare » (PRU)

La mise en œuvre de la phase 1 du PRU est toujours en cours puisque le permis d'urbanisme de chacune des parties est en cours d'instruction auprès des services de la Wallonie.

Le Collège communal a décidé, le 30 juin 2022, de marquer accord sur la convention entre la Ville et le BEP en vue de prolonger son accompagnement, pendant 3 ans, au niveau de l'opérationnalisation de la mise en œuvre dudit PRU.

Il a également marqué accord sur la convention entre la Ville et le BEP en vue de la réalisation d'une étude technico-économique et juridique de mise en place éventuelle d'un réseau de chaleur urbain.

2.2.2.2. Site à réaménager (SAR) - MAZY

La Ville est propriétaire du site depuis le mois de septembre 2018.



Le Ministre de l'Aménagement du Territoire a lancé un appel à projet à l'été 2021 en vue de la prise en charge de l'assainissement du site directement par la Spaque.

La Ville a répondu audit appel à projet en septembre 2021.

2.2.2.3. Projet de Revitalisation urbaine (REVI)

Le site concerne l'ancien Hôtel des Voyageurs aujourd'hui démoli, situé en face de la gare SNCB et est propriété du promoteur « Association Lixon-Besix ».

Après avoir obtenu la reconnaissance du site en qualité de site à réaménager, en 2015, le promoteur défend un projet immobilier d'une centaine de logements et a entamé avec la Ville une réflexion quant au lancement éventuel d'une opération de revitalisation urbaine en vue de l'aménagement des espaces publics.

Au printemps 2021, ledit promoteur a entamé une réflexion sur un autre terrain jouxtant également le site de la gare (au bout de la rue Monseigneur Heylen) mettant en stand-by le projet initial.

2.2.3. OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL (ODR)

2.2.3.1. Mise en œuvre des projets du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de 2005

Projet d'aménagement de la place et de liaison à BEUZET (convention-exécution 2015) :

Juillet 2022 : réintroduction du permis d'urbanisme et finalisation en parallèle du dossier-projet par le Bureau d'Etudes VVV architecture de BRUXELLES.

Les rapports annuels de la Commission locale de Développement rural (CLDR)

Conformément à l'obligation à charge des communes bénéficiant de conventions de développement rural de dresser annuellement un rapport sur l'état d'avancement de l'opération ainsi qu'un rapport d'activités de la CLDR, le service Aménagement du territoire a rédigé en mars 2022, en collaboration avec la Fondation rurale de Wallonie (FRW), ledit rapport à destination de la Ministre du Développement rural.

Ce rapport a été approuvé par la CLDR le 09 mars 2022 et adopté par le Conseil communal en date du 23 mars 2022.

En collaboration avec la FRW, le service Aménagement du Territoire est aussi chargé du secrétariat de la CLDR (convocations, présentations en séance, ...) : 2 réunions plénières en 2022 en présentiel.

Conformément au nouveau règlement d'ordre intérieur adopté par le Conseil communal en août 2021, le Conseil communal du 04 août 2022 a décidé de renouveler 8 membres de la CLDR.

2.2.3.2. Nouveau Programme communal de Développement rural (PCDR)

Pour rappel, le Gouvernement wallon a adopté le PCDR de GEMBLOUX, pour 10 ans, le 23 mars 2019.

Les différents lots représentent :

- Lot 0 : 9 projets dont la mise sur pied d'une Commission agricole communale (CAC) et l'organisation d'une balade cycliste de village en village, le VélOrneau (explicités ci-dessous)
- Lot 1 : 10 projets
- Lot 2 : 11 projets
- Lot 3 : 17 projets

L'entièreté de l'ancienne opération et la nouvelle sont visibles sur le mini-site qui leur est consacré (<https://www.gembloux.be/ma-commune/services-communaux/operation-de-developpement-rural>).

En mars 2022, la CLDR a décidé, dans une programmation trisannuelle, d'activer les fiches suivantes :

- Fiche I.05 : Améliorer l'attractivité du complexe nature dans et autour du bois de GRAND-LEEZ ;
- Fiche I.04 : Créer une maison rurale à BEUZET ;
- Fiche II.03 : Concevoir un lieu de convivialité à BOTHEY ;
- Fiche III.05 : Développer un ou des villages connectés.

Les fiches-projets officiellement déjà activées :

- Aménager la place de SAUVENIÈRE en un cœur de village : le bureau d'Etudes « Drea(2)m » a été désigné par le Collège communal le 2 décembre 2021. Une première esquisse a été présentée aux riverains, utilisateurs de l'espace et aux membres sauveniérois de la CLDR en septembre 2022 ;
- Créer et installer des panneaux « l'agriculture au fil des saisons » et mettant en valeur les spécificités des villages comme facteurs d'identité globale : le bureau d'Etudes Quidam a été désigné par le Collège communal le 24 février 2022. Une première esquisse a été présentée en CLDR, lors de sa séance de juin 2022 ;
- Aménager la place de LONZÉE en un lieu de convivialité - Juin 2020 : le bureau d'Etudes « Equilateral » a été désigné par le Collège communal le 22 août 2022. Une première esquisse a été présentée aux riverains, utilisateurs de l'espace et aux membres lonzinois de la CLDR en octobre 2022 ;
- Développer une vision globale de la vallée de l'Orneau au travers d'une maison de la nature et de l'environnement : la convention-faisabilité a été signée par la Ministre du Développement rural le 1er août 2022.

Les projets du lot 0 en « activité » :

La Commission agricole communale (CAC) :

Une réunion de travail de relance a eu lieu le 18 mars 2021, animée par le nouvel agent en charge de la gestion de l'eau et de l'agriculture, lequel a proposé un calendrier de travail pour les années à venir.

Le VélOrneau, balade cycliste de village en village :

La 4^{ème} édition du VélOrneau, coordonnée par l'Office du Tourisme, a eu lieu le 11 septembre 2022.



Une météo une nouvelle fois favorable a permis de faire de cette journée une belle réussite. Plusieurs centaines de personnes ont sillonné les chemins et sentiers de l'entité gembloutoise.

Un balisage pérenne a été mis en place dans le courant du mois d'août.

Le groupe de réflexion « mobilité douce » :

Afin d'encadrer le Groupe de travail issu de la CLDR relatif à la mobilité douce, le Collège communal, en octobre 2019, décidait de désigner l'asbl Tous à pied de NAMUR en qualité d'auteur de projet.

La proposition de réseau a été validée par le Collège communal en juin 2021. Le balisage du réseau a été effectué à la fin de l'année 2021.

L'asbl Tous à pied a été chargée, début 2022, de réaliser une analyse multicritères afin de fixer au mieux les priorités à mettre en œuvre. Ce travail a été effectué et est coordonné maintenant par le service Mobilité. Ce dernier a notamment organisé des ateliers participatifs à ce sujet, en juin 2022, dans certains villages afin d'enrichir l'analyse multicritères.

Cette « colonne vertébrale », s'enrichira au fil du temps afin d'aboutir à un squelette complet représentant les différentes liaisons douces du territoire.

2.2.4. PROBLEMATIQUE DES INONDATIONS PAR COULEES DE BOUE ET DEBORDEMENTS DE COURS D'EAU

Pour rappel, le service Aménagement du Territoire collabore avec le service Travaux afin de mettre en place des solutions concertées avec les agriculteurs et les riverains dans le cadre de la lutte contre les coulées de boue.

C'est ainsi que plusieurs centaines de mètres de fascines ont été installées sur le territoire gembloutois et quelques ares de miscanthus ont été plantés.

Au vu des événements catastrophiques de l'été 2021 qui se sont produits en Wallonie et notamment à GEMBLoux, de nouveaux contacts insistants ont été entrepris avec les agriculteurs concernés et les riverains impactés afin de négocier des solutions de lutte.



Des avis à la Cellule GISER ont été sollicités et des contacts avec le STP, gestionnaire de certains cours d'eau, ont été entrepris.

Un bureau externe a également été désigné afin d'apporter une expertise supplémentaire dans la manière de traiter cette problématique.

Un marché de fourniture et pose de « fascines de paille » et d'aménagements divers doit se mettre en œuvre à l'automne 2022.

Un Gestionnaire « eau et agriculture » a été engagé en juin 2022 dont la lutte contre les coulées de boue et débordements de cours d'eau est la tâche principale : il étudie donc les meilleures solutions à

mettre en œuvre pour lutter contre cette problématique et négocie tant avec les riverains qu'avec les agriculteurs.

Il gère également les dossiers issus de la mise en œuvre du Règlement relatif à l'octroi d'une prime communale pour la mise en place de dispositifs durables de protection contre les inondations et les coulées boueuses, décidé par le Conseil communal en mars 2022.

En outre, **une dizaine d'avis de vigilance** ont été rendus au service Urbanisme en 2022.

En tant que service à part entière, la gestion de l'eau et l'agriculture sera présentée, lors du prochain rapport annuel, dans une rubrique spécifique à créer.

2.2.5. APPEL A PROJET « CREATION D'ESPACES VERTS EN MILIEU URBANISE »

La Ville a été lauréate de l'appel à projet lancé en 2021 par la Ministre de l'Environnement et de la Nature. Le projet proposé vise le renforcement des liens entre la Faculté et les citoyens gembloutois tout en les sensibilisant à la biodiversité et à l'agriculture urbaine.

Le projet se mettra en place sur les terrains de Gembloux Agro-Bio Tech et vise également à constituer un verger communautaire, un parc comestible communautaire ainsi qu'une friche dirigée (terrains situés à l'angle de l'avenue Maréchal Juin et de l'avenue de la Faculté d'agronomie).

Plateforme WASABI : un lieu ouvert au public



Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet Wasabi de Gembloux Agro-Bio Tech. Le coût de réalisation a été estimé à environ 250.000 € TVAC, subsidié à 80%, le reste étant financé par la Ville.

L'avant-projet est en cours d'élaboration. Le service Environnement a repris le dossier pour sa phase opérationnelle.

2.2.6. APPEL A PROJET « CREATION D'UN MAILLAGE VERT ET BLEU EN MILIEU URBAIN »

La Ville a répondu à l'appel à projet dont question début septembre 2022 en mettant en avant un terrain appartenant à Tradecowall, sur le site des anciennes argilières de GRAND-MANIL.

L'idée est de maintenir le lieu en un espace naturel, de le préserver et de le renforcer tout en y prévoyant un accès au public tantôt relativement libre, tantôt balisé et encadré dans les zones plus sensibles.

10. Urbanisme

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Monsieur Thomas BLOMME, Responsable du service
 Madame Catherine CHANTILLON
 Monsieur Michaël DETIFFE
 Monsieur Pascal GOLINVEAU
 Madame Béatrice HENRION
 Madame Elke VAN REMOORTERE
 Madame Edwige WAUTHIER

Contact : urbanisme@gembloux.be

2. PERMIS D'URBANISME

Dossiers de demande de permis d'urbanisme : **230** dossiers (les plans modifiés ne sont pas comptabilisés) ont été réceptionnés du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022 (281 en 2021).

Permis traités du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022 :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Permis d'urbanisme délivrés :	203	245
Refus de permis d'urbanisme :	21	24
Permis d'urbanisme abandonnés :	5	6
Permis d'urbanisme irrecevables :	0	1
Plans modifiés sollicités :	61	49

2.1. Répartition des dossiers par entité par permis

Division	Entité	Nombre de dossiers en 2022	Nombre de dossiers en 2021
1	GEMBLOUX	72	78
2	ERNAGE	6	11
3	SAUVENIERE	32	31
4	LONZEE	12	21
5	GRAND-MANIL	19	11
6	GRAND-LEEZ	19	27
7	BEUZET	15	25
8	ISNES	15	17
9	BOSSIERE	14	15

10	MAZY	7	13
11	BOTHEY	3	7
12	CORROY-LE-CHATEAU	10	20

3.PERMIS D'URBANISATION

Dossiers de demande de permis d'urbanisation et de modification de permis d'urbanisation : **2** dossiers réceptionnés entre le 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022 (6 dossiers en 2021).

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Permis d'urbanisation délivrés :	1	1
Refus de permis d'urbanisation :	2	2
Permis d'urbanisation irrecevable ou abandonné :	0	0

3.1.Nature des dossiers

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Permis d'urbanisation :	3	3
Modification d'un permis d'urbanisation :	0	0

3.2.Répartition des dossiers par entité

Division	Entité	Nombre de dossiers en 2022	Nombre de dossiers en 2021
1	GEMBLoux	0	0
2	ERNAGE	0	0
3	SAUVENIERE	0	0
4	LONZEE	0	0
5	GRAND-MANIL	1	1
6	GRAND-LEEZ	0	0
7	BEUZET	1	1
8	ISNES	0	0
9	BOSSIERE	0	0
10	MAZY	1	1
11	BOTHEY	0	0
12	CORROY-LE-CHATEAU	0	0

4.CONTRÔLES D'IMPLANTATION

Les contrôles d'implantation servent à vérifier la conformité de l'implantation du bâtiment sur le terrain par rapport au permis d'urbanisme.

Il y a eu **79** contrôles d'implantation du 1^{er} novembre 2021 et le 31 octobre 2022 (**84** en 2021).

5.LIBÉRATION DE CAUTIONNEMENT

Depuis la décision du Conseil communal du 05 novembre 2008 relatif au dépôt d'une caution préalablement à l'exécution de travaux ayant fait l'objet d'un permis d'urbanisme, la plupart des permis d'urbanisme font l'objet d'un état des lieux de voirie avant et après travaux.

Il y a eu **92** demandes de libération de cautionnement du 1^{er} novembre 2021 et le 31 octobre 2022 (**88** en 2021).

6.DEMANDES D'AVIS SUR AVANT-PROJET

Les demandes d'avis permettent aux demandeurs de prendre connaissance de la position du Collège communal sur une future demande de permis.

Il y a eu **39** demandes d'avis du 1^{er} novembre 2021 et le 31 octobre 2022 (**44** en 2021).

7.CERTIFICATS D'URBANISME

Le certificat d'urbanisme n°1 contient les informations sur la situation urbanistique d'une parcelle cadastrale (situation au Plan de secteur, Schéma de développement communal, ...). De plus, il permet de savoir si le bien bénéficie d'un équipement d'épuration des eaux usées et d'un accès à une voirie suffisamment équipée.

Le certificat d'urbanisme n° 2 comporte les informations du certificat d'urbanisme n° 1 et donne une appréciation des autorités sur un projet concret que le demandeur souhaite mettre en œuvre.

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Demande de certificats d'urbanisme n° 1 :	22	9
Demande de certificats d'urbanisme n° 2 (récépissé) :	2	3
Certificats d'urbanisme n° 1 délivrés :	22	9
Certificats d'urbanisme n° 2 délivrés avec avis favorable :	2	1
Certificats d'urbanisme n° 2 délivrés avec avis défavorable :	1	0

8.RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES DÉLIVRES AUX NOTAIRES

Le service Urbanisme a répondu à **677** demandes de renseignements urbanistiques au cours de la période de référence (**736** en 2021).

9.DIVISION DE BIENS SANS PERMIS D'URBANISATION

35 biens ont fait l'objet d'une division sans permis d'urbanisation (**50** en 2021).

10. COMMISSION CONSULTATIVE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ

10.1. Réunions

La Commission s'est réunie à **10 reprises** du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022 et a émis un avis sur **37 dossiers** (51 en 2021).

10.2. Nature des dossiers soumis à l'avis de la Commission

10.2.1. PERMIS D'URBANISME AVEC DÉROGATION AU PLAN DE SECTEUR :

8 dossiers

10.2.2. PERMIS D'URBANISME AVEC ÉCART AU GUIDE COMMUNAL D'URBANISME :

12 dossiers

10.2.3. PERMIS D'URBANISME AVEC ÉCART À UN SCHÉMA D'ORIENTATION LOCAL :

2 dossiers

10.2.4. PERMIS D'URBANISME AVEC ÉCART À UN PERMIS D'URBANISATION :

1 dossier

10.2.5. PERMIS D'URBANISATION :

2 dossiers

10.2.6. PERMIS UNIQUE – PERMIS INTÉGRÉ :

8 dossiers

10.2.7. DIVERS :

- Avant-projet : 2 dossiers
- PCA Créalys
- Schéma de développement commercial

11. INFRACTIONS URBANISTIQUES

Le service Urbanisme a traité des dossiers d'infraction urbanistique : constatation des infractions, rédaction des procès-verbaux, suivi des régularisations, ...

Au total, **27 nouveaux** dossiers d'infractions urbanistiques ont été traités par le Collège communal du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022 (**45** en 2021).

12. PERMIS UNIQUES ET PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Dossiers de demande de permis introduits du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022.

12.1. Permis uniques

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Permis unique :	10	1

12.2. Permis d'environnement

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Permis d'environnement :	18	13
Permis intégré :	0	1
Permis d'environnement de 3 ^e classe – Déclarations :	127	143

13. GESTION DES COURRIELS (boîte générale « URBANISME » uniquement)

Le service a répondu à **3901** mails du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022 (**3727** en 2021).

11. Environnement

1. PRESENTATION DU SERVICE

Monsieur Julien LEGRAND, Conseiller en Environnement, Responsable du service
Madame Hafida HAOUARI CHOUGRATI

2. GESTION DES DECHETS

2.1. Collectes en porte-à-porte

2.1.1. COLLECTES ORDURES MÉNAGÈRES ET ORGANIQUES

	Fraction résiduelle (conteneurs à puce)			Déchets organiques (sacs biodégradables)		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
	Kg	Kg	Kg	Kg		
Janvier	169.120	154.180	158.080	96.120	81.940	84.440
Février	150.540	167.200	147.480	87.240	83.040	83.560
Mars	165.500	205.040	187.100	93.120	101.380	98.640
Avril	205.540	165.440	144.650	114.600	80.380	78.820
Mai	168.360	160.260	148.640	87.680	80.040	79.720
Juin	161.880	214.260	192.480	87.820	99.100	100.600
Juillet	200.300	167.960		102.140	69.720	
Août	154.860	155.740		78.540	76.900	
Septembre	189.920	193.130		100.600	93.100	
Octobre	156.780	154.420		89.860	77.500	
Novembre	156.200	149.280		88.500	78.520	
Décembre	201.430	198.140		115.500	101.760	
TOTAL	2.080.430	2.085.050	978.430	1.141.720	1.023.380	525.780
Moyenne par mois	173.369	173.754	163.072	95.143	85.282	87.630
Extrapolation kg par an	2.080.430	2.085.050	1.956.860	1.141.720	1.023.380	1.051.560
Extrapolation kg par an par habitant	79,58	79,46	74,32	43,68	39,00	39,94

La fraction résiduelle tend à diminuer malgré l'augmentation de la population. La fraction organique poursuit son augmentation d'année en année. Ramenés à la quantité de déchets produite par habitant, ces chiffres deviennent plus clairs et pertinents :

- les Gembloutois diminuent lentement mais sûrement leur production de déchets ménagers résiduels (conteneur à puce) ;
- le recours au sac biodégradable augmente.

2.1.2. COLLECTES SÉLECTIVES

	Papiers-cartons porte à porte			PMC porte à porte			Verre (bulles)		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
	Kg	Kg			Kg	Kg	Kg	Kg	Kg
Janvier	81.980	88.060	61.640	63.280	53.800	56.100	87.141	91.344	97.941
Février	74.540	90.660	86.680	42.100	53.060	52.360	71.311	57.613	63.373
Mars	76.700	166.420	154.160	47.060	53.280	51.920	65.116	89.295	108.338
Avril	171.880	82.720	76.000	49.360	54.620	51.680	83.117	70.843	62.306
Mai	88.700	80.100	75.880	53.680	53.380	54.200	66.079	73.971	54.677
Juin	93.783	83.340	77.520	50.420	81.320	80.920	78.004	86.299	102.539
Juillet	70.660	66.000		84.480	52.740		85.291	70.651	
Août	77.120	82.120		47.940	48.860		77.513	71.667	
Septembre	84.860	89.780		49.640	49.960		69.186	76.547	
Octobre		77.440			49.220			53.511	
Novembre		82.640			49.360			81.188	
Décembre		84.040			76.520			53.513	
TOTAL	1060.663	1.073.320	531.880	487.960	676.120	347.180	682.758	876.442	489.174
Moyenne par mois	88.389	89.443	88.647	54.218	56.343	57.863	75.862	73.037	81.529

Extrapolation kg par an	1.060.663	1.073.320	1.063.760	650.613	676.120	694.360	910.344	876.442	978.348
--------------------------------	-----------	-----------	-----------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

Extrapolation kg par an par habitant	40,57	40,91	40,40	24,89	25,77	26,37	34,82	33,40	37,16
---	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

2.1.3. COLLECTE DE BRANCHAGES

Ce service connaît un succès grandissant au vu de l'augmentation régulière du nombre d'inscriptions d'année en année. Les chiffres pour le ramassage d'automne ne sont pas encore disponibles.

	Avril 2020	Novembre 2020	Avril 2021	Novembre 2021	Avril 2022	Novembre 2022
Nombre d'inscriptions	Annulée	101	42	21	63	Incomplet

2.2. Collecte en points d'apport volontaire

2.2.1. COLLECTE DES VERRES

Le service assure le relais auprès de l'intercommunale des problèmes qui se posent avec les bulles à verres (débordements, vandalisme, malpropreté). Dans le cadre de l'agrément FOST+ et suite à l'appel

à candidature lancé par le BEP Environnement mettant des moyens budgétaires disponibles pour la période 2019-2023 en vue de l'amélioration du réseau des bulles à verre, le service continue à évaluer les possibilités d'enfouissement de bulles à verre.

2.2.2.COLLECTE DES TEXTILES

En 2022, deux nouvelles « bulles à vêtements » sont venues compléter celles déjà existantes pour l'ASBL Terre. D'autres sont en phase de pose pour l'ASBL LES PETITS RIENS. Cela répond à une demande qui est en adéquation avec le programme « 0 déchet » et la sensibilisation au travers de la communication autour de la thématique du réemploi.

2.2.3.COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

En bonne concertation avec les services Espaces verts et Communication, le service a assuré la coordination et la communication autour de la collecte 2022, ainsi que déjà celle de 2023, laquelle aura lieu le lundi 10 janvier 2023.

2.3.Décharges

2.3.1.ANCIENNE DECHARGE DES ISNES

Ce site, dont la réhabilitation s'est étalée de 1994 à 2002 dans le cadre d'un contrat de gestion signé avec la SPAQUE, bénéficie toujours d'un suivi scientifique annuel permettant de suivre son évolution. Le rapport d'analyse 2022 a bien été réceptionné et examiné par le service Environnement. Les paramètres suivent leur lente décroissance vers un retour à la normale.

Par ailleurs, le Service Public de Wallonie a informé la Ville que, compte tenu des résultats des paramètres de surveillance, cette dernière peut être définitivement stoppée. Les différents rapports de la DESo mentionnent que la "*plume d'eau salée*", c'est-à-dire que la nappe aquifère qui contenait une forte concentration de chlorure, a fortement diminué et est stabilisée dans l'espace et que la tendance à l'avenir s'annonce favorable. L'avis de la Direction des Infrastructures de Gestion et de la Politique des Déchets se rallie à l'avis de la DESo, dans un courrier adressé à SPW Agriculture, Ressource et Environnement, quant à la levée des obligations en matière de suivi des eaux souterraines, la situation étant équilibrée.

Une réunion sera programmée d'ici la fin de l'année avec le SPW concernant le devenir du site en sollicitant une réflexion commune sur l'affectation de ladite zone.

2.3.2.ANCIENNE DECHARGE DES « 7 VOLEURS » A GRAND-LEEZ

Ancienne sablière exploitée dans les années 70, elle a servi de décharge communale dans les années 80. Le chantier de réhabilitation a été confié à l'opérateur Tradecowall en 2009 par concession de service public. Sa réhabilitation est régie par l'Arrêté ministériel du 8 novembre 2010. L'opérateur privé a financé les opérations de dépollution et de confinement de la pollution résiduelle (pose d'une membrane d'étanchéité) en monétisant les apports de terres constituant un éco-tumulus. La réhabilitation s'est terminée en 2021, année depuis laquelle le site est géré par la Ville.

Sur la période couverte par ce rapport, le site a vu :

- En novembre 2021 : une relance des campagnes d'analyse des eaux des piézomètres du site à la demande du SPW-DeSu (le monitoring du site devait s'arrêter, selon l'Arrêté ministériel, en 2021). Le service Environnement a instruit la désignation d'un bureau d'étude pour mener à bien les analyses demandées ;

- En janvier 2022 : une visite du site avec le SPW-DeSu et le bureau d'étude pour convenir des toutes dernières analyses, notamment dans le plan d'eau central, les piézomètres étant obstrués ;
- En Juillet 2022 : la gestion par la Ville des chardons et autres plantes expansives ou invasives ;
- En octobre 2022 : le SPW-DeSu rend au SPW-DAS un avis favorable pour l'arrêt du monitoring analytique du site. Le quitus définitif marquant la fin de la réhabilitation est attendu tout prochainement ;

La question de la post-gestion ultérieure reste ouverte, notamment au vu de la nécessaire gestion des espèces expansives (chardons, ronces, ...) et des invasives (renouées asiatiques, séneçon du Cap, ...).

2.3.3. MASSIF DE DÉCHETS A LONZÉE

Une pollution pouvant s'apparenter à une ancienne décharge a été mise à jour lors de la pose du collecteur de l'Arton en 2013 le long de la rue de la Goyette à LONZÉE (travaux réalisés par la SODRAEP pour le compte de l'INASEP). Les premières analyses et mesures de confinement sont réalisées en 2013 par le bureau ABV, qui rend rapport en 2014. Le SPW-DPC cite la Ville comme auteur présumé de la pollution. Une étude d'orientation est réalisée par le bureau GEOSAN en 2017, approuvée par le SPW-DAS qui impose la réalisation d'un projet d'assainissement.

Fin 2020, le bureau Recosol désigné pour la rédaction du projet d'assainissement produit les compléments demandés par l'Administration régionale en vue de la définition de la stratégie de réhabilitation. Début 2021, la Ville relaie ces compléments à l'Administration régionale et reste depuis en attente des suites à donner à ce dossier.

2.4. Dépôts sauvages

Le nombre de PV rédigés par les fonctionnaires de police de la Zone de police Orneau-Mehaigne sont sur les 3 dernières années :

2020	2021	2022 (janvier-octobre)
23	50	17

Le service Environnement assure le relais entre les plaignants, l'agent constatateur communal, la Zone de police, le service Propreté et parfois les auteurs. Le service s'applique à médiatiser ce phénomène grandissant pour tenter de l'endiguer.

2.5. Sensibilisation à la réduction des déchets et à la propreté publique

2.5.1. BE WAPP 2022

Le service Environnement a coordonné l'action de nettoyage annuelle de BE WAPP. Celle-ci s'est tenue du 05 au 08 mai 2022 et a mobilisé 585 bénévoles. Ces bénévoles ont accepté de prendre part à un grand nettoyage du territoire communal grâce à l'aide de matériel obtenu auprès du BEP et de BE WAPP.

Concernant le « Marathon de la propreté » qui s'est tenu dans le courant du mois d'octobre, le nombre de participants n'as pu encore pu être fixé de manière précise.

Diverses actions de terrain ont notamment été menées en partenariat avec le Contrat de Rivière Sambre et Affluents auprès des élèves d'une des écoles communales durant ce marathon afin de sensibiliser les élèves sur le parcours des déchets qui finissent dans la nature puis dans la mer.

De plus, des pochoirs « Ici commence la mer » ont été posés au sein de tous les centres sportifs de GEMBLOUX.

Enfin, une action de sensibilisation au sein du marché hebdomadaire a été menée et a remporté un franc succès puisqu'une cinquantaine de citoyens y ont participé.

2.5.2. PRIMES AU COMPOSTAGE

Une prime de 12,50 € est octroyée à tout Gembloutois qui achète un dispositif de compostage valant au moins 30 €.

Année	Demandes (Prime compostage)
2022 (incomplet)	6
2021	3
2020	6

2.5.3 PRIMES LANGES LAVABLES

Depuis le 16 décembre 2020, le règlement relatif à l'octroi d'une prime communale visant à favoriser l'utilisation de langes lavables pour les bébés est effective.

La Ville octroie une prime équivalant à 50% des factures. Cette prime est plafonnée à 100 €.

Année	Demandes (Prime langes lavables)
2022 (incomplet)	17
2021	35

2.6. Plan local de Propreté publique

La Ville a participé à l'appel à candidatures « Acquisition de moyens de nettoyage » dans le cadre de la campagne « Wallonie plus propre ». A ce jour, nous sommes dans l'attente d'un retour de notre candidature déposée.

2.7. Commune « Zéro Déchet »

La Ville s'est engagée dans une démarche « 0 Déchet » en 2020. Bénéficiant de l'accompagnement du BEP, la démarche s'est enrichie en 2022 de la mise en place d'une Eco-team et des premières réflexions visant la réduction des déchets au sein de l'Administration.

Des poubelles « compost » ont été installées, dans chaque pôle et dans le réfectoire, à titre d'exemplarité. D'autres actions de sensibilisation invitant le personnel communal à être plus vigilant à leur « consommation » de manière globale se mettent en place petit à petit.

Ainsi, plusieurs actions ont été menées en interne en guise de représentativité de l'Administration mais aussi en externe avec différents acteurs, citoyens et jeunes de la Ville.

Le programme « 0 déchet » pour l'année encourue a permis la mise en place des 7 actions suivantes :

1. *Gaspillage alimentaire* : sensibilisation auprès des agents communaux au travers d'un atelier de sensibilisation donné par un prestataire extérieur ;
2. *Give Box* : depuis septembre une Give BOX, réalisée par le menuisier de la Ville, est installée au sein de l'Hôtel de Ville à destination du personnel et rencontre un franc succès compte tenu du turn-over constant observé des objets déposés ;
3. *Commerçants* : les commerçants d'enseignes alimentaires du centre-ville ont été invités à apposer un Macaron « Contenant réutilisable accepté » pour inviter les clients à venir avec leurs boîtes et diminuer ainsi la quantité de déchets que cela génère. L'action a connu un franc succès puisqu'une très large majorité des commerçants a répondu favorablement à cette invitation ;
4. *Convention de collaboration* : une convention avec les acteurs de l'économie sociale a été mise en place et mise en avant à travers les réseaux sociaux mais aussi la presse locale pour informer les citoyens de l'existence des lieux de collecte d'objets réutilisables qu'ils peuvent se procurer gratuitement ou à moindre prix ;
5. *Repaircafé* : ce dernier organise une fois par mois un atelier de réparation. Une demande d'aide avait été exprimée par ces bénévoles en vue de promouvoir leurs activités mais aussi pour l'achat d'outils nécessaires à la réparation d'objets des citoyens ;
6. *Emballage grand public* : une action de sensibilisation aux emballages a été menée à deux reprises, lors du marché hebdomadaire, avec la présence de la camionnette du BEP avec distribution aux citoyens de contenants réutilisables et de sacs fruits/légumes ;
7. *Spectacle Impro « 0 Déchet »* : cette action destinée aux élèves du secondaire est prévue fin novembre 2022. Les deux écoles du secondaire de l'entité, l'Athénée royal et le Collège Saint-Guibert, ont toutes les deux répondu plus que favorablement à cette proposition de sensibilisation qui se fera en collaboration avec le Centre Culturel de GEMBLoux.

2.8. Optimisation de l'implantation des poubelles et des tournées de collectes

La Ville a été sélectionnée fin 2020 par « Be WaPP » dans le cadre d'un appel à candidature pour l'optimisation de l'implémentation des poubelles et des tournées de collecte. En 2021, un diagnostic des poubelles publiques installées sur le territoire communal par un consultant externe avait été réalisé. Suite à cela et avec l'aide du service travaux, les réflexions menées et la concrétisation ont abouti en 2022.

En 2022, quatre-vingt-huit nouvelles poubelles ont été acquises par le service travaux afin de remplacer les anciennes poubelles. Ces dernières n'empêchaient pas l'introduction de déchets résiduels venants des ménages. Les nouvelles poubelles impliquent, compte tenu de leurs caractéristiques, moins de dépôts privés dans les poubelles publiques.

3. PROTECTION DE LA NATURE – ESPACES VERTS – FORÊTS

3.1. Planification et tutelle wallonne

En 2022, la Ville a été sollicitée par l'autorité régionale pour :

- La mise à l'enquête de l'évaluation environnementale stratégique (EES) relative au prochain programme wallon pour le secteur commercial de la Pêche (PwScP) 2021-2027 ;
- La mise à l'enquête du Plan de Gestion Durable de l'Azote ;
- La mise à l'enquête des Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS) 2022-2027 ;
- La mise à l'enquête des 3èmes Plans de Gestion par Districts Hydrographiques.

Ces mises à l'enquête ont été prises en charge en collaboration et répartition entre les services Urbanisme, Communication et Environnement.

Le service est également sollicité pour remettre des avis dans le cadre de procédures urbanistiques communales qui concernent des éléments du patrimoine naturel local, lorsque la parcelle est concernée par une zone identifiée par l'étude du réseau écologique communal ou proche de cours d'eau ou de zones naturelles.

3.2. Gestion du patrimoine naturel local

3.2.1. GESTION DES ESPACES VERTS COMMUNAUX

La gestion des espaces verts est assurée par le service Plantations. Tout au long de l'année, des concertations entre le service Plantations et le service Environnement ont lieu sur l'aménagement de certains espaces communaux ou la manière de les entretenir : parcs urbains, bords de route en fauchage tardif, arbres de rue, bords de RAVeL, rives de cours d'eau communaux, demandes ponctuelles de riverains, etc.

En 2022, une action plus particulière a été menée au clos de l'Orneau dans le cadre de l'opération « En mai, tonte à l'arrêt ». Les deux responsables de service ont également participé à la formation organisée par l'asbl Adalia sur l'impact du changement climatique sur les espaces verts.

3.2.2. CREATION D'UN NOUVEAU PARC URBAIN

2022 voit l'amorce d'un projet majeur mené avec GEMBLOUX Agro-Bio Tech de création d'un nouveau parc urbain sur son site universitaire. Le projet, développé par le partenaire académique et introduit par la Ville dans le cadre de l'appel à projets des Ministres wallons du Climat, de l'Environnement et de la Nature, dédié à la « Végétalisation urbaine pour répondre aux enjeux climatiques », a été retenu et est subsidié à hauteur de 184.248 €.

Pour l'essentiel, le projet consiste en la création d'un espace démonstratif accessible au grand public, décliné en un verger conservatoire, une friche dirigée et un parc urbain comestible. Au niveau du partenaire académique, le projet s'inscrit dans le contexte plus large de la plateforme Wasabi, illustrant les aménagements urbains permettant de faire face au changement climatique.

Le service Environnement a développé, instruit et mis en œuvre, en concertation avec les services Juridique et Finances, une convention détaillant la collaboration avec le partenaire académique et le mécanisme de transfert du subside à celui-ci. La convention a été approuvée début octobre et signée fin octobre 2022 permettant la rédaction de l'avant-projet à rendre au SPW fin 2022.

3.2.3. GESTION FORESTIERE DU BOIS DE GRAND-LEEZ

De par sa superficie de plus de 100 ha d'un seul tenant, le bois de GRAND-LEEZ est soumis à la gestion par le SPW-DNF. Ce dernier encadre la pratique sylvicole, attribuant les lots de coupe aux soumissionnaires et soumettant à la Ville les devis de plantation.

En 2022, le Plan d'Aménagement Forestier, document-cadre qui régit la gestion du bois pour les 32 années à venir, a été soumis pour adoption finale à la Ville. Une dernière information citoyenne doit être menée avant adoption finale du texte.

3.2.4. RENFORCEMENT DU MAILLAGE ÉCOLOGIQUE LOCAL

2022 voit l'aboutissement d'un dossier d'importance pour la Ville avec l'approbation d'un nouveau règlement communal assurant un soutien financier et technique pour les plantations réalisées chez le particulier et en zone agricole. Le service Environnement a rédigé et instruit ce règlement en concertation avec les services Juridique et Finances.

Pour l'essentiel, le dispositif vient en continuité du mécanisme régional « Yes we Plant » en octroyant, pour le particulier, une prime complémentaire à la prime régionale permettant de couvrir la quasi-totalité de la facture d'achat des plants. En zone agricole, la Ville prend en charge l'entièreté de la plantation, de l'achat des plants à leur plantation réalisée si possible en participatif citoyen.

Le règlement est approuvé début juin et est médiatisé tout l'été, notamment à l'occasion de la venue de la Ministre wallonne de l'Environnement et de la Nature à GEMBLOUX, en visite sur l'Eco-Jardin de l'Orée du Bois (cf. rubrique PCDN infra). Le dispositif sera à nouveau médiatisé lors de la journée de l'arbre 2022. Durant la période concernée par le présent rapport, aucune demande de prime ou d'appui technique n'a encore été introduite.

3.3. Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)

3.3.1. GENERALITES

La Ville de GEMBLOUX est engagée dans un PCDN depuis 2008. L'étude du réseau écologique a été réalisée en 2009 par le Laboratoire d'Écologie de GEMBLOUX Agro-Bio Tech. Le PCDN final a été approuvé par le Conseil communal du 05 mai 2010.

3.3.2. COMMISSION NATURE

La commission a été instituée par le Conseil communal du 04 septembre 2013. Elle a fonction d'organe consultatif et participatif et est ouverte à toute personne porteuse de projet dans le cadre du PCDN ou désireuse de s'y investir.

Elle s'est réunie le 07 mai pour évaluer et approuver les projets 2022 et le 17 septembre 2022 pour s'intéresser aux projets de maraichage urbain de l'ASBL Resanesco et préparer les 10 ans du PCDN.

3.3.3. PROJETS 2022 DU PCDN

11 projets ont été introduits, ce qui est dans la moyenne des années précédentes (+/-12). 1 projet a été annulé par son porteur, 2 projets ont été reportés pour précisions ultérieures :

- Optimisation de la fructification d'arbustes à petits fruits à GRAND-MANIL (projet annulé par porteur)
- Nichoirs pour la Chouette Chevêche d'Athéna à GRAND-LEEZ
- Mise en valeur des trois chênes centenaires de la Prairie dite « Au renard » à GRAND-LEEZ (reporté car en attente de la récupération du terrain par la Ville)
- Potager partagé de la Closière

- Replanter un arbre monumental en plaine agricole
- Remise au vert à SAUVENIERE (basculé vers le maillage écologique)
- Extension du potager collectif d'ERNAGE et plantation d'une haie fruitière
- Spirale aromatique, abris à faune dans le Jardin-forêt comestible participatif de CORROY-LE-CHATEAU
- Une haie indigène pour le terrain communautaire des Ernageois (remplacé par une clôture pour protéger la prairie mésophile)
- Le potager collectif "Jardin de l'Orneau"
- Eco-Jardin de l'Orée du Bois

Le service a assuré le suivi administratif pour permettre l'octroi d'un subside communal aux porteurs de projets retenus. Les projets ont par ailleurs été introduits via l'appel à projets « BiodiverCité » pour permettre un financement régional. Le service a également assuré le suivi et la clôture des justificatifs 2019 et 2020, tant des porteurs de projets vis-à-vis de la Ville, que de la Ville vis-à-vis du SPW.

3.3.4. PROJETS MAJEURS ET ACTIONS RÉCURRENTES DU PCDN

Depuis son lancement en 2010, le PCDN a vu l'avènement d'une quarantaine de projets concrets favorables à la biodiversité locale ou s'inscrivant dans une logique de sensibilisation à l'environnement.

Voici les principales avancées 2022 :

Site Internet du PCDN : le site <http://nature.gembloux.be> est mis à jour avec les projets 2022.

Pelouse calcaire sur le site de Falnuée à MAZY : quelques chantiers participatifs de fauchage.

Opération de sauvetage de batraciens :

—au lieu-dit les « Trois-Ponts » à BOSSIÈRE ;

—sur la route d'Aische-en-Refail à hauteur de l'étang de GRAND-LEEZ ;

—à la rue Émile-Pirson à MAZY et à hauteur du Golf de Falnuée ;

—le long de la chaussée de Nivelles à MAZY.

Arbres et haies remarquables : mise à jour de la brochure consacrée à ERNAGE par le Conseiller en Environnement, sur base des instructions de l'auteur.

Gestion des balsamines de l'Himalaya : campagne d'arrachage menée par le CR Sambre suite à l'arrêt de l'action menée par les bénévoles du PCDN.

Maillage bleu : mares creusées au sud de GEMBOUX pour renforcer la présence du Triton crêté (espèce Natura2000). En 2022 : faucardage des typhas et rabattement de la végétation de berge sur la mare au sud de BOSSIERE avec les bénévoles du PCDN.

Jardin de GRAND-LEEZ – Eco-jardin de l'Orée du Bois : jardin communautaire géré par EGL-Nature : permaculture, verger, serres maraîchères, poulailler, prairie fleurie, mare didactique. 2022 voit la consécration de ce projet avec la venue de la Ministre wallonne de l'Environnement et de la Nature début juin sur le jardin, à l'occasion de la labélisation « Jardin naturel » de Natagora. Cette visite ministérielle a été l'occasion pour la Ville d'annoncer à la Ministre et au grand public la promulgation d'un règlement communal renforçant le maillage écologique (cf. rubrique 3.2.4. Renforcement du maillage écologique local).

Potager partagé sur la butte du CPAS : coordonné par l'ASBL Resanesco.

Actions Ekikrok à BOSSIÈRE : jardin partagé géré par Ekikrok : permaculture, serre maraîchère, mare et pâturage.

RAVeL Faune-Flore : fiches didactiques sur les richesses faunistiques et floristiques du RAVEl réalisées et illustrées par Agrophot.

Verger de l'Escaille : rucher didactique et verger parrainé en éco-gestion (pâturage), haies et bandes messicoles.

Potager partagé des Pâquerettes à LONZÉE : 8 bacs de culture cultivés par les riverains situés à l'emplacement de parterres publics bordant la rue des Pâquerettes à LONZÉE.

Potager partagé de la Closière à GEMBLOUX : l'ASBL GEMBLOUX Optimiste y a aménagé une mare et des carrés de permaculture. Des animations sont assurées par l'ASBL pour quelques classes primaires de l'Athénée tout proche. En 2021, le projet évolue vers une Tisanerie qui voit plusieurs chantiers s'étaler sur 2022.

Phragmitaie de GRAND-LEEZ : zone humide recolonisée spontanément par le roseau phragmite suite à son déboisement en 2010. Poursuite des fauches avec exportations au cheval de trait. En 2022, creusement de 5 mares et reméandrage du cours d'eau non classé traversant la roselière avec l'accompagnement de Natagriwal et moyennant subsides PWDR.

Potager de la place de l'Orneau : 2 bacs potagers placés sur la place de l'Orneau et gérés par les élèves du Collège Saint-Guibert, en partenariat avec les riverains et les commerçants de la place (lors des congés scolaires). Ils se situent à présent à l'arrière du Collège.

Grainothèque à la bibliothèque communale : portée par l'ASBL GEMBLOUX Optimiste, elle est alimentée par les jardiniers amateurs qui y déposent leurs excédents de graines du potager et repartent avec les graines de leur choix.

3.3.5. PROJETS DU PCDN INITIÉS ET PORTÉS PAR LA VILLE

Mares du Centre sportif de l'Orneau, dites mares « BiodiBaP » : au printemps 2022, une gestion a lieu en février avec les scouts de la NO007, les cheminements ont été fauchés régulièrement par l'ouvrier des sentiers. Elles servent de support à une formation donnée en mai par le Conseiller en Environnement à d'autres agents communaux dans le cadre d'un cursus coordonné par Adalia. En été, une intervention de Natagora sur le moine d'alimentation permet de colmater une fuite pour diriger toutes les eaux vers les mares.

Maillage écologique : en février 2022, une haie monumentale de 350 m de long est plantée en marge d'un terrain communal situé sur les hauteurs de l'étang de GRAND-LEEZ. La plantation, impulsée par l'asbl EGL-Nature, a été assurée en participatif citoyen réunissant, à son maximum, une quarantaine de personnes. Cette plantation permet surtout d'associer de nombreuses personnes désireuses de s'impliquer à l'avenir dans les plantations subsidiées par la Ville en zone agricole.

3.3.6. MATERIEL DU PCDN

La mise à disposition de matériel (débroussailleuse, tronçonneuse, taille-haie, bûches, pelles, ...) rencontre un franc succès auprès des bénévoles. Si l'agenda partagé permet aux bénévoles de réserver directement le matériel, la remise des clefs du box par le service Environnement permet d'encadrer un minimum le système.

Achetés initialement pour équiper les événements du PCDN, les gobelets réutilisables comportant le logo PCDN sont de plus en plus largement utilisés pour des événements communautaires gembloutois

:

Année	Nombre d'emprunts	Gobelets empruntés	Gobelets « perdus »
2022 (incomplet)	41	14.442	564 (3,9 %)
2021	17	4.948	30 (0,06 %)
2020	6	2.236	102 (4,6 %)
2019	48	16.864	1.081 (6,4 %)
2018	30	9.173	728 (7,9 %)
2017	10	3.468	251 (7,2 %)

Un tableau riche en informations :

- La sollicitation du système d'emprunt est en forte augmentation depuis 2017, intégrant un creux profondément marqué par la crise sanitaire liée au Covid.
- L'emprunt moyen annuel par événement oscille entre 300 et 350 gobelets, mais cette moyenne est tirée vers le haut par quelques gros événements (Gembloux plage, etc.).
- Le pourcentage de gobelets « perdus » est en nette diminution depuis 2020, par absence des gros événements dissipateurs de gobelets et dans un contexte de rigueur sanitaire (les gobelets perdus en 2020 l'ont tous été avant mars) et par appropriation grandissante du principe du réutilisable. Ce pourcentage remonte toutefois en 2022.
- Au total, 2.756 gobelets du PCDN ne sont jamais rentrés...

Selon un calcul approximatif, comme le nombre total de gobelets fluctue au gré des rachats, on peut estimer que chaque gobelet restant a été emprunté en moyenne 29 fois, sans compter le réemploi pendant l'événement en lui-même.

3.4.Semaine de l'arbre – 2022, année de la Haie

3.4.1.DISTRIBUTION DES PLANTS

En novembre 2022, la Ville de GEMBLoux organise une distribution d'arbustes, financés par le SPW dans le cadre de BiodiverCité. La distribution, assortie d'un stand compostage du PCDN, se tiendra sur l'esplanade, de façon à participer à la redynamisation du centre-ville. Une collaboration avec le service Energie permet la distribution conjointe d'ampoules LED en remplacement d'ampoules à incandescence.

3.4.2.AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE VERT COMMUNAL

Les fiches de subsides « Semaine de l'arbre » sont remplacées par la programmation BiodiverCité. Cette dernière est entièrement mise à profit pour subsidier les projets PCDN.

3.5.Abattage d'arbres

En 2022, **14** demandes d'abattage d'arbres de particuliers ont été introduites et gérées par le service en concertation avec le service Plantations. Les autorisations sont généralement délivrées moyennant replantation compensatoire indigène selon le principe d'un arbre replanté pour un arbre abattu. Le service est également intervenu et a assuré la concertation avec la zone de police locale, l'agent constatateur et l'agent forestier DNF pour plusieurs abattages majeurs et suspects intervenus sur le territoire.

3.6.Gestion des plantes invasives

3.6.1.RENOUÉES ASIATIQUES

Suite à l'abandon définitif des pesticides sur tout le territoire en 2018, les 12 sites communaux répertoriés de renouées asiatiques qui étaient gérés, par le passé, par injection n'ont pas été gérés en 2022.

Les gestions pilotes par fauchage répété le long du RAVeL, en collaboration avec GEMBLoux Agro-Bio Tech et le SPW-DGO3, ont également été arrêtées depuis 2019.

Seule une gestion par arrachage des rhizomes est maintenue au verger de l'Escaille en collaboration avec Natagora et a donc été reconduite en 2022.

3.6.2. BALSAMINES DE L'HIMALAYA

Au vu de la dispersion de la plante sur l'ensemble du territoire, la gestion se limite à la vallée de l'Arton à LONZÉE, notamment pour ses qualités Natura2000. La gestion assurée par des bénévoles au début du PCDN s'est essouffée. Elle est assurée depuis 2019 et encore en 2022, par le Contrat de Rivière Sambre & Affluents en concertation avec le service Environnement qui assure le relais vers les bénévoles du PCDN.

3.6.3. BERGES DU CAUCASE

En 2022, avec l'aide de l'agent technique du service Mobilité, le service Environnement a assuré la surveillance et la gestion des sites suivants :

- rue du Presbytère à CORROY-LE-CHÂTEAU ;
- rue Chant-des-Oiseaux à GEMBLOUX ;
- rue du Rivage à GRAND-MANIL ;
- le long des voies ferrées derrière le site de GEMBLOUX Agro-Bio Tech (dernier site actif, 5-6 plants gérés en 2022) ;
- en bordure d'une parcelle agricole enclavée derrière les habitations de la rue Buisson-Saint-Guibert ;
- le long du chemin d'entrée de la brasserie Bertinchamps.

Le service assure ensuite l'encodage des fiches-gestion sur la plateforme « Berce » du SPW.

Un nouveau site très étendu et représentant un risque important de dispersion a été découvert en 2020, suite à notification par son propriétaire, au bout de la rue Try-Ansquet à LONZÉE et géré une première fois avec l'aide du Contrat de Rivière Sambre & Affluents. En 2022, une gestion collaborative est renouvelée, coordonnée par le service Environnement, combinant les efforts de gestion du locataire (jardinier), du Conseiller en Environnement et du collègue du service Mobilité en charge des sentiers de façon à endiguer cette menace pour la santé publique.

3.7. Gestion cynégétique du bois communal

Le bail de chasse régissant la pratique de la chasse dans les propriétés boisées communales a été renouvelé et a été modifié en 2021. Le mode de chasse a évolué vers la chasse en postes affûts, plus précise et respectueuse du gibier, selon les conseils et l'expertise des agents du SPW-DNF.

Cette évolution implique par ailleurs l'équipement du bois communal en 20 postes affûts. Celui-ci est suspendu à l'attribution des lots de chasse non encore effective à ce jour.

4. PROTECTION DE L'EAU - EAUX DE SURFACE / EAUX SOUTERRAINES

4.1. Gestion des cours d'eau communaux

La gestion des cours d'eau est, pour sa partie technique, assurée par le service Travaux. Le service Environnement gère la dimension écologique de la rivière.

Différentes concertations entre les deux services se sont tenues en 2022 :

- Accueil et formation d'un nouvel agent « eau et agriculture » au sein du service Travaux qui s'occupe de la matière eau sous l'angle de la lutte contre les inondations. Formation à l'usage de la plateforme PARIS-PGRI et à la compréhension du monde de l'eau ;
- Réflexions sur l'évolution des techniques de curage des cours d'eau communaux ;

- Recherche de sites propices à l’instruction d’un dossier de Zone d’Immersion Temporaire (ZIT) ou de reméandrage contribuant à la fois à endiguer les inondations et renforcer la biodiversité liée aux cours d’eau.

4.2. Contrats de Rivière

La Ville est partenaire du Contrat de Rivière Sambre & Affluents qui concerne la majeure partie de son territoire. En 2020, elle abandonne, de commun accord, son adhésion au Contrat de Rivière Meuse aval qui concerne à peine quelques hectares aux confins du village des ISNES. En 2021, elle entérine son adhésion au Contrat de Rivière Dyle-Gette en tant que membre sympathisant pour couvrir le village d’ERNAGE.

En 2022, le service instruit le renouvellement du partenariat avec le Contrat de Rivière Sambre pour la période de programmation 2023-25 : reconduction des conventions, des quotes-parts financières, examen des résultats de l’inventaire des dégradations des cours d’eau et définition des actions à entreprendre en concertation avec le service Travaux.

En 2022, des animations scolaires sont assurées par le Contrat de Rivière Sambre dans le cadre de la journée de la terre et de la semaine de la propreté, ainsi que la pose d’un barrage « OFNI » retenant les déchets flottants. Une « Opération Rivière Propre » de nettoyage des berges de l’Orneau est également assurée avec les mouvements de jeunesse.

5. BIEN-ÊTRE ANIMAL

5.1. Plan de stérilisation des chats errants

La Ville de GEMBLOUX a mis au point une procédure d'intervention afin de réguler les populations de chats errants et ce, en collaboration avec 3 cabinets vétérinaires de l’entité.

Cette action, lancée fin août 2008, a permis de stériliser, à ce jour, près de **600** chats.

Année	Femelles	Mâles	Euthanasies	Total / an
2022 (incomplet)	60	53	0	113
2021	25	28	0	53
2020	34	27	0	55
2019	15	23	3	41

5.2. Gestion des populations de pigeons en centre-ville

La gestion de ces populations de pigeons est assurée par la réintroduction de rapaces en centre-ville.

Au printemps 2022, une troisième nichée de faucons pèlerins a eu lieu dans le nid aménagé au sommet du beffroi. Une opération de bagage est assurée par un spécialiste de l’Institut Royal des Sciences Naturelles de BELGIQUE. Le nourrissage des jeunes induit une prédation et un effarouchement très marqué sur les pigeons du centre-ville dont le nombre a considérablement diminué (de 400 à l’hiver 2018, ils sont estimés à 150 en hiver 2022).

Fin 2022, le service assure la passation d’un marché avec un prestataire pour l’installation prévue en 2023, d’un système de visionnage en temps réel de l’intérieur du nichoir.

12. Énergie

1. PRESENTATION DU SERVICE

Madame Isabelle GUISSARD, Conseillère en Energie

Madame Julie CHOUTT, Conseillère POLLEC (Politique Locale Energie Climat)

Contact : energie@gembloux.be

2. MISSIONS GÉNÉRALES DU SERVICE

- 1/ Gestion des actions en matière d'énergie (projets « Communes Énerg-Éthiques », POLLEC et Convention des Maires) ;
- 2/ Information et renseignement des citoyens relatifs aux primes « énergie », à la Performance Énergétique des Bâtiments (PEB) ;
- 3/ Information et sensibilisation de tous les acteurs du territoire sur les « trucs et astuces » en matière d'économie d'énergie et d'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (URE)
- 4/ Actualisation du cadastre énergétique et suivi de la comptabilité énergétique des bâtiments communaux ;
- 5/ Contrôle du respect des exigences de Performance Énergétique des Bâtiments (PEB) dans les demandes de permis d'urbanisme des citoyens et pour les bâtiments communaux sur base de la réglementation en vigueur ;
- 6/ Soutien pour la complétude de dossiers de projets communaux nécessitant des informations et des conseils énergétiques et intégration des aspects énergie dans les projets communaux de construction et de rénovation ;
- 7/ Suivi du Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC) adopté par la Ville en avril 2022 ;

Le service Energie travaille en étroite collaboration avec les personnes et équipes suivantes :

- Le Chef d'équipe Bâtiments
- L'agent technique en chef du Pôle Travaux
- Le service administratif du Pôle Travaux
- Le Conseiller Énergie au CPAS de GEMBLOUX
- La Coordinatrice du Plan de Cohésion Sociale pour l'axe Logement
- Les services Urbanisme, Finances, Environnement, Aménagement du Territoire et Patrimoine, Enseignement, Communication, du Personnel et les autres membres du service Travaux.

2.1. Objectifs et stratégie suivis par le service

Le service Énergie est un service transversal par excellence, il a pour objectif de maîtriser la consommation d'énergie sur le territoire, ainsi que de façon exemplaire pour le patrimoine communal. Un autre axe, complémentaire à la maîtrise des consommations énergétiques et sur lequel le service Energie travaille, est la promotion du développement de la production d'énergies renouvelables, au niveau du territoire, des citoyens et du patrimoine communal.

Le travail du service Énergie est donc intégré dans une stratégie énergétique. La Ville a ainsi une politique active en matière d'énergie depuis le début des années 2000. Ceci s'est traduit par la participation à des projets et programmes innovants et exemplaires : projets PALME, SOLWATT, SOLTHERM et Communes Énerg'Éthiques depuis 2007 (toujours en vigueur). Cette stratégie s'est traduite, en 2014, en un Plan d'Actions en faveur de l'Énergie Durable (PAED) avec l'objectif de réduction des émissions de CO₂ sur le territoire de 28 % d'ici 2020 par rapport à 2006. Ce PAED a été évalué avec l'aide d'un opérateur externe WattElse s.a. Les conclusions de cette évaluation montrent que les objectifs de réduction par habitant ont été atteints en 2020.

Cet horizon 2020 ayant été atteint, un nouveau plan d'action a dû être élaboré avec un objectif de réduction d'au moins 40 % d'ici 2030. En vue d'élaborer ce Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC) en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire, un comité de pilotage a été mis en place suite à un appel à candidature lancé en novembre 2021. 17 candidatures ont été reçues et retenues. Après plusieurs réunions, le comité de pilotage, avec l'aide de l'opérateur externe WattElse s.a., a proposé au Collège et au Conseil communal un PAEDC avec un objectif de réduction des émissions de CO₂ d'au moins 40 % d'ici 2030 par rapport à 2006. Le PAEDC a été approuvé par le Conseil communal lors de la séance du 27 avril 2022 et soumis à la Convention des maires d'Europe et à la Région Wallonne dans la foulée.

Au travers de ce PAEDC, la Ville s'engage à poursuivre des objectifs territoriaux en matière de réduction de CO₂, mais aussi à réduire les émissions de son patrimoine en étant « exemplaire ».

Le rôle de la Ville est donc :

- d'être exemplaire et par là, d'être innovante et avant-gardiste ;
- d'apprendre des innovations et d'améliorer les projets futurs en conséquence ;
- d'informer, soutenir et encourager les initiatives des citoyens et des acteurs du territoire et sur le territoire en matière énergétique ;
- et d'informer de l'évolution de la situation sur le territoire et concernant les infrastructures communales.

La Ville est soutenue dans sa stratégie sur son territoire par différents niveaux de pouvoirs (provincial, régional et européen), par un soutien financier et opérationnel de la Région Wallonne (DG Énergie, Agence Wallonne de l'Air et du Climat) et du Bureau Économique de la Province de Namur (BEP) et enfin, par une reconnaissance au niveau européen et international par la Convention des Maires (en 2014 pour le Plan 2020 et en 2022 pour le PAEDC objectifs 2030). Les différents programmes de soutien et de reconnaissance prennent des noms et acronymes que nous explicitons ci-dessous :

- La Convention des Maires pour le climat et l'énergie (<https://www.conventiondesmaires.eu/>) est une initiative européenne qui a pris une ampleur internationale. Au niveau européen, les communes qui adhèrent à la convention des Maires s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre sur leur territoire de 40 % d'ici 2030 par rapport à 2006.
- La Région wallonne, qui est devenue coordinateur régional de la Convention des Maires (<http://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/qu-est-ce-que-la-convention-des-maires>), soutient les communes depuis 2012 via les



programmes POLLEC (pour Politique Locale Énergie-Climat). Ces programmes prennent la forme d'un soutien financier et opérationnel (outils, ateliers, etc.). Les programmes de soutien POLLEC incitent les communes à adhérer à la Convention des Maires.

- La ville a reçu en 2020 l'octroi d'un subside dans le cadre de l'appel à projet POLLEC 2020 – Ressources Humaines. Grâce à celui-ci, elle a pu engager depuis avril 2021 une conseillère POLLEC afin d'élaborer avec l'aide de l'opérateur externe WattElse s.a le futur PAEDC (objectifs 2030) et ensuite d'en réaliser le suivi.
- En 2021, la ville a également reçu l'octroi d'un subside dans le cadre de l'appel à projets POLLEC 2020 – Investissements. Deux projets d'éclairage intelligent (deux tronçons cyclo/piétons : la liaison faculté-centre sportif de l'Orneau et pour un chemin menant au Clos de l'Orneau) ont été retenus. Les projets sont en cours de réalisation par ORES : l'ensemble de l'équipement est en cours de commande. Le coût des deux projets d'éclairage intelligent étant déjà suffisant à l'utilisation de la totalité du subside et suite notamment au projet de déploiement de bornes pour véhicules électriques sur l'ensemble du territoire lancé par le Ministre HENRY en juillet 2021, il a été décidé que le projet visant l'installation de bornes pour recharge de véhicules électriques, initialement retenu également dans le cadre de l'appel POLLEC 2020-Investissements, ne serait pas réalisé dans le cadre de cet appel et qu'un budget serait prévu sur fond propre pour l'installation de deux bornes de recharge à l'Hôtel de ville pour les futurs véhicules communaux électriques.

De plus, la Région soutient la Ville via l'Union des Villes et Communes de Wallonie du point de vue financier et opérationnel via le programme « Communes Énerg'Éthiques » et ce, depuis 2007. Le programme « Communes Énerg'Éthiques » encourage et soutient les communes à agir globalement pour maîtriser la consommation d'énergie de leur patrimoine et pour leurs citoyens.

Le rôle de la Ville de GEMBLOUX et la stratégie énergétique se traduisent concrètement par les missions et actions suivantes :

2.1.1. PRODUCTRICE D'ÉNERGIE RENOUELABLE

Évaluer, soutenir et installer des projets innovants en énergies renouvelables (solaire thermique, solaire photovoltaïque, biométhanisation, chauffage aux pellets ou au bois, cogénération, éolien, ...) sur le territoire et sur son patrimoine.

2.1.2. GESTIONNAIRE D'ÉNERGIE

- Réaliser et améliorer le suivi des consommations d'énergie (comptabilité énergétique) dans les bâtiments communaux ;
- Elaborer et mettre à jour un cadastre énergétique des infrastructures communales ;
- Assurer la maîtrise énergétique et l'amélioration de son efficacité pour toutes les infrastructures communales ;
- Informer, sensibiliser et encourager les collègues à l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (URE) ;
- Intégrer la meilleure performance énergétique des bâtiments possible, l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (URE) et les énergies renouvelables dans les projets communaux de construction ou de rénovation ;
- Améliorer l'éclairage public.

2.1.3. INFORMER, SENSIBILISER ET ENCOURAGER LES CITOYENS ET LES ENTREPRISES

Impliquer et sensibiliser les différents acteurs du territoire à l'URE, aux énergies renouvelables et aux améliorations en matière énergétique sont des objectifs phares du service Énergie, de même qu'être une référence en matière d'énergie pour les citoyens et les acteurs sur le territoire.

Diverses actions de sensibilisation ont été menées entre le 1er novembre 2021 et le 31 octobre 2022 :

2.1.3.1. La thermographie aérienne : outil de sensibilisation à la déperdition énergétique via les toitures

En février 2021, une thermographie aérienne sur le territoire de la Ville a été réalisée en partenariat avec l'intercommunale « BEP ». La thermographie aérienne permet, via une photographie infra-rouge, de visualiser les déperditions thermiques au niveau des toitures. L'objectif de cette opération était donc d'informer et de sensibiliser les citoyens par rapport à la perte de chaleur au niveau de leur toiture. Les données thermographiques nous sont parvenues en interne en décembre 2021. La finalisation des données de la thermographie aérienne permettant l'accès aux citoyens nous a été transmise par le BEP en mars 2022. Les citoyens en ont été informés et ont, depuis lors, accès aux données. L'interprétation des données de thermographie aérienne étant un exercice complexe, le service Energie a organisé une séance de restitution des données, avec le soutien de l'opérateur ayant effectué le survol et du Conseiller en énergie du CPAS, en mai 2022. 51 personnes ont été accueillies. Par la suite, les citoyens, pouvaient s'inscrire à un rendez-vous personnel auprès du service Energie les vendredis après-midi de fin mai à début juillet, 46 personnes ont été reçues. Par la suite, le service Energie a reçu, sur RV, des gens en exprimant le souhait. Lors de ces entretiens, des informations complémentaires sont fournies aux personnes telles que des informations sur les primes, les prêts à 0%, l'existence de la plateforme de rénovation En'Hestia... Par ailleurs, le BEP nous a informé qu'entre le 06 avril 2022 et le 06 octobre 2022, la page a été consultée 5.253 fois, pour un total de 2.110 vues uniques. Le temps moyen passé sur la page est de 1'24''.

2.1.3.2. Actions menées dans le cadre du PAEDC

Pour le tout public :

Une rencontre citoyenne s'est tenue en novembre 2021, l'objectif de celle-ci était d'informer les citoyens sur les engagements de la Ville envers le climat, sur la mise en place du nouveau « Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat » (PAEDC) avec les objectifs 2030 en termes de réduction des gaz à effet de serre en concertation étroite avec tous les acteurs de son territoire : citoyens, entreprises, monde agricole, ... Près de quarante citoyens ont participé à cette rencontre.

Pour le secteur agricole :

Un groupe de travail « Agriculture » s'est réuni en décembre 2021 en vue de faire le point sur ce qui est déjà en cours et de réfléchir sur ce qui pourrait être mis en place, de façon collaborative, pour aider les agriculteurs gembloutois vis-à-vis de la diminution de leur empreinte carbone sur le territoire mais aussi vis-à-vis de l'augmentation de leur résilience face au changement climatique. A cette réunion étaient présents des organismes, des asbl, des structures... soutenant le secteur agricole. Face au changement climatique, le secteur agricole est très vulnérable, c'est dès lors sur cette vulnérabilité qu'il faut travailler pour aider les agriculteurs du territoire. A l'issue de cette rencontre, il s'avère qu'il y a un manque réel de Conseillers agricoles compétents, qu'il faut travailler sur la communication de façon générale vis-à-vis de ce secteur et enfin, qu'il est important de structurer les objectifs et les outils pour les atteindre (qui peut faire quoi et montrer que chacun fait sa part).

Pour le secteur tertiaire :

La Ville a organisé une séance d'information en mars 2022 destinée à l'ensemble des commerces, entreprises du territoire gembloutois ayant pour thème « *Comment réduire la facture énergétique de votre activité ?* ». Un référent « bas carbone » et une personne du groupe Sowalfin ont présenté leurs activités et ce qu'il est possible de faire, d'avoir comme soutien financier en tant qu'entrepreneur. 9

personnes ont participé à cette séance d'information. Depuis, le service Energie ne manque pas de relayer l'information de l'existence du dispositif Easy Green de Sowalfin, des services proposés gratuitement par le référent « bas carbone » du BEP mais aussi de l'existence de Facilitateurs Énergie Industrie, tous présents pour soutenir les commerces, les entreprises dans leur démarche en vue de diminuer leur consommation énergétique.

En outre, des capsules vidéo pour diffuser des conseils "malins" en vue de faire des économies d'énergie...et réduire son empreinte carbone ont été réalisées. En effet, plusieurs coordinateurs Pollec de communes wallonnes, suite à une initiative de la Ville de PERUWELZ, se sont associés pour mener une action commune mutualisée de sensibilisation à destination du grand public. Ainsi depuis février 2022, chaque mois, les communes partenaires de ce projet, dont la Ville de GEMBLOUX, relaient un message de sensibilisation via une capsule vidéo (en juillet, c'est GEMBLOUX qui a proposé une vidéo abordant la check list à faire avant de partir en vacances afin d'aider à faire quelques économies d'énergie).

2.1.4. REMISE D'AVIS CONCERNANT LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS (PEB) :

Dans le cadre des demandes de permis d'urbanisme, et dans le cadre du projet Communes Energ'éthiques, la Conseillère Energie a la mission de contrôler les différents types de déclarations PEB selon des check-lists de complétudes établies par la Région wallonne. En cas de non-conformité avec ces check-lists, une demande est faite au demandeur afin qu'il se mette en ordre avec la législation PEB en vigueur.

2.2. Gestion énergétique des infrastructures communales

2.2.1. INVESTISSEMENTS ENERGETIQUES

Aide à l'instruction et au suivi des dossiers en vue d'obtenir les subventions et autres aides accordées par la Région wallonne pour les investissements visant l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments (UREBA, Plans de Relance et de Résilience). Le service Énergie aide également à la complétude, au niveau des questions énergétiques, des dossiers pour lesquels il n'y a pas de subventions.

2.2.1.1. Etat d'avancement des dossiers

- Ecole des ISNES : installation d'une chaudière mazout à condensation dans le bâtiment jouxtant l'école (la réception provisoire sera réalisée après levée des dernières remarques) ;
- Hangar communal de GEMBLOUX : demande de subside UREBA pour le remplacement des convecteurs gaz par une installation de chauffage central gaz à condensation au (subside espéré de 14 332 €). Les travaux sont réalisés. Le dossier de subside doit encore passer au Conseil UREBA fin 2022 ;
- Ecole de Bossière : installation d'une ventilation double flux pour les classes primaires, le réfectoire et la salle de sport. Un bureau d'étude en techniques spéciales a été désigné pour la rédaction du cahier des charges, l'analyse du cahier des charges a été réalisée. La rédaction du cahier complet des charges complet (isolation/ventilation) est en cours ;
- Ecole de Loncée et école de BOSSIERE : amélioration de l'enveloppe via UREBA exceptionnel 2019. Le cahier des charges est toujours en cours de rédaction ;
- Dossiers de demande de subside :

- Demande de subside UREBA exceptionnel 2021 : bâtiments sis rue du Huit Mai aux n°13 et 15 : un montant total octroyé de 49.715,57 € instruit en 2021 pour les bâtiments pour lesquels la Ville a reçu les notifications d’octroi de la Région Wallonne en décembre 2021,
- Demande de subside « Plan de Relance et de Résilience-Bâtiments scolaires » : bâtiment jouxtant l’école des Isnes : le dossier n’a pas été retenu,
- Demande de subside « Plan de relance et de Résilience-Infrastructures partagées » : extension du Centre Sportif de l’Orneau, le dossier n’a pas été retenu,
- Demande de subside « Plan de Relance et de Résilience-Infrastructures Culturelles » : foyer communal, le dossier n’a pas été retenu,
- Demande de subside « Plan de Relance et de Résilience Européen-Rénovation énergétique des infrastructures sportives » : salle du Ranil à MAZY : dossier sélectionné, le montant maximal de l’intervention régionale est fixé à 864.738, 60€,
- Demande de subside « Plan de relance de la Wallonie- Bâtiments publics » : Maison du Bailli, en attente de retour de la Région Wallonne,
- Demande de subside « Plan de relance de la Wallonie- Bâtiments publics » : Foyer communal, en attente de retour de la Région wallonne,
- Demande de subside « Plan de relance de la Wallonie - Bâtiments publics » : Hall des Travaux, en attente de retour de la Région Wallonne,
- Demande de subside UREBA exceptionnel 2022 : bâtiment jouxtant l’école des ISNES : amélioration énergétique de l’enveloppe (subside espéré de 48.644.36 €). Le dossier est en cours de complétude suite aux remarques reçues de la Région Wallonne.
- Panneaux photovoltaïques : depuis 2009, La Ville a fait placer 15 installations photovoltaïques (une installation n’est plus propriété de la Ville). La régularisation de l’encodage et de la vente des certificats verts qui n’avaient pas été effectués depuis 2018 a été réalisée (1160 CV ont été vendus à Luminus et 75690 euros doivent encore être versés sur le compte de la Ville). Le suivi de ces installations doit encore être amélioré,
- Panneaux solaires thermiques : maintenance des installations solaires thermiques :
 - Centre sportif de l’Orneau,
 - Centre sportif Chapelle-Dieu,
 - Salle sportive de CORROY-LE-CHÂTEAU,
 - École de SAUVENIÈRE : marché lancé en juin 2021, pas d’offres reçues. Un marché de diagnostic et réparation pour l’installation thermique du CSO doit être lancé début 2023. La possibilité d’intégrer les entretiens des installations solaires thermiques dans le cahier des charges d’entretien des installations de chauffage va être étudiée afin d’avoir un meilleur suivi de ces installations.

2.3. Marché de l’énergie

La Ville de GEMBLOUX a renouvelé son adhésion à la centrale d’achat organisée par l’intercommunale IDEFIN/BEP pour le choix de ses fournisseurs d’énergie. Cette option donne une possibilité de négociation accrue vu le plus grand volume de consommations en regroupant différentes communes sur la province. Comme en 2008, 2009, 2011, 2013, 2016,2018 et en 2020, le cahier des charges pour l’appel d’offre comprenait différents lots permettant une négociation séparée sur les prix.

Le nouveau marché, couvrant les années 2023 et 2024, a attribué les lots comme suit :

- Lot 1 : Gaz : Total Energies (anciennement Lampiris) ;
- Lot 2 : Electricité et gaz-Logements sociaux : Engie (anciennement Electrabel) ;
- Lot 3 : Haute tension : Total Energies (anciennement Lampiris) ;
- Lot 4 : Basse tension : Total Energies (anciennement Lampiris) ;
- Lot 5 : Éclairage public : EDF-Luminus.

La Ville de GEMBLOUX a également adhéré au nouveau marché pour 2023-2024.

Notons que parmi les différentes clauses du cahier des charges, il est notamment prévu :

- La mise à disposition d'une personne ressource (account manager) au sein de la société du fournisseur.
- Le reporting périodique des consommations sur feuille électronique (Excell) ou l'accès à ces informations via une plateforme Web.
- La facturation électronique en plus de la facturation papier (option).
- La fourniture de 100 % de la consommation en électricité verte.

À noter que les prix annoncés dans le marché ne concernent que la partie énergie des factures.

Pour 2023, il est attendu une forte hausse du coût de l'énergie tant pour l'électricité que pour le gaz : selon la vision optimiste des choses les coûts totaux des factures de gaz vont être multipliés par 2 et ceux pour l'électricité par 1.5 pour l'année à venir. Suite aux négociations, IDEFIN a pu fixer un maximum de 50% du total des consommations au prix de marché de septembre 2022, pour les 50 autres pourcents, IDEFIN a décidé de les laisser au tarif variable vu l'évolution du prix actuel.

2.4. Certificats PEB des bâtiments publics

Selon la législation PEB, des certificats PEB ont dû être réalisés pour 24 bâtiments ou groupes bâtiments communaux, la Conseillère en énergie s'est occupée de la recherche de toutes les données ainsi que des visites, avec le certificateur, nécessaires à l'établissement de ces certificats par l'opérateur désigné par le BEP dans le cadre d'une centrale d'achat.

2.5. Energies renouvelables

2.5.1. PROJETS ÉOLIENS

Le service Energie est sollicité pour rédiger des avis et participer aux réunions de présentation (si proposées par les porteurs de projet) concernant les différents projets éoliens à la demande du service Urbanisme. La Conseillère en Energie a été sollicitée pour faire partie du comité de suivi du projet de repowering du parc éolien de SOMBREFFE-GEMBLOUX.

2.5.2 RESEAU DE CHALEUR URBAIN

Soucieux d'étudier les potentialités de mise en œuvre d'un réseau de chaleur urbain notamment au niveau du quartier de la gare en développement, le Conseil communal de juin 2022, a décidé de recourir aux services du BEP en vue de la réalisation d'une étude technico-économique et juridique d'une éventuelle mise en place d'un réseau de chaleur urbain à GEMBLOUX.

2.6. Information, sensibilisation et aides pour les citoyens

2.6.1. SERVICES-CONSEILS

Le service Energie répond aux requêtes des citoyens, que celles-ci soient par mail, par téléphone ou suite à la prise d'un rendez-vous dans nos bureaux :

- Information concernant les primes Habitation, les nouvelles primes et les primes temporaires de la Région wallonne, les réductions fiscales, les prêts à 0% pour la Rénovation Energétique, la prime Audit Logement de la Ville de GEMBLOUX ;

- Information générale sur les énergies renouvelables et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE) ;
- Simulations tarifaires pour le choix d'un fournisseur d'énergie dans le cadre de la libéralisation du marché de l'électricité.

En vue de pouvoir donner des conseils avisés en matière de l'usage du bois en tant que combustible, le Collège communal a réitéré son adhésion, en 2022, à la campagne « la maîtrise du feu ».

Par ailleurs, le service répond présent lors de demande de tenue de stand dans le cadre d'évènements gembloutois en vue d'informer les citoyens sur l'énergie. Le service a ainsi participé à la fête de GO GERMBLOUX Optimiste en septembre 2022.

2.6.2. PRIMES COMMUNALES AUDIT LOGEMENT/ENERGIE

2.6.2.1. Doublement de la prime audit logement par la Ville

En 2019, le système des primes Energie a été modifié et l'audit énergétique obligatoire a été réintroduit pour l'obtention des primes Energie. Cet audit, onéreux et complexe, a introduit un frein à la réalisation des travaux économiseurs d'énergie.

Le Conseil communal de février 2020, a décidé l'octroi d'une prime « audit logement/énergie » sur son territoire du même montant que la prime octroyée par la Région Wallonne pour encourager les rénovations énergétiques et réduire ce frein.

Sur la période concernée, la Ville a engagé 15.020 €, les citoyens 17.907,39 € et la Région wallonne 16.930 €. Le nombre de primes octroyées par la Ville de GEMBLOUX est de 48, comme en atteste le tableau ci-après :

Année	Somme de Facture Audit	Somme de Prime SPW	Somme des montants engagés par la Ville	Somme des montants payés par les citoyens	Nombre de primes octroyées	Montant moyen octroyé
2020	29.146,25	11.125,00	8.732,00	9.289,25	30	291,07
2021	49842,82	17587,1	15192,5	17063,22	50	303,85
Trimestre 1	10408,25	3277,7	3717,7	3412,85	10	371,77
janv	4301,25	1737,7	1737,7	825,85	4	434,43
févr	2828,5	1100	1100	628,5	3	366,67
mars	3278,5	440	880	1958,5	3	293,33
Trimestre 2	17.360,50	6.236,50	5.102,70	6.021,30	18	283,48
avr	9.617,20	3.816,50	2.762,70	3.038,00	10	276,27
mai	1.950,00	660,00	660,00	630,00	2	330,00
juin	5.793,30	1.760,00	1.680,00	2.353,30	6	280,00
Trimestre 3	5.009,27	2.022,90	1.364,10	1.622,27	5	272,82
juil	2.000,00	880,00	560,00	560,00	2	280,00
août	847,00	592,90	254,10	0,00	1	254,10
sept	2.162,27	550,00	550,00	1.062,27	2	275,00
Trimestre 4	17.064,80	6.050,00	5.008,00	6.006,80	17	294,59
oct	6.762,00	2.090,00	1.770,00	2.902,00	7	252,86
nov	4.466,80	1.980,00	1.610,00	876,80	4	402,50
déc	5.836,00	1.980,00	1.628,00	2.228,00	6	271,33
2022	39.554,59	12.970,00	11.782,00	14.802,59	38	1250,15
Trimestre 1	4.071,20	1.320,00	1.320,00	1.431,20	4	330,00
janv	1.090,00	220,00	220,00	650,00	1	220,00
mars	2.981,20	1.100,00	1.100,00	781,20	3	366,67
Trimestre 2	10.563,50	3.960,00	3.420,50	3.183,00	10	342,05
juin	10.563,50	3.960,00	3.420,50	3.183,00	10	342,05
Trimestre 3	19.740,59	6.050,00	5.633,50	8.057,09	19	296,50
juil	1.936,50	880,00	710,00	346,50	2	355,00
août	8.717,50	2.750,00	2.520,00	3.447,50	8	315,00
sept	9.086,59	2.420,00	2.403,50	4.263,09	9	267,06
Trimestre 4	5.179,30	1.640,00	1.408,00	2.131,30	5	281,60
oct	5.179,30	1.640,00	1.408,00	2.131,30	5	281,60
Total général	118.543,66	41.682,10	35.706,50	41.155,06	118	1.845,07

Depuis le début de l'opération en février 2020, 118 primes ont été octroyées.

Le dispositif des primes tel qu'élaboré par la Ville inclut substantiellement les ménages à plus faibles revenus. En effet :

- Les ménages avec les plus faibles revenus (inférieurs à 23.000 € par an) bénéficient des aides les plus conséquentes par rapport à l'investissement (100%).
- Ces mêmes ménages représentent une part importante du nombre (25/118 sur l'ensemble de l'opération) de primes octroyées par la Ville.

Le service Energie a contacté le service prime du SPW en vue de confronter les demandes de primes audit logement auprès du SPW et les demandes de doublement du montant de cette prime octroyée par la Ville. Il s'avère qu'entre le début de l'octroi de la prime audit logement en 2019 et septembre 2022, **203** ménages gembloutois ont fait une demande de prime suite à la réalisation de leur audit logement. Le tableau ci-dessous reprend un résumé des demandes de primes selon le code postal du demandeur et sa catégorie de revenus :

Codes postaux	Catégorie de revenus des demandeurs					Total général
	R1	R2	R3	R4	R5	
5030	30	19	23	58	9	139
5031	3	3	2	10	0	18
5032	9	11	6	19	1	46
Total général	42	33	31	87	10	203

2.6.2.2. Financement de la prime audit logement par la Ville

En 2021, la Ville a obtenu le subside POLLEC-mobilisation pour le préfinancement de l'audit logement. Ce subside de 67.100 € permettra de prendre en charge l'entièreté du montant de l'audit logement pour les citoyens qui en feront la demande sans que ces derniers n'aient accès à la facture de l'audit. Cette prime sera octroyée sous certaines conditions (le règlement relatif à l'octroi de cette prime a été approuvé par le Conseil communal en octobre 2022). Le cahier des charges « Désignation d'auditeurs logement dans le cadre du projet de préfinancement de l'audit logement » sera attribué aux soumissionnaires en novembre 2022 afin de lancer le préfinancement de l'audit logement dès l'attribution.

2.7. Partenariat avec la plateforme de rénovation énergétique En'Hestia

En avril 2022, le Conseil communal a approuvé la convention de partenariat avec la plateforme de rénovation énergétique En'Hestia subsidiée par la Région wallonne. Sa mission consiste à informer et accompagner à chaque étape de la campagne de rénovation un citoyen demandeur, depuis le diagnostic initial et les premiers conseils jusqu'à la facilitation des relations avec les intervenants sur le chantier, en passant par une assistance à la recherche et sélection des devis.

Entre octobre et décembre 2022, la plateforme propose des webinaires gratuits dont la Ville a fait la promotion via ses réseaux de communication habituels. Les thèmes de ces webinaires sont les suivants :

- Le 18 octobre, comment atteindre un label PEB performant ?
- Le 8 novembre, moyens de financement et primes
- Le 22 novembre, 'les isolants biosourcés'
- Le 13 décembre, systèmes de chauffage et de refroidissement, mais également le photovoltaïque

A ce jour, le bilan pour Gembloux, selon les différentes phases, est le suivant :

PHASES	GEMBLOUX
Rendez-vous de pré-diagnostic	27
Audits en cours ou clôturés	8
Suivi de travaux en cours ou clôturés	0

2.8. Performance énergétique des bâtiments – Avis sur les déclarations PEB

Depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} mai 2010, des nouvelles exigences régionales en matière de performance énergétique des bâtiments (PEB), le contrôle des formulaires accompagnant les demandes de permis d'urbanisme incombe aux administrations communales. À cette fin, le Collège communal a désigné le Conseiller en Energie, comme personne de référence chargée de ces contrôles.

Après concertation entre les services Energie et Urbanisme, un mode de fonctionnement opérationnel a été proposé sur base d'une « check-list des données administratives PEB d'un projet ». Lorsqu'un avis défavorable est remis, le service Energie contacte le demandeur, l'architecte et le responsable PEB selon les cas et informe le service Urbanisme.

À noter que la réglementation est modifiée et renforcée régulièrement ce qui implique une élévation des exigences et des modifications des procédures.

Les données concernant la période 2021 ne sont pas représentatives étant donné les dates de départ et d'arrivée des Conseillères Energie. Lors du départ de la conseillère Energie en avril 2021, il a été décidé que la gestion des déclarations PEB était reprise par le service Urbanisme jusqu'à la détermination d'une nouvelle procédure mise en place en interne pour le suivi de ces déclarations PEB.

Le contrôle des déclarations PEB a été repris en charge par la Conseillère Energie à partir du fin 2021, **121** déclarations ont été contrôlées ou sont encore en cours de contrôle depuis cette date.

2.9. Collaboration avec les services urbanisme et environnement

Le service Energie émet divers avis sur les demandes de permis d'urbanisme :

- pour l'implantation de pylônes de mobilophonie et analyse les résultats de l'étude et des mesures réalisées par l'ANPI sur les rayonnements électromagnétiques des antennes GSM existant sur le territoire de la commune. Aucune demande d'avis concernant l'implantation de pylônes de mobilophonie n'a été transmise à la Conseillère Energie pour la période concernée ;
- pour l'implantation de projets d'urbanisation, de projets de lotissement, pour la construction d'ensembles d'immeubles à appartements : dans la mesure du temps qu'il a à y consacrer, le service Energie remet des avis concernant ces différents projets vis-à-vis des objectifs du PAEDC, de la Stratégie Wallonne de Rénovation et de la PEB.

13. Logement

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Madame Valérie NANNAN, Conseillère en Logement
Madame Edwige WAUTHIER

2. RÉNOVATION D'IMMEUBLES

2.1. Prime à la rénovation

Il convient de se renseigner auprès du service Energie, pour toute demande d'introduction de prime relative à l'audit logement ou à toute aide gérée par ENESTIA.

3. MISE EN LOCATION DE PETITS LOGEMENTS

3.1. Permis de location.

Garantir à chacun un logement décent et durable est une priorité. Le permis de location est une obligation formulée par le code wallon de l'habitation durable pour tous les logements individuels d'une superficie inférieure ou égale à 28 m² ou pour les logements collectifs, loués ou mis en location et pour les colocations de plus de 4 occupants. Ce permis est délivré à condition que le logement réponde aux critères minimaux de salubrité ainsi qu'au respect de l'ordonnance générale de police sur la prévention des incendies et que le logement soit en ordre urbanistiquement parlant.

Durant l'année écoulée, **43** permis de location ont été délivrés soit **37** permis de location pour des logements individuels et **6** permis de location pour **31** logements collectifs.

Depuis l'application de la législation sur les permis de location à ce jour, **618** permis de location ont été délivrés soit **480** permis de location pour des logements individuels et **138** permis de location pour **774** logements collectifs.

4. IMMEUBLES INOCCUPÉS ET LOGEMENTS INSALUBRES

4.1. Immeubles inoccupés

Tous les immeubles inoccupés sont recensés depuis 2002 comme demandé par le Service Public de Wallonie. Le service Logement a suivi ces immeubles quant à leur destination, leur réhabilitation et leur occupation dans une perspective de politique d'amélioration de la qualité de l'habitat et d'augmentation de l'offre de logements.

Au cours de l'année 2022, le service Logement a recensé **132** immeubles lors du 1^{er} constat de présomption d'inoccupation et **28** immeubles lors du 2^e constat. Au terme de la procédure, **20** immeubles à destination de logement ont été répertoriés comme taxables, répartis sur le territoire comme suit : **1** sur BEUZET, **1** sur BOSSIÈRE, **0** sur CORROY-LE-CHÂTEAU, **2** sur ERNAGE, **7** sur GEMBLOUX, **1** sur GRAND-LEEZ, **3** sur GRAND-MANIL, **0** sur LES ISNES, **2** sur LONZÉE, **1** sur MAZY et **2** sur SAUVENIÈRE.

Au total, sur l'année 2022, **19** immeubles à destination de logements et **17** commerces ont été taxés.

4.2.Salubrité des logements

Des visites de salubrité sont organisées, sur demande, afin de vérifier le respect des critères de salubrité des logements, à savoir la sécurité (stabilité, installations électriques de gaz et de chauffage, circulation au sol, escalier, garde-corps,...), l'équipement sanitaire (accès aux points d'eau potable, WC, douche,...), l'étanchéité et la ventilation (toiture, mur, menuiserie, humidité,...), l'éclairage naturel direct (surface vitrée suffisante par rapport à la surface plancher), les caractéristiques du bâtiment qui nuisent à la santé des occupants (CO, amiante, moisissures, plomb, radon,...), la configuration et le surpeuplement (hauteur sous plafond, surface habitable minimale,...).

Sur l'année écoulée, généralement à la demande de locataires, **9** enquêtes de salubrité et de surpeuplement ont été demandées : **8** sur GEMBLOUX et **1** sur GRAND-MANIL. Plusieurs dossiers ont été ouverts et suivis par le service afin d'assurer et de rétablir au mieux la qualité de l'habitat.

Au 31 octobre 2022, **8** arrêtés d'inhabilité sont en cours.

	Arrêtés antérieurs - en cours	Levée d'arrêté	Prise d'arrêté(s) - 2022	Total
GEMBLOUX	5	0	0	5
LONZEE	0	0	2	2
ISNES	1	0	0	1
MAZY	1	1	0	0
TOTAL	6	1	2	8

5.POLITIQUE COMMUNALE DU LOGEMENT

En application des dispositions du code wallon du logement et de la circulaire du 18 juillet 2013 du Service Public de Wallonie, un programme triennal du logement 2014-2016 a été voté par le Conseil communal le 02 octobre 2013, lequel est toujours en cours d'exécution.

En application des dispositions du code wallon du logement et de l'habitat durable, la déclaration de politique communale du Logement 2018-2024 a été votée par le Conseil communal le 11 septembre 2019. Elle est consultable sur le site Internet de la Ville.

En séance du Conseil communal du 22 mai 2019, la Ville s'est affiliée à l'Agence Immobilière Sociale « Gestion des Logements des Cantons de GEMBLOUX-FOSSÉS » implantée rue d'Éghezée, 14 à 5060 SAMBREVILLE.

5.1.Investissements en cours

Seul le projet suivant est toujours en cours de construction :

- Aménagement de trois logements de transit : avenue de la Faculté d'Agronomie, 55, à 5030 GEMBLOUX

6. GESTION DU PARC DE LOGEMENTS PUBLICS

6.1. La Cité des Couteliers

6.1.1 Répartition géographique des logements gérés par La Cité des Couteliers

La SLSP gère **439** logements publics. Ils sont répartis entre la Ville de GEMBLOUX (GEMBLOUX, MAZY, CORROY-LE-CHÂTEAU, BOSSIÈRE, GRAND-LEEZ, LONZÉE, BOTHEY et LES ISNES) et la Commune de SOMBREFFE (SOMBREFFE, TONGRINNE, LIGNY).

6.1.2. Répartition par type de logements publics gérés par La Cité des Couteliers

	Maisons	Appartements
Studio	0	5
1 chambre	1	110
2 chambres	19	126
3 chambres	96	10
4 chambres	70	1
5 chambres et plus	1	0
TOTAL	187	252

6.1.3. Statistiques des locataires de la Cité des couteliers

Les données sociologiques suivantes concernent les **439** logements publics gérés par la Cité des Couteliers (**347 sur GEMBLOUX** et 92 sur SOMBREFFE) dont **378** logements loués.

	Homme seul	Femme seule	Couple	Total
Sans enfant	65	110	44	219
Avec enfants	14	75	70	159
Total	79	185	114	378

Le nombre total de personnes habitant les logements de la SLSP est de **855**.

Âge du chef de ménage :

Moins de 30 ans :	11
Entre 30 et 60 ans :	202
Plus de 60 ans :	165

Type de revenus des ménages :

Sans revenu	28
Revenus professionnels :	44
Revenus de remplacement :	272
Revenus professionnels et revenus de remplacement :	34

Nombre de chefs de ménage inactifs bénéficiant d'un revenu :

Pensionnés ou prépensionnés :	136
Chômeurs :	43
Bénéficiaires du revenu d'intégration social :	20
Handicapés à plus de 66 % :	20
Bénéficiaires d'assurances maladie-invalidité :	66

Autres non mentionnés ci-avant :	36
<u>Nombre de chefs de ménage actifs bénéficiant d'un revenu :</u>	
Ouvriers :	31
Employés :	24
Cadres :	0
Indépendants :	2

Au 31 décembre 2021, il y a eu 24 attributions de logements publics (social, moyen ou mutation).

6.1.4. Logements moyens

En 2022, conformément à l'article 132 du Code Wallon de l'Habitat Durable, la SLSP a mis en gestion 5 logements moyens de leur parc immobilier via des partenaires (CPAS, Fondation Louis de Namur, SEM, etc.).

6.1.5. Logements en construction

En octobre 2022, 20 nouveaux logements publics ont été inaugurés sur le territoire gembloutois.

6.2. Agence Immobilière Sociale GEMBLOUX-FOSSES (A.I.S. GLGF)

6.2.1. Répartition par type de logements publics gérés par l'Agence Immobilière Sociale GEMBLOUX-FOSSES

Au 31 octobre 2022, 23 logements étaient en gestion par l'AIS GLGF dont 7 logements en cours de construction. Sur les 7 logements en cours de construction, 5 logements sont pris en gestion via la mise en œuvre d'une charge d'urbanisme.

	Maison	Appartement
Studio	-	5
1 chambre	0	10
2 chambres	1	5
3 chambres	1	1
4 chambres	0	0

6.2.2. Prime communale octroyée aux logements mis en gestion par l'Agence Immobilière Sociale GEMBLOUX-FOSSES

En séance du Conseil communal du 24 novembre 2021, la Ville a approuvé le règlement pour l'octroi d'une prime communale pour l'insertion d'un logement dans le circuit locatif social.

Le règlement relatif à cette prime est disponible sur le site internet de la ville.

En 2022, le service Logement a reçu 9 dossiers relatifs à la demande de prime, répartis comme suit :

	Primes sollicitées	Primes octroyées
Studio	0	0
Appartements	8	5
1 chambre	5	3
2 chambres	2	1

<i>3 chambres</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
Maisons	1	1
<i>1 chambre</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>2 chambres</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>3 chambres</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>4 chambres</i>	<i>1</i>	<i>1</i>

6.3. Centre Public d'Action Sociale

Au 31 octobre 2022, le CPAS disposait de **4** logements en résidence principale, **0** « logement d'urgence » et **2** « logements de transit » (modulables selon les besoins en 4 chambres au total).

Le CPAS a pris en gestion **1** logement moyen appartenant à la Cité des couteliers.

7. COLLABORATION AVEC LES SERVICES URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le service Logement collabore régulièrement avec les services Urbanisme et Aménagement du Territoire afin d'assurer une politique du logement durable et de qualité.

Durant l'année écoulée, le service Logement a traité **53** demandes d'avis émanant principalement du service Urbanisme et plus accessoirement des porteurs de projets souhaitant s'assurer que leur projet est conforme aux exigences minimales de salubrité avant d'introduire officiellement leur demande de permis d'urbanisme. Le service a reçu **52** demandes d'avis concernant exclusivement du logement individuel, **2** concernant exclusivement du logement collectif dont **1** concernant des projets mixtes (logements individuels et collectifs au sein d'un même projet).

Les demandes d'avis traitées par le service ont concerné **474** logements, soit **461** logements individuels et **13** logements collectifs.

Les demandes d'avis traitées par le service ont concerné **25** créations ou construction de logements, **19** régularisations de logements, **3** demandes de rénovation et/ou transformation de logement avec création d'un nouveau logement et **3** demandes pour la transformation de logement uniquement.

14. Dynamique urbaine

1. PRESENTATION DU SERVICE

Monsieur Thomas LARIELLE, Conseiller en rénovation urbaine, Responsable de service
Madame Caroline HUSKENS, animatrice urbaine

2. MISSIONS GÉNÉRALES DU SERVICE

Durant l'année 2022, le service Dynamique urbaine a continué à se réinventer. La crise sanitaire a fait place à la crise énergétique. Certaines animations phares comme le Carnaval 2022 ont été annulées. La mise en œuvre des projets issus de l'opération de rénovation urbaine (ORU) se sont poursuivis et le service a continué son rôle de soutien aux commerçants et petits indépendants, notamment par la mise en place de formations gratuites à destination des commerçants en vue de booster leur point de vente.

Il a remis des avis au service Urbanisme, tant en matière de projets se situant dans le périmètre de la rénovation urbaine que concernant des demandes d'implantation commerciale sur le territoire communal. De même, des avis ont été rendus BEP concernant l'implantation de nouvelles entreprises dans le parc scientifique Créalys aux ISNES et celui d'activité économique de SAUVENIÈRE.

2.1. Opération de rénovation urbaine

Le mini-site consacré à la rénovation urbaine à GEMBLOUX a été actualisé (actus, infos, fiches-projets) : <https://www.gembloux.be/ma-commune/services-communaux/renovation-urbaine>.

2.1.1. COMMISSION DE RÉNOVATION DE QUARTIER (CRQ)

La Commission de Rénovation de Quartier s'est réunie en décembre 2021 et en juin 2022, cela a notamment permis de valider l'avant-projet des abords du Beffroi mais également de faire le point sur l'avancée des projets.

2.1.2. AVANCÉE DES PROJETS

2.1.2.1. La place de l'Orneau

Les travaux de la Place de l'Orneau ont débuté en avril 2022, après le passage de l'ensemble des impétrants entre février et avril. La première phase s'est clôturée en novembre 2022 et la seconde phase a été entamée fin octobre afin de ne pas prendre de retard sur le planning. L'inauguration est prévue au printemps 2023.

2.1.2.2.Rue du Moulin, 27

La Ville a signé l'acte d'acquisition du garage sis rue du Moulin n° 27a mitoyen du bâtiment n°27 appartenant déjà à la Ville. Pour rappel, cette acquisition était nécessaire car le garage marque le début du rétrécissement dans la rue.

L'avant-projet sera réalisé en 2023.

2.1.2.3.Venelles autour du Beffroi

L'avant-projet d'aménagement a été validé et envoyé à la Wallonie pour validation. Une fois l'avant-projet validé et la promesse de subside signée, la Ville pourra rédiger le cahier des charges en vue de désigner un entrepreneur.

2.1.2.4.L'îlot et la rue Notre-Dame

La Wallonie ayant validé l'avant-projet de remembrement des bâtiments sis rue Notre-Dame n°3, n°5 et n°7, le permis d'urbanisme a été déposé en septembre 2022. Une fois celui-ci octroyé, la Ville pourra finaliser le projet et rédiger le cahier des charges en vue de désigner un entrepreneur.

Le bien sis rue Léopold n°16 ainsi que les biens sis rue Notre-Dame n°16 et 18 (action n°2 de la fiche) sont en cours d'acquisition, la Wallonie ayant marqué son accord et envoyé une promesse de subside. Le Comité d'Acquisition d'Immeubles finalise les actes d'achat.

Concernant le bâtiment sis rue Notre-Dame n°14, le propriétaire n'a pas encore accepté l'offre de la Ville. Ce bâtiment est nécessaire pour mettre en œuvre l'action n°2 de la fiche-projet.

La Ville a signé le compromis pour acquérir le bâtiment sis Place de l'Orneau n°3-4 dans le but de le remembrer avec le n°5 (appartenant déjà à la Ville).

2.1.2.5.Parc d'Épinal et butte de la Maison du Bailli

Un bureau d'études a été désigné et la réunion de lancement s'est tenue début octobre. Des ajustements sont à prévoir en vue de valider l'avant-projet et de le soumettre à la Wallonie pour subsidiation.

2.1.2.6.Cheminements lents

Remparts : le cahier des charges en vue de la désignation d'un bureau d'études se finalise.

Coutellerie-Faculté : les parcelles situées entre le site de l'ancienne Coutellerie « Piérard » et l'avenue de la Faculté d'Agronomie sont en cours d'évaluation. Un plan de division a été soumis à Gembloux Agri-Bio Tech et validé par celle-ci car la parcelle entière est surdimensionnée pour le projet. Une fois évaluées, ces parcelles pourront être acquises par la Ville, via un subside régional, afin de mettre en œuvre le projet.

2.1.2.7.Foyer communal

Les propriétaires ont fait part de leur accord pour la vente de leur terrain jouxtant le Foyer. Le Comité d'Acquisition d'Immeubles a été mandaté pour rédiger le projet d'acte et finaliser la vente.

2.1.2.8. Bâti venelles

Le bâtiment sis venelle Saint-Sauveur n°7, situé au pied du Beffroi, a été acquis en 2020 conformément à la fiche-projet. L'avant-projet pour l'aménagement de ce bâtiment est en cours d'élaboration par les architectes de la Ville.

La fiche-projet a été revue afin de mieux correspondre à la réalité. La Ville fait procéder à l'évaluation des deux parcelles voisines du bâtiment Venelle St Sauveur n°7 afin de mener à bien la réalisation de la fiche-projet qui vise à désenclaver la ruelle et rejoindre le Beffroi tout en développant une zone d'accueil pour les visites du Beffroi.

2.1.2.9. Autres projets

La faisabilité des projets suivants, moins prioritaires, sera étudiée en 2023 ou plus tard :

- Places Saint-Guibert et Saint-Jean
- Espace public du cœur historique
- Académie
- Espace Blokker

2.1.3. SUBVENTION DU POSTE DE CONSEILLER

A l'instar des années précédentes, en décembre 2021, la Ville a sollicité un subside auprès de la Wallonie en vue d'obtenir une subvention pour le maintien du poste de Conseiller en rénovation urbaine pour l'année 2022. La promesse de subsides a été validée en juillet.

2.1.4. DROIT DE PRÉEMPTION

Un arrêté du Gouvernement wallon du 22 août 2019 accorde le droit de préemption dans le périmètre de rénovation urbaine du centre-ville de GEMBLOUX.

Un droit de préemption est un droit légal ou contractuel accordé à un pouvoir public en vue d'acquérir un bien par priorité à toute autre personne, lorsque le propriétaire manifeste sa volonté de le vendre.

Suite à cette entrée en vigueur, les propriétaires d'une septantaine de bâtiments situés dans le périmètre de préemption ont transmis à la Ville une déclaration d'intention d'aliéner. En 2022, aucun des biens n'avait d'intérêt dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération de rénovation urbaine, raison pour laquelle la Ville a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

2.2. Le projet Creashop plus

Pour rappel, le projet Creashop GEMBLOUX était une initiative du service Dynamique urbaine qui avait pour objectif d'attirer de nouveaux commerces en centre-ville en proposant notamment des loyers attractifs, les propriétaires acceptant de baisser leur loyer. La Ville octroyait une prime pouvant aller jusqu'à 1.000€.

Depuis juillet 2020, la Ville de GEMBLOUX est reprise comme Ville « Creashop Plus », suite à l'appel à projet lancé par la Wallonie.

Cet appel à projets octroie à un nouvel entrepreneur souhaitant s'installer dans une cellule vide, une prime d'un maximum de 6.000€ représentant maximum 60 % des dépenses effectuées pour l'aménagement du nouveau commerce. La prime cependant n'est qu'une partie du processus. En

effet, il ne s'agit pas de lancer seulement une prime à l'installation mais d'accompagner le candidat-commerçant avec un véritable coaching.

La Ville a décidé de majorer cette prime régionale d'une prime communale allant jusqu'à 3.000€ pour les frais liés à la communication. Celle-ci est ventilée sur 3 ans et couvre 50 % des frais de communication.

Dès lors, un commerçant qui s'installe dans le centre-ville de Gembloux et réussit le jury régional « Creashop Plus » pourra prétendre à des aides régionales et communales combinées pouvant atteindre 9.000€.

Sur l'année 2022, à la suite de 2 jurys, ce ne sont pas moins de 4 commerces qui ont bénéficié de cette aide et qui grâce à cette aide sont venus renforcer les 7 autres commerces arrivés en 2021 par ce biais.

L'appel à projet se clôture le 31 décembre 2022 et sera remplacé par le nouvel appel à projet « Objectif Proximité » de la Wallonie auquel la Ville a répondu.

2.3.Organisation et coordination d'évènements

Un des axes de travail du service Dynamique urbaine consiste à insuffler une nouvelle dynamique dans le centre-ville. À cet effet, le service organise traditionnellement de nombreux évènements en centre-ville. Les crises qui se succèdent, ces derniers mois, ont malheureusement induit la suppression de certains d'entre eux.

2.4.1.LE MARCHÉ DES SAVEURS

Le 3ème « Marché des saveurs et de l'artisanat », organisé par la CEDEG et la Ville, s'est tenu le 04 septembre 2022. Comme pour les 2 premières éditions, la CEDEG s'occupait de l'aspect commercial (recherche des exposants, installation et gestion du site) et la Ville, via le service Dynamique urbaine, de la logistique et de la coordination générale.

Succès confirmé pour cette 3^{ème} édition, tant du côté du nombre d'exposants que de visiteurs. Pas moins de 53 exposants tous secteurs confondus (alimentation naturelle, brasserie, couture, verrerie, bijouterie, miellerie, luminaire...) et un public présent tout au long de la journée. Le bouche à oreille fonctionne très bien pour ce genre d'évènement qui s'étoffe d'année en année. La CEDEG et les exposants sont partants pour une 4^{ème} édition.

2.4.2.WALLY EN FÊTE

Organisation et coordination inter-services du Wally en fête. Le service Dynamique urbaine était en charge de l'après-midi du samedi 24 septembre, « Wally curiosity » dédiée aux artisans, créateurs et produits de bouche.

Comme pour les éditions précédentes, la fête foraine s'est tenue dans l'entrée de la Ville mais un petit changement d'implantation pour « Wally curiosity » a eu lieu, lequel se déroulait sur l'esplanade et la place de l'Hôtel de ville et ce, en raison de la réfection de la place de l'Orneau.

Bien que le concept semble un peu s'essouffler et que « Wally curiosity » se déroule en fin de mois et après « Le marché des saveurs et artisanats », une quarantaine de créateurs et artisans étaient inscrits et répartis sur la place de l'Hôtel de Ville et l'esplanade. Malgré la météo maussade, spectacles et artistes de rue ont divertis petits et grands tout au long de l'après-midi.

2.4.3. VILLE FLEURIE

Cette année encore, le service Dynamique urbaine a coordonné la distribution des 60 vasques fleuries (d'hiver et d'été) aux commerçants du centre-ville et de la gare.

2.4.4. LA SAINT HUBERT

En raison de l'arrivée de nouveaux collaborateurs à l'Office du Tourisme, renforçant ainsi une équipe plus étoffée et dynamique, la gestion et l'organisation de la Saint Hubert leur ont été (re)transférées et seront dorénavant reprises par lui.

2.4.5. Les Hivernales

Retour de la patinoire et du Marché de Noël en 2021 avec près de 8.000 patineurs et 3 week-ends de marché de Noël chargés d'animations diverses. Outre une implantation un peu différente, la Ville s'est dotée d'une nouvelle arche en forme de boule de Noël afin de marquer l'entrée du marché. De plus, des ateliers « 0 déchet » étaient organisés les week-ends et il était possible d'immortaliser les instants dans le chalet du Père Noël grâce à un photobooth. Le nombre d'exposants ayant augmenté, l'occupation de la Maison du Bailli par 7 d'entre eux a dû s'organiser.

A l'instar des précédentes éditions, le service a coordonné l'ensemble des paramètres d'organisation de l'ensemble : installation, gestion, sponsoring, réservations pour les écoles, préventes, médiatisation et coordination avec l'ASBL ALLO en charge de la gestion du chalet patins/patinoire et de l'accueil des patineurs.

Le service collabore également avec l'Office du Tourisme qui lui, est en charge du marché de Noël, à la recherche des artisans et Horeca, des animations, de décoration du marché de Noël et de l'attractivité de l'évènement.

Le marché de Noël s'est tenu sur l'esplanade du 3 décembre 2021 au 9 janvier 2022.

2.5. Projets de soutien à l'économie locale

2.5.1. VIDÉOS DE SOUTIEN AUX COMMERCANTS PENDANT LES TRAVAUX

Afin de soutenir les commerçants impactés durant les travaux, notamment ceux de la place de l'Orneau, la Ville a fait réaliser quelques affiches et bâches mais également des vidéos de soutien aux commerçants, spécifiant les plans de déviation et invitant le chaland à venir visiter les commerces pendant les travaux.

2.5.2. FORMATION A DESTINATION DES COMMERCANTS

Afin de soutenir ses commerçants, la Ville a recours aux services des sociétés FLUO et DIGITALIX qui seront chargées de les aider à booster leurs points de vente en distillant des formations sur divers sujets comme les réseaux sociaux, l'expérience client, la dynamisation des ventes, le visual merchandising, les vitrines, la vente et l'accueil. D'autres formations sont plus spécifiques à des périodes de l'année comme les fêtes de fin d'année, les soldes et la nouvelle collection ou encore la rentrée des classes.

Afin de coller au mieux à leurs besoins, les commerçants ont pu donner leur avis sur les thèmes qu'ils jugent les plus intéressants et le moment où ils souhaitent suivre ces formations. Les quatre premières formations ont été données en octobre et novembre 2022.

2.6. Implantations commerciales

Le rôle du service Dynamique urbaine est également de soutenir, d'informer et d'aider toutes personnes souhaitant ouvrir ou reprendre un commerce. En 2022, en plus de nouvelles enseignes ouvertes, plusieurs futurs commerçants ont obtenu conseils et informations auprès du service, notamment dans le cadre de Creashop Plus.

Le service se charge également de donner une certaine visibilité aux commerces, en leur offrant une page Internet dans l'annuaire des commerçants repris sur le site [de la Ville](#).

2.7. Relais auprès des commerçants

Comme expliqué ci-dessus, le rôle du service Dynamique urbaine est un rôle d'interface, un service utile aux deux parties et nécessaires à la collaboration et à la mise en place d'évènements gembloutois. Le service est le trait d'union entre la vie commerciale et la vie administrative.

2.8. Schéma Communal de Développement Commercial

Désigné en juillet 2019, le bureau d'études Up City a été chargé de l'élaboration d'un Schéma communal de Développement commercial. Cet outil est un document d'orientation, d'évaluation, de gestion et de programmation du développement commercial de l'ensemble du territoire communal qui permettra au Collège communal de justifier ses avis et décisions dans le cadre des permis d'implantation commerciale. Le Schéma a été adopté par le Gouvernement wallon le 19 juillet 2022.

Les premières fiches-actions ont été mises en œuvre avec notamment l'engagement de Job'In qui aide la Ville à lutter contre les cellules vides, susciter l'entrepreneuriat et attirer de nouveaux commerçants en centre-ville. Le projet « Commerce Local en Action Pour GEMBLOUX » (CLAP GEMBLOUX) a été lancé en septembre 2021 avec des ateliers dans les écoles, une réflexion sur la gestion d'une surface commerciale accueillant des pop-up stores ou encore le casting lancé pour trouver les commerces spécifiquement demandés par les gembloutois. Depuis, plusieurs commerçants accompagnés par Job'In ont ouvert ou sont en passe d'ouvrir leurs portes à GEMBLOUX. La surface commerciale du n°22 de la rue Léopold a également été rénovée en vue d'accueillir, dès 2023, une couveuse pour de nouveaux commerces qui viendraient tester leur concept à GEMBLOUX. Job'In accompagne aussi individuellement les commerçants existants pour les aider à performer et rester rentables.

Une autre fiche-action, visant à développer une identité territoriale et augmenter l'attractivité du territoire et qui avait été activée en octobre 2021 avec l'engagement du Studio Synthèse, a pris un nouvel élan en 2022. A la suite de plusieurs ateliers participatifs avec les riverains et les forces vives gembloutoises, le Studio Synthèse a créé une identité territoriale qui a évolué au fil des réunions pour aboutir par une validation du Collège communal en octobre 2022. L'étape suivante est de fixer la manière de communiquer ainsi que les outils et forces vives de cette communication et de rédiger un cahier des charges en vue d'engager une agence spécialisée dans la communication qui se chargera de diffuser cette identité territoriale.

Au total, à ce jour, 7 des 19 fiches-actions du SCDC sont au moins entamées, certaines terminées.

15. Travaux

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Directeur des Travaux

Monsieur Julien BERGER

Équipe administrative

Madame Catherine VAN TWEMBEKE, Chef de service administratif

Madame Sylvie DETERVILLE

Madame Patricia DELVIGNE

Madame Lucrèce BÉTHUME

Madame Laura LACROIX

Équipe technique

Madame Pauline BERNARD

Monsieur Benoît DELMELLE

Monsieur Hubert FALISSE

Monsieur Jean-Benoît FURNEMONT

Monsieur David GEERTS

Monsieur Christophe LESAGE

Monsieur Frédéric PAITONI

Monsieur Pietro PANTANO

Monsieur Florian PARENT

Madame Anaïs PINGOT

Équipe ouvriers : au 31 octobre 2022, l'équipe se compose de 71 ouvriers.

2. MARCHÉS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

2.1. Dossiers terminés

2.1.1. TRAVAUX

2.1.1.1. Décompte final transmis et réception provisoire faite

	<u>TVAC</u>
<u>2012</u>	
- École de CORROY-LE-CHÂTEAU – Construction de classes supplémentaires	954.312,66 €
<u>2018</u>	
- Académie Victor De Becker – Aménagement de loges	24.664,17 €
- École de GRAND-LEEZ – Réfectoire – Lot 2 : doublage et isolation des soubassements	22.802,88 €
- Aménagement d'un parc rue de la Maladrée à LONZÉE	366.202,84 €
<u>2019</u>	
- Prolongement de l'égouttage de l'impasse de la Pompe à MAZY	24.956,59 €
- École de MAZY – Placement d'une yourte - Chauffage	9.314,22 €
- ORES – Éclairage public – Aménagement du parking Piérard	35.795,14 €
<u>2020</u>	
- Bâtiment rue du 8-Mai, 15 – Remplacement de la chaudière	8.234,05 €
- Pose d'une canalisation en traversée de la Chaussée de Charleroi à GEMBLOUX	115.512,38 €
- École de BOSSIÈRE – Remplacement des faux-plafonds et châssis et portes :	
* Partie 2 : renouvellement des menuiseries extérieures	28.100,10 €
- Aménagement d'une passerelle sur l'Arton à LONZÉE	36.560,99 €
- Académie Victor De Becker – Placement de portes acoustiques	44.642,37 €
<u>2021</u>	
- Réalisation de rapports de qualité des terres (RQT) – Ecole BEUZET	6.806,01 €
- Ecole de ISNES – Fourniture et pose d'un système de détection incendie	1.727,03 €
- Ecole de LONZEE – Renouvellement de la toiture de la cuisine et du réfectoire	90.677,52 €
- Restauration du mur d'enceinte rue des Abbés Comtes à GEMBLOUX	
* Lot 1 : injections	30.857,61 €
* Lot 2 : réfection du mur	144.629,90 €
- Bâtiment rue du Huit Mai 13 à GEMBLOUX - Renouvellement de la porte d'entrée	10.817,40 €
- Mise en conformité des aires de jeux - Remplacement de jeux - Clos de l'Orneau et Complexe sportif de BEUZET	4.714,77 €
- Ecole maternelle de SAUVENIERE - Aire de jeux - Remplacement d'un module de jeux (petit train)	12.080,82 €
- Ecole de GRAND-LEEZ - Aire de jeux – Remplacement d'un module de jeux	17.635,22 €
- Ecole de ISNES - Renouvellement de deux portes extérieures	18.711,12 €
- Ecole maternelle de GRAND-MANIL - Rejointoiement du mur de soutènement, rue Lucien Petit	15.889,19 €
- Etang de GRAND-LEEZ – Sécurisation des pieds de gabions	34.466,33 €
- Eglise de MAZY – Renouvellement de la chaudière	36.390,54 €
<u>2022</u>	
- CANAL ZOOM – Remplacement d'un radiateur, de purgeurs automatiques et	

réparation de l'isolation	3.416,83 €
- Hangar « Les Dauphins » - Réfection des linteaux en béton	62.988,36 €
- Pose de gaines pour l'éclairage intelligent sur la liaison du Centre sportif de l'Orneau/avenue de la Faculté	15.367,13 €
- Rue Delvaux à ERNAGE – Reconstruction d'un muret le long du ruisseau	13.055,34 €

2.1.1.2. Décompte final non transmis et réception provisoire faite

TVAC

2017

- Extension de l'école de BOSSIÈRE	438.475,59 €
------------------------------------	--------------

2018

- École de SAUVENIÈRE – Étanchéité des toitures plates	95.146,56 €
--	-------------

2.1.2. ACQUISITIONS

TVAC

2020

- Projet Mobilité « Aménagements provisoires » - Marquage et signalisation	23.772,72 €
--	-------------

2021

- Ecole de GEMBLOUX II – Acquisition de mobilier (2021) – Lot 5	316,00 €
- Complexe sportif de BEUZET - Acquisition de 2 buts de basket et traçage du terrain	6.982,18 €
- Hangar communal - Acquisition d'un compresseur pour l'atelier mécanique	4.944,35 €
- Ecoles de GEMBLOUX III – Acquisition de mobilier (2021) – Lot 2, 3 et 4	8.134,83 €
- Modification cabine moyenne tension – Alimentation patinoire	7.304,73 €
- Ecole de GEMBLOUX IV - Acquisition de tricycles	462,40 €
- Acquisition de semences pour engazonner le parc de la Maladrée à LONZEE	1.033,50 €
- Bâtiment place Neu – Direction GEMBLOUX II – Luminaires	2.324,58 €
- Fourniture et pose d'un système d'aspiration pour le Service menuiserie	18.349,05 €
- Acquisition d'une épandeur pour le Service hivernal	35.695,00 €
- Acquisition d'outillage pour le Service Travaux	
* Bâtiment-Voirie	11.071,40 €
* Espaces Verts	8.346,94 €
* Plomberie	1.328,07 €
- Acquisition d'une désherbeuse pour le Service Espaces Verts	10.000,00 €
- Renouvellement du mobilier de la bibliothèque de GEMBLOUX	17.545,00 €
- Acquisition de matériel pour le Service Cimetières (2021)	
* Plaques de roulage	1.547,59 €
* Matériel pour l'entretien	4.661,30 €
- Ecoles communales – Mise en conformité de l'éclairage de secours – Acquisition de matériel électrique	10.062,19 €
- Acquisition de matériel spécifique pour le remplacement de l'infrastructure informatique des serveurs de la Ville via la centrale d'achat du DTIC (Département des technologies de l'informatique et de la communication	28.779,68 €
- Acquisition d'un câble électrique dans le cadre de la modification de la cabine moyenne tension de l'hôtel de ville	7.304,73 €
- Acquisition du coffret électrique de la cabine moyenne tension de l'hôtel de ville	4.420,13 €
- Acquisition de radio CB pour les véhicules du service hivernal	1.863,40 €
- Acquisition un véhicule neuf pour le Service Travaux	34.289,66 €

2022

- Ecole de GRAND-LEEZ – Aire de jeux – Mise en conformité du petit module	1.305,57 €
---	------------

- Ecole de GRAND-LEEZ – Aire de jeux – Mise en conformité – Aménagement d’un sol amortissant	3.144,10 €
- Acquisition un véhicule neuf pour le Service Travaux	34.289,66 €
- Acquisition de matériaux pour la réfection de trottoirs rue Bon Dieu Cauwère à BOSSIERE	4.465,51 €
- Acquisition d’une canne GPS	27.397,03 €
- Acquisition d’un logiciel de dessin pour conception de voirie 3D	11.960,00 €
- Acquisition d’une station de nettoyage pour rouleaux et pinceaux	5.919,90 €
- Réparation de la grue « New Holland » - Immatriculation : SKT 521	8.004,13 €
- Acquisition d’armoires supplémentaires pour le Service Population	8.228,48 €
- Hangar communal rue des Champs – Acquisition de lambris pour aménagement faux-plafond	317,54 €
- Hangar communal du des Champs – Acquisition de matériaux d’isolation pour les bureaux	1.296,89 €
- Acquisition d’un broyeur de branches pour le Service Espaces Verts (2022)	24.549,33 €
- Acquisition d’outillage pour la menuiserie pour la fabrication d’une « Givebox »	243,62 €
- Acquisition de bois pour la confection de 2 coffres à poubelles pour le centre-ville	4.607,29 €
- Ecoles de CORROY-LE-CHATEAU, LONZEE et BOSSIERE – Aires de jeux – Acquisition de bois et accessoires	12.953,36 €
- Ecoles de GEMBLOUX IV – Acquisition de matériel informatique et multimédia via l’accord-cadre « Ecole numérique » - 2022	2.527,15 €
- Acquisition de tableaux blancs magnétiques pour les services administratif – 2022	1.722,70 €
- Acquisition de kits de mulching pour le Service Espaces Verts – 2022	322,35 €
- Acquisition d’un siège de bureau pour un agent administratif – 2022	761,09 €
- Acquisition de mobilier pour les écoles de GEMBLOUX I :	
* Lot 1 Couchettes	1.881,82 €
* Lot 2 : Meubles en bois	1.842,70 €
* Lot 5 : Rangements	149,16 €
* Lot 6 : Psychomotricité	487,56 €
- Acquisition de matériel électrique pour la transformation d’une roulotte en WC mobiles – 2022	1.087,37 €
- Hangar communal rue des Champs – Local « soudure » - Acquisition de matériaux pour la toiture	1.360,33 €
- Hangar communal rue des Champs – Local « soudure » - Acquisition de matériaux	2.500,96 €
- Hangar communal rue des Champs – Local « soudure » - Acquisition de matériel électrique	471,13 €
- Acquisition de panneaux en bois pour la transformation d’une roulotte en WC mobiles – 2022	254,04 €
- Remplacement du pont du Baudacet rue de la Queue-Terre à SAUVENIERE – Acquisition d’acier pour la structure du pont	1.290,59 €
- Remplacement du pont du Baudacet rue de la Queue-Terre à SAUVENIERE – Acquisition de supports en métal pour le plancher du pont	564,33 €

2.1.3. SERVICES

TVAC

2019

- POLLEC (Politique Locale Énergie Climat) – Désignation d’un service de soutien à l’évaluation du Plan d’Action en faveur de l’Énergie Durable (PAED) 2020 et de l’élaboration du Plan d’Action en faveur de l’Énergie Durable et du Climat (PAEDC) 2030, avec une vision à 2050 en vue de l’adhésion à la Convention des Maires pour le Climat	27.994,56 €
--	-------------

2021

- Etude faisabilité pour création d'un bassin d'orage chaussée de Charleroi	10.407,86 €
- Essais de sols – Rue Haute Bise	6.057,26 €
- Restauration de la chapelle de l'Ange Gardien – Numérisation 3D de la statue	1.548,80 €
- ORES - Modernisation du parc d'éclairage public dans diverses rues de GEMBLOUX	
* Phase 1/2 de 2020 : GEMBLOUX	48.877,89 €
* Phase 2/2 de 2020 : GEMBLOUX	41.407,90 €
- ORES – Élaboration du projet d'aménagement de l'éclairage public du Parc de la Maladrée	15.827,54 €
- Rénovation du site de l'ancienne piscine et du hall des sports de GEMBLOUX – Etude de l'avant-projet simplifié – INASEP (Convention In house)	17.555,04 €

2022

- Désignation d'un bureau pour l'étude de la ventilation de l'école de BOSSIERE	8.470,00 €
- Maison du Bailli - Réalisation d'un audit énergétique	6.413,00 €
- Foyer communal – Réalisation d'un audit énergétique	6.413,00 €

2.2.Dossiers adjugés mais non réceptionnés

2.2.1.TRAVAUX

TVAC

2016

- Réfection et égouttage rue Haute Bise à BOSSIÈRE	1.700.250,31 €
--	----------------

2017

- Enfouissement des bulles à verre aux ISNES	7.258,79 €
--	------------

2018

- ORES – Placement d'un coffret électrique au Clos de l'Orneau (2018)	7.167,78 €
---	------------

2019

- Cimetière des ISNES – Aménagement d'une aire de dispersion	26.299,24 €
--	-------------

2020

- École d'ERNAGE – Lot 1 : aménagement de classes dans le grenier	360.123,53 €
- École d'ERNAGE – Lot 2 : menuiseries extérieures	81.873,69 €
- École d'ERNAGE – Lot 3 : système d'alarme incendie et anti-intrusion	17.690,13 €
- Construction d'une nouvelle école à BEUZET	
* Partie 1 : gros œuvre, parachèvement, techniques spéciales	2.246.691,19 €
- Hangar communal rue des Champs – Placement d'un chauffage au gaz et remplacement des convecteurs au gaz	33.065,67 €
- École de BOSSIÈRE – Remplacement des faux-plafonds et châssis et portes :	
* Partie 1 : renouvellement des faux-plafonds	97.929,37 €
- École de CORROY-LE-CHÂTEAU – Renouvellement de la chaufferie	31.972,78 €

2021

- Lutte contre les inondations – 2021 – Fourniture et pose de fascines de paille	27.975,20 €
- Aménagement de la place de l'Orneau	1.621.124,75 €
- PIC – Réfection et égouttage rue Tremblez	280.129,12 €
- PIC - Réfection de l'égouttage et de la voirie – Rue Chapelle Dieu	838.199,95 €
- Bâtiment place Neu – Direction GEMBLOUX II – Installation d'un chauffage central	34.989,54 €
- Aménagement de cavurnes dans les cimetières	49.498,41 €

- PIC – Maison communale de GRAND-LEEZ – Traitement des façades	210.936,80 €
- PIC – Cimetières – Partie 1 : gros œuvre	179.120,43 €
- PIC – Cimetière de GEMBLOUX et escalier de l'église de CORROY-LE-CHATEAU – Partie 1 : gros œuvre	81.891,51 €
- PIC – Cimetières et escalier de l'église de CORROY-LE-CHATEAU – Ferronnerie	62.836,81 €
- Ecole de MAZY – Rénovation des toilettes maternelles	125.748,99 €
- Ecole de SAUVENIERE – Réfection de la cour « Primaires »	175.990,74 €

2022

- Rénovation de la chapelle Sainte Adèle à GEMBLOUX	104.160,16 €
- Reconstruction d'un muret, impasse de la Maladrée à LONZEE	29.944,65 €
- Réaménagement d'un tronçon de la rue Bertinchamps à GRAND-MANIL	249.940,59 €
- Mise en place de garde-corps le long de l'Orneau à GEMBLOUX	24.317,37 €
- Hangar communal rue des Champs – Local « soudure » - Fourniture et pose d'un générateur à air pulsé	14.990,69 €
- Réfection d'un tronçon d'égouttage rue du Saucy à GRAND-LEEZ	15.527,53 €
- Acquisition d'un système de surveillance mobile (année 2022)	44.308,68 €
- Ecole primaire de GRAND-MANIL – Renouvellement des portes du réfectoire	6.643,27 €
- PIWACY 2022/21 – Avenue des Combattants à GEMBLOUX – Aménagement d'un trottoir cyclable F99	104.522,88 €
- Lutte contre les inondations – 2022 – Fourniture et pose de fascines de paille	52.907,25 €
- PIWACY 2022/21 – Drève de Linoy à ERNAGE – Aménagement d'une rue cyclable	99.683,25 €
- PIWACY 2022/21 – Rue de Bertinchamps à GRAND-MANIL – Création d'un chemin réservé F99C	102.509,99 €
- Ecoles de CORROY-LE-CHATEAU, LONZEE et BOSSIERE (Maternelles) – Remplacement de modules de jeux	38.699,54 €
- Ecole de BOSSIERE (Primaires) – Placement d'un module de jeux	18.207,62 €
- Aménagement d'une jonction cyclo piétonne entre la rue Victor De Becker et la chaussée de Wavre à GEMBLOUX	202.848,64 €
- Reconstruction d'un mur de soutènement rue Emile Labarre et rue Jean à ERNAGE	31.509,28 €
- Eglise de GEMBLOUX – Chapelle de semaine – Traitement de la mérule	56.488,18 €
- Fourniture et pose d'une main courante pour les escaliers rue Chapelle Marion	7.937,60 €

2.2.2. ACQUISITIONS

TVAC

2021

- Hangar communal – Acquisition de méga blocs et béton pour loges de stockage déchets	9.816,13 €
- Acquisition de pointeuses pour le personnel ouvrier	14.261,97 €
- Fourniture et pose d'un système de géolocalisation pour véhicules communaux	7.094,23 €
- Acquisition et mise en place de compteurs d'usagers dans le cadre du Plan Communal de Mobilité (PCM)	16.698,00 €

2022

- Acquisition d'outillage pour le Service Espaces Verts	13.850,51 €
- Hangar rue des Champs - Acquisition d'étagères pour le local de stockage des produits d'entretien	985,33 €
- Fourniture et pose d'un système de contrôle d'accès en réseau sans fil des portes des différents bâtiments communaux (2022)	18.012,79 €
- Acquisition de chalets pliables et empilables en bois (2022)	48.328,60 €
- Aire de jeux – Acquisition de panneaux de signalisation	2.121,01 €
- Ecole de BOSSIERE (Maternelles) – Aire de jeux – Réaménagement des clôtures	6.625,00 €

- Ecoles – Aires de jeux – Acquisition de dalles amortissantes enherbées	4.660,61 €
- Ecoles de GEMBLoux I – Acquisition de matériel informatique et multimédia via l'accord-cadre « Ecole numérique » - 2022	8.755,44 €
- Fourniture et pose d'un système de contrôle d'accès en réseau sans fil des portes dans différentes écoles communales	14.544,81 €
- Hangar communal – Acquisition de matériaux pour l'aménagement du local destiné à stocker l'outillage – 2022	1.036,07 €
- Acquisition de mobilier pour les écoles de GEMBLoux I :	
* Lot 3 : Bancs, chaises, bureaux	5.121,93 €
* Lot 7 : Armoires métalliques	1.690,37 €
- Acquisition de mobilier pour les écoles de GEMBLoux II :	
* Lot 1 : Tables	608,75 €
* Lot 2 : Armoires	6.145,59 €
- Acquisition de mobilier pour les écoles de GEMBLoux III :	
* Lot 1 : Table pliantes	9.084,00 €
* Lot 2 : Tables, bureaux	4.482,51 €
* Lot 3 : Chaises	2.046,74 €
* Lot 4 : Armoires	788,44 €
- Acquisition de mobilier pour les écoles de GEMBLoux IV :	
* Lot 1 : Tables, bureaux, sièges	7.687,13 €
* Lot 2 : Armoires	748,99 €
* Lot 3 : Rangement	770,77 €
- Ecole de BOSSIERE (Primaires) – Fourniture d'un hamac en filet	6.201,00 €
- Acquisition de matériel sanitaire pour la transformation d'une roulotte en WC mobiles – 2022	539,00 €
- Acquisition de cloisons avec portes pour la transformation d'une roulotte en WC mobiles – 2022	1.738,70 €
- Acquisition de plaques pour le garnissage intérieur pour la transformation d'une roulotte en WC mobiles – 2022	1.133,82 €
- Acquisition d'outillage pour le Service Travaux (année 2022) :	
* Lot 1 : Service Espaces Verts	716,56 €
* Lot 2 : Outillage de levage	928,46 €
* Lot 3 : Services Voirie, Atelier soudure, Bâtiments	9.032,53 €
* Lot 4 : Service Atelier mécanique	4.102,14 €
* Lot 5 : Service Plomberie	622,21 €
* Lot 6 : Service Festivités	3.617,90 €
- Acquisition de « mange-debout » pour les festivités	649,00 €
- Acquisition d'une kitchenette pour la salle des professeurs à l'école de ISNES	1.668,00 €
- Hangar rue des Champs - Acquisition d'un aspirateur mobile pour fumées pour le local soudure	1.724,25 €
- Tunnel sous N4 – Eclairage – Acquisition de matériel électrique	6.946,91 €
- Hangar rue des Champs – Local « soudure » - Acquisition de métal	350,83 €
- Ecole de MAZY – Réfection de l'abri situé dans la cour – Acquisition de bois	1.320,76 €
- Ecole de GRAND-LEEZ – Aire de jeux – Fourniture d'une barrière	879,00 €
- Ecole de GRAND-LEEZ – Aire de jeux – Acquisition de panneaux d'escalade	1.348,79 €
- Remplacement du pont du Baudecet rue de la Queue-Terre à SAUVENIERE – Acquisition de bois	939,55 €
- Remplacement du pont du Baudecet rue de la Queue-Terre à SAUVENIERE – Métallisation du pont	1028,50 €
- Acquisition de batteries pour les machines portables – 2022	818,81 €
- Acquisition d'un humidimètre pour le Service Logement – 2022	240,71 €

2.2.3.SERVICES

	<u>TVAC</u>
<u>2019</u>	
- Relevé et réalisation de plans de bâtiments et d'électricité dans 3 écoles (2019)	9.075,00 €
<u>2021</u>	
- Eglise décanale – Etude stratigraphique – Aide à la rédaction du cahier des charges	6.292,00 €
- ORES – Éclairage public – Place Saint-Guibert	108.218,32 €
- ORES – Raccordement d'une armoire d'alimentation pour l'éclairage public du parc de la Maladrée	5.472,67 €
- ORES – Eclairage intelligent au Clos de l'Orneau (POLLEC 2020)	35.821,76 €
- ORES – Eclairage intelligent sur la liaison Centre sportif de l'Orneau/avenue de la Faculté (POLLEC 2020)	99.922,04 €
- Construction d'une nouvelle école à BEUZET – Désignation d'un certificateur « CERTIBEAU »	2.135,65 €
<u>2022</u>	
- ORES – Aménagement de l'éclairage public pour la mise en valeur de l'église de BEUZET	12.780,73 €
- ORES – Travaux de modernisation du parc d'éclairage public dans diverses rues de GRAND-LEEZ – Phase ½	79.900,28 €
- ORES – Travaux de modernisation du parc d'éclairage public dans diverses rues de GRAND-LEEZ et ISNES – Phase 2/2	36.573,47 €
- ORES – Construction d'un hall pour le Service des Travaux – Raccordement électrique	53.231,30 €
- ORES – Rénovation de la chapelle Sainte Adèle à GEMBLOUX – Raccordement électrique	534,00 €
- ORES – Projet d'aménagement de l'éclairage public de la place de BEUZET	17.445,14 €
- ORES – Mise en basse tension du réseau d'éclairage public dans le cadre du PCDR de la place de BEUZET	22.800,95 €
- ORES – Ecole de BEUZET – Raccordement électrique	8.783,65 €
- Bibliothèque – Migration du catalogue informatique	23.628,27 €
- Mise en conformité de la prévention incendie dans les écoles communale – 2022	29.141,64 €
- Mise en conformité de la prévention incendie de la maison du Bailli et du beffroi	6.348,87 €

2.3.Dossiers projetés – Non adjugés (estimations)

2.3.1.TRAVAUX

	<u>TVAC</u>
<u>2022</u>	
- Construction d'une nouvelle école à BEUZET * Partie 2 : mobilier intégré	159.534,45 €
- Ecole de BEUZET – Réaménagement de la cour de récréation	237.823,39 €
- PIWACY 2020/21 – Rue de Baudecet à SAUVENIERE – Création d'un chemin réservé F99C	431.477,70 €
- Cimetière de GEMBLOUX – Sécurisation et stockage des déchets d'exhumation	60.290,52 €

2.3.2.ACQUISITIONS

	<u>TVAC</u>
<u>2022</u>	
- Fourniture et pose de stores enrouleurs pour les écoles communales de GEMBLOUX I – 2022	700,00 €

- Fourniture et pose de stores enrouleurs pour l'école communale de BOSSIERE – 2022	4.900,00 €
- Acquisition de tonnelles professionnelles pliantes pour le Service Festivité - 2022	7.500,00 €
- Réaménagement et agrandissement des espaces intérieurs à la bibliothèque communale André Henin/Andrée Sodenkamp – 2022	25.000,00 €
- Tunnel sous voies à GEMBLOUX – Eclairage – Acquisition de matériel électrique	15.000,00 €

2.3.3. SERVICES

TVAC

2022

- Bibliothèque A. Henin/A. Sodenkamp – Réalisation d'un audit éclairage	5.000,00 €
- Désignation d'un bureau pour l'étude de la ventilation de l'école de BOSSIERE	
- Analyse des fiches techniques et visites de chantier	10.000,00 €

2.4. Marchés « STOCK »

2.4.1. BUDGET EXTRAORDINAIRE

Travaux

TVAC

- Réparation de revêtement de voirie en pavés de pierre (2021-2023) – EUROVIA	150.000,00 €
<u>Commandes 2021</u>	
* Rue du Château de Corroy à CORROY-LE-CHATEAU – Décompte (29.214,76 €)	
* Rue Bon Dieu Cauwère à BOSSIERE – Décompte (52.732,27 €)	
* Rue des Forrières à BOSSIERE – Décompte (17.211,02 €)	
* Rue de Saucin aux ISNES – Commande (36.000,00 €)	
<u>Commandes 2022</u>	
* Avenue Georges Bédoret à GRAND-MANIL – Commande (58.750,00 €)	
* Rue Lucien Petit à GRAND-MANIL – Commande (37.500,00 €)	
* Rue de Loncée à LONZEE – Commande (94.500,00 €)	
* Rue de l'Eglise à LONZEE – Commande (56.250,00 €)	
- Aménagements de sécurité de voirie (2021-2023) – Pierre FRÈRE	150.000,00 €
<u>Commande 2021</u>	
* Sécurisation de l'entrée sud de MAZY, rue Pirson – Décompte (148.958,96 €)	
<u>Commandes 2022</u>	
* Rue du Ranil à MAZY – Commande (18.205,78 €)	
- Réfection de dalles en béton (2022-2024) – A désigner	100.000,00 €
<u>Commandes 2022 (à proposer)</u>	
- Racleage, asphaltage et enduisage (2022-2024) – Jacques PIRLOT	250.000,00 €
<u>Commandes 2022 (à proposer)</u>	
- Réfection de trottoirs (2022-2024) – SOGEPLANT	250.000,00 €
<u>Commandes 2022 (à proposer)</u>	
- Entretien des toitures (2021-2023) – DELLI RUSSI	
<u>Commande 2021</u>	
/	
<u>Commandes 2022</u>	
* Bâtiment rue Léopold 22 à GEMBLOUX	5.458,55 €
* Hangar « Les Dauphins » à GEMBLOUX	9.108,30 €

Acquisitions

TVAC

- Acquisition de matériel de signalisation pour le Service Voirie (2021-2023) :	25.000,00 €
---	-------------

- * Lot 1 : bornes et potelet - BOQUET Philippe
- * Lot 2 : éléments de signalisation- PONCELET SIGNALISATION
- * Lot 3 : panneaux – DETIGE
- Acquisition de mobilier urbain (2021-2023) : 50.000,00 €
 - * Lot 1 : poubelles - ACE MOBILIER
 - * Lot 2 : barrières et bancs – PONCELET SIGNALISATION
 - * Lot 3 : potelets – BOSQUET Philippe
 - * Lot 4 : bornes – PONCELET SIGNALISATION
- Marché stock 2022 - Acquisition de matériel informatique pour les Service administratifs via la centrale d'achat du département des technologies de l'information et de la communication (DTIC) - PRIMINFO 30.000,00 €

Services

- Essais de caractérisation des sols et essais divers (2021-2023) – LABOMOSAN 50.000,00 €

TVAC

Commandes 2021 (29.058,40 €)

 - * CORROY-LE-CHATEAU : rue des Marronniers de Corroy
 - * GEMBLOUX : rue Tremblez, rue Chapelle Dieu, futur centre aquatique, futur hall du Service des Travaux
 - * GRAND-MANIL : rue de la Sibérie
 - * SAUVENIERE : PCDR, Rue de Baudecet

Commandes 2022 : A finaliser
- Marché stock (2019-2023) - Bureau d'étude spécialisé dans l'accessibilité des personnes à mobilité réduite – PLAIN PIED 8.000,00 €

Année 2021 (1.452,00 €)

 - Réfection de la rue Tremblez
 - Réfection de la rue Chapelle Dieu
 - Ecole de SAUVENIERE - Réaménagement de la cour
 - Château du Bailli – Salle des mariages et locaux annexes

Année 2022 (363,00 €)

 - Ecole de BEUZET – Réaménagement de la cour
- Maché stock 2022 - Désignation d'un coordinateur santé/sécurité pour différents marchés de voiries 24.143,13 €
 - * Marchés stock 2022-2024 (trottoirs, voirie en dalles en béton, voiries agricoles, raclage-asphaltage-enduisage)
 - * Rue des Marronniers de Corroy à CORROY-LE-CHATEAU mur de soutènement rue E. Labarre à ERNAGE, rue de Bertinchamps à GRAND-MANIL, rue de la Sibérie à GRAND-MANIL, rue de Saint Martin à MAZY, rue du Baudecet à SAUVENIERE, rues Cyclables et stationnements vélos

2.4.2. BUDGET ORDINAIRE

Travaux

- Curage et endoscopie dans l'entité (2021-2023) – PINEUR-CURAGE

TVAC

Commande 2021

 - * Rues de GEMBLOUX et de Saucy 4.279,10 €
 - * Impasse de la Pompe et rue Neuve 1.822,87 €

Commande 2022

A finaliser
- Entretien des toitures (2021-2023) – DELLI RUSSI

Commandes 2021

* Bâtiment rue du Huit Mai 13 à GEMBLOUX	161,21 €
* Bâtiment rue du Huit Mai 15 à GEMBLOUX	2.026,63 €
* Eglise d'ERNAGE	2.730,38 €
* Ecole de CORROY-LE-CHATEAU	2.087,98 €
* Ecole de GRAND-LEEZ	306,52 €
* Ecole de BOSSIERE	1.381,02 €
* Ecole d'ERNAGE	480,82 €
* Ecole de BOSSIERE	3.093,43 €
* Eglise de LONZEE	681,28 €
* Bâtiment venelle Saint Sauveur 7 à GEMBLOUX	1.856,66 €
* Toiture hangar rue Taravisée à GRAND-LEEZ	5.584,50 €
* Ecole de MAZY	180,31 €
* Ecole de SAUVENIERE	469,13 €
* Hangar « Les Dauphins » à GEMBLOUX	5.910,40 €
* Ecole de CORROY-LE-CHATEAU	265,00 €
* Ecole maternelle de GRAND-LEEZ	5.430,95 €
* Ecole primaire de GRAND-LEEZ	1.800,41 €
* Bâtiment venelle Saint Sauveur à GEMBLOUX	4.385,58 €
* Eglise de GEMBLOUX	686,07 €
* Cimetière de GEMBLOUX	847,00 €
* Bâtiment rue Notre Dame 7 à GEMBLOUX	2.320,61 €
<u>Commandes 2022</u>	
* Plateforme Foyer communal	2.528,46 €
* Ecole de BOSSIERE	351,43 €
* Conciergerie du cimetière de GEMBLOUX	369,87 €
* Chapelle Sainte Adèle à GEMBLOUX	528,21 €
* Eglise d'ERNAGE	656,97 €
* Bâtiment rue du Huit Mai 13 à GEMBLOUX	137,21 €
* Ecole d'ERNAGE	504,22 €
* Château du Bailli	1.571,12 €
* Ecole maternelle de GRAND-MANIL	120,20 €
* Bâtiment place de l'Orneau 5 à GEMBLOUX	707,18 €
* Ecole de GRAND-LEEZ	107,76 €
- Marquages routiers (2021-2023) – TRAFIROAD	
- Entretien des installations de chauffage (2022-2024) – CLOSE MAINTENANCE	

Acquisitions

- Acquisition de sel de déneigement (2021-2023) – K + S BENELUX
- Fourniture de mazout de chauffage pour les bâtiments communaux (2022) – MAZOUT.BE
- Acquisition de fournitures scolaires primaires et maternelles pour les écoles communales de GEMBLOUX (année scolaire 2019-2023) – VIROUX
- Acquisition de petits consommables avec système de gestion des stocks (2021-2023) - WURTH BENELUX
- Acquisition de produits d'entretien pour les bâtiments communaux (2021-2023) –GLOBAL NET
- Location et logistique d'une patinoire dans le cadre du marché de Noël à GEMBLOUX (2022-2024) – COLORS PRODUCTIONS

Services

- Nettoyage des vitres et châssis de l'hôtel de ville (2022-2024) – B.S.C. CLEANING
- Fourniture de repas scolaires sains et durables en liaison chaude aux écoles communales

2.5. Etudes / Assistance à maîtrise d'ouvrage / Étude / In House (dossiers en cours)

	<u>TVAC</u>
<u>2020</u>	
- Assistance à maîtrise d'ouvrage – Construction d'un hall pour le Service Travaux – BEP	33.752,37 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage – Construction d'un centre aquatique à GEMBLOUX – BEP	84.409,60 €
<u>2021</u>	
- Mission pour l'acquisition d'une partie du matériel et pour l'assistance technique pour le remplacement de l'infrastructure informatique (serveurs et réseau) de la Ville – IMIO	128.803,29 €
- Elaboration du Plan communal de mobilité de GEMBLOUX - TRAJECT	82.546,20 €
- Rénovation des bureaux administratifs du site de l'ancienne piscine – Etude de l'avant-projet simplifié – INASEP (Convention In house)	4.000,00 €
<u>2022</u>	
- Assistance à maîtrise d'ouvrage - Entretien des abords du Parc Scientifique CREALYS aux ISNES - Années 2022/2023 – BEP	16.200,00 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage – Salle polyvalente du Ranil à MAZY – Aide à la complétude de demande de subsides Infrasports - BEP	8.445,80 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage – Sélection d'un expert agréé chargé des études de sols sur le site du futur complexe aquatique de GEMBLOUX – BEP	5.372,40 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage – Investigation de la qualité du sol et des eaux souterraines par un expert agréé sur le site du futur centre aquatique de GEMBLOUX – PEB	69.916,98 €
- Adhésion au service easyCONSO – SWDE (Convention In house)	57.876,00 €

2.6. Coordinateurs de sécurité (dossiers en cours)

2020

- Ecole d'ERNAGE – Aménagement de classes dans le grenier – DL CONSULT
- Bâtiments repris dans le PIC 2019-2021 - DL CONSULT :
 - Ancienne maison communale de GRAND-LEEZ
 - Église de CORROY-LE-CHÂTEAU
 - Cimetières de l'entité

2021

- Restauration de la Chapelle Sainte Adèle - DL CONSULT
- Divers travaux dans les écoles communales de l'entité - DL CONSULT :
 - Ecole de MAZY – Aménagement de toilettes
 - Ecole de SAUVENIERE – Aménagement de la cour « primaires »
 - Ecole de BOSSIERE – Remplacement d'un modèle de jeux

2022

- Marchés de voiries 2022 – AEDILIA
- Reconstruction d'un muret, impasse de la Maladrée à LONZEE – DL CONSULT
- Marchés de travaux dans les écoles 2022 – DL CONSULT

- Ecole primaire de GRAND-MANIL – Renouvellement de la couverture de toiture
- Ecole de BOSSIERE – Isolation thermique et ventilation des locaux
- Ecole de LONZEE – Isolation thermique du bâtiment
- Ecole de GRAND-LEEZ – Rénovation des toilettes au rez-de-chaussée
- Travaux de désamiantage dans différents bâtiment communaux – A désigner

2.7. Auteurs de projet et coordinateur sécurité (dossiers en cours)

2006

- Réfection de la rue Chapelle Dieu – SWECO

2013

- Rénovation de l'église décanale de GEMBLOUX - ADEM et C.R.E.A.
- Foyer communal – Rénovation de la grande salle de spectacle - ALLIAGE et DETANG

2014

- École de BEUZET – Construction d'une nouvelle école - BSOLUTIONS et DL CONSULT

2017

- Aménagement de la place de l'Orneau à GEMBLOUX – DE CEUSTER & ABR
- Beffroi de GEMBLOUX - ARCHITECTURES PARALLÈLES ET IDDA

2018

- Service de coordination pour la rénovation de bâtiments dans le cadre du PAED - ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL
- PCDR BEUZET – Aménagement et liaison des 2 centres de vie villageoise - VVV ARCHITECTES

2020

- Mise en œuvre d'une station de pompage rue des déportés à FEROOZ - INASEP
- Aménagement d'un itinéraire cyclo-piéton entre la gare de GEMBLOUX et le RAVel- - C2 PROJECT
- Réfection de la rue Tremblez à GEMBLOUX – C2 PROJECT

2021

- Rénovation de l'Avenue du Maréchal Juin à GEMBLOUX – HANCQ CONSTRUCT OFFICE
- Canalisations rue Chaînisse à BEUZET – INASEP
- Aménagement de la place de SAUVENIERE en cœur de village (PCDR 2019) – DREA2M
- Mise en place de panneaux/totems d'identité locale et de panneaux agricoles – QUIDAM
- Maison du Bailli - Désignation d'une équipe d'auteur de projet et coordinateur sécurité/santé pour la rénovation de la "salle des mariages, locaux annexes" et installations techniques – *ART SUR COUR*

2022

- Etude, conception et mise en place de panneaux/totems d'identité locale et de panneaux agricoles (PCDR 2019) – QUIDAM ENVIRONMENTAL GRAPHIC DESIGN
- Aménagement de la place de LONZEE en un lieu de convivialité (PCDR 2019) – CONCEPT/EQUILATERAL
- Aménagement du parc d'Epinal et de la butte de la maison du Bailli – CONCEPT/EQUILATERAL
- Mise en œuvre d'une station de pompage rue des déportés à FEROOZ - INASEP

3. APPELS A PROJETS - CANDIDATURES

- Plan national pour la reprise et la résilience de la Belgique (PRR) – Infrastructures sportives – Salle du Ranil à MAZY
- Plan national pour la reprise et la résilience de la Belgique (PRR) – Infrastructures sportives – Extension du Centre sportif de l’Orneau
- Plan national pour la reprise et la résilience de la Belgique (PRR) – Infrastructures culturelle – Foyer communal
- Plan de relance de la Wallonie – Valorisation des biens à haute valeur patrimoniale – Aménagements intérieur et extérieur du beffroi de GEMBLOUX
- Plan de relance de la Wallonie – Bâtiments publics – Rénovation énergétique des bâtiments appartenant aux pouvoirs locaux – Foyer communal
- Plan de relance de la Wallonie – Bâtiments publics – Rénovation énergétique des bâtiments appartenant aux pouvoirs locaux – Hall du Service Travaux
- Plan de relance de la Wallonie – Bâtiments publics – Rénovation énergétique des bâtiments appartenant aux pouvoirs locaux – Rénovation et isolation de la toiture de la Maison du Bailli à GEMBLOUX
- UREBA EXCEPTIONNEL 2022 – Rénovation massive des bâtiments publics – Ecole communale de ISNES
- Plan « Cigogne + 5200 »

4. DISTRIBUTION DE PRODUIT RATICIDE

Nombre de sachets : +/- 3.000 (au 31 octobre 2022)

5. AUTORISATIONS DE RACCORDEMENTS A L'ÉGOUT (DU 1^{er} NOVEMBRE 2021 au 31 OCTOBRE 2022)

Demandes de raccordements à l'égout : 42 (dont 10 sans caution)

6. AUTORISATIONS/INFORMATIONS IMPÉTRANTS (DU 1^{er} NOVEMBRE 2021 au 31 OCTOBRE 2022)

Autorisation

- ORES « électrique » et « gaz » : 51
- FLUXYS « gaz » : 0
- VOO : 33
- PROXIMUS : 29
- SWDE : 46
- ELIA : 1

Informations

- ORES « électrique » et « gaz » : 184
- FLUXYS « gaz » : 0
- VOO : 64
- PROXIMUS : 220
- SWDE : 67
- ELIA : 0
- OTW : 2
- SPW : 8
- EUROFIBER : 1

7.INTERVENTIONS

Le logiciel « ATAL » permet de centraliser les demandes d'interventions internes ou externes et de les attribuer à chaque service concerné.

Ces différents services pourront ainsi gérer et programmer leurs interventions de façon optimale.

Le planning de prêt matériel ainsi que les arrêtés de police sont également gérés via « ATAL » depuis avril 2018.

Pour l'année 2022, « ATAL » comptabilise 2.862 demandes d'interventions.

La nature des interventions se décompose comme suit :

Service Bâtiment (921) :

- Aire de jeux : 1
- Arrêté de police : 2
- Chauffage : 30
- Divers : 88
- Egouttage : 1
- Electricité : 132
- Expulsion : 2
- Maçonnerie : 27
- Menuiserie : 82
- Nettoyage voirie/abord : 1
- Peinture : 27
- Sanitaire/Plomberie : 80
- Signalisation : 3
- Soudure : 1
- Toiture et extérieur : 31
- Transport et prêt de matériel : 261
- Travaux divers cimetières : 6
- Travaux divers écoles : 146

Service Voirie (1.189) :

- Abattage/Elagage : 3
- Affichage « urbanisme » : 48
- Aire de jeux : 24
- Arrêté de police : 151
- Avaloir bouché : 50
- Curage : 17
- Divers : 78
- Egouttage : 86
- Electricité : 3
- Entretien espaces verts : 2
- Etat voirie : 87
- Expulsion : 13
- Maçonnerie : 14
- Menuiserie : 1
- Mobilier urbain : 45
- Nettoyage voirie/abord : 43
- Nid de poule : 108

- Aire de jeux : 14
- Sanitaire/Plomberie : 1
- Signalisation : 281
- Soudure : 1
- Transport et prêt de matériel : 53
- Travaux divers cimetières : 7
- Travaux divers écoles : 13
- Trottoir dégradé : 60

Service Espaces Verts (220) :

- Abatage/Elagage : 26
- Aire de jeux : 11
- Chauffage : 2
- Curage : 1
- Divers : 52
- Entretien espaces verts : 52
- Etat voirie : 1
- Fauchage : 7
- Maçonnerie : 1
- Mobilier urbain : 2
- Nettoyage voirie/abord : 17
- Plantation : 8
- Taille : 10
- Transport et prêt de matériel : 6
- Travaux divers cimetières : 4
- Travaux divers écoles : 20

Service « Magasin » (42) :

- Egouttage : 3
- Etat voirie : 1
- Menuiserie : 1
- Aire de jeux : 1
- Soudure : 21
- Transport et prêt de matériel : 14
- Travaux divers écoles : 1

Service « Technico-Administratif » (467) :

- Arrêté de police : 442
- Divers : 12
- Egouttage : 1
- Soudure : 11
- Trottoir dégradé : 1

Service « Aires de jeux » (23) :

- Aire de jeux : 15
- Divers : 3
- Menuiserie : 1
- Travaux divers écoles : 4

8. PROGRAMMATION PIC 2022/2024/PIMACI

Année	N°	Intitulé de l'investissement	Estimation des travaux (en ce compris les frais d'étude)
			Hors essais
2023	01	Réaménagement de la rue aux Cafés à GRAND-LEEZ	930.554,61
2024	02	Réaménagement de la rue de Mazy à GEMBLOUX	610.746,83
2023	03	Réaménagement rue de l'Aumône/carrefour rue du Trichon à SAUVENIERE	317.863,88
2024	04	Réaménagement de la rue du Monty (1+2) à CORROY-LE-CHÂTEAU	734.706,49
2024	05	Réaménagement de l'avenue de la Faculté à GEMBLOUX	1.163.654,00
2023	06	Réaménagement de la rue Breton à GRAND-LEEZ	282.533,90
2025	07	Réaménagement de la rue Puits Connette à GEMBLOUX	102.357,89
2025	08	Aménagement F99C Bati d'Ernage à SAUVENIERE	136.496,75
2025	09	Réaménagement rue Marsannay la Côte (zone côté Gembloux) à MAZY	462.088,95
2025	10	Réaménagement rue Marsannay la Côte (zone côté N°93 : Chaussée de Nivelles) à MAZY	253.034,16
2025	11	Réaménagement de la rue Paul Tournay à GEMBLOUX	464.255,16
2023	12	Réfection de la toiture du cimetière GEMBLOUX	401.977,45
2024	13	Réaménagement de la rue Rabauty à GEMBLOUX	169.330,10
2024	14	Aménagement d'un trottoir et d'une piste cyclable rue du Bordia à GEMBLOUX	155.559,33
TOTAUX			6.185.159,50

9. AIRES DE JEUX

- Effectuer les contrôles réguliers et réparation des petites dégradations constatées,
- Régularisation des dossiers administratifs de 15 aires de jeux,
- Préparer les visuels pour la nouvelle signalétique des aires de jeux, préparer le cahier des charges,
- Pour l'école primaire de GRAND-LEEZ et de l'école de SAUVENIERE :
 - Remplacement des jeux et des éléments annexes ;
 - Dépense :
 - 17.635,22 € pour le remplacement du Module de jeux de l'école de GRAND-LEEZ primaire (budget 2021) ;
 - 12.080,82 € pour le remplacement du petit train et aménagement du sol amortissant de l'école de SAUVENIERE maternelle (Budget 2021) ;
 - 8.521,00 € sur le budget 2022 pour les aménagements annexes.
- Pour les écoles de CORROY, LONZEE, BOSSIERE Maternelle et Primaire :
 - Concertation avec le personnel enseignant pour le réaménagement des aires de jeux, des équipements sportifs et du mobilier dans leurs espaces respectifs ;
 - Remplacement des jeux et des éléments annexes ;
 - Dépense :
 - 44.900,00 € pour le remplacement des modules de jeux de 3 écoles ;
 - 18.900,00 € pour le placement d'un nouveau module à l'école de BOSSIERE primaire ;

- 40.134,17 € pour les divers aménagements annexes de ces aires de jeux.
- Pour l'école de MAZY
 - Remise en conformité de l'aire de jeux du jardin (sol amortissant, clôture, aménagement des buttes, table-bancs, nouvel abri dans la cour, ...) ;
 - Dépense : 3.420,00 € pour les diverses fournitures.

10.EQUIPEMENTS DE SECURITE

- Effectuer les contrôles avec le SECT et assurer le suivi des rapports de visite.

11.DEFIBRILLATEURS (DEA)

- Enregistrement des DEA ;
- Mise en ordre de la signalétique ;
- Contrôle des appareils.

16. Mobilité

1. PRESENTATION DU SERVICE

Monsieur Emmanuel HAEGEMAN, Conseiller en Mobilité
Madame Lucrèce BÉTHUME
Monsieur Laurent MASSON

2. MISSIONS DU SERVICE

Le service Mobilité est en charge des études et du suivi des projets en matière de transports, de circulation et de stationnement sur le territoire de la Ville de GEMBLOUX. Service transversal par excellence, il a pour objectif de permettre une mobilité optimale et sécurisée pour les citoyens tout en garantissant un cadre de vie de qualité dans une optique de développement durable. Outre son rôle de conseil sur les différents dossiers liés à la mobilité, il élabore et met en œuvre des actions visant à promouvoir la sécurité routière et les modes de transport écomobiles.

2.1. Transports

2.1.1. TRANSPORTS EN COMMUN

Gestion des dossiers relatifs aux transports en commun (arrêts de bus, abribus, accessibilité des gares, etc.).

2.1.2. VÉLO

La Ville de GEMBLOUX a été sélectionnée dans le cadre du projet « Wallonie communes pilotes cyclables » et met en application son Plan Communal Cyclable.

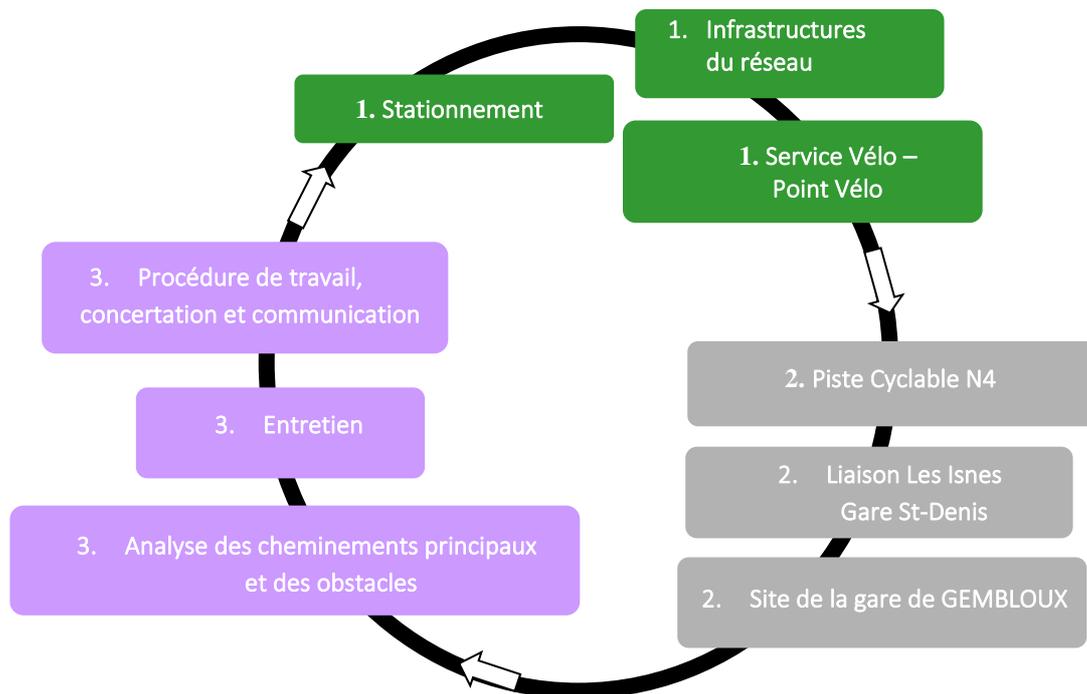
La Ville de GEMBLOUX met l'accent sur la réalisation et l'entretien d'un réseau de voies lentes. Ce réseau reliera, à court terme, les différentes entités qui composent son territoire ainsi que les communes limitrophes dont WALHAIN, CHASTRE, SOMBREFFE et PERWEZ partenaires du Plan Intercommunal de Mobilité.

Une place importante est faite pour les liaisons intra-ville et intra-village, la mise en place, l'entretien et la promotion de ce réseau, ainsi que son volet stationnement. Ce service a été « complété » en 2014, en partenariat avec la SNCB Holding et l'ASBL Pro Velo, par un Point Vélo à la gare de GEMBLOUX.

Le but n'est pas simplement de développer l'usage du vélo au sein de notre Ville, mais aussi et surtout de contribuer, par la réalisation et l'évaluation d'actions pertinentes et transposables, au développement de l'usage du vélo en Wallonie.

Début de l'année 2022, la Ville de GEMBLOUX a donc été sélectionnée suite à sa candidature à l'appel à projets « Communes pilote Wallonie Cyclable ». Ce subside permettra l'élaboration d'une véritable stratégie de développement de l'usage du vélo à travers un réseau structurant qui relie différents pôles d'attractivité.

Les différentes actions prioritaires qui concrétisent les ambitions de la Ville sont réalisées sur base de leviers prioritaires identifiés par les groupes de travail et repris dans le schéma ci-après.



2.1.3. CAR SHARING

Les 4 stations sont localisées aux endroits suivants (5 véhicules au total) :

- avenue de la Faculté d'Agronomie (en face du n° 107) – un véhicule ;
- rue du 8-Mai (à côté du n° 9) – un véhicule ;
- parking 2 de la gare de GEMBLOUX (côté gare) – deux véhicules ;
- Bibliothèque, place Arthur Lacroix – un véhicule.

2.2. Circulation – Règlementation

Préparation et suivi de la Commission Consultative de la Circulation routière.

- Développement et suivi des zones 30 km/h et des mesures visant à améliorer la sécurité des déplacements (cf. sécurité routière - aménagements, signalisation et réaménagements de voirie).
- Appui et conseil à l'aménagement des voiries (ralentisseurs de trafic, chicane, etc.) et espaces publics (zones de rencontre, zones piétonnes).
- Réalisation de plans de signalisation et de stationnement.

- Suivi des plaintes relatives à cet objet.
- Le service Mobilité a réalisé plus de 20 analyses de trafic.

2.2.1. PROJET COMPTEURS CIRCULATION

La Ville de GEMBLoux procède, en collaboration avec une société spécialisée, au comptage des différents usagers (voitures, camions, cyclistes et piétons) par le placement de compteurs chez certains habitants volontaires. Ce projet est mené durant toute l'année et permettra de récolter des chiffres objectifs en matière de circulation. Ces chiffres seront analysés dans le cadre du Plan communal de Mobilité.

2.3. Stationnement

- Gestion des plaintes et des autorisations en zone payante, zone bleue et pour le paramédical.
- Préparation et suivi du Comité d'Accompagnement Horodateurs.
- Réflexion et gestion du stationnement.
- Modification et suivi des règlements complémentaires de circulation routière et des règlements-redevances.

En 2022, le service Mobilité a traité **125** nouvelles demandes d'autorisation de stationner et plus de **300** doléances (plaintes, contestations, changements de plaque, etc.) relatives au stationnement.

2.4. Promotion des modes de transport écomobiles

2.4.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DE L'USAGE DU VÉLO - BREVET DU CYCLISTE

Ce brevet poursuit les objectifs précis suivants :

- Sensibiliser les élèves au déplacement à vélo et amener ceux-ci à utiliser le vélo comme mode de déplacement, avec la classe, dans le cadre d'un ramassage scolaire à vélo et / ou à titre individuel, en faisant l'apprentissage des compétences et des règles de sécurité nécessaires pour la conduite en ville.
- Former les enseignants et les personnes issues du monde associatif de l'entité, intéressés par l'éducation au vélo, afin qu'ils puissent acquérir les compétences attendues comme cyclistes à part entière et comme formateurs en éducation au vélo.

Dans le cadre de l'année scolaire 2021 – 2022, 13 classes de 5^e et 6^e primaires ont pris part au « Brevet du cycliste ».

Ce brevet est organisé conjointement par l'ASBL Pro velo et le service Mobilité de la Ville.

2.5. Sécurité routière

Le service Mobilité met en place une politique proactive visant à promouvoir et améliorer la sécurité routière.

2.5.1. ÉDUCATION ET SENSIBILISATION

Par plusieurs actions autour du thème de la Sécurité Routière, le service Mobilité tend à sensibiliser et éduquer les Gembloutois à cette problématique. L'objectif est de toucher l'ensemble des générations tout en portant une attention particulière aux enfants et aux adolescents, qui en plus d'être dans une phase favorable d'acquisition des savoirs et savoir-faire ainsi que d'intériorisation des valeurs et

normes sociales, sont un vecteur clef pour toucher les adultes bien souvent trop fortement ancrés dans leurs habitudes (non-port de la ceinture, dépassement des limitations de vitesse, etc.).

2.5.1.1. Les journées « Les clefs de la Sécurité routière »

Ces journées se sont déroulées en novembre 2022 en collaboration avec la Cellule Education de la Police, l'Agence wallonne de sécurité routière, l'association Parents d'Enfants victimes de la route et la Ville de GEMBLoux. Ces 3 journées ont rassemblé l'ensemble des élèves en dernière année secondaire (plus de 400 élèves) et ont permis de les sensibiliser à une conduite responsable et défensive.

2.5.1.2. Le Brevet du cycliste

Le brevet du cycliste aborde par l'angle du cycliste, tant d'un niveau théorique que pratique, la sécurité routière (cf. supra).

2.5.2. AMÉNAGEMENTS, SIGNALISATION ET RÉAMÉNAGEMENTS DE VOIRIE

Le service Mobilité collabore avec le service Travaux à la réalisation d'aménagements (ralentisseurs de trafic, stationnement en alternance, effet de porte), à la pose de signalisations et au réaménagement de voiries afin d'améliorer la sécurité routière.

Le service Mobilité a en charge le suivi des dossiers relatifs à la sécurisation des voiries régionales.

2.6. Aménagement du territoire et urbanisme

Le service Mobilité est en relation étroite avec les services relevant de ces matières. À leur demande, il remet un avis sur les projets qui ont un impact sur la mobilité.

2.7. Signalisation fixe et marquage routier

Dans le cadre du réaménagement ou de la mise en ordre de la signalisation, le service Mobilité conseille, accompagne et remet des avis au service Travaux.

L'objectif ultime est d'arriver à un usage rationnel et homogène de la signalisation et du marquage au sol.

2.8. Chantiers

Dans le cadre des grands chantiers qui se déroulent sur le territoire de la Ville de GEMBLoux, le service Mobilité est amené à conseiller le service Travaux ou à suivre certains chantiers.

17. Finances communales

1. PRESENTATION DU SERVICE

Monsieur André VEKEMAN, Directeur financier

Comptabilité :

Madame Françoise BOUCHER
Madame Valérie BREDA
Madame Maryse FOULON
Madame Valérie STEVELER

Taxes :

Monsieur Éric HENRION
Madame Maryline LEMAIRE
Madame Ingrid LAMBERT
Madame Emilie VACCARGIU

2. BUDGET ORDINAIRE EXERCICE 2022 APRÈS MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES N°2

Fonctions	Dépenses	Recettes
000 Divers	0	0
009 Recettes & dépenses générales	266.701,03	2.233.545,47
019 Dette générale	0	0
029 Fonds	0	4.695.981,64
049 Impôts et Redevances	100.200,00	21.982.519,80
059 Assurances	110.000,00	1.034,24
123 Administration générale	6.126.418,36	397.525,68
129 Patrimoine privé	91.218,38	23.848,61
139 Services généraux	940.753,39	95.709,00
149 Calamités	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	3.800,00	0
369 Pompiers	654.746,31	12.562,16
399 Justice - Police	2.732.310,99	0

499 Communications - Voirie - Cours d'eau	7.800.602,61	321.780,35
599 Commerce - Industrie	314.623,90	902.785,28
699 Agriculture	6.318,36	99.700,00
729 Ens.mat. (721), Ens.prim (722)	1.970.592,63	941.951,79
739 Ens.sec (731), art (734), tech (735)	204.773,59	80.693,52
749 Enseignement supérieur	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0
767 Bibliothèques publiques	424.840,11	78.635,00
789 Éducation Popul. et Arts	3.103.240,63	343.062,78
799 Cultes	398.509,79	200,00
839 Sécurité et Assist. sociale	4.219.789,61	121.363,68
849 Aide sociale et familiale	167.544,29	88.269,20
859 Emploi	138.448,85	48.231,24
872 Institutions de soins	12.250,00	0
874 Alimentation - Eau	0	0
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	1.827.835,81	51.128,20
877 Eaux usées	344.295,17	100,00
879 Cimetières-Protec. environ.	462.315,65	40.350,00
939 Logement - Urbanisme	162.901,42	24.053,24
999 Total exercice propre	0	0
Total	32.585.030,88	32.585.030,88

3.ÉNUMERATION DES TAXES ET REDEVANCES ET DU TAUX APPLIQUE POUR CHACUNE D'ELLES

3.1.Taxes applicables du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

Centimes additionnels au précompte immobilier	2 600 centimes
Centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques	7,8 %
Taxe sur le commerce ambulant	12,50 €/jour 250 €/an
Taxe sur les établissements occupant du personnel de bar	375 €/mois/ serveuse Avec un maximum de 18 750 €/an
Taxe sur les agences de paris et courses de chevaux	62 €/mois/ agence
Taxe sur les secondes résidences	400 €/an
Taxe sur les logements ou immeubles non affectés au logement raccordés ou susceptibles d'être raccordés à l'égout	45 €/an
Taxe sur les panneaux publicitaires fixes et mobiles	0,75 €/dm ² de superficie de panneau/an 1,50 €/dm ² si défilement mécanique, électronique ou lumineux Suivant le nombre

	de mois exposés
Taxe sur les inhumations des restes mortels incinérés ou non incinérés et mise en columbarium ou caverne	300 €
Taxe sur les véhicules isolés, abandonnés	500 €/véhicule
Taxe sur les agences bancaires	250 € par poste de réception
Taxe séjour	1 €/logement/ personne (+12 ans) /nuit ou fraction de nuit
Taxe sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires ou d'échantillons publicitaires non-adressés et de supports de presse régionale gratuite	T1 : 0,0130 € T2 : 0,0345 € T3 : 0,0520 € T4 : 0,0930 € T5 : 0,0070 €
Taxe sur les commerces de nuit	25,00 €/m ² de surface net/an/ établissement Avec un maximum de de 2 750 €/an/ établissement 1.000€/an
Surface commerciale inférieure à 50m ² : montant forfaitaire	
Taxe sur les immeubles inoccupés, inachevés, délabrés	
1re taxation :	50 €/m
2e taxation :	100 €/m
3e taxation :	200 €/m
Par mètre courant de façade et par niveau	
Taxe sur les prestations d'hygiène publique : enlèvement des déchets ménagers par conteneurs à puce, prestations de collectes sélectives	
Partie forfaitaire :	
1)35 € pour les ménages composés d'une seule personne(isolé)dont les revenus pour l'exercice fiscal considéré ne dépassent pas le minimum des moyens d'existence ou le revenu minimum garanti aux personnes âgées sur présentation de documents probants.	
2)40 € pour les ménages composés d'au moins deux personnes dont les revenus pour l'exercice fiscal considéré ne dépassent pas le minimum des moyens d'existence ou le revenu minimum garanti aux personnes âgées sur présentation de documents probants.	
3)73,30 € pour les ménages composés d'une seule personne (isolée).	
4)98,30 € pour les ménages d'au moins deux personnes et les commerces, associations et professions libérales	
5)98,30 € par immeuble + 28,30 € par kot (chambre d'étudiant)	
Partie proportionnelle :	
1)Le taux de la partie proportionnelle est de 0,30 € par kilo de déchets et de 2,75€ par vidange de conteneur de 40, 140 ou 240 litres, 8,50€ par vidange de conteneur de 660 litres et 14€ par vidange de conteneur de 1.100 litres.	

<p>2) Les 9 premières vidanges sont gratuites pour autant que le redevable de la partie proportionnelle de la taxe soit aussi soumis à la partie forfaitaire de la taxe.</p> <p>3) Selon les critères ci-après un certain nombre de kilos de déchets sont pris en compte dans le forfait et ne sont donc pas facturés pour autant que le redevable de la partie proportionnelle de la taxe soit aussi soumis à la partie forfaitaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20 kilos pour les ménages composés d'une seule personne (isolé) et les commerces et professions libérales - 40 kilos pour les ménages d'au moins deux personnes. - 60 kilos pour les familles nombreuses composées d'au moins trois enfants de moins de 18 ans au 1er janvier de l'exercice fiscal. - 200 kilos pour les ménages qui comptent une personne atteinte d'incontinence pathologique (sur présentation d'un certificat médical) 	
<p>Taxe sur la délivrance de documents administratifs :</p> <p>→ Sur la délivrance de passeports Prix dû par la Ville à la société émettrice du passeport + 10 € (gratuit pour les mineurs)</p> <p>→ Sur la délivrance de carnets de mariage Y compris la fourniture du carnet ainsi que le droit d'expédition ou la taxe communale sur la délivrance du certificat de mariage : 25 € pour un carnet de type ordinaire</p> <p>→ Sur la délivrance des cartes d'identité européennes Prix dû par la Ville à la société émettrice de la carte + 5 € (gratuit pour les mineurs)</p> <p>→ Sur la délivrance des cartes d'identité et autres documents délivrés aux ressortissants étrangers C.E.E. ou hors C.E.E. Prix dû par la Ville à la société émettrice de la carte + 5 € (gratuit pour les mineurs)</p> <p>→ Sur la délivrance de permis de conduire Prix dû par la Ville à la société émettrice du permis + 5 €</p>	
<p>Taxe sur les mâts d'éoliennes destinés à la production industrielle d'électricité</p> <p>Puissance nominale inférieure à 1 MWh</p> <p>Puissance nominale entre 1 et 2,5 MWh</p> <p>Puissance nominale entre 2,5 et 5 MWh</p> <p>Puissance nominale supérieure à 5 MWh</p>	<p style="text-align: right;">0 €</p> <p style="text-align: right;">12 500 €</p> <p style="text-align: right;">15 000 €</p> <p style="text-align: right;">17 500 €</p>

3.2. Redevances – applicables du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

<p>Redevance sur l'occupation du domaine public à l'occasion des marchés</p> <p>Abonnement mensuel :</p>	<p style="text-align: right;">0,40 €/m²/ marché/jour</p> <p style="text-align: right;">0,30 €/m²/ marché/jour</p>
<p>Redevance sur la délivrance de copies de documents administratifs :</p>	<p style="text-align: right;">de 0,15 € à 1,04 €/page</p>

Redevance sur la délivrance de renseignements administratifs : Recherches spéciales	40 €/heure
Redevance pour la mise à disposition de conteneurs par la Ville lors de manifestations publiques	10 €/conteneur
Redevance sur le stationnement (horodateurs)	Divers Voir règlement
Redevance sur le stationnement (zone bleue)	Divers Voir règlement
Redevance sur la délivrance de permis et certificats d'urbanisme, d'urbanisation, de division et d'info notariale	Divers Voir règlement
Redevance sur l'installation de terrasses et d'étals sur la voie publique : Terrasses Installées dans les rues de GEMBLOUX (centre et gare)	Pas d'application en 2022
Redevance anticipative du chef de toute occupation des locaux autres que ceux sis au Foyer Communal	Divers Voir règlement
Redevance anticipative du chef de toute occupation des locaux sis au Foyer Communal	Divers Voir règlement
Redevance pour la vente de conteneurs type déchets ménagers (gris) par la Ville : - conteneur de 40 litres - conteneur de 140 litres - conteneur de 140 litres + serrure - conteneur de 240 litres - conteneur de 240 litres + serrure - conteneur de 660 litres - conteneur de 1100 litres	40 € 50 € 80 € 60 € 90 € 220 € 330 €
Redevance pour la vente de conteneurs type papiers-cartons (jaune) par la Ville : - conteneur de 240 litres	50 €
Redevance sur l'enlèvement des versages sauvages	Divers Voir règlement
Redevance pour concessions - personnes domiciliées dans la localité - personnes étrangères à la localité	de 125€ à 1250€ de 187€ à 1875€
Redevance sur les caveaux d'attente	100 €/corps/ pour 6 mois
Redevance sur prestations techniques du personnel communal	Divers Voir règlement
Redevance pour la location de box à vélo + coût remplacement des éléments (prix hors TVA)	100 €/an Caution 100 € De 90 € à 250 €
Redevance sur la location d'instruments de musique	Location 65 € Caution 25 €
Redevance sur la vente de sacs P.M.C.	3 €/rouleau
Redevance sur la participation à la rémunération des droits d'auteurs par les élèves de l'Académie de musique	10 €/an/élève
Redevance sur les repas scolaires - repas complet maternel	3,50 €

- repas complet primaire	3,75 €
- bol de potage	0,70 €
Redevance relative à l'enlèvement et au traitement des déchets ménagers et déchets y assimilés (utilisation de sacs communaux dans certaines rues du centre-ville de GEMBLOUX)	Rouleau de 10 sacs de 60l/24 €
Redevance sur les frais de rappel :	
- créances fiscales et non-fiscales : 1er rappel	5,00 €
- 2e rappel (pli recommandé)	10,00 €
- sanctions administratives : 1er rappel (pli recommandé)	10,00 €
Redevance relative à la demande de changement de prénom	150 €
Tarif réduit (voir conditions sur demande)	15 €
Redevance sur le stationnement dans le parking souterrain de l'Hôtel de ville	Divers Voir règlement
Redevance relative à la tarification du réseau de bibliothèques publiques de GEMBLOUX	Divers Voir règlement
Redevance sur la délivrance d'extraits d'actes d'État civil	*Gratuit pour un acte d'É.C. délivré aux gembloutois *10 € pour acte d'É.C. délivré aux personnes non-domiciliées à Gembloux
Redevance relative à la tarification de la patinoire installée parc d'Épinal à GEMBLOUX	Divers Voir règlement
Redevance sur l'occupation de la salle « Orneau » à GEMBLOUX	Divers Voir règlement
Redevance sur la location de box de stationnement au Parc Crealys	50,00 € pour 6 mois 100,00 € pour 1 an

4.SERVICE DES TAXES - FONCTIONNEMENT ET ACTIVITÉS

4.1.Tâches générales des agents

- Enrôlement des taxes et redevances.
- Communication de toutes les informations concernant les taxes et redevances communales aux citoyens au service, par téléphone et par e-mail.
- Impressions et envois des avertissements extraits de rôles aux contribuables.
- Recouvrement des taxes et redevances.
- Recouvrement des amendes administratives.
- Encaissement des paiements des redevables pour les taxes communales et les redevances.
- Émargement de tous les paiements dans le logiciel taxes.
- Suivi des plans de paiement par acompte.
- Suivi des règlements collectifs de dettes, médiations, faillites et notifications notariales.
- Encaissement et remboursement des cautions pour les panneaux d'interdiction de stationnement.
- Vente des conteneurs à puces, des conteneurs jaunes, des sacs P.M.C. et des sacs communaux.

- Communication de toutes les informations concernant le tri des déchets aux nouveaux arrivants.
- Missions de service aux citoyens en dehors de l'administration communale (livraison de conteneurs, remplacement de puces électroniques, scanning de puces pour identification, réparation des accessoires des conteneurs...).
- Élaboration et mise en application des règlements taxe et redevance :
 - préparation et rédaction des règlements ;
 - proposition au Collège communal ;
 - vote par le Conseil communal ;
 - transmission des dossiers à la tutelle pour approbation ;
- Publication des règlements et transmission aux chefs de pôle pour mise en application dès la date d'entrée en vigueur de ceux-ci.

4.2.Enrôlement de taxes

4.2.1.Hygiène Publique : partie forfaitaire annuelle

Cette taxe nécessite un grand nombre de tâches au préalable en vue de l'enrôlement proprement dit : L'enrôlement se fait par rapport à la situation de chaque chef de ménage ainsi que toute personne physique ou morale domiciliée à GEMBLOUX au 1^{er} janvier de l'exercice fiscal d'imposition.

Cette situation résulte de l'extraction des données au Régistre national qui est ensuite réinjectée dans le logiciel taxes, l'extraction engendre un grand nombre de rejets qu'il faut traiter manuellement dossier par dossier (décès, radié d'office, rayé pour l'étranger, changement de domicile extérieur à GEMBLOUX...).

En ce qui concerne les commerces, le recensement demande un travail de recherche de la part des agents (banque carrefour des entreprises, moteur de recherche, guide local des entreprises, ...).

Chaque redevable bénéficiant d'un taux préférentiel (revenu d'intégration sociale, incontinence pathologique, ...) doit être encodé dans le logiciel après vérification.

Le rôle est ensuite proposé au Collège communal qui le rend exécutoire.

4.2.2.Utilisation du conteneur : partie proportionnelle (par semestre)

Enrôlement : cette taxe enrôlée par semestre nécessite un travail préalable important en vue de l'enrôlement proprement dit :

Encodage des documents d'achats et de transferts de conteneurs dans le logiciel taxes.

Sachant que le conteneur à puce est attaché au contribuable et non à l'habitation, le service des taxes a mis en place un document de transfert de facturation de conteneur entre particuliers afin d'effectuer une facturation la plus juste possible. Dans cette même optique, tous les conteneurs non attribués sont systématiquement bloqués (radié d'office, rayé pour l'étranger, redevable parti dans une autre commune sans le signaler, ...).

4.2.3.Raccordement à l'égout : taxe forfaitaire annuelle

L'enrôlement se fait par rapport à la situation de chaque chef de ménage ainsi que toute personne physique ou morale et chaque propriétaire d'immeuble communautaire, domicilié à GEMBLOUX, au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition.

4.2.4. Les autres taxes et redevance mise en application par le service pendant la période 2021-2022

- Taxe sur les commerces de nuit ;
- Taxe sur les panneaux publicitaires ;
- Taxe sur les immeubles occupant du personnel de bar ;
- Taxe sur les prestations d'hygiène publique pour les immeubles à kots ;
- Taxe sur les éoliennes ;
- Taxe sur les agences bancaires ;
- Taxe sur les secondes résidences ;
- Taxe sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires ou d'échantillons publicitaires non adressés et de supports de presse régionale gratuite ;
- Taxe sur les immeubles inoccupés ;
- Taxe de séjour
- Taxe sur les commerces ambulants ;
- Redevance sur les terrasses ;
- Redevance sur les repas scolaires ;
- Redevance sur les emplacements horodateurs.

4.3. Envoi des avertissements extrait de rôle

Un avertissement extrait de rôle est envoyé à chaque contribuable accompagné d'un extrait de règlement en la matière.

4.4. Recouvrement

Le recouvrement de la taxe est poursuivi conformément aux règles relatives au recouvrement en matière d'impôts d'État sur le revenu.

Un premier rappel est envoyé après 2 mois et huit jours de l'envoi de l'avertissement extrait de rôle, en cas de non-paiement du rappel, un deuxième rappel est envoyé au contribuable par recommandé.

En cas de non-paiement après l'envoi du deuxième rappel, un extrait de rôle est généré pour le contribuable et envoyé à l'huissier pour recouvrement.

Un travail minutieux de vérifications et de concertations dossier par dossier est nécessaire avant la production de contraintes. Celles-ci sont transmises à un huissier de justice pour recouvrement.

Les frais de recouvrement engagés par la Ville sont récupérés auprès des contribuables.

4.5. Contentieux administratif

Le redevable peut introduire une réclamation auprès du Collège communal dans les six mois à compter du troisième jour ouvrable qui suit la date d'envoi de l'avertissement extrait de rôle.

Un accusé de réception est transmis au réclamant.

Dans les 6 mois suivant la réclamation, une audience doit être planifiée (et notifiée au réclamant).

Lors de l'audience, le réclamant vient exposer les motifs de sa réclamation devant les membres du Collège communal.

Le Collège informe le réclamant de sa décision (aucun délai n'est imposé) et des voies de recours dont il peut disposer.

S'il introduit un recours, la Ville est prévenue par notification du Tribunal.

Le Collège communal doit alors désigner un avocat afin de défendre les droits de la Ville. Le suivi juridique est assuré par le service Taxe en collaboration avec le juriste de la Ville.

4.5.1. État du contentieux

Dossiers transmis à un huissier de justice pour recouvrement (taxes - repas scolaires - sanctions administratives communales)	873
Litiges en cours (tribunal + attente décision)	76
Réclamations en cours (procédure audience)	31
Dossiers médiation règlement collectif de dettes	101
Dossiers faillite	19

4.6. Amendes administratives

Voir point spécifique aux Sanctions Administratives Communales (SAC).

4.7. Activités de la période 2021-2022 (enrôlement du 01/11/2021 au 31/10/2022)

Enrôlements :

Taxes	Montants enrôlés
Agences bancaires 2021	16.750,00 €
Égouts 2021	456.570,00 €
Immeubles inoccupés 2021	54.000,00 €
Plis publicitaires 2021	78.338,73 €
Plis publicitaires 2022	71.502,90 €
Secondes résidences 2021	20.000,00 €
Conteneur 2021 - 1 ^{er} semestre (le 28/10/21)	230.048,32 €
Conteneur 2021 - 2 ^{ème} semestre	358.567,38 €
Conteneur 2022 – 1 ^{er} semestre	229.360,10 €
Éoliennes 2021	75.000,00 €
Hygiène publique 2021 (le 28/10/21)	852.645,00 €
Hygiène publique 2022	1.004.110,60 €
Night-Shop 2022	12.500,00 €
Panneaux publicitaires 2021	4.749,92 €
Panneaux publicitaires 2022	48.006,82 €
Séjour 2021	9.224,00 €
Séjour 2022	9.197,00 €
Personnel de bars 2021	56.400,00 €
Personnel de bars 2022	80.250,00 €
Hygiène publique kot 2021	13.685,00 €
Hygiène publique kot 2022	17.587,50 €
Emplacement horodateurs 2020	4.000,00 €
Emplacement horodateurs 2021	5.552,00 €
Commerces ambulants 2021	2300,00€

Commerces ambulants 2022	1.300,00 €
--------------------------	------------

Redevances	Montants facturés
Terrasses 2021	0,00 €
Emplacements horodateurs 2021	15.456,00 €
Emplacements horodateurs 2022	18.048,00 €
Repas scolaires 2021	55.916,00 €
Repas scolaires 2022	131.922,40 €

Accueil du citoyen

Nombre de conteneurs à puces vendus	251
Nombre de conteneurs jaunes vendus	236
Dépôt de cautions pour réservation de panneaux et chapiteaux	121

18. Sanctions administratives communales et amendes administratives environnementales

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Monsieur Pascal MAUCLET, Agent constatateur communal
Madame Ingrid LAMBERT, Recouvrement et contentieux
Monsieur André VEKEMAN, Directeur financier

2. SANCTIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES

2.1. Organisation

La Police constate des infractions à l'Ordonnance générale de police votée au Conseil communal du 8 novembre 2016 (alcool voirie, dégradations mobilier urbain, tapage nocturne, ...) et des infractions de roulage.

Les procès-verbaux sont transmis au fonctionnaire sanctionnateur (provincial) qui examine le dossier.

Le fonctionnaire sanctionnateur inflige ou non une sanction administrative.

Le Directeur financier reçoit une copie des notifications des sanctions administratives communales. Le montant de l'amende doit être payé dans le mois. Passé ce délai, le service Taxes interroge le fonctionnaire sanctionnateur pour obtenir un dossier complet et entamer la procédure de recouvrement forcé.

Un rappel avec une copie du dossier est envoyé au contrevenant par lettre recommandée.

Un nouveau délai de 7 jours est accordé. Si aucun paiement n'est parvenu, passé ce délai, le dossier est transmis à un Huissier de justice pour recouvrement.

2.2. État des dossiers

Recouvrement et contentieux :

Sanctions administratives communales 2022 (situation financière arrêtée au 30 septembre 2022) :

Dossiers transmis à la Ville	301
Dossiers soldés	209
Dossiers en cours	61
Dossiers transmis à un huissier pour recouvrement	20
Dossiers mis en irrécouvrable	2
Dossiers pour lesquels un recours au tribunal a été introduit	0
Dossiers dont le montant de l'amende est nul	9
Montants dus	35.422,00 €
Montants perçus	22.363,02 €
Montants mis en irrécouvrable	262,00 €
Montants à récupérer	12.796,93 €
Frais encourus par la Ville (poursuites)	0,00 €

Évolution des sanctions administratives communales :

	2021	2020	2019	2018	2017
Dossiers transmis à la Ville	505	361	651	573	596
Dossiers soldés	420	271	516	474	490
Dossiers en cours	6	1	3	4	2
Dossiers transmis à un huissier pour recouvrement	17	13	13	4	1
Dossiers mis en irrécouvrable	5	22	33	31	24
Dossiers pour lesquels un recours au tribunal a été introduit	1	0	0	2	0
Dossiers dont le montant de l'amende est nul ou amende annulée	56	54	86	58	79
Montants dus	50.902,00	37.887,00	61.733,00	58.297,00	53.130,00
Montants payés	45.199,44	29.219,76	53.657,16	48.733,17	46.917,99
Montants portés en irrécouvrable	1.379,28	3.603,00	5.396,19	6.303,50	5.270,00
Montants à récupérer	4.323,28	5.064,24	2.679,65	3.260,33	942,01
Frais encourus par la Ville (poursuites)	447,88	918,12	4.498,62	4.334,63	4.266,18

2.3.Type d'infractions

Pour l'année 2022, sur les 304 dossiers en cours :

Infractions roulage : 270

Infractions à l'O.G.P. : 34 détaillés comme suit :

Alcool sur la voie publique	2
Vol	18
Coups et blessures	2
Dégradations immobilières	4

Tapage nocturne	4
Divagation chiens	2
Injures envers les verbalisants	1
Jet déchet sur la voie publique	1

Pour l'année 2021, sur les 505 dossiers en cours (toujours en cours pour les infractions O.G.P.) :

Infractions roulage : 436

Infractions à l'O.G.P. : 69 détaillés comme suit :

Alcool sur la voie publique	2
Vol	7
Non entretien parcelle	1
Non-respect heures fermeture	1
Souillure voie publique	1
Violence légère	1
Tag	1
Dégradation mobilière/véhicules	8
Coups et blessures	18
Dégradations immobilières	10
Tapage nocturne/diurne	8
Maison insalubre	1
Divagation animaux	5
Injures envers les verbalisants	5

Pour l'année 2020, sur les 361 dossiers :

Infractions roulage : 272

Infractions à l'O.G.P. : 89 détaillés comme suit :

Alcool sur la voie publique	16
Vol	10
Coups et blessures	14
Dégradations immobilières	4
Dégradations véhicules et mobilières	10
Auteur de tags et graffitis	3
Tapage nocturne	9
Immeuble dégradé – défaut entretien	1
Détention de chiens de races dangereuses	1
Divagation chiens /chiens non tenus en laisse	4
Divagation vaches/chevaux	1
Non-respect des modalités en vue d'exposition à la fenêtre	1
Violences	1
Abandon de déchets	4
Injures	6
Occupation voirie publique à des fins privées sans autorisation	3

Pose container sans signalisation	1
-----------------------------------	---

Pour l'année 2019, sur les 651 dossiers :

Infractions roulage : 514

Infractions à l'O.G.P. : 137 détaillés comme suit :

Alcool sur la voie publique	24
Vol	18
Coups et blessures	26
Dégradations immobilières	8
Dégradations véhicules	9
Tapage diurne	2
Tapage nocturne	8
Immeuble dégradé – insalubrité - dangereux	1
Chiens non tenus en laisse	4
Divagation chiens	6
Divagation vaches/chevaux	2
Dégradations diverses	3
Uriné sur voie publique	3
Usage abusif de poubelles publiques	1
Violences	3
Non-respect des heures de fermeture	4
Injures envers les verbalisants	10
Jet mégots cigarettes	3
Vente de fleurs sans autorisation	1
Souillure de la chaussée la rendant glissante sans prendre de mesure de sécurité	1

Pour l'année 2018, sur les 573 dossiers :

Infractions roulage : 457

Infractions à l'O.G.P. : 116 détaillés comme suit :

Alcool sur la voie publique	26
Vol	9
Coups et blessures	20
Dégradations immobilières	6
Dégradations véhicules	11
Tapage diurne	2
Tapage nocturne	7
Immeuble dégradé – insalubrité - dangereux	2
Chiens sans muselière	2
Divagation chiens	1
Abandon de déchets	1
Dégradations diverses	2
Utilisation privative de la voirie	2
Utilisation privative de la voirie sans disposer d'autorisations communales	2
Coups et blessures + dégradations véhicules	1

Non-respect aménagement requis pour chiens	1
Voies de fait et violence	6
Non-respect des heures de fermeture	9
Non-respect des heures de fermeture + tapage nocturne	2
Injures envers les verbalisants	3
Coups et blessures + dégradations immobilières + dégradations mobilières	1

Pour l'année 2017, sur les 596 dossiers :

Infractions roulage : 469

Infractions à l'O.G.P. : 127 détaillés comme suit :

Alcool sur la voie publique	32
Vol	16
Coups et blessures	22
Dégradations immobilières	7
Dégradations véhicules	6
Tapage diurne	4
Tapage nocturne	7
Immeuble dégradé – insalubrité - dangereux	1
Dégradations immobilières et mobilières	1
Divagation chiens	2
Dégradations mobilières	1
Chiens sans muselière	2
Port de vêtements non adaptés sur la voie publique	3
Coups et blessures + dégradations véhicules	1
Abandon déchets d'animaux	1
Voies de fait et violence	5
Non-respect des heures de fermeture	12
Non-respect des heures de fermeture + tapage nocturne	2
Injures envers les verbalisants	1
Coups et blessures + vol	1

3.AMENDES ADMINISTRATIVES ENVIRONNEMENTALES

3.1.Organisation

La Police et/ou l'Agent constatateur communal constate des infractions à l'Ordonnance générale de police votée au Conseil communal du 8 novembre 2016 (dépôt sauvage, ...).

Les procès-verbaux sont transmis au fonctionnaire sanctionnateur (SPW) qui examine le dossier.

Le fonctionnaire sanctionnateur inflige ou non une amende.

La Ville interroge le SPW (service du fonctionnaire sanctionnateur) afin de connaître l'identité des personnes pour lesquelles une déclaration de créance a été établie (avec le numéro de PV de police).

Au vu des informations reçues, la Ville transmet un rappel au responsable des faits par lettre recommandée.

Si aucun paiement n'est constaté, le dossier est transmis chez un huissier pour recouvrement.

3.2. État des dossiers

Agent constatateur communal :

Dossiers 2022 : 10 dossiers :

- Sécurité publique : 4 dossiers ;
- Tranquillité publique : 2 dossiers ;
- Émondage de plantations : 1 dossier ;
- Commodité de passage : 3 dossiers.

Dans le cadre de sa mission de concertation, l'agent constatateur communal a pu régler plusieurs situations litigieuses sans devoir transmettre les dossiers pour sanction.

Dépôts sauvages 2022 (30 septembre 2022) :

Déclarations de créance établies	7
Déclarations de créance soldées	0
Déclarations de créance pour lesquelles aucune poursuite n'a été infligée (de la part de la Province)	0
Déclarations de créance transmises chez l'huissier pour recouvrement	0
Déclarations de créance mises en irrécouvrable	0
Montants dus	3.404,50 €
Montants payés	0,00 €
Montants à récupérer	3.404,50 €
Montants mis en irrécouvrable (huissier + non-poursuite Province)	0,00 €
Frais encourus par la Ville (poursuites)	0,00 €

Évolution des dépôts sauvages :

	2021	2020	2019	2018	2017
Déclarations de créance établies	30	8	14	20	13
Déclarations de créance soldées	5	3	4	6	4
Déclarations de créance pour lesquelles aucune poursuite n'a été infligée (de la part de la Province)	2	0	8	10	8
Déclarations de créance transmises chez l'huissier pour recouvrement	0	0	2	0	0
Déclarations de créance mises en irrécouvrable	0	0	0	4	1
Déclarations en cours de traitement	23	5	0	0	0
Montants dus	13.758,67	5.088,27	7.244,50	7.924,50	4.113,00
Montants perçus	1.447,00	1.561,89	1.388,50	2.235,00	965,50
Montants à récupérer (via huissier + amiable)	11.737,47	3.526,38	800,00	0,00	0,00

Montants mis en irrécouvrable	574,20	0,00	5.056,00	5.689,50	3.147,50
Frais encourus par la Ville (poursuites)	0,00	0,00	0,00	0,00	192,48

19. Espace communautaire

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

L'*Espace communautaire* est une coordination de services communaux qui regroupent les axes suivants :

***Cohésion sociale**

Partenariats de projets sociaux et communautaires, gestion de projets, coordination du Plan de Cohésion sociale (PCS).

Madame Émilie LOWARD

PlanDeCohesionSociale@gembloux.be

***Equipe de proximité**

L'équipe se compose de :

Travailleurs sociaux

Pour le renforcement de l'accompagnement et des interactions avec la population gembloutoise et plus particulièrement avec les personnes fragilisées.

Madame Doris DOLPIRE

Madame Yolande DILULLO

Steward

Pour une présence relationnelle et une veille préventive sur la voie publique, encadrement d'événements et d'animations en soutien à toute l'équipe.

Monsieur Olivier DINANT

Proximite@gembloux.be

***Petite enfance - Santé- Aînés**

Petite enfance, liens intergénérationnels, santé et aînés.

Madame Constance MARCHAL jusque mai 2022
Madame Susana SANCHEZ DIAZ à partir d'octobre 2022

***Jeunesse**

Accueil extrascolaire, plaines de vacances, mouvements de jeunesse, clubs des jeunes, projets jeunes, Conseil communal des enfants.

Madame Stéphanie FORTEMS

Depuis sa création, en 2008, l'Espace communautaire se donne pour finalité le renforcement de la cohésion sociale entre tous les Gembloutois.

Pour ce faire, l'équipe en place travaille à l'épanouissement de la population. Cet épanouissement passe :

- sur le plan individuel, par un accueil et une écoute de qualité, l'encouragement de la participation citoyenne et la promotion d'un comportement citoyen et responsable ;
- sur le plan collectif, par l'impulsion et / ou le soutien d'initiatives spontanées de consolidation des liens entre habitants ou groupes spécifiques d'habitants, la lutte contre le sentiment d'insécurité et la recherche inconditionnelle du mieux vivre ensemble.

L'ensemble des projets, qu'ils soient ponctuels ou continus, visent cet épanouissement et s'inscrivent tous dans une dynamique de partenariat et de concertation avec les partenaires locaux.

Installée dans le bâtiment à vocation communautaire, sis rue Docq, 30, l'équipe est facilement accessible et les lieux disposent d'espaces de réunion ou d'activités et de locaux de rangement pour le matériel d'animation.

2.COORDINATION, MISSIONS PRINCIPALES ET COMMUNICATION

Pour mener à bien leurs objectifs, les agents, outre les réunions régulières, ont l'occasion de participer à divers colloques et formations.

Le Programme Stratégique Transversal (PST) fait également partie intégrante des missions de l'Espace Communautaire et définit plus particulièrement certaines actions prioritaires comme suit :

- Mettre en œuvre et coordonner le Plan de Cohésion Sociale 2020-2025,
 - Renforcer les actions d'intégration,
 - Développer un travail social de proximité en rue,
 - Favoriser l'accessibilité aux services socio-culturels dans les villages,
 - Élargir l'offre des plaines d'accueil extra-scolaire,
 - Prendre en compte les besoins de la population âgée et encourager les initiatives intergénérationnelles,
 - Renforcer les actions de sensibilisation à la parentalité et au développement de l'enfant.
- Ces actions tendent à renforcer le vivre-ensemble et la cohésion sociale mais aussi à préserver le bien-être des citoyens à tous les âges de la vie avec pour objectif stratégique de faire de GEMBLoux une Ville solidaire et hospitalière.
- L'action « Soutenir et participer au développement de la santé environnementale » permet d'engager un processus de transition avec pour objectif stratégique de faire de GEMBLoux une Ville durable et pionnière.

Ces nouvelles actions ainsi que les objectifs stratégiques et opérationnels se concrétisent au fil du temps. Des évaluations régulières du Programme Stratégique Transversal permettent une traçabilité des projets.

En ce qui concerne la communication, les pages Facebook « GEMBLOUX jeune », « GEMBLOUX enfance », « Gembloux-Aînés » et le profil « PCS GEMBLOUX » permettent le relais d'information et la promotion des diverses activités organisées.

En outre, la mise à jour du site internet et des pages relatives à l'Espace communautaire fait l'objet de remaniements réguliers pour assurer une communication optimale et une mise à jour des informations. Une newsletter relative aux matières Petite Enfance est également proposée. Le Plan de Cohésion sociale bénéficie également d'une grande visibilité. Toute la communication à destination des aînés fait également l'objet d'attentions particulières.

3.COHÉSION SOCIALE

3.1.Assurer la coordination du dispositif PCS et des partenariats pour la mise en œuvre des actions inscrites dans le Plan de Cohésion Sociale 2020-2025

Le Plan de Cohésion Sociale (PCS) est un dispositif local soutenu par la Région wallonne pour une durée de 6 ans.

Les objectifs du Plan concernent la réduction de la précarité et des inégalités en favorisant l'accès effectif aux droits (point de vue individuel) et la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous (point de vue collectif).

Le pilotage stratégique du PCS est assuré par une Commission d'Accompagnement composée de représentants de la Ville, du CPAS, des associations partenaires porteuses d'actions et de la Région wallonne mais est ouverte à d'autres acteurs concernés et citoyens.

La **Commission d'Accompagnement** du PCS 3 s'est réunie le 8 novembre 2021 et se réunira le 5 décembre 2022.

La transmission des rapports d'activité et financiers annuels à la Région wallonne permet d'adapter le Plan en fonction des réalités. C'est donc depuis 2022 que le Plan comprend une **nouvelle action « fortes chaleurs »**. Cette nouvelle action consiste en une coordination entre divers services pour veiller à ce que les personnes âgées, isolées, fragiles ou précaires puissent être informées au mieux et soutenues en période de canicule.

La gestion opérationnelle du PCS est assurée par la cheffe de projet PCS en étroite collaboration avec les agents du service Proximité et les partenaires du Plan.

Le tableau suivant reprend les 12 actions inscrites dans le Plan 2020-2025 avec un bref descriptif de leur état d'avancement.

Action	Droit visé	Portage de l'action et partenariat	Avancement
2.8.02 Mobilisation des habitants du centre-ville pour réaliser des petits aménagements et	Le cadre de vie adapté	Ville	Report du démarrage de l'action qui dépend de l'action 5.4.01

embellir leur cadre de vie			
3.5.01 Accompagnement d'urgence des sans-abris dont les migrants en transit	La santé	Collectif GEMBOUX Hospitalière	* CC juin 2019 : convention occupation bâtiment (à titre précaire) * Suivi action et soutien en fonction des besoins
3.5.02 Plan grand froid / canicule pour personnes vulnérables	La santé	Ville (Proximité, PLANU), CPAS, Relais Social Urbain Namurois, Conseil consultatif des aînés, travailleurs de rue de l'AMO, services de maintien à domicile, professionnels de la santé	* Nouvelle action validée par la Région en juin 2022 * Constitution d'un comité de pilotage avec le CPAS, le Coordinateur Planification d'Urgence, les services Proximité, Aînés et Cohésion sociale de la Ville et le Relais Social Urbain Namurois (RSUN) qui partage son expertise * Priorité : action fortes chaleurs pour personnes vulnérables * Transmission d'une info-météo pour Gembloux par le RSUN * Création et diffusion d'un visuel "Fortes chaleurs" promotionnant le numéro de la ligne d'écoute et d'aide et présentant des conseils et informations de prévention * Actions spécifiques en phase orange ou rouge en fonction des prévisions de températures ressenties
4.4.01 Création d'une épicerie sociale	L'alimentation	MCR GBX-SOMBREFFE, Ville, PCS SOMBREFFE, CPAS GBX, CPAS SOMBREFFE, Resto du Cœur GBX	* Groupe de réflexion avec les partenaires locaux, la référente aide alimentaire Croix-Rouge de BELGIQUE et la FdSS / REPIS (accompagnement en cours) * Diagnostic participatif de l'aide alimentaire à GEMBOUX et SOMBREFFE : -14 organismes participants, 41 contributeurs dont 15 représentants de ménages vulnérabilisés -rencontre opérateurs en mars, rencontre ménages en avril, croisement en mai, analyse conjointe en juillet, co-rédaction en octobre/novembre et présentation multi-voix du processus et des résultats le 18 novembre

<p>4.4.05 Don de surplus de production personnelle de fruits ou légumes (potagers/vergers) pour des personnes fragilisées</p>	<p>L'alimentation</p>	<p>Ville, CPAS, Le Ressort, Le Foyer de BOTHEY, Régie des Couteliers, Resto du Cœur, MCR, Ekikrok</p>	<ul style="list-style-type: none"> * En 2022 : 7 réunions de co-construction des divers axes du projet * Collecte et pressage de pommes - > 815 litres * Succès du bac de partage et d'échange "Incroyables Sur+" tant en termes de dépôts que de reprises ! Impossible à quantifier mais le pari est atteint : le partage fait sens pour tous ! * Fête du partage 29/06/22 pour faire connaître le bac : disco-soupe conviviale
<p>5.4.01 Activités régulières d'intégration collective travaillant la convivialité et l'entraide dans le centre-ville et renforcement du sentiment d'appartenance</p>	<p>L'épanouissement social</p>	<p>Ville (Proximité), CPAS, Régie des Couteliers</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Nécessité de constituer un collectif citoyen souhaitant participer activement à la co-construction d'activités qui génèrent du lien, de la solidarité et de la convivialité * Suite à la présence en rue des travailleurs de Proximité et une première tentative de rencontre infructueuse (invitation déposée dans les boîtes aux lettres), nécessité de déployer une méthodologie plus interpellante, plus visible et plus accessible => organisation de 6 rencontres conviviales dans l'espace public entre août et octobre pour amorcer le travail communautaire (expression des riverains et acteurs du centre-ville historique sur leurs ressentis, ce qu'ils souhaitent pour leur quartier / leurs besoins et les actions possibles)
<p>5.5.01 "Caravane", projet itinérant de rencontres, de convivialité et d'échanges au cœur des villages et des quartiers (activités de rencontre pour personnes isolées)</p>	<p>L'épanouissement social</p>	<p>CPAS, Ville, MCR, MMH, SEM, SSM, Alpha, Régie, FOREM, Resto, PMS-PSE</p>	<ul style="list-style-type: none"> * 54 balades collectives de janvier à octobre 2022 pour un total de 321 participations * L'offre de balades répond clairement à un besoin pour lutter contre l'isolement et favoriser l'intégration, beaucoup de nouveaux participants pendant l'été, les groupes de marcheurs sont à présent composés de 5 à 6 personnes en moyenne (contre 3 en 2021) * Accompagnement par des bénévoles (Service Citoyen et Croix Rouge) et ponctuellement par un

			travailleur social du réseau (plus-value importante pour faire connaître les services aux bénévoles et aux participants) * Mise sur pied d'un groupe de travail pour la création de capsules vidéo de présentation des services (suite à l'expression du besoin lors de la rencontre réseau d'octobre 2021)
5.5.02 Cafétéria "Oh ! Qué Tal Kawa", espace de rencontres et d'échanges citoyens pour tous au départ d'un petit-déjeuner convivial et gratuit	L'épanouissement social	Atrium57, Ville, SEM, MCR, Resto du Cœur, Ressort	* 35 matinées d'accueil de janvier à fin octobre 2022 (ouvertures spéciales le mercredi après-midi en avril et mai pour les réfugiés ukrainiens) * En moyenne 51 participants par matinée (contre 40 en 2021 et 30 au début du projet) * Régulièrement de nouveaux participants
6.1.03 Échanges citoyens – autorité, recueil de la parole	La participation citoyenne et démocratique	Ville	Divers dispositifs de participation mis en œuvre indépendamment du PCS
6.1.04 Co-construction / amélioration d'actions du plan en favorisant la participation citoyenne	La participation citoyenne et démocratique	Ville	Diagnostic de l'aide alimentaire réalisé avec les opérateurs, institutions et des ménages dans la perspective du développement potentiel de la fiche action 4.4.05
6.1.05 Service écrivain public proposant une aide scripturale ou à la compréhension gratuite, y compris pour des formulaires en ligne	La participation citoyenne et démocratique	Groupe Alpha, CPAS, Ville	* Conventions de partenariat annuelles (validée par le CC du 21 décembre 2021 pour l'année 2022) * Environ 80h de consultations de janvier à fin octobre 2022 * Succès des ateliers collectifs SOS Digit (organisation de 8 ateliers en 2022) * Relais des constats de terrain lors de la concertation inclusion numérique et participation à la réponse gembloutoise à l'AàP "E-inclusion" du SPP IS
6.2.01 GEMBLoux solidaire, aide aux associations dans la recherche de bénévoles	La participation citoyenne et démocratique	Ville	* En 2022, diffusion de 16 recherches pour des associations sur le site de la Ville et les réseaux sociaux et réponse de 44 citoyens potentiellement volontaires pour ces annonces * Expression d'intérêt de 150 citoyens volontaires au total depuis

			le lancement de l'opération GEMBLOUX Solidaire sur le site de la Ville et mise en lien direct avec les associations
--	--	--	---

3.2. Veiller à la concertation entre acteurs locaux et soutenir la co-création

Le PCS organise régulièrement des réunions de concertation thématiques pour favoriser le partage d'informations entre les partenaires du réseau. Ces rencontres sont l'occasion pour les institutions et associations du territoire de partager leurs actualités mais aussi de prendre du recul, découvrir de nouveaux acteurs ou projets ou refaire le point sur les besoins et services offerts.

En 2022, le PCS a coordonné les rencontres ou participé aux processus partenariaux suivants :

- **Concertation Insertion socio-professionnelle (ISP)** : 9 mars, 14 avril, 24 juin et programmation d'une rencontre le 15 décembre 2022 ;
- Participation au Comité d'Accompagnement Local de la Maison de l'Emploi de GEMBLOUX avec le FOREM et le CPAS ;
- Participation à la **rédaction d'un dossier à l'Agence FSE pour une expérience pilote d'inspiration « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée - TZCLD »** avec SmartCoop en partenariat avec le CPAS, la Régie des Couteliers, la MIRENA et 3 entreprises locales d'économie sociale (objectifs : permettre à toute personne durablement privée d'emploi d'obtenir un emploi stable et adapté à ses capacités/conditions tout en développant des emplois locaux en adéquation avec les besoins non rencontrés du territoire) ;
- **Concertation inclusion numérique** le 7 juillet 2022 ;
- Participation à l'élaboration d'une réponse coordonnée à l'**appel à projet « E-inclusion »** du SPP Intégration sociale avec les CPAS de GEMBLOUX et SOMBREFFE, la CEDEG, SOS Digit et le CCCA (objectifs : engager un coordinateur-animateur pour assurer un accompagnement dans les différents espaces numériques, former des pairs aidants pour épauler le public précaire numériquement et démarcher proactivement le public dans le besoin qui ne se manifeste pas).
- **Concertation Logement** : 21 novembre 2022 ;
- Rencontres PSYNAM (santé mentale) les 20 avril et 13 septembre 2022 ;
- **Concertation Santé** : 21 octobre 2022 ;
- Echange autour de la parole militante du Mouvement Lutttes Solidarités Travail (LST) concernant la question de l'aide alimentaire en février 2022 ;
- Réalisation d'un **diagnostic participatif aide alimentaire** GEMBLOUX-SOMBREFFE : processus de co-construction avec les publics (ménages vulnérabilisés) et opérateurs (institutions et association d'aide) s'étalant de février à novembre 2022 : 5 ateliers participatifs et croisement des regards avec l'accompagnement de la Fédération des Services Sociaux et de la Croix-Rouge), co-rédaction du rapport de diagnostic et présentation multi-voix au réseau le 18 novembre 2022 ;
- **Concertation Errance en rue** : 17 janvier 2022, 2 juin 2022 et 10 octobre 2022 ;
- Coordination locale du CAI concernant le parcours d'intégration des personnes d'origine étrangère le 29 septembre 2022 ;
- Participation à l'**intégration des réfugiés** ukrainiens ;
- **Soutien à l'impulsion du projet « DUOS interculturels »** du Service Entraide Migrants et du Groupe Alpha GEMBLOUX avec le soutien du CAI visant la rencontre et l'échange entre Gembloutois et personnes d'origine étrangère installées sur le territoire pour favoriser l'intégration de ces derniers et/ou rompre leur solitude,

- Organisation d'une **séance d'info « aides possibles en matière d'énergie »** avec le Resto du Cœur et le CPAS le 18 novembre pour leurs publics fragiles.

3.3.Favoriser le lien social et lutter contre l'isolement, y compris dans les villages en y favorisant l'accès aux services socio-culturels

Caravane, le réseau qui roule et balades collectives

« CARAVANE, le réseau qui roule » est un projet porté par le CPAS de GEMBLOUX avec le PCS et une dizaine d'associations. L'action est itinérante et vise la rencontre, la convivialité et les échanges au cœur des villages et des quartiers pour lutter contre l'isolement et promouvoir les services du territoire.

La crise sanitaire a accentué les besoins : de plus en plus de personnes connaissent un sentiment de solitude. Depuis 2021, le projet « Caravane » s'est donc adapté et les balades ont pris le relais des rencontres sous tonnelle dans les villages.

L'objectif des balades est de prendre l'air et renouer des contacts. Les promenades s'organisent toutes les semaines en ville ou dans les villages au gré des opportunités que proposent les accompagnateurs et des besoins des personnes en s'adaptant à tous, y compris aux personnes moins mobiles.

Grâce à l'implication de bénévoles (service citoyen et Croix-Rouge), plus de 50 balades ont pu être proposées aux Gembloutois entre janvier et octobre 2022. L'offre de balades répond clairement à un besoin, ces rencontres favorisent l'intégration. Nous avons constaté une hausse du nombre de nouveaux participants pendant l'été. En 2022, les groupes de marcheurs étaient en moyenne composés de 5 à 6 personnes alors que l'an dernier la moyenne était plutôt de 3 personnes. Pour certaines balades, un travailleur social accompagne le groupe, plus-value intéressante pour faire connaître les services aux bénévoles et aux marcheurs.

Le projet « Caravane » a également pour habitude de réunir annuellement les travailleurs et bénévoles actifs dans les services et projets sociaux. Dans un sondage qui a suivi la rencontre d'octobre 2021, l'idée de créer des capsules vidéo de présentation des services a émergé. Un groupe de travail s'est donc constitué pour coordonner la réalisation d'une première série d'une petite dizaine de séquences vidéo présentant les différents services partenaires impliqués.

Cafétéria citoyenne Oh ! Qué Tal Kawa

Ouverte à tous et gratuite, chaque mardi matin de 9h à 12h à l'Atrium 57, cette cafétéria veut favoriser l'insertion socio-culturelle et la création de lien social, en permettant aux Gembloutois de bien commencer la journée autour d'un petit-déjeuner varié, dans un espace convivial.

En mars, les personnes intéressées ont participé à 3 ateliers sur la démocratie alimentaire animés par Rencontre des Continents dans le cadre du projet 3CC de l'Atrium 57. Les participants à ce cycle ont pu échanger sur leurs représentations autour de l'alimentation et ce qui les interpelle dans le système actuel. Ils ont pu également appréhender les impasses et ont fait émerger des alternatives en s'exprimant sur les possibles tout en activant leur imaginaire dans une démarche collective.

Mi-avril 2022, le projet s'est amplifié en proposant une ouverture supplémentaire pour les réfugiés ukrainiens le mercredi après-midi et en leur offrant un espace d'accueil spécifique plus intime le mardi matin jusque fin juin. Une permanence sociale du Service Entraide Migrants y était assurée afin de transmettre les informations utiles.

Du fait des crises successives que nous traversons ces dernières années, la moyenne de participants à la cafétéria ne cesse d'augmenter. Nous comptons à présent une cinquantaine de participants chaque mardi matin contre une trentaine par matinée avant COVID et une quarantaine l'an dernier.

3.4.Favoriser la citoyenneté active

Opération « Été Solidaire, je suis partenaire »

L'opération « *Été solidaire, je suis partenaire* » de la Région wallonne, à laquelle GEMBLOUX participe depuis 2003, permet aux communes de proposer du travail à un certain nombre d'étudiants durant les vacances scolaires. Ils peuvent ainsi réaliser de petits travaux d'embellissement ou de valorisation dans leur environnement/quartier ou s'investir dans des projets intergénérationnels ou de solidarité pour des publics fragiles.

L'édition 2022 a, à nouveau, connu un beau succès auprès des jeunes malgré un nombre moins important de candidatures que l'année passée (29 candidatures contre une septantaine en 2021). Un nouveau partenariat a vu le jour en 2022 avec la Régie des Couteliers.

La Ville de GEMBLOUX a reçu un subside de la WALLONIE afin d'engager 16 jeunes répartis entre les trois projets retenus :

- Projet « Dans les coulisses de la Ville de GEMBLOUX : entretien, embellissement et création » : 8 jeunes encadrés par les équipes de différents services communaux. Tâches à réaliser : travaux d'embellissement et d'entretien général des cimetières, création de mobilier pour le réaménagement de la section Jeunesse à la Bibliothèque communale, création artistique d'une roulotte aménagée en toilettes mobiles, embellissement et entretien général des aires de jeux et du mobilier urbain qui entoure la place et l'aire de jeux de CORROY-LE-CHATEAU, participation à des projets de lutte contre l'isolement (balades Caravane) et une action « inondations »: accompagnement des professionnels dans leurs missions, notamment le nettoyage des berges et lieux impactés par les inondations de 2021.
- Projet d'accompagnement intergénérationnel : 6 jeunes, encadrés par l'AMO et les équipes des maisons de repos du CPAS. Les jeunes ont accompagné les ergothérapeutes pour des animations et jeux à la Charmille et au Home Saint Joseph. Ils ont également travaillé à l'AMO à la préparation d'animations pour une journée « surprise ». La deuxième semaine, les jeunes ont aidé une quinzaine de résidents à préparer leurs valises et les ont accompagnés ensuite lors d'un séjour résidentiel à SAINTE-CECILE. Ils y ont partagé les moments de vie des personnes âgées et les ont aidés à différents niveaux (aide au transport, aide aux déplacements, aide pendant les repas). Des moments de partage et de convivialité ont été prévus tout au long du séjour (gymnastique du matin, préparation commune des repas, jeux de société, animations). Le partenariat de longue durée entre l'AMO, le CPAS et la Ville pour la mise en place de cette action, a à nouveau permis de mettre en place un projet qualitatif tant pour les jeunes que pour les personnes âgées.
- Projet de réalisation de panneaux pédagogiques arbres fruitiers et participation à la vie des quartiers : 2 jeunes encadrés par la Régie des Couteliers GEMBLOUX-SOMBREFFE ASBL. Il s'agissait du premier partenariat avec la Régie dans le cadre de l'opération Eté solidaire et le succès fut au rendez-vous. Les jeunes ont pu réaliser des panneaux didactiques permettant de sensibiliser les habitants à la biodiversité, de les informer sur les espèces qui ont été plantées et sur le fait que les vergers sont partagés et à disposition de tous. La réalisation de ces panneaux s'est déroulée en différentes étapes : prise d'informations sur les fruitiers (via des rencontres, recherches internet, etc.), la synthétisation des informations pertinentes, une

mise en forme graphique et numérique des affichages et la réalisation technique des panneaux.

Service citoyen

La Plateforme pour le Service Citoyen est une asbl à laquelle la Ville adhère depuis novembre 2020. Elle a pour objectif de rendre accessible le Service Citoyen à tous les jeunes de 18 à 25 ans dans le but de favoriser leur développement personnel ainsi que leur intégration dans la société en tant que citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires.

Depuis l'adhésion, le PCS a déjà pu accueillir plusieurs jeunes en mission dont notamment un entre novembre 2021 et avril 2022. Cette opération est un succès, tant pour les jeunes qui peuvent développer/voire découvrir certaines compétences que pour la Ville qui peut compter sur une aide complémentaire appréciable pour certaines actions du PCS.

3.5. Encourager la solidarité

GEMBLOUX Solidaire

L'action « GEMBLOUX Solidaire » vise à mettre en relation les citoyens qui souhaitent se rendre utiles auprès de la collectivité avec les besoins du terrain et les associations en manque de volontaires.

Le PCS soutient les associations en rédigeant et publiant des appels sur une page spécifique du site de la Ville et ces annonces sont ensuite relayées via les différents canaux de communication de la Ville (réseaux sociaux, bulletin communal, etc.).

En 2022, 16 recherches ont été diffusées pour des associations (contre 8 en 2021).

Les candidatures de bénévoles reçues via la plateforme ont été systématiquement transmises aux associations demandeuses pour qu'un contact direct puisse être pris.

Depuis le lancement de l'opération, 150 citoyens volontaires ont exprimé leur intérêt à soutenir des projets associatifs ou citoyens locaux.

Partage tes Sur+

Le projet Partage tes Sur+ est une collaboration entre divers acteurs gembloutois dont le service Insertion du CPAS, les Restos du Cœur, la Maison Croix-Rouge, le Ressort, le Foyer de BOTHEY, la Régie des Couteliers, Ekikrok et le PCS. Il a pour but de développer une action de solidarité citoyenne visant l'accès à une alimentation saine pour des personnes fragilisées.

Les partenaires ont mis sur pied une action commune de collecte et de redistribution de surplus de productions personnelles de fruits et légumes.

Certains d'entre eux ont pour rôle de collecter les productions excédentaires des potagers et vergers de particuliers, d'autres de les transformer, notamment en jus, et finalement d'autres de redistribuer gratuitement les fruits, légumes ou produits transformés à d'autres Gembloutois fragilisés qui n'ont habituellement pas accès facilement à une alimentation saine issue de circuits courts.

En 2022, le PCS a piloté 7 réunions de co-construction des divers axes du projet. 815 litres de jus de pommes ont été produits (le double de l'an dernier) grâce aux pommes collectées chez les donateurs particuliers. Le bac de partage et d'échange « Incroyables Sur+ » connaît un franc succès tant en

termes de dépôts que de reprises. Impossible à quantifier mais le pari est atteint : le partage fait sens pour tous ! Une première disco-soupe conviviale a également vu le jour lors de la Fête du Partage du 29 juin au quartier A Tous Vents.

3.6.Soutenir les projets partenariaux

En 2022, la Ville a réitéré son initiative d'offrir, sur fonds propres, une aide à des projets de réduction des inégalités ou de développement de la solidarité portés par des associations ou (collectifs de) citoyens via un appel à projets lancé le 10 février 2022.

En mars 2022, le PCS a organisé, avec l'aide de l'asbl Periferia, un **forum de co-construction de projets** pour transmettre des conseils aux porteurs de projet potentiels sur l'élaboration d'un projet, échanger autour des besoins, leur permettre d'en savoir plus sur ce qui existe déjà, croiser des idées de projets et éventuellement nouer des partenariats. Cette première édition fut un succès avec 16 participants, dont de nouveaux visages.

Une **démarche d'accompagnement** a également été proposée aux porteurs de projet et a été particulièrement appréciée par ces derniers (conseils et mises en contact avec d'autres opérateurs). Finalement, 15 porteurs de projet sur 17 ont participé à la **réunion de présentation de projets** du 19 mai visant à échanger sur les projets remis avant de soumettre une proposition au Conseil communal.

Le Conseil communal, en séance du 29 juin 2022, a accordé des subventions aux partenaires suivants pour un montant global de 20.000 EUR :

Association	Projet 2022	Subside 2022
CEDEG asbl	Espace numérique de GEMBLOUX	1.800 €
Conseil Consultatif Communal des Aînés	Apéros Papotes entre Aînés	1.200 €
Donnerie "une seconde vie"	Donnerie "une seconde vie"	350 €
Ecole de Cirque de GEMBLOUX ASBL	Senior Circus	1.700 €
Ekikrok asbl	Accueils d'automne et amélioration des conditions d'accueil au jardin-potager d'Ekikrok	1.800 €
Espace Wakan	Bien dans mon Corps, bien dans ma Tête, bien dans mon Être !	1.800 €
Groupe Alpha GEMBLOUX asbl	Cours de FLE (Français langue étrangère) pour les Ukrainiens	1.800 €
Imagin'AMO	Plateforme de concertation médico-psycho-sociale gembloutoise	1.800 €
Maison médicale de l'Harton	Ateliers jeux d'apprentissage parents - enfants de la 2ème maternelle à la 2ème primaire	1.800 €
Régie des Couteliers asbl	Ateliers Couture, Tricot et Papote	1.300 €
Resto du Cœur de GEMBLOUX asbl	Bois solidaire	1.100 €
Salle Sainte-Thérèse	Une salle au cœur de GRAND-MANIL pour les Grandmaniciens	1.100 €
SOS Burn-out BELGIQUE asbl	Ateliers et groupes de parole de prévention du burn-out professionnel et parental à GEMBLOUX	1.500 €
Violences obstétricales aide aux mères	Violences obstétricales aide aux mères	750 €

Vîs Tchapias de SAUVENIERE asbl	Saint-Nicolas des enfants du village et distribution de cougnous à Noël	200 €
---------------------------------	---	-------

3.7. Renforcer les actions d'intégration

Activités régulières d'intégration collective travaillant la convivialité et l'entraide

L'action « activités régulières d'intégration collective » du PCS consiste au déploiement d'un travail communautaire de co-construction d'activités qui génèrent du lien et qui permettent de travailler l'entraide, la solidarité et la convivialité dans le centre-ville.

Les objectifs de cette action sont de permettre aux riverains et acteurs du quartier de mieux se connaître, de construire un meilleur vivre-ensemble et de renforcer le sentiment d'appartenance à un quartier convivial.

Suite à une première tentative de rencontre infructueuse (invitation déposée dans les boîtes aux lettres), l'action a finalement été lancée en août 2022. L'équipe Proximité a assuré une présence régulière dans le centre-ville historique et a organisé 6 rencontres conviviales dans l'espace public entre août et octobre. Elle a ainsi amorcé un travail communautaire, dans l'optique de mettre sur pied un collectif, acteur de changement, qu'elle pourra ensuite accompagner dans la mise en œuvre d'actions.

Divers thématiques d'accroche ont été proposées : « Nos rues du centre-ville sont ternes ? Envie de les égayer ? », « Notre quartier du centre-ville est mort ? Envie de le rendre plus vivant ? », « Notre centre-ville est sale ? Envie de propreté ? ». Lors des rencontres, les riverains et acteurs du centre-ville historique ont été amenés à s'exprimer sur ce qu'ils souhaitent pour leur quartier (expression sur les ressentis, les besoins et les actions possibles).

Les rencontres ont eu lieu le 24 août, les 5 et 20 septembre, les 6, 14 et 22 octobre. Un échange autour des constats et expressions est prévu lors de la prochaine Commission d'Accompagnement du PCS en décembre.

Sensibilisation à l'interculturalité

Depuis 2018, divers partenaires actifs dans l'intégration, l'éducation permanente et la médiation culturelle s'associent pour mettre en œuvre des actions de sensibilisation à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le racisme.

Dans le cadre du « **Printemps de l'Interculturalité** », les partenaires, dont le PCS fait partie, proposent la diffusion de courts métrages et la participation à différents ateliers, conférences ou moments d'échange. L'objectif de cet événement est de réunir et sensibiliser le public gembloutois autour de la question migratoire pour promouvoir la diversité et lutter contre le racisme.

En 2022, une opération « cartes postales » a à nouveau été proposée gratuitement du 7 au 25 mars suite au succès de cette initiative née de la crise sanitaire et du besoin criant de créer des liens. L'asbl « Ami, Entends-tu ? », partenaire de l'opération, a permis cette année à des groupes scolaires ou associatifs de bénéficier d'une animation gratuite autour de leur exposition « Les mots racistes, je dis non ! ». Finalement, les partenaires ont organisé un grand événement de l'Interculturalité le 19 mars à la Bibliothèque pour célébrer la diversité : animations, atelier d'écriture, découverte du court-métrage citoyen réalisé par un groupe de personnes d'origine étrangère et de Gembloutois en février avec l'Atrium57, le Groupe Alpha GEMBLoux et le SEM, conférence contée « Tant que la Terre te portera »

de l'asbl Volubilis et en soirée, accueil du Festival « A Films Ouverts » organisé par l'asbl Média Animation.

"GEMBLoux Hospitalière" - Suivi de la mise en œuvre de la motion et soutien à l'action du collectif

Un bâtiment communal (rue du Huit Mai, 13) est mis à disposition pour l'accueil de migrants en transit. L'action est mise en œuvre par le Collectif citoyen GEMBLoux Hospitalière et soutenue par le PCS.

Intégration de personnes porteuses d'un handicap dans une mission de volontariat utile à la collectivité

Suite au succès d'une expérience pilote en 2021, poursuite du projet d'activité citoyenne pour un groupe de personnes porteuses d'un handicap pour l'entretien des espaces verts des cimetières. Les ouvriers communaux accueillent des volontaires encadrés par l'ASBL Le Foyer de BOTHEY tous les lundis matin entre novembre et fin mars et tous les lundis et mardis matin entre avril et fin octobre.

Ce projet, porteur de sens et enthousiasmant tant pour les bénévoles que pour les équipes d'encadrement, a bénéficié de l'aide du PCS pour son impulsion. Au vu de sa deuxième évaluation positive, il se poursuivra de manière pérenne.

3.8. Assurer une présence relationnelle et préventive en rue, y développer un travail social de proximité

Rencontres quartiers avec une attention particulière aux personnes fragilisées

Les rencontres quartiers, ce sont des présences dans les rues de GEMBLoux centre mais aussi dans ses villages. Les agents de proximité y créent de véritables liens. Ils restent très vigilants aux diverses dynamiques de terrain ainsi qu'aux points d'attention nécessitant une interpellation et une mise en réseau pour que chaque Gembloutois se sente bien au sein de sa commune avec ses besoins individuels, collectifs et communautaires. La présence de terrain et les outils d'accroche à disposition sont des prétextes à la rencontre.

Une plateforme de concertation de l'errance en rue à GEMBLoux a été développée. Elle permet de croiser le regard de plusieurs professionnels de terrain complémentaires dans l'accompagnement des personnes. Elle permet aussi de développer des stratégies pour un accompagnement efficace de la personne. La concertation réunit aussi régulièrement d'autres professionnels de la précarité de rue afin d'inspirer les actions et adopter la meilleure posture professionnelle possible.

De manière systématique, le vivre-ensemble et la bienveillance sont les deux qualités mises en avant. En effet, chaque personne nécessite une attention particulière, d'autant plus lorsqu'elle est fragilisée. Les passages réguliers des agents permettent de prendre le temps de faire connaissance au rythme de chacun. La personne reste toujours au centre de l'action.

(Re)mobilisation autour du vivre-ensemble

Avec leurs approches spécifiques dans les contacts quotidiens avec tous les citoyens (jeunes, moins jeunes, passants, commerçants), les agents de proximité entretiennent de nombreux échanges portant essentiellement sur :

- le « mieux-vivre » ensemble,
- la propreté publique (sensibilisation à ces problèmes),
- les attitudes parfois déplaisantes de certaines personnes,

- les incivilités au niveau des espaces verts,
- des informations générales sur la Commune et l'Administration, City parking, informations horaires SNCB ou TEC,
- l'aide, les conseils et le soutien apportés aux jeunes dans leurs démarches à trouver un emploi ou dans leur motivation à reprendre le chemin de l'école. Orientation vers Imagin'AMO et la Maison de l'emploi,
- les contacts avec les gens du voyage.

Ils entretiennent également des liens étroits avec les associations locales, partenaires de terrain.

Les réclamations, suggestions ou demandes citoyennes sont relayées auprès des autorités et des services communaux concernés lorsqu'un suivi est nécessaire.

Prévention / Sécurité aux abords des écoles

Le steward effectue régulièrement des missions de surveillance habilitée, en coordination avec les services de police (présence devant le Collège Saint-Guibert pour sécuriser la traversée des enfants sur le passage piétons aux heures d'entrées).

Il effectue également un passage aux abords des écoles afin de prévenir d'éventuels décrochages scolaires, d'assurer une présence relationnelle auprès des jeunes, de leurs parents et professeurs. Il fait également de la prévention auprès des jeunes en situation d'assuétudes.

3.9. Accompagner et servir de relais

Un accompagnement démarre parfois suite à un appel, à la présence en rue, à une rencontre lors d'une action ou d'un projet. Quelle que soit la porte d'entrée, quelle que soit la nature de la demande, la personne est soutenue au mieux dans sa demande. Les résultats obtenus dépendront directement d'elle, et ce, sans jugement.

Il s'agit généralement de personnes en difficultés dues à l'âge, à la maladie, au handicap, à la pauvreté ou encore à l'origine ethnique. Néanmoins, les agents sont de plus en plus confrontés à des situations nouvelles toujours plus complexes, accentuées par la crise sanitaire, les conflits géopolitiques, le contexte climatique ou encore la crise énergétique. Les difficultés des personnes suivies sont souvent multiples et nécessitent l'action d'intervenants de plusieurs disciplines pour l'amélioration globale de leur état de santé, tant physique que psychologique.

Les liens sociaux ayant été mis à mal et les difficultés accentuées par les crises successives, les demandes sont soutenues et concernent essentiellement l'écoute et la disponibilité face à l'isolement, l'aide administrative et sociale, la précarité de rue (mendicité et situation de sans-abrisme).

Travailler en réseau est une évidence et une nécessité, la mission des agents étant de créer des liens avec la personne et de l'accompagner à son rythme vers les partenaires du réseau en fonction de l'expertise de chacun.

Cette année semble être également marquée par un épuisement, un essoufflement et une surcharge de travail pour le réseau professionnel, ce qui a un impact non-négligeable sur l'accompagnement des publics. En effet, être une équipe de proximité ne se résume pas à donner de l'information. Il s'agit de tout un travail de création de liens et de mise en confiance. Les agents assurent, en quelque sorte, l'interface avec les partenaires. Il est donc indispensable d'avoir une bonne coordination des actions avec les autres professionnels du secteur. Les complémentarités de chacun sont une richesse pour l'optimisation de l'accompagnement des publics.

Rien qu'en 2022, de janvier à octobre, 1020 appels téléphoniques ont été reçus via le numéro central du service et une douzaine de suivis réguliers sont effectués pour des ménages ou des personnes isolées (contre 25 en 2021).

Les besoins relevés sur le terrain font l'objet d'échanges réguliers avec l'autorité, en vue de permettre des prises de décisions en bonne cohérence avec les constats posés.

4.SERVICE PETITE ENFANCE-SANTÉ ET AÎNÉS

Petite Enfance

4.1.Coordination de projets communautaires de « soutien à la parentalité »

Ateliers Petite Enfance

Une des préoccupations importantes des Gembloutois est de vouloir mieux comprendre les émotions de leurs enfants, dans le respect de chacun. Une autre grande préoccupation est la volonté de créer/renforcer ce lien en dehors de chez soi, dans un partage de moments qualitatifs.

Du côté professionnel, les acteurs de la parentalité renvoient deux sentiments qui touchent en majorité les jeunes parents, précaires ou non : la solitude et la sensation d'isolement. Les jeunes parents aiment rencontrer d'autres parents, en dehors de chez eux.

Au regard de ces diverses préoccupations, le Service Petite Enfance met en place des ateliers ludiques, artistiques, préventifs et informatifs.

La programmation 2022 s'est étalée sur la période de février à juin. Les ateliers de septembre à décembre 2022 n'ont pas pu être programmés en raison de l'arrivée de la nouvelle Chargée de projet dans le courant du mois d'octobre, le poste étant resté vacant de mai à septembre 2022.

Programmation :

- 9 février, 25 février, 9 mars, 25 mars, 13 avril, 29 avril, 11 mai et 27 mai 2022 : 8 ateliers « Bébés chanteurs », dispensés par Stéphanie GUILMIN, pédagogue musicale, pour les enfants de 0 à 3 ans et leurs parents.
- 8, 22 février, 15, 29 mars, 19, 26 avril, 3, 17 mai 2022 : 8 ateliers « Yoga postpartum », dispensés par Maëli LAYEUX pour les parents et les enfants.
- Le 10 mars, 14 avril, 12 mai et 16 juin 2022 : 4 ateliers langue des signes, dispensés par Marie STORDER, membre du Réseau Bébé-Signe, pour les parents et enfants.
- Le 16 février, 16 mars, 20 avril, 18 mai 2022 : 4 ateliers CREA Emotions, dispensés par Céline BOUJEANT, pour les parents et enfants de 4/5 ans à 10 ans.
- Le 23 février, le 23 mars, le 27 avril, le 25 mai 2022 : ateliers « Parler pour que les enfants écoutent, Ecouter pour que les enfants parlent, » dispensés par Céline BOUJEANT, pour les parents.
- Trois modules : 7, 14, 21 et 28 mars 2022 ; 25 avril, 2, 9, 16 mai 2022 ; 30 mai, 13, 20 et 27 juin 2022 : Ateliers massages bébés, dispensés par Aline PERREMANS, pour les parents et leur bébé.

KIDSTOCK

Il s'agit d'une plateforme de fourniture de produits de puériculture de première nécessité pour les enfants de 0 à 3 ans issus de familles en situation financière compliquée : lait en poudre, langes,

vêtements et autres. Le projet fonctionne en collaboration avec les acteurs de premières lignes de l'enfance.

Concertation Communale de la Petite Enfance (CCPE)

Une rencontre s'est déroulée le 17 mai 2022. Elle a porté sur des échanges relatifs aux activités et aux évolutions qui touchent la petite enfance.

4.2.Coordination administrative des milieux d'accueil

Observations et changements en 2022

Chez les accueillantes d'enfants :

Une accueillante d'enfants indépendante a remis son renon en 2022.

Centralisation et rapport sur la situation des places des milieux d'accueil à GEMBLoux

Accueillantes enfants :		
AUTONOMES	Non subventionnées	7
IMAJE	Subventionnées	13
SAMBRILOU	Subventionnées	6
	TOTAL	26
Crèches subventionnées		1
Crèches non subventionnées		4
Nombre total de places subventionnées		209
Nombre total de places non subventionnées		127
	TOTAL de places	336

4.3.Subventionnement des milieux d'accueil pour les enfants âgés de 0 à 6 ans

Subventionnement des milieux d'accueil

Du 1^{er} janvier 2022 au 30 septembre 2022, la Ville a octroyé aux milieux d'accueil 5.100 € de primes à la continuité.

Subventionnement de l'intercommunal IMAJE

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Ville de GEMBLoux subventionne IMAJE, structure d'accueillantes conventionnées.

Le montant total de cette subvention pour l'année 2022 est estimé à 20 000 €.

4.4.Projet intergénérationnel

Journée « Fête vos jeux »

Après deux ans d'absence, liée à la crise sanitaire en BELGIQUE, la journée « Fête vos jeux » a enfin pu présenter sa neuvième édition, le dimanche 28 novembre 2021, au Foyer Communal de GEMBLoux.

Tout avait été mis en place afin de respecter les normes sanitaires en vigueur : CST à l'entrée, pas de grimage sur les enfants, désinfection des tables, des jeux et nettoyage des sanitaires tout au long de la journée, présence de distributeurs de gel hydro alcoolique, mais aussi l'absence d'Horeca sur le site.

Le thème, « Royaume Blanc », a ravi les nombreuses familles qui y ont participé. Plus de 800 paquets de bonbons ont été distribués tout au long de la journée et des lettres remplies de souhaits ont pu être remises au Grand Saint-Nicolas !

La prochaine édition de « Fête vos jeux » se déroulera le dimanche 27 novembre 2022. L'occasion pour cette journée de souffler sa dixième bougie autour du thème de la fête foraine.

Aînés

4.5. Le CCCA – Conseil communal consultatif des Aînés

Les rencontres du CCCA

En 2022, les rencontres du CCCA se sont tenues les 28 avril et 12 septembre.
Les rencontres du service avec la Présidente du CCCA sont programmées régulièrement.

Les actions du CCCA

Apéros Papotes

Dans le cadre de l'appel à projets du Plan de Cohésion Sociale et Solidarité, le CCCA a organisé des « Apéros Papotes » ; des lieux de rencontre dans les villages, propices aux échanges :

- 28 juin 2022 à la Bibliothèque et salle Basse Hollande de BOSSIERE ;
- 12 juillet 2022 à la salle « Le Ranil » à MAZY ;
- 23 juillet 2022 sur l'Esplanade de l'Hôtel de Ville en collaboration avec la Jeune Chambre Internationale dans le cadre de GEMBLoux-Plage ;
- 2 août 2022 à l'école communale de GRAND-LEEZ ;
- 16 août 2022 à la cafétéria du Centre sportif de CORROY-LE-CHATEAU ;
- 30 août 2022 à la salle « Saint-Roch » à LONZEE ;
- 15 septembre 2022 à la salle « La Concorde » à ERNAGE.

Goûters

- Goûter musical de printemps le 26 avril
- Goûter musical dans le cadre des Fêtes de Wallonie le 20 septembre
- Goûter musical de Noël prévu le 20 décembre

Thé dansant des aînés

Le 22 février au Foyer communal.

Thé dansant tout public

Le 5 novembre au Foyer communal, le DJ Concept Loulou Grégoire a animé un après-midi intergénérationnel.

Manifestation « Les banques portes fermées nous n'en voulons plus »

Le 17 juin, les aînés de GEMBLOUX ont manifesté contre la fermeture des guichets de banque de l'entité. Ils ont interpellé les élus.

Séances de cinéma, en association avec l'Atrium 57

- Le 1er mars : « Le peuple loup »
- Le 5 avril : « Confident royal »
- Le 13 septembre : « The Duke »
- Le 15 novembre : « Les vieux fourneaux 2 »

Dimanches en fête, en association avec l'Atrium 57

- Le 13 février
- Le 20 mars
- Le 25 septembre

Collaboration à la mise en place de l'Espace 9 du CPAS

Participation aux réunions du Comité de pilotage, l'objectif étant la création d'un lieu d'accueil et de convivialité, de prévention de la santé et de lutte contre l'isolement social par la mise en œuvre d'activités communautaires avec des animateurs et des partenariats.

Participation au CCCA de SOMBREFFE

Le 16 septembre, une rencontre riche en échanges de bonnes pratiques.

Visite du patrimoine culturel de GEMBLOUX

Le 6 septembre, guidée par Monsieur Emmanuel DELSAUTE, Echevin.

Participation à l'accueil des couples jubilaires

Le 24 septembre, en soutien à l'accueil des nombreux couples et à la logistique.

Excursion au ROEULX et STREPY-THIEU

Le 12 octobre, le CCCA a organisé une journée de découverte du ROEULX : visite de l'hôpital Saint-Jacques, déjeuner à la Cantine des Italiens, Croisière sur le Canal du Centre et visite de l'ascenseur funiculaire de STREPY-THIEU ont été les moments forts de cette journée.

Plateforme Inter-CCCA

Participation active à la plateforme réunissant tous les CCCA de la Province de NAMUR. Différentes réunions ont eu lieu : le 31 mars, le 14 juin (journée de rencontre avec les 30 CCCA de la Province organisée à la Marlagne) et le 18 octobre. Le 31 mai et le 29 septembre, la plateforme a organisé des réunions du groupe de travail « Banques » auxquelles GEMBLOUX a participé. La Présidente du CCCA participera aux formations organisées par la Plateforme Inter-CCCA les 29 novembre et 06 décembre 2022.

Santé

4.6. Diverses collaborations menées dans le cadre de l'axe santé du PCS

Avec une participation active aux divers moments de rencontre.

4.7. Défibrillateurs Extérieurs Automatiques (DEA)

Tous les défibrillateurs ont fait l'objet d'une révision complète et un responsable a été désigné pour vérifier mensuellement le bon fonctionnement de chaque appareil.

4.8. Green-deal

Le Green Deal vise à « mobiliser les cantines et cuisines de collectivités de tous milieux de vie, ainsi que les acteurs en lien avec ces cantines, afin d'augmenter l'aspect durable des repas qui y sont proposés ». Le plan d'actions 2019-2021 reprenait les axes suivants :

- Plus de produits locaux et de saison ;
- Plus de produits respectueux de l'environnement et des animaux ;
- Des produits plus équitables ;
- Des repas sains, équilibrés et savoureux ;
- Réduire le gaspillage alimentaire et les déchets ;
- L'inclusion sociale.

Une collaboration entre les services Santé et Enseignement va redémarrer pour poursuivre le projet.

5. SERVICE JEUNESSE

5.1. Coordination extrascolaire (3-12 ans)

Les changements du rythme scolaire à la rentrée 2022 ont été un véritable défi pour la coordination ATL et l'ensemble des partenaires extrascolaires afin de proposer aux parents une offre de qualité qui réponde à leurs besoins.

Une enquête a donc été réalisée auprès des publics concernés, en juin 2022, afin de connaître les attentes des parents en termes d'accueil durant chaque période de vacances scolaires.

Des réunions de concertation avec les partenaires extrascolaires ont également été organisées par les coordinateurs ATL afin d'encourager les partenariats et la mise en place de nouveaux stages pour étoffer l'offre déjà existante.

Cette coordination de l'extrascolaire est assurée par l'asbl Animagique et le service Jeunesse selon une convention entre l'asbl et la Ville de GEMBLOUX depuis le 31 mai 2003. Celle-ci est renouvelée tacitement chaque année. Ce partenariat est en charge du développement des missions reprises dans le plan d'actions annuel, avec entre autres, pour 2021-2022 :

1. SOS garderies inter-réseaux,
2. Edition des brochures extrascolaires en couleurs avant les plages de vacances scolaires (diffusion d'un calendrier de sortie auprès des opérateurs et directions et création d'une mailing list « parents »,
3. Formation des accueillantes extrascolaires à GEMBLOUX,
4. Formation d'animateurs et de coordinateurs de centres de vacances en collaboration avec Animagique
5. Formation à l'animation : Projet en collaboration avec la section agent en éducation du Collège Saint-Guibert,
6. Formation à l'animation : Projet en collaboration avec la section animation de l'Athénée Royal de GEMBLOUX,
7. Coordination d'un stage grand public au Carnaval à GEMBLOUX centre,
8. Coordination générale des centres de vacances de l'entité,

9. Entretien du service de prêt du matériel extrascolaire,
10. Soutien administratif aux opérateurs partenaires,
11. Coordination de l'offre extrascolaire à GEMBLoux,
12. Promotion via la brochure extrascolaire et actualisation du « Guide Pratique » regroupant l'ensemble des associations qui proposent une offre extrascolaire,
13. Développement du pôle communication & diffusion. Création d'une mailing list « parents » pour la transmission de la brochure extrascolaire avant son impression,
14. Soutien aux opérateurs à venir et visite proactive aux nouveaux opérateurs,
15. Amélioration de la qualité des animations proposées dans les garderies, via l'arrivée de nouveaux partenaires, via la formation du personnel des accueils et la professionnalisation du métier,
16. Intégration du monde sportif à la dynamique générale,
17. Formation de base et formation continuée des accueillantes extrascolaires,
18. Insertion professionnelle et passerelles entre l'enseignement à GEMBLoux et le secteur de l'accueil,
19. Mise en application du Programme CLE 2015-2020,
20. Maintien d'accueils extrascolaires à MAZY,
21. Maintien des « p'tits matins » en plaines de vacances,
22. Promotion des activités des mercredis après-midi auprès des parents,
23. Développement d'un nouveau lieu d'accueil sur GEMBLoux-Centre (plaine d'été) et pérennisation des plaines lancées en 2019 (BOSSIÈRE à Pâques et CORROY en été),
24. Fonctionnement de la CCA,
25. Quelle mobilité l'été ?
26. Organisation d'une formation « bosses et bobos »,
27. Renforcement du travail de cohérence entre les plaines de vacances pour l'encadrement et le suivi des stagiaires en formation,
28. Réflexion autour de l'inclusion des enfants à besoins spécifiques dans les accueils gembloutois,
29. Mise en place d'un cadastre des aires de jeux, sentiers, bois... accessibles à tous (en concertation avec différents services communaux et l'Office du Tourisme de GEMBLoux),
30. Accroître la communication de l'offre d'accueil pour les 12 – 16 ans et développement de l'offre,
31. Développement d'une dynamique entre les partenaires pour des collations plus saines et plus locales dans les accueils,
32. Développement d'une plaine d'été dans les locaux de l'Athénée Royal de GEMBLoux en août 2021, avec les stagiaires de la section "animation".

N.B : Les axes de travail "prioritaires et/ou **neuf**" 2021-2022 sont mis en évidence ci-dessous.

N° Actions complémentaires au plan d'action initial	
33	Maintien et pérennisation des plaines d'été sur GEMBLoux-centre, dans les locaux de l'Athénée Royal de GEMBLoux (Charte d'Otton) > Plaine ALLO en juillet et Animagique en août
34	Mise en place d'un Conseil Communal des Enfants
35	Organisation d'une journée des accueillants extrascolaires inter-réseaux (décembre 2022)
N° Points du PA 2020-2021 reformulés et/ ou supprimés pour le PA 2021-2022	
6.	Formation à l'animation : Projet en collaboration avec la section animation de l'Athénée Royal de GEMBLoux et mise en place d'une convention de collaboration

13	Développement du pôle communication & diffusion. Création d'une mailing list « parents » pour la transmission de la brochure extrascolaire avant son impression via les outils en ligne de nos partenaires
20	Maintien d'accueils extrascolaires à Mazy,
23	Pérennisation de la plaine Otton lancée à l'été 2021. Développement d'un nouveau lieu d'accueil sur Gembloux Centre (plaine d'été) et pérennisation des plaines lancées en 2019 (BOSSIÈRE à Pâques et CORROY en été),
30	Accroître la communication de l'offre d'accueil pour les 12 – 16 ans, via par exemple la création d'une brochure en ligne adaptée , et développement de l'offre,
32	Développement d'une plaine d'été dans les locaux de l'Athénée Royal de GEMBOUX en août 2021, avec les stagiaires de la section "animation".

5.1.1. COMMISSION COMMUNALE DE L'ACCUEIL (CCA)

GEMBOUX est rentré dans le Décret ATL depuis 2003 et est l'une des 10 premières communes de WALLONIE à avoir mis en place une CCA. Cette commission fonctionne au rythme de la mandature communale. Elle a donc dû être renouvelée après les élections d'octobre 2018. Il n'y a, en effet, pas de reconduction tacite prévue pour son renouvellement.

Pour rappel, celle-ci est composée :

- « 1. De représentant(e)s du **Conseil communal** dont le membre du Collège communal ou le membre du Conseil communal désigné par le Collège communal pour assurer la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et le soutien à l'accueil extrascolaire ;
2. De représentant(e)s des **établissements scolaires**, organisés ou subventionnés par la Communauté française, qui dispensent un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune ;
3. De représentant(e)s des **personnes qui confient les enfants** ;
4. De représentant(e)s des **opérateurs de l'accueil** œuvrant sur le territoire de la commune qui se sont **déclarés à l'O.N.E.** en vertu de l'article 6 du décret O.N.E. sauf si ces opérateurs sont déjà présents au titre du 2 ;
5. De représentant(e)s des **services, associations ou institutions** qui sont agréés, reconnus ou affiliés à une organisation ou fédération agréée ou reconnue par ou en vertu de dispositions décrétales ou réglementaires de la Communauté française autres que celles du décret O.N.E.

Siègent également au sein de la CCA, avec voix consultative :

1. Le (la) coordinateur(trice) de l'accueil visé(e) à l'article 17 qui en assure le secrétariat ;
2. Un(e) représentant(e) de la Province à laquelle appartient la commune ou de la Commission communautaire française, pour autant que celles-ci aient désigné leur représentant(e) ;
3. Un coordinateur ou une coordinatrice des milieux d'accueil désigné(e) par l'administrateur(trice) général(e) de l'O.N.E. ;
4. Toute personne invitée par la CCA. »

La Commission communale de l'accueil (CCA) s'est réunie le 23 mai 2022 et le 15 septembre 2022 pour avaliser les partenariats d'accueils pour les congés d'automne 2022, suite à la réforme sur les nouveaux rythmes scolaires.

La CCA se réunira une dernière fois, d'ici décembre prochain, afin d'évaluer les accueils d'automne, mais aussi pour y présenter le rapport d'activités 2021-2022. Le plan d'actions annuel 2021-2022 y sera également évalué afin de pouvoir établir le nouveau plan d'actions 2022-2023.

5.1.2. RENOUELEMENT DU PROGRAMME CLE (Coordination Locale pour l'Enfance)

En vertu du décret ATL du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, la Commission d'agrément de l'ONE a octroyé le renouvellement de l'agrément du programme CLE à la Ville de GEMBLOUX, à partir du 1er mars 2020. Cet agrément est valable pour une durée de 5 ans, renouvelable.

L'Office a souligné la bonne qualité du Programme CLE de GEMBLOUX, qui reprend l'ensemble des points nécessaires à sa composition. Le guide extrascolaire de GEMBLOUX, annexé au programme CLE propose, en effet, de nombreuses activités variées pour les enfants pendant l'année scolaire ainsi que pendant les vacances. De nombreux opérateurs partenaires participent également à ce Programme CLE, ce qui tend à prouver la bonne dynamique de l'ATL au sein de notre commune.

5.1.3. STAGE « TOUKI » DU CARNAVAL (DU 28 FEVRIER 2022 au 15 MARS 2022)

En collaboration le service Jeunesse, l'asbl Animagique a organisé, pour la 17^{ème} année consécutive, un stage pour les 3-12 ans. Une cinquantaine d'enfants y ont participé. Au programme : des tournantes d'ateliers de psychomotricité, d'initiations sportives et d'activités musicales et culinaires.

5.2. Les plaines de vacances de l'entité (2,5 – 15 ans) (16 ans et plus pour les animateurs)

♦ **Coordonner et uniformiser le fonctionnement des plaines de vacances**

Organisation de trois plaines de vacances durant les vacances de Printemps (Pâques) 2022, à savoir :

- BEUZET : du lundi 04 au vendredi 15 avril 2022,
- SAUVENIERE : du lundi 04 au vendredi 15 avril 2022,
- BOSSIERE : du lundi 11 avril au vendredi 15 avril 2022.

Organisation de neuf plaines de vacances sur l'entité de GEMBLOUX durant la période des grandes vacances d'été 2022, à savoir :

- SAUVENIERE : du 04/07 au 29/07,
- LONZEE : du 04/07 au 29/08,
- GRAND-LEEZ : du 11/07 au 29/07,
- CORROY : du 01/08 au 19/08,
- BOSSIERE : du 25/07 au 19/08,
- ISNES : du 01/08 au 19/08 (à la place d'ERNAGE),
- BEUZET : du 01/08 au 19/08,
- GEMBLOUX OTTON - Animagique : du 01/08 au 19/08 (site de l'ARG- gare + Espace Orneau),
- GEMBLOUX (Foyer) : du 22/08 au 26/08.

Plus de cent animateurs ont encadré le millier d'enfants qui ont fréquenté les plaines d'été (dont beaucoup proviennent du projet réalisé en partenariat avec le Collège Saint-Guibert et celui de l'Athénée Royal). Les plaines sont indispensables pour un grand nombre de parents. Elles permettent d'occuper les enfants âgés de 2,5 à 15 ans pendant toutes les vacances à un prix démocratique. Les comités des plaines insistent beaucoup sur la qualité de l'encadrement et des animations.

Un projet à ne pas perdre de vue, pour améliorer encore la qualité d'accueil des tout-petits, est le souhait de création d'une plaine de vacances adaptée à la petite enfance (2,5 ans – 4 ans).

♦ **Encourager la formation auprès des jeunes Gembloutois pour maintenir la qualité des services proposés.**

En 2010, le service Jeunesse, le Collège Saint-Guibert, l'asbl Animagique et les plaines de vacances de l'entité ont lancé un vaste projet de formation d'animateurs.

Rappel des objectifs du projet

- Pallier au manque observé dans le programme de base des élèves, qui aborde peu les techniques d'animations.
- Former des animateurs qui devront effectuer leur stage pratique dans les plaines gembloutoises, agréées par l'ONE.
- Délivrer un brevet reconnu par la Fédération WALLONIE-BRUXELLES, aux jeunes qui fréquentent le Collège Saint-Guibert de GEMBLOUX en option agent d'éducation (brevet obtenu après 2 stages pratiques et sur base de leurs rapports de stage).
- Renforcer la dynamique de collaboration entre plusieurs acteurs de l'accueil extrascolaire à GEMBLOUX.
- Permettre aux jeunes de se mettre en situations concrètes d'animation et d'encadrement lors de différents événements gembloutois, en dehors des plaines de vacances (ex : « Place aux enfants », « Fête vos jeux », ...).

Ce projet permet notamment :

- aux plaines de pouvoir compter sur un certain nombre d'animateurs, en cours de formation,
- aux élèves du Collège Saint-Guibert de sortir de leur dernière année avec un brevet supplémentaire ;
- au Collège Saint-Guibert, d'apporter une plus-value à son option « agent d'éducation » ;
- à la Ville de GEMBLOUX d'encourager la formation des jeunes afin d'assurer une qualité en plaine de vacances et de proposer des activités bénévoles aux jeunes désireux de mettre en pratique leur théorie, lors d'événements organisés par la Ville ;
- à la Ville de GEMBLOUX de pouvoir compter sur quelques élèves bénévoles dans le cadre des événements qu'elle organise (ex : Place aux enfants) ;
- à l'asbl ANIMAGIQUE de pouvoir, d'office, compter sur l'inscription en formation d'une vingtaine de jeunes chaque année.

Cette année, les élèves des classes de 5^e et 6^e en option agents d'éducation participeront bénévolement à la journée Fête vos jeux, le 27 novembre prochain. Ils tiendront en effet divers stands et proposeront un atelier adapté au moins de 6 ans.

Par ailleurs, le service Jeunesse a mis en place une convention de formation à l'animation avec l'Athénée Royal de GEMBLOUX, l'ASBL Animagique et les plaines de vacances, sur le même principe que la convention existante avec le Collège Saint-Guibert. Celle-ci a été présentée en décembre 2021 au Conseil communal et est reconduite pour l'année scolaire 2022-2023. La Ville et les plaines souhaitent, en effet, soutenir les élèves de la section Animation de l'Athénée Royal de GEMBLOUX en finançant leurs frais de formations. Ceux-ci collaborent également depuis quelques années aussi dans le cadre de nos événements ville en proposant des animations de qualité. Une chasse aux trésors est, en effet, organisée chaque année par les élèves de la section animation, lors de la journée Fête vos jeux.

Afin de pouvoir créer du lien avec les jeunes étudiants en animation et agent d'éducation, le Service Jeunesse participe aussi aux formations « animateurs » en résidentiel en y donnant différents ateliers, aux côtés d'autres formateurs. Celle-ci se déroule chaque année, début janvier, au retour des congés de Noël.

5.3 Projets jeunesse, animations et services divers

Le Service Jeunesse se charge de la mise en œuvre des projets, de la coordination générale et de l'opérationnalisation du programme d'animation.

5.3.1. PLACE AUX ENFANTS (26^{ième} édition - SAMEDI 15 OCTOBRE 2022)

Pour diverses raisons d'ordre organisationnelles, mais aussi pour permettre la concrétisation d'autres défis et projets (tels que la constitution d'un Conseil communal des enfants et l'augmentation de l'offre d'accueil, suite à la réforme sur les rythmes scolaires), le Collège communal a pris la décision de ne pas organiser la 26^{ème} édition de Place aux enfants à GEMBLoux.

Cette 26^{ème} édition est donc reportée au 21 octobre 2023 !

5.3.2. APPEL À PROJET « SUBSIDE JEUNES » 2022

Le Service Jeunesse a relancé l'appel à projet à destination des jeunes pour la réalisation de leur projet via l'octroi d'un subside.

« Les projets doivent :

1. *se dérouler sur le territoire de GEMBLoux et être porté par et pour les jeunes (le projet ou l'activité subsidiée peut se faire au bénéfice d'un projet qui se déroulera, lui, à l'étranger)*
2. *être réalisable dans l'année qui suit l'octroi du subside (date de versement).*
3. *tenir compte du contexte de la crise COVID afin d'être réalisable, dans le respect des mesures sanitaires prescrites et, éventuellement, adaptable, si nécessaire.*
4. *concerner principalement la jeune population gembloutoise (3-25 ans).*
5. *tenter de privilégier un partenariat entre associations/acteurs gembloutois.*
6. *être sans but lucratif*
7. *s'inscrire dans l'un des axes suivants :*
 - l'amélioration du cadre de vie
 - le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels
 - l'amélioration de la qualité des animations proposées
 - la santé
 - les découvertes géographiques et culturelles
 - la transition numérique (soutien au développement des technologies du numérique et à leurs utilisations)
 - l'environnement
 - **projet de relance dans le contexte de la pandémie de Covid-19**
8. *faire l'objet d'un dossier de candidature (conformément au modèle ci-joint) comprenant*
 - le détail de l'action projetée
 - l'aide sollicitée
 - le budget global
 - une lettre de motivation
9. *de préférence ne pas déjà bénéficier d'une aide structurelle de la commune.*
10. *le montant maximum de soutien par projet sélectionné sera de 1000 €*
11. *être présenté lors d'une réunion qui aura lieu début mai 2022, en présentiel ou vidéo conférence, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire. »*

Le Collège communal du 02 juin 2022 a retenu les projets suivants, pour un total de 2.250 €, laissant le reste de l'enveloppe ouverte à d'autres projets, pouvant faire l'objet d'une demande plus tardive en 2022.

<u>Nom du projet</u>	<u>Porteur de projet</u>	<u>Subside attribué</u>
Achat de matériel / vie de camp (tente canadienne)	Troupe Eclaireurs de la NO022 - Unité scout Saint-Guibert	300 €
Camp écologique et culturel en Grèce (Skyros)	Guides Horizons de GEMBLOUX	300 €
Activités artistiques en milieu urbain	Guerillart - Jöel Jaucquet	500 €
Animations variées à destination du public gembloutois	Athénée Royal de GEMBLOUX	500 €
Semaine d'animations gratuites pour les enfants de 6 à 12 ans - Quartier " à Tous Vents"	L'Autre Rive GEMBLOUX	650 €
	TOTAL	2.250 €

5.3.3. PROGRAMME D'ANIMATION DURANT LES JOURS BLANCS

Dans le cadre des jours blancs, le Service Jeunesse encourage les partenaires à proposer un programme d'activités permettant d'occuper et divertir les jeunes durant la période des délibérations (fin juin).

L'asbl Imagin'Amo a donc proposé des activités "en libre accès", sur le terrain de l'Agora Space, du 20 au 24 juin 2022, entre 13h et 17h, tels que : jeux de société, jeux extérieurs XL, atelier de linogravure, atelier de dessins manga et bd, une initiation skate et trottinette, un atelier musique djembe et ukulele.

Des animations qui connaissent chaque année un grand succès auprès des jeunes gembloutois !

5.3.4. CLUBS DES JEUNES ET MOUVEMENTS DE JEUNESSE

Le Service Jeunesse permet de faciliter les demandes éventuelles des clubs des jeunes et mouvements de jeunesse. Conseils, prévention des assuétudes, soirées responsables, chartes de bonnes conduites, comité d'accompagnement, subsides, ..., sont autant de questions abordées avec eux.

Sous l'impulsion de l'agent PLANU de la Ville, un accueil des mouvements de jeunesse sur le territoire a été mis en place depuis l'été 2021. Un « kit d'accueil » leur est effectivement remis en main propre, dès leur arrivée, afin qu'ils aient toutes les informations utiles et nécessaires au bon déroulement de leur camp sur notre commune.

En ce qui concerne les clubs des jeunes, actuellement, seuls ceux de SAUVENIERE et GRAND-LEEZ sont encore actifs.

5.3.5. CONSTITUTION D'UN CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS

Dans le courant de l'année 2021, le Service Jeunesse a travaillé à la création d'un Conseil Communal des Enfants (CCE), en collaboration avec l'ASBL Animagique.

Le projet a démarré à la rentrée scolaire 2022 avec une série d'animations dans les classes de 5^{ème} primaire de toutes les écoles partenaires de l'entité. Celles-ci ont pour but d'éveiller les enfants au sens de la citoyenneté et d'expliquer le fonctionnement d'un CCE. Les animations seront réalisées par le Creccide et Animagique jusqu'au 25 novembre 2022.

Des campagnes électorales et des élections seront organisées en novembre 2022, en collaboration avec le corps enseignant, dans les écoles qui ont adhéré au projet.

Les noms des futurs élus de CCE seront connus et communiqués au Service jeunesse et les réunions démarreront dès janvier 2023 (les mardis de 16h30 à 18h30, dans la salle du Conseil Communal de GEMBLOUX).

5.3.6. PANIK, RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE DES SERVICES UTILES POUR UN JEUNE À GEMBLOUX

Après une année de travail en synergie entre des jeunes de GEMBLOUX, de l'Athénée, du Collège Saint-Guibert, Imagin'AMO et le service Jeunesse de la Ville, le site internet [PaniK](#) a été lancé fin avril 2019.

Cet outil numérique est le successeur de la brochure qui reprenait les services utiles pour un jeune à GEMBLOUX. Ce nouvel outil se veut plus accessible et plus souple et est également plus pratique pour transmettre une information sur des rubriques diverses que ne l'était le format papier, plus rapidement obsolète. Il permet de référencer les différents services qui s'adressent aux jeunes dans la région gembloutoise selon un classement thématique. En outre, le site dispose d'une application permettant d'accéder de façon intuitive à toutes les données reprises sur le site, au départ de son smartphone.

Cet outil est surtout un projet réalisé PAR les jeunes POUR les jeunes avec un encadrement adéquat de quelques professeurs et d'Imagin'AMO.

Début octobre 2022, l'AMO a lancé un appel sur les réseaux sociaux pour recruter de nouveaux membres afin de reconstituer une nouvelle équipe permettant de poursuivre le projet et de relancer sa communication.

5.3.7. BE AL-COOL, PRÉVENTION PAR LES PAIRS

Depuis 2018, la Ville soutient le projet « Be Al-Cool » de réduction des risques, de sensibilisation et de prévention par les pairs et destiné aux jeunes. Ce projet, porté par Imagin'AMO avec Excepté Jeunes, le SASER, SESAME et Infor Jeunes NAMUR, permet de constituer un groupe de jeunes et de les former à la réduction des risques pour qu'ils puissent ensuite participer activement, avec des professionnels, à des campagnes de prévention destinée à leurs pairs, notamment lors d'évènements festifs.

Suite au Wally Gat Rock 2021, qui marquait le redémarrage du projet après la suspension temporaire liée à la crise sanitaire, Imagin'AMO a relancé la constitution d'un nouveau groupe de jeunes et a organisé un nouveau séminaire de formation en janvier 2022. Les différents confinements et la limitation de toute vie festive ont lourdement marqué le secteur, avec comme conséquence la perte de contact avec les différents staffs des mouvements de jeunesse de l'entité. Le projet étant suffisamment connu, l'équipe a reçu différentes demandes spontanées pour participer au projet lors de soirées locales et, début 2022, une nouvelle collaboration avec les étudiants de la Faculté a vu le jour (binômes de prévention avec les volontaires de la Safe Jam lors des 6 heures brouettes).

5.3.8.SERVICE PRÊTS

Régulièrement, l'Espace communautaire met à disposition du matériel, principalement de type extrascolaire, à différentes associations ou partenaires grâce à un système de prêt mis en place.

Un véhicule de 9 places est également mis régulièrement à disposition des partenaires locaux, sur réservation préalable.

5.4.Encourager la pratique sportive en général

La majorité de la coordination des projets sportifs est assurée par l'asbl GEMBLOUX Omnisports (ex : le jogging de GEMBLOUX, le mérite sportif, je cours pour ma forme ...). Le Service Jeunesse reste néanmoins un relais administratif, facilitant les diverses demandes logistiques nécessaires à la réalisation de ces projets.

5.4.1.COORDONNER LES JOURNÉES SPORTIVES DU RÉSEAU SCOLAIRE COMMUNAL

Après deux ans d'absence, en raison de la crise sanitaire, les journées sportives ont enfin pu faire leur retour en 2022 ! Elles ont été organisées au Centre sportif de l'Orneau.

Ces journées concernaient les classes de la première à la sixième primaire. Le service Jeunesse s'est occupé de la coordination générale et la Fédération Royale Sportive de l'Enseignement Libre (F.R.S.E.L.) s'est chargé, comme habituellement, de l'encadrement des activités sportives.

5.4.2. ORGANISATION D'UNE SORTIE AU MEMORIAL VAN DAMME – 2 SEPTEMBRE 2022

Le 2 septembre 2022, le Service Jeunesse a organisé, en collaboration avec l'asbl GEMBLOUX Omnisport, une sortie pour les jeunes de moins de 16 ans pour assister gratuitement à la 46ème édition du Mémorial Van Damme, au Stade Roi Baudouin.

L'objectif de cette initiative est de faire la promotion de l'athlétisme et de l'activité sportive en général auprès des jeunes et de leur proposer une activité qui sort de l'ordinaire, offerte par la Ville.

Le Service Jeunesse a souhaité proposer ces places à des jeunes sensibles à la pratique de la course à pied ou sportive de manière générale et/ou n'ayant pas les moyens ni l'occasion de pouvoir réaliser ce type de sortie. Un certain nombre de places ont été attribuées à des jeunes inscrits à la session ados de l'édition d'automne de Je cours pour ma forme. Au total, près d'une vingtaine de jeunes de moins de 16 ans et 4 accompagnants ont donc eu la chance d'assister à cet événement.

6.CONCLUSION

Alors que la crise sanitaire touchait à sa fin, le conflit en UKRAINE, la crise énergétique sans précédent et la chute du pouvoir d'achat ont rapidement attisé la morosité et les fragilités diverses.

Les équipes ont d'ailleurs pu constater, comme peut en témoigner partiellement ce rapport, une intensification des liens avec les citoyens et des mises en réseau avec les divers acteurs locaux, parfois eux aussi épuisés.

Malgré ce contexte éprouvant, la reprise des activités-phares de l'Espace communautaire permettant de créer ou de maintenir les nombreux liens tissés avec les différents publics a de nouveau permis de belles dynamiques.

Une fois de plus, la pertinence de l'existence de services communaux de ce type se vérifie ! L'Espace communautaire confirme sa vocation communautaire pour le bien de tous les Gembloutois dans l'optique d'une Ville solidaire et hospitalière.

20. Communication - Relations extérieures

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Madame Stéphanie DELBRASSINNE, Chargée de communication
Monsieur Christophe DE BOOSE, Chargé de communication digitale - Webmaster

2. MISSIONS

Le principal objectif consiste à assurer la communication de la Ville et la diffusion d'informations pertinentes, tant vers les citoyens qu'en interne, tout en développant une culture propre.

Aussi, en étroite collaboration avec tous les services communaux, les agents du service assurent la promotion des missions et des activités organisées par la Ville (visibilité sur le web et les réseaux sociaux, contacts avec la presse, gestion du Bulletin communal, préparation de supports graphiques, ...).

La gestion du protocole lors des manifestations publiques et patriotiques constitue également une mission importante.

3. ÉVÉNEMENTS

La crise sanitaire avait mis à mal la plupart des événements récurrents et ponctuels sur le territoire de GEMBLOUX. L'amélioration de la situation et l'abandon progressif des restrictions a permis le retour d'événements-clés.

3.1. Manifestations patriotiques

Tout au long de l'année, des contacts privilégiés ont lieu avec les associations patriotiques gembloutoises. La gestion protocolaire des cérémonies reprises ci-dessous est assurée par le service.

<u>Février</u>	Commémoration du 88 ^e anniversaire de la mort du Roi Albert I ^{er} .
<u>Mai</u>	Commémoration du 77 ^e anniversaire de la libération des camps et de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Bataille de GEMBLOUX.
<u>Juillet</u>	Célébration de la Fête nationale.
<u>Septembre</u>	Cérémonies d'hommage à la stèle d'Arsène DEBAENE (SAUVENIÈRE), à Émile MARTIN (GRAND-LEEZ), aux fusillés de GRAND-MANIL et de GRAND-LEEZ.

Novembre Manifestation officielle dans le cadre des Fêtes de Wallonie à GEMBLoux.
Relais Sacré.
Cérémonies commémoratives de l'Armistice à GEMBLoux.

3.2. Accueil des nouveaux habitants

Il tient à cœur à la Ville de GEMBLoux d'accueillir ses nouveaux habitants.

Afin de privilégier un accueil de qualité, l'événement se tient en deux temps : cette année, en mars autour de l'après-midi d'animations de la Rencontre des Artistes gembloutois, et en septembre dans le cadre des Fêtes de WALLONIE.

Un « Welcome Pack » a été remis. Il contenait des informations ciblées à propos de certains services communaux et para-communaux ainsi que de certains commerçants gembloutois.

3.3. Mises à l'honneur

Couples jubilaires

En 2022, 111 couples ont fêté leur 70^e, 65^e, 60^e ou 50^e anniversaire de mariage sur le territoire gembloutois. 47 couples ont participé à la cérémonie en leur honneur, dans le cadre des Fêtes de WALLONIE. 5 couples ont souhaité une visite à domicile.

Centenaires

En 2022, deux centenaires ont été fêtées par la Ville de GEMBLoux. On compte désormais 4 centenaires sur le territoire gembloutois.

Lauréats du travail

En 2022, une Gembloutoise a reçu le titre de Lauréate du Travail Label Porte étendard de la profession (secteur Pharmacien.ne et Assistant.e pharmaceutico-technique). Elle sera mise à l'honneur lors d'une réception en décembre 2022.

Tout au long de l'année, le service contribue, en collaboration avec les services de la Ville mais aussi avec certains partenaires externes, à l'organisation et la promotion de nombreux projets et initiatives. Citons notamment : « PRIZME - Petites Histoire de Lo », projet porté par le Service Culture, Marathon de la Propreté, divers projets du CPAS, Eté solidaire, 3 Semaines pour la Mémoire, Schéma communal de Développement commercial, primes diverses, travaux dans le centre-ville, projets pédagogiques des écoles communales, ...

La collaboration consiste non seulement en la communication autour du projet (affiches, publicité, relais à la presse...) mais parfois aussi en un soutien logistique pour l'événement en lui-même.

En 2022, plusieurs initiatives ou situations ont fait l'objet d'un accompagnement plus soutenu et plus spécifique au niveau des campagnes de communication : accueil des Ukrainiens, Centenaire de l'Académie Victor De Becker, 1100^{ème} Anniversaire de la Fondation de l'Abbaye, définition d'une Identité territoriale, Plan canicule, travaux de rénovation de la Place de l'ORNEAU, Wally en Fête, etc. La mise en place d'une nouvelle équipe à l'Office du Tourisme « VisitGEMBLoux » (Coordinatrice et Chargé de communication) a généré de nouvelles synergies, à l'initiative du Service Relations extérieures.

Le Service reste très attentif aux nouvelles techniques de communication et de nouvelles pistes communicationnelles continuent d'être proposées (vidéo, spot radio, ...).

4.JUMELAGES

Fonctionnement des comités

L'ASBL Comité des Jumelages fonctionne, certes grâce à un subside de la Ville, mais aussi par le travail des bénévoles qui ne ménagent pas leurs efforts (organisation de repas, barbecues, concerts, concours de cartes, ...) pour veiller à obtenir les moyens financiers nécessaires à la bonne réalisation de tous leurs projets d'échanges.

La Ville de GEMBOUX a accueilli sa jumelle de LOUGHBOROUGH dans le cadre du Wally en Fête. Une délégation gembloutoise s'est rendue à la SAN MARTIN en novembre. Une autre participera à la Saint-Nicolas à EPINAL en décembre.

Le service assure également un relais communicationnel et administratif des initiatives qui ont pu avoir lieu (souper, tournoi de cartes, etc.).

5.COMMUNICATION

5.1. Communication de crise

Cogérée avec le Coordinateur de la Planification d'Urgence, Monsieur Benoît MALISOUX, elle a demandé un investissement important, notamment autour des questions des inondations, de la crise en UKRAINE ou de l'allègement progressif des mesures sanitaires (Covid-19).

5.2.Site internet

Le site fait l'objet d'actualisations quotidiennes de données et de mises en ligne (actualités, événements, informations utiles aux citoyens...).

Formulaires en ligne

Les questions « en ligne », les demandes de documents et de publications d'événements rencontrent un franc succès et font l'objet de suivis et réponses systématiques et personnalisées.

En raison de la crise sanitaire, ces formulaires sont devenus un des outils prioritaires de communication du citoyen avec la Ville.

Le nombre de demandes via le lien « poser une question » a ainsi doublé depuis la période COVID-19 : 360 avant la crise, passant à plus de 700 en 2021, avec un retour à la normale en 2022 et l'envoi moins systématique des questions en ligne : 560 au 8 novembre 2022.

Pour ce qui concerne les demandes via le lien « insérer votre événement », la tendance repart à la hausse : 55 demandes ont été enregistrées entre le 16 février 2022 et le 08 novembre 2022 alors que seulement 29 demandes avaient été enregistrées en 2021 (contre 160 en 2019 et 80 en 2020). Le retour à la normale se marque aussi à ce niveau-là.

Certains formulaires spécifiques peuvent également être créés pour des besoins précis (Inscription à la Rencontre des Artistes gembloutois, journée Vél'Orneau, campagne de dératisation, collecte des

branchages, enquête sur la thermographie ...) et continuent d'être utilisés en priorité pour désengorger la centrale téléphonique et faciliter les prises de rendez-vous et les inscriptions.

Création de mini-sites

Un « mini-site » ou « sous-site » est à la fois présent sur le site www.gembloux.be et possède son « url » directe sous la forme d'un nom de sous-domaine réalisé à partir du nom de domaine du site portail.

Mini-sites mis en ligne par le service en 2021.

En collaboration avec le Service Dynamique Urbaine, le mini-site oru.gembloux.be a été mis en ligne, pour communiquer sur les projets de rénovation urbaine du centre-ville de GEMBLoux.

Le contenu des mini-sites wallyenfete.gembloux.be et prizme.gembloux.be ont été mis à jour pour l'édition 2021.

Statistiques

Les statistiques sont obtenues par l'outil d'analyse, Google Analytics.

Fréquentation du site

Pour la période que couvre le présent rapport d'activité, le site internet a compté 274.034 visites (contre 382.210 en 2021) pour 556.727 pages vues (825.714 en 2021). La fréquentation est significativement en baisse. Cela peut notamment se comprendre par une reprise concrète des activités sociales suite à la fin progressive des mesures de restrictions liées à la crise COVID-19.

En moyenne, 1500 pages sont consultées quotidiennement, avec des pics de consultation atteints lors de certains événements comme la braderie, le marché des créateurs et artisans du Wally en Fête.

Les pages les plus vues restent la page d'accueil, la page du service population, les actualités. La page dédiée aux recrutements reste dans le top 5, la Ville ayant publié un nombre conséquent d'offres d'emploi. Les pages sur le calendrier des collectes de déchets et d'accès aux services communaux restent bien classées. La page d'accueil du CPAS se place à la dixième place, indiquant une augmentation des recherches d'informations concernant l'aide sociale, bien compréhensible dans le contexte actuel. La rénovation urbaine de la Place de l'Orneau, chantier central de cette année 2022 est aussi dans le top 10 ainsi que la page agenda dédiée à la 50^e édition de la braderie.

Le top 10 des pages :

1. La page d'accueil
2. Le service Population
3. La page d'actualité sur les accès aux services de l'Hôtel de Ville et du C.P.A.S.
4. Le calendrier des collectes de déchets
5. Le recrutement en cours
4. Le menu des services communaux
7. La rénovation de la Place de l'Orneau
8. La page agenda sur la Braderie de Gembloux
9. La page de l'Académie de Musique
10. Le CPAS

Fréquentation des mini-sites

Pour la période que couvre le rapport d'activité :

agedor.gembloux.be : 83 visites – 228 pages vues
bibloux.gembloux.be : 6 501 visites – 7 572 pages vues
cpas.gembloux.be : 10 720 visites – 22 891 pages vues
jeunesse.gembloux.be : 3 652 visites – 6 266 pages vues
nature.gembloux.be : 1 140 visites – 2 435 pages vues
prizme.gembloux.be : 1 004 visites – 2 230 pages vues
wallyenfete.gembloux.be : 1 533 visites – 1 960 pages vues
pcdr.gembloux.be : 1 747 visites – 3 683 pages vues
pru-gare.gembloux.be : 547 visites – 2 342 pages vues
oru.gembloux.be : 266 visites -1597 pages vues

La fréquentation des mini-sites présente de fortes disparités. Le mini-site du CPAS reste le plus consulté, suivi par les pages dédiées aux activités culturelles qui ont repris un rythme quasi normal au cours de l'année.

Types de connexions au site internet

Il apparaît que de plus en plus de citoyens utilisent leur téléphone portable pour se connecter au site internet de la Ville. Nous continuons dès lors à veiller à avoir un site « responsive » :

- téléphone portable : 68 % (57% 2021) ;
- ordinateur : 30 % (40 % en 2021) ;
- tablette : 2 % (3 % en 2021).

5.3.E-Guichet

Un nouvel E-Guichet (application iA.Téléservices de chez Imio) avait été mis en place en octobre 2019. Cette plateforme permet de commander des documents aux services Population et État civil et de signaler au Service Travaux un problème avec l'état de la route, avec un avaloir ou un égout. Ce canal est, depuis le mois d'octobre, complété par l'application FixMyStreet utilisée par la Ville.

Dès le début de la crise sanitaire, une publicité a été faite sur le site internet de la Ville et sur les réseaux sociaux pour inciter le citoyen à utiliser en priorité ce canal en vue d'obtenir des documents administratifs.

Pour la période couverte par le présent rapport d'activité, l'E-Guichet a enregistré la commande d'environ 1850 documents au Service Population (contre 2160) et d'environ 120 alertes de problèmes au Service Travaux (contre 150 en 2021).

5.4.Intranet

Le projet verra le jour en cette fin d'année 2022 parallèlement à la mise en place de nouveaux outils informatiques. Le développement de l'Intranet se fera progressivement dès sa mise en ligne.

5.5. Photos

Le service dispose et centralise de nombreuses photos. Le stock continue d'être alimenté et géré au quotidien.

Grâce à la banque d'images « Freepik » à laquelle le service s'est abonné, de nombreuses illustrations libres de droit sont utiles à la conception d'affiches, de visuels spécifiques, de publications sur les réseaux... Quelques logiciels libres de droit sont également utilisés pour la retouche des photos ou la création de visuels originaux.

5.6. Bulletin Communal

Le Bulletin Communal « Vivre à GEMBLOUX », publié six fois par an depuis 2018 (janvier, mars, mai, juin, septembre et novembre) reste un moyen de communication efficace et très apprécié des citoyens.

Dans le souci de maintenir une certaine ligne éditoriale, un soin particulier est apporté au choix des photos et illustrations, ainsi qu'aux textes. Les rubriques telles que l'éditorial, « Ils travaillent pour vous » ou « Nos joies, nos peines » restent très appréciées.

Lors de la sortie de chaque édition, un relais est fait, pointant le sommaire ou certains articles, sur les réseaux sociaux et/ou le site internet. Cette plus grande transversalité des supports reste un point d'attention important pour une meilleure communication vers les citoyens.

5.7. Réseaux sociaux

Facebook

Depuis sa mise en ligne en novembre 2013, « GEMBLOUX (page officielle) » compte près de 8011 fans (6500 fans fin 2021). La page vit et se partage tout au long de l'année, avec un côté « en direct » intéressant qui continue d'être exploité (exemple : Wally en Fête, Fête de la Musique, Hivernales, ... avec photos et vidéos partagées en temps réel). Les « stories » ou « réels », très populaires, sont régulièrement postés sur les différents profils.

D'autres pages Facebook sont liées à la Ville : GEMBLOUX-Enfance : 1015 fans (822 fans fin 2021), BIBLOUX : 1137 fans (891 fans en 2020), GEMBLOUX-Jeune : 788 fans (668 fans fin 2021), GEMBLOUX-Aînés : 522 fans (356 fans fin 2021), Carnaval de GEMBLOUX : 903 fans (848 fans fin 2021), Prizme GEMBLOUX : 1100 fans (979 fans fin 2021), « Caravane, le Réseau qui Roule » : 627 fans (521 fans en 2021) et « Académie Victor De Becker » : 388 fans (créée en août 2020).

Cette démarche vers un autre public-cible continue de remporter un franc succès (commentaires de citoyens, partages d'informations, dynamisme, ...).

En 2022, les partenaires principaux de la Ville (ASBL GEMBLOUX, Omnisports, ATRIUM57, CPAS, VisitGEMBLOUX, CEDEG, etc.) ont continué de faire appel au service Communication pour le relais de leurs initiatives et événements sur les réseaux sociaux. Ils marquent avec appui le pic de personnes touchées lors des partages relayés par le service et soulignent son réseautage très efficace, aujourd'hui fort de 10 ans d'existence et d'expérience.

Instagram

Créé en mars 2019, le compte Instagram « villedegembloux » compte 1432 abonnés (1190 abonnés fin 2020). Il permet une vision plus esthétique de GEMBLOUX dans son ensemble et accentue l'effet « proximité » et « transparence » avec l'Administration communale. Il touche un public plus jeune en moyenne.

Linkedin, You Tube

Créé début 2020, le compte Linked In, réseau à vocation essentiellement professionnelle, aux publications plutôt "corporate" telles que les offres de recrutement ou des relais de grands projets (mobilité, dynamique urbaine, labels...) poursuit son développement. La page compte 681 abonnés (453 fin 2021). La Ville possède également un compte « You Tube » (utile pour le partage de vidéos).

Pour chaque réseau, de nouveaux types de publications sont proposés et rencontrent un certain succès (anecdotes sur GEMBLOUX, lieux remarquables, ouverture de commerces, événements, notoriété de GEMBLOUX...).

5.8.Presse

Depuis janvier 2022, le VLAN (presse locale) ne peut plus se permettre d'ouvrir ses colonnes gratuitement aux informations communales. Il a été proposé par le Service Relations extérieures de souscrire un abonnement publicitaire payant d'une parution chaque premier mercredi du mois. L'occasion pour GEMBLOUX de rayonner dans un territoire plus large (édition NAMUR-GEMBLOUX) : horaires, articles de fond, événements...

Régulièrement, des communiqués de presse sont envoyés aux nombreux contacts-presse. Lors de plus grands événements ou d'initiatives importantes, une conférence de presse est organisée par le service. En 2022, les retours des journalistes sont toujours plus marqués (interview radio, demande d'informations, mise en contact, ...) malgré une présence moins soutenue lors des points-presse. Le fichier « presse » continue d'être alimenté, avec une attention particulière pour des initiatives plus ciblées (presse « magazines », presse « street art et culture », ...).

Lors de parutions ou dossiers spéciaux (comme le guide VLAN ou le plan CARTOBEL, par exemple), le service participe à la rédaction, la correction et au suivi des contenus (coordonnées des services communaux et para-communaux, articles de fond, photographies et respect de la charte graphique, ...).

5.9.Vidéo

Le Service participe à la création de montage vidéo, « réels » ou autres directs lors d'événements (Centenaire de l'Académie Victor De Becker, Fête de la Musique, Wally en Fête, marché hebdomadaire, ...).

21. Culture

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Madame Adeline TENRET
Madame Yolande DILULLO

2. MISSIONS GÉNÉRALES DU SERVICE

- Soutenir, en bonne collaboration avec les partenaires locaux, le développement culturel, artistique et patrimonial,
- concevoir, organiser et développer des animations socioculturelles, d'insertion et/ou de prévention, d'éducation permanente à l'attention d'un public varié dans le respect des objectifs définis par les orientations stratégiques communales,
- créer des synergies entre la Ville et les différents partenaires.

3. PROJETS - ÉVÉNEMENTS

3.1. COORDINATION

3.1.1. PRIZME, PROJET D'ART URBAIN

a) Projet initial

Dès 2018, la Ville de GEMBLOUX décidait de développer un nouveau projet culturel et artistique d'art urbain ou *street art*.

Cette initiative a pour mission d'embellir, de métamorphoser et de dynamiser des espaces publics tout en contribuant à la mise en valeur de certains endroits-clés de GEMBLOUX.

Au-delà de son caractère artistique, ce projet est destiné à créer du lien entre les occupants des lieux concernés, entre les artistes, entre les intervenants et les citoyens.

Après les réalisations artistiques des 3 dernières années (création de 6 fresques pérennes en 2019 et 2020 et embellissement de cellules commerciales vides en 2021), 2022 a laissé la place à des créations originales et éphémères (voir ci-dessous).

b) Parcours « Les Petites Histoires de Lo »

Pour faire lien avec de grandes manifestations prévues cette même année, celui du 1.100^{ème} anniversaire de la Fondation de l'Abbaye et le centenaire de l'Académie Victor De Becker, un nouveau parcours d'art urbain dans le centre historique de GEMBLOUX ponctué par les créations originales éphémères "Les Petites histoires de Lo" a été créé. A partir, principalement, de gravures tirées d'encyclopédies du 19^{ème} siècle, l'artiste Laurence NELEN aime raconter de nouvelles histoires. Son travail sur papier montre un style original et unique au travers de la création de sujets poétiques, décalés et mêlés d'un soupçon d'humour. Ce principe d'interpréter des histoires, des symboles, des anecdotes de GEMBLOUX par une artiste plasticienne dans l'espace public est inédit. Inauguré début septembre, il est dès lors possible de découvrir des créations murales en face de l'Académie, dans la Cour d'Honneur de la Faculté et du côté du Beffroi. Pour l'occasion, l'artiste a exposé ses créations originales qui sont de plus petits formats dans la cave de la Maison du Bailli. Ce projet a été mené à bien grâce à la collaboration de *Visit Gembloux*, du CRAHG et de la Faculté Agro-Bio Tech.

3.1.2. FÊTE DE LA MUSIQUE

Depuis 2021, dans le but d'amener une autre ambiance au cœur de GEMBLOUX, le Service Culture propose une programmation musicale, le 3^{ème} week-end de juin, au marché hebdomadaire, dans les rues ou sur diverses places, pour rappeler que la musique est fêtée à ce moment-là dans toute la Fédération WALLONIE-BRUXELLES.

3.1.3. WALLY EN FÊTE (DU 20 AU 27 SEPTEMBRE 2022)

Les Fêtes de WALLONIE sont organisées traditionnellement le 4^e week-end de septembre sous le nom de « Wally en fête ».

Au programme :

- le goûter des aînés ;
- la soirée « Wally Gat Rock » ;
- la journée « Wally Curiosity » (marché de créateurs, artistes et spectacles de rue) ;
- la cérémonie des couples jubilaires ;
- l'accueil des nouveaux habitants ;
- la procession du tour Saint-Guibert
- la messe en wallon et la cérémonie Place St-Jean ;
- la fête foraine.

Malgré une météo mitigée, toutes les manifestations se sont bien déroulées.

Les objectifs suivants ont été atteints :

- organiser un moment rassembleur, de retrouvailles en début d'année scolaire ;
- proposer un programme de concerts et de spectacles de qualité gratuits à destination du tout public ;
- mener des partenariats et des collaborations avec des acteurs locaux ;
- faire vivre le centre-ville ;
- fêter la WALLONIE, le folklore et les traditions gembloutoises.

Les citoyens, les artistes, les musiciens, les bénévoles, les techniciens, les partenaires ont pris un réel plaisir à être là, à vivre ensemble cet événement. De nombreux retours positifs ont été reçus de leur part, soit sur l'accueil, sur la programmation ou sur l'ambiance générale.

Des contacts réguliers et de bonnes collaborations entre services communaux et partenaires auront également facilité la mise en place de cet événement.

En ce qui concerne les activités organisées en collaboration avec d'autres partenaires et services communaux, citons :

- la soirée WALLY GAT ROCK, le 23 septembre de 17h30 à 1h00 sur l'Esplanade de l'Hôtel de Ville.

Ce fut une belle édition, tant au niveau de la présence du public que de la programmation, de l'ambiance, des contacts avec les groupes, des prestations scéniques, de la qualité technique (régie son-lumière), de la participation et la contribution des bénévoles du début à la fin.

Il y en avait pour tous les goûts au niveau musical, des styles différents ont pu être écoutés avec les groupes suivants : NAEVI, YOUSSEF SWATT'S, GARY HATMAN & THE BURNING FLOW, FÛGÛ MANGO, REPLAY et JAROD. Un DJ old school a également fait son show à deux reprises, il s'agit d'ANDREA FIDELIO qui a fait vibrer le public à coups de Beat Box et de 33 tours de jonglerie.

Une belle manière d'introduire la journée du lendemain durant laquelle un focus sur les arts de cirque avait été proposé au travers des spectacles et animations de rue.

- le WALLY CURIOSITY, le samedi 24 septembre a accueilli de 14h à 19h un marché composé de près de 50 artisans/créateurs installés sur la Place de l'Hôtel de Ville et l'Esplanade ainsi que des spectacles fixes avec gradins présentés par l'Ecole de Cirque de GEMBLOUX, la Compagnie AIRBLOW, Sébastien DEROCK ou le THÉÂTRE DU SURSAUT. Quant aux musiciennes de LA VALISE, les comédiens de la Compagnie BÊTE À PLUMES et de CIRCOMÉDIE, ils déambulaient sur les places et dans les rues du centre-ville.

3.1.4. RENCONTRE DES ARTISTES GEMBLUTOIS

Au vu du contexte sanitaire des 2 dernières années, le rendez-vous annuel des artistes gembloutois n'avait pu être organisé depuis 2019.

Ce laps de temps a permis au Service Culture de prendre du recul et de reconsidérer le cadre de cet événement, la période de mise en place au regard des autres projets mais également de lui donner un petit coup de peps.

Dès lors la 34ème édition a pu être organisée dans des conditions quasi similaires aux éditions précédentes.

Ses nouveautés :

- sa mise en place au printemps plutôt qu'à l'automne (du 26 mars au 3 avril),
- la création d'un nouveau visuel et d'une identité revisitée. Le titre du « Salon d'Ensemble des artistes gembloutois » a été remplacé par « Rencontre des Artistes gembloutois ».

Cet événement artistique et culturel gembloutois poursuit les objectifs suivants :

- valoriser les talents artistiques locaux, amateurs ou professionnels, jeunes ou moins jeunes,
- découvrir des techniques artistiques et des styles variés,
- permettre les rencontres entre artistes et visiteurs,
- vivre des moments rassembleurs, conviviaux, de découvertes plastiques et musicales.

Au programme de cette édition :

- exposition de peintures, sculptures, aquarelles, dessins, pastels, fusains, photographies, bijoux, dentelles... présentés par des artistes gembloutois,
- pour la première fois, accueil d'un invité, Philippe DEPIREUX, artiste photographe de réputation qui a une attache particulière avec GEMBLOUX,

- présentation par L'Office du Tourisme Visit Gembloux des dessins des participants qui ont répondu à son concours de création de logo,
- après-midi « à l'ambiance montmartroise » (démonstrations de savoir-faire, ateliers artistiques et ambiance musicale),
- balade guidée PRIZME par Visit Gembloux,
- intervention des élèves de l'Académie Victor De Becker sur scène ainsi qu'une partie de la délégation des Molons namurois,
- traditionnelle remise des prix,
- en parallèle, deux autres expositions à découvrir :
 - celle du photographe Gaëtan NADIN à la Bibliothèque de GEMBLOUX,
 - celle des créations de Robert LEMAIRE dans le café de l'ATRIUM57

Cette 34^{ème} édition a rassemblé 60 artistes gembloutois, des « collectifs » comme le RESSORT asbl, le Foyer de BOTHEY, un groupe de photographes « Un futur pour la nature » et ZY Atelier pour un ensemble de près de 40 participants ainsi que 6 artistes dans la catégorie « Jeunes ».

L'édition a accueilli 1008 visiteurs (en 2019 : 1200 visiteurs) dont plus de 400 à l'Ambiance montmartroise.

La 35^{ème} édition de la Rencontre des artistes gembloutois aura lieu du 18 au 26 mars 2023.

3.1.5. EXPOSITIONS AU SEIN DE L'HÔTEL DE VILLE

Depuis quelques années déjà, l'Hôtel de Ville accueille diverses expositions dans le hall d'entrée.

En effet, outre la possibilité d'offrir aux artistes gembloutois d'exposer au rendez-vous annuel du Foyer communal, le Service Culture de la Ville invite des associations locales ou d'autres citoyens à montrer leurs réalisations. Soit parce qu'elles sont issues d'initiatives inédites, soit parce qu'elles sont en lien avec une thématique ou une actualité. Une manière de faire découvrir de belles créations mais également de valoriser des initiatives locales auprès des citoyens de passage à l'Hôtel de Ville et des visiteurs avertis.

Entre mi-septembre et mi-décembre 2022, ce sont les lauréats de la 34^{ème} édition de la Rencontre des artistes gembloutois qui ont été mis à l'honneur. Il s'agissait de Chantal THIBAUT, d'Axel DE LEENHEER et de l'asbl Le RESSORT.

Dans le cadre de la Campagne de sensibilisation contre la violence envers les femmes, le club SOROPTIMIST "Les 2 Sources" exposera un arbre symbolique à messages sur le thème du respect et du consentement (du 25 novembre au 10 décembre).

3.1.6. CALENDRIER ÉVÉNEMENTS

En début d'année 2022, une série d'associations locales et des services communaux se sont réunis pour établir un calendrier reprenant les événements prévus par chacun. Au-delà d'avoir une vision globale des activités organisées sur le territoire gembloutois, des liens ont aussi pu être créés pour aboutir, dans certains cas, à des projets en commun.

3.2. CO-ORGANISATION

3.2.1. CARNAVAL

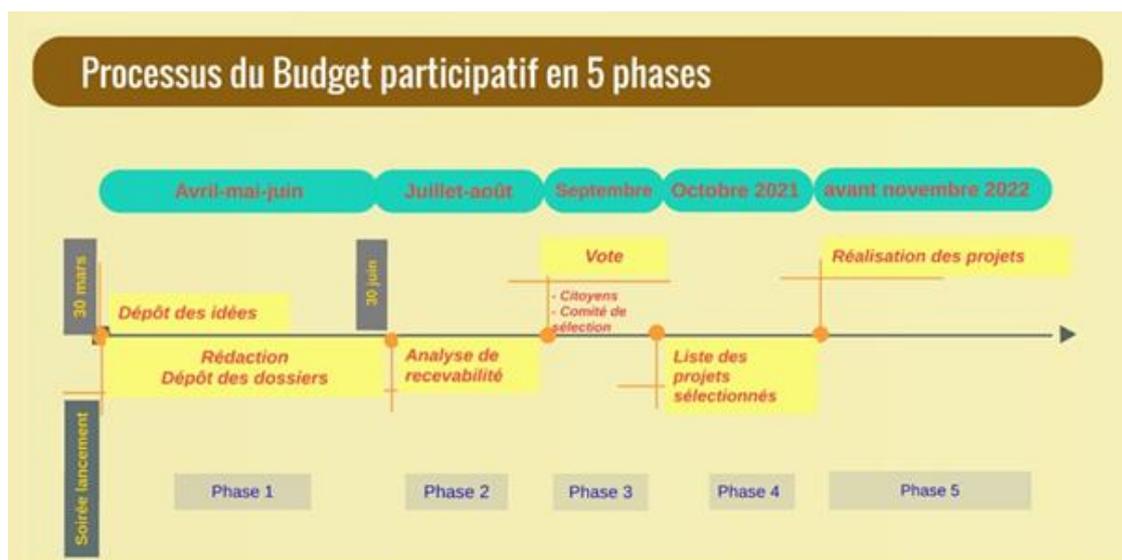
Depuis quelques années, le Service Culture vient en appui au Service Dynamique urbaine en s'intégrant dans le comité de pilotage qui organise le Carnaval de GEMBLOUX.

Vu le contexte sanitaire défavorable pour tout événement de ce type, la 8^{ème} édition n'a pu avoir lieu en mars 2022.

4. BUDGET PARTICIPATIF

Depuis 2020, le service Culture porte le projet du budget participatif.

L'ensemble du processus de la 1^{ère} édition s'est défini en 5 phases :



Dans le courant de l'année 2022, les 8 lauréats se sont lancés dans la concrétisation des projets :

Titre du projet	Budget	Porteur de projet
Réalisation d'une forêt-jardin dans le centre de CORROY-LE-CHÂTEAU	8.050 €	Les Faisans Asbl
Parcours marche/course à pieds permanents (centre-ville)	8.000 €	Groupe Athlétique de GEMBLOUX Asbl
Marche gourmande et didactique	2.300 €	Animagique Asbl
Projet de biodiversité dans le quartier A Tous Vents	8.800 €	Domaine A Tous Vents Asbl
Construction d'un abri sur le jardin-potager d'Ekikrok	7.100 €	Ekikrok Asbl
Mémoire de BOSSIERE	900 €	Mémoire de BOSSIERE Asbl
Il y a de la vie derrière la gare	11.000 €	Ecole de Cirque Asbl
Journée sans voiture dans le quartier A Tous Vents	1.000 €	Groupe de citoyens
TOTAL	47.150 €	

Une seconde édition n'a pas pu voir le jour mais devrait être lancée en 2023.

22. Bibliothèque locale

INTRODUCTION

Le Réseau BIBLOUX, constitué de la Bibliothèque André HENIN – Andrée SODENKAMP et de la Bibliothèque communale de BOSSIÈRE, est reconnu par la Fédération WALLONIE-BRUXELLES comme bibliothèque locale (catégorie 1).

1. PRÉSENTATION

1.1. Composition de l'équipe

Madame Cécile DE WANDELER, coordinatrice

Madame Fabienne BROES

Madame Mélanie DUVINAGE

Madame Marie-Anne NAZÉ

Madame Anne SORÉE

Madame Noëlle YERNAUX

L'équipe est composée de 6 personnes correspondant à 5,3 équivalents temps plein. Une dizaine de bénévoles participent activement à la réalisation des missions de la bibliothèque : rangement, équipement des ouvrages, accueil des classes, prêt au public, prêt-à-domicile.

1.2. Heures d'ouverture

	Bibliothèque ANDRÉ HENIN – ANDRÉE SODENKAMP	Bibliothèque de BOSSIÈRE
Lundi	14h00-18h00	Fermé
Mardi	14h30-18h30	Fermé
Mercredi	13h00-18h00	Fermé
Jedi	Fermé	14h00-18h30
Vendredi	09h00-14h00	Fermé
Samedi	09h00-13h00	Fermé

Les bibliothèques ont été fermées durant :

- les fêtes de fin d'année du samedi 25 décembre 2021 au samedi 1er janvier 2022 inclus ;
- une période exceptionnelle pour travaux de peinture et inventaire du 30 mai au 11 juin 2022 ;

- les congés scolaires d'été du 25 juillet au 13 août 2022 inclus. Un horaire d'été a également été mis en place en juillet et en août, en tenant compte du nouveau calendrier scolaire.

2.NOMBRE DE PRÊTS

Du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022 :

Bibliothèque André HENIN – Andrée SODENKAMP :	108 473
Bibliothèque communale de BOSSIERE :	<u>3 459</u>
	111 932

Le nombre de prêts est en nette augmentation et a même dépassé de 10% le nombre de prêts réalisé dans la dernière année normale avant le COVID (environ 100 000 prêts annuels).

3.NOMBRE DE LECTEURS

Du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022 : 2 423 lecteurs actifs.

On remarque une augmentation du nombre de lecteurs d'environ 300 par rapport à l'année précédente. Les gens ont retrouvé le chemin vers la bibliothèque.

Nombre de nouvelles inscriptions sur la période : 610.

4.ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR LE RÉSEAU BIBLOUX

Services :

- **Accueil régulier de classes maternelles et primaires** des écoles de l'entité : découverte de la bibliothèque, prêt de livres, lecture d'albums, animations ponctuelles.
 - **Prêt interbibliothèques** : les lecteurs peuvent demander des livres venant d'autres bibliothèques de la Fédération WALLONIE-BRUXELLES.
 - **Prêt à domicile** : une bibliothécaire et deux bénévoles apportent régulièrement des livres à des personnes (21 inscrits) ne pouvant plus se déplacer, soit chez elles, soit en maisons de repos.
Animations régulières à destination de la jeunesse, organisées avec la participation de la Province de NAMUR (Bibliothèque Centrale), de la Maison du Conte de NAMUR, de Conte & littérature en Brabant wallon, des conteuses Raphaëlle BOUILLON et Marie DUFRANE.
 - **« Petits contes pour petits biberons »** : un samedi matin par mois, contes et comptines pour les tout-petits (enfants de 0 à 3 ans).
 - **« Les petits 4 heures »** : heure du conte pour enfants de 4 à 10 ans, le mercredi après-midi, une fois par mois.
 - Juillet-août 2022 : **« Petits grignotages de contes spécial vacances »**, en extérieur, 4 jeudis, à GEMBLOUX et BOSSIERE.
Animations régulières pour adultes proposées par des animateurs bénévoles du territoire :
 - **Ateliers créatifs** inspirés de la pleine conscience, avec Laure MARGANNE, un samedi par mois, depuis septembre 2021.
 - **« Fresque du climat »** : animation de sensibilisation aux enjeux climatiques, avec Jean-Pierre CADIAT, une fois par mois depuis juin 2022.
 - Opération du secteur de la lecture publique :
 - **Soirée « Un doudou, un livre et au lit »** : le vendredi 17 décembre 2021, animations autour des doudous : lecture de contes, réalisation d'un photophore, découverte de jeux de société avec l'asbl Coala.
- Activités menées dans le cadre de partenariats sur le territoire :

- **Printemps de l'Interculturalité « Le racisme, je dis non ! »**, mars 2022 : de nombreux partenaires associatifs sur GEMBLoux se fédèrent pour faire évoluer les mentalités sur la question du racisme et de l'interculturalité. Une opération « cartes postales » est à nouveau proposée, ainsi qu'une journée événement à la bibliothèque : conférence contée, séance « A films ouverts » avec l'asbl Média Animation. Le réseau Bibloux et l'asbl « Ami, Entends-Tu ? » proposent une exposition et des animations scolaires sur le thème du racisme et inaugurent la « petite bibliothèque d'AET » intégrée au catalogue et aux rayonnages de la bibliothèque.
- **Ensemble érotique**, février 2022 : en partenariat avec le Centre culturel Atrium57, la bibliothèque propose plusieurs animations destinées au public adulte : Dévorons dans le noir, Dictée coquine, stand à la Kermesse coquine et paquet-surprise de livres érotiques pendant le mois de février à la bibliothèque. Avec le soutien de la Bibliothèque centrale du Brabant Wallon.
- **Octobre légendaire**, octobre 2022 : en partenariat avec le Centre culturel Atrium57, la bibliothèque crée un parcours-découverte et des animations sur le thème « Avez-vous peur des sorcières ? », mettant en valeur les différentes facettes de cette thématique : fiction adulte et jeunesse, histoire locale et globale, féminisme et environnement, etc.
- **Projet « To chill »**, depuis octobre 2021 : à l'initiative d'Imagin'AMO, une séance de soutien scolaire puis une séance d'animation autour du dessin manga sont proposées tous les mardis soir de 16h à 18h30 à la bibliothèque.
Nouveau partenariat :
- Convention avec le **Groupe Alpha-GEMBLoux** pour accueillir des groupes de Français Langue Etrangère supplémentaire, suite à l'arrivée des réfugiés ukrainiens, de septembre 2022 à juin 2023 au moins.

Autres projets réalisés :

- **Nouveau mobilier pour les bandes dessinées** : achat et installation de nouveaux mobiliers BD professionnels, sur roulettes, donc plus mobiles, ainsi que de petits mobiliers de confort pour permettre au public de s'installer pour lire.
- **Travaux de peinture en section adulte et installation des nouveaux panneaux de signalétique interne et externe** : les murs accueillant les nouveaux mobiliers sont plus agréables et lumineux et les entrées de la bibliothèque sont enfin identifiées.
- **Renouvellement du Conseil de Développement de la Lecture** : grâce à un appel public à participation, de nombreux enseignant-e-s et usagers ont rejoint ce conseil destiné à soutenir le développement de la lecture publique sur le territoire de GEMBLoux.
- **Création d'un programme d'animation scolaire 2022-2023** : en plus des services classiques ou ponctuels, un programme d'animations diversifiées (thèmes, âges) a été proposé et envoyé aux directions des établissements d'enseignement fondamental à la rentrée. Un projet à plus long terme a également démarré avec l'école d'enseignement spécialisé de la Fédération WALLONIE-BRUXELLES, dans le cadre de son Plan lecture.

23. Intercommunales et sociétés ou ASBL auxquelles la Ville de GEMBLoux est affiliée

1. INTERCOMMUNALES WALLONNES

Le Conseil communal a désigné pour toute la durée de la législature 2018-2024, ses représentants aux assemblées générales des intercommunales ci-après, et ce, en application de la clé de répartition d'Hondt laquelle aboutit à 3 représentants BAILLI, 1 représentant ÉCOLO et 1 représentant MR :

1.1. B.E.P.

- Benoît DISPA
- Véronique MOUTON
- Isabelle DELESTINNE-VANDY
- Philippe GRÉVISSE
- Alain GODA

1.1.1. B.E.P. ENVIRONNEMENT

- Olivier LEPAGE
- Laurence DOOMS
- Frédéric DAVISTER
- Benjamin BERGER (en remplacement de Philippe CRÊVECOEUR)
- Anne-Lise MALLIA (en remplacement de Max MATERNE)

1.1.2. B.E.P. EXPANSION

- Jeannine DENIS
- Patrick DAICHE
- Olivier LEPAGE
- Philippe GRÉVISSE
- Santos LEKEU-HINOSTROZA

1.1.3. B.E.P. CRÉMATORIUM

- Andy ROGGE
- Gauthier de SAUVAGE
- Sylvie CONOBERT

- Laurence DOOMS
- Jérôme HAUBRUGE

1.2.IDEFIN

- Gauthier de SAUVAGE
- Patrick DAICHE
- Émilie LEVÊQUE
- Fabrice ADAM
- Alain GODA

1.3.IGRETEC

- Isabelle DELESTINNE-VANDY
- Émilie LEVÊQUE
- Olivier LEPAGE
- Fabrice ADAM
- Alain GODA

1.4.IMAJE

- Sylvie CONOBERT
- Isabelle DELESTINNE-VANDY
- Gauthier de SAUVAGE
- Fabrice ADAM
- Chantal CHAPUT

1.5.IMIO

- Benoît DISPA
- Gauthier de SAUVAGE
- Gauthier le BUSSY
- Chantal CHAPUT
- Jeannine DENIS (en remplacement de Max MATERNE)

1.6.INASEP

- Isabelle DELESTINNE-VANDY
- Olivier LEPAGE
- Gauthier le BUSSY
- Santos LEKEU-HINOSTROZA
- Benjamin BERGER (en remplacement de Philippe CRÊVECŒUR)

1.7.ORES Assets

- Véronique MOUTON
- Sylvie CONOBERT
- Olivier LEPAGE
- Fabrice ADAM
- Frédéric DAVISTER

2. AUTRES INTERCOMMUNALE ET SOCIÉTÉS

Le Conseil communal a désigné pour toute la législature 2018-2024 ses représentants aux assemblées générales des sociétés et ASBL ci-après :

2.1. BRUTELE

- Andy ROGGE
- Véronique MOUTON
- Philippe GRÉVISSE
- Frédéric DAVISTER
- Anne-Lise MALLIA (en remplacement de Max MATERNE)

2.2. La Cité des Couteliers

Siège : rue Albert, 18 à 5030 GEMBLOUX

Directeur-Gérant : Benoît WELTER

- Sylvie CONOBERT
- Olivier LEPAGE
- Philippe GRÉVISSE
- Alain GODA
- Benjamin BERGER (en remplacement de Philippe CRÉVECCEUR)

2.3. S.W.D.E.

- Benjamin BERGER (en remplacement de Philippe CRÉVECCEUR)

2.4. TEC- Office du Transport Wallon (O.T.W.)

- Gauthier le BUSSY

2.5. ETHIAS Co

- Patrick DAICHE

2.6. Terrienne du crédit social

Suite à ses nouveaux statuts après fusion-absorption par la Terrienne du Luxembourg, le nombre de représentants est passé de 5 à 3, désignés au Conseil communal du 08 septembre 2021 :

- Sylvie CONOBERT
- Fabrice ADAM
- Santos LEKEU-HINOSTROZA

2.7. Agence Immobilière Sociale "Gestion Logements des Cantons de GEMBLOUX et de FOSSES

- Sylvie CONOBERT

2.8. ASBL Agrobiopôle Wallon

- François GHYSEL

- Valéry DEVAUX

2.9.ASBL Union des Villes et Communes de Wallonie

- Véronique MOUTON

2.10.ASBL Namur-Europe-Wallonie (N.E.W.)

- Marie-Claire RINGLET
- Valery DEVAUX
- Fabian LOSANGE
- Pierre WERBROUCK
- Chantal CHAPUT

2.11.ASBL Centre d'Action Interculturelle de la Province de Namur (C.A.I.)

Adhésion par décision du Conseil communal du 24 mars 2021 et désignation des représentants de la Ville par décision du 26 mai 2021.

- Isabelle GROESSENS
- Benoît DISPA

2.12.Notre Avenir Coopérative

Prise de participation par décision du Conseil communal du 1^{er} juillet 2020 et désignation du représentant de la Ville par décision du 26 mai 2021.

- Benoît DISPA

2.13.Contrats de Rivière

2.13.1.ASBL CONTRAT DE RIVIÈRE MEUSE AVAL ET AFFLUENTS

La convention de partenariat 2020-2022 avec l'ASBL Contrat de Rivière Meuse Aval et Affluents n'a pas été reconduite (décision du Conseil communal du 11 septembre 2019).

2.13.2.ASBL CONTRAT DE RIVIÈRE SAMBRE

Effectif : Laurence DOOMS

Suppléant : Le Conseiller en environnement de la Ville

3.AUTRES PARTICIPATIONS

3.1.MAISON DE L'EMPLOI

3.1.1.Missions

Partenariat entre la Ville, le CPAS et le Forem, la Maison de l'Emploi est un lieu privilégié d'accueil, d'information et d'accompagnement de proximité sur toutes les questions liées à l'emploi et à la formation. La Maison de l'Emploi est un service ouvert à tous : chercheurs d'emploi, travailleurs, étudiants, employeurs, bénéficiaires AviQ, ... Via les interactions avec son conseiller, en fonction de

ses besoins, l'usager se verra proposer différentes actions telles que : orientation, recherche d'emploi, alphabétisation, formation, séances d'informations, jobcoaching...

Les usagers savent qu'ils peuvent y effectuer les démarches administratives liées à la demande d'emploi (inscription, réinscription, changement d'adresse, aides à l'emploi...). Ce service est également connu des organismes de paiement des allocations de chômage et des opérateurs de formations pour diverses attestations délivrées à distance.

Les demandeurs d'emploi peuvent utiliser l'espace technologique (6 ordinateurs). Un fax, un téléphone, une imprimante, un scanner et une photocopieuse sont également mis à disposition. Un espace bibliothèque comporte des documents utiles pour la recherche d'emploi et la recherche d'information sur les formations.

La Maison de l'Emploi de GEMBLOUX est la 6^e Maison de l'emploi de la Région wallonne en termes de fréquentation du public.

3.1.2.Siège

Avenue de la Faculté d'Agronomie, 69 – 5030 GEMBLOUX

Tél. : 081 62 05 10 – Fax : 081 62 05 19

E-mail : maisondelemploi.gembloux@forem.be

3.1.3.Représentation communale

La Ville de GEMBLOUX est représentée dans le Comité local (CAL) restreint de la Maison de l'Emploi par :

- Monsieur Benoît DISPA, Bourgmestre de GEMBLOUX et Président du CAL ;
- Madame Jeannine DENIS, Échevine de l'Emploi de GEMBLOUX, membre effectif ;
- Madame Isabelle GROESSENS, Présidente du CPAS de GEMBLOUX, membre effectif ;
- Madame Émilie LOWARD, coordinatrice du Plan de Cohésion Sociale de GEMBLOUX, membre effectif.
- Les autres membres effectifs du Comité local restreints sont :
- 4 représentants du Forem
- Madame Caroline COLLARD, Responsable d'équipe de la Maison de l'Emploi de GEMBLOUX,

3.1.4.Intervention communale

Les budgets alloués par FOREM Conseil, la Ville de GEMBLOUX, et les différents partenaires structurels sont gérés séparément dans le respect des modalités prévues dans le premier cahier des charges des Maisons de l'Emploi, sur base de la convention signée en 2011, renouvelée officiellement en 2017.

La Ville de GEMBLOUX intervient directement pour tous les frais liés au bâtiment et à son entretien, ainsi que pour les frais postaux et de téléphonie à hauteur de 50 %. Les frais d'envoi (enveloppes, timbres) liés à l'accompagnement individualisé sont pris en charge par la FOREM, tout comme le petit matériel de bureau et les consommables.

	Commune
Bâtiment	<ul style="list-style-type: none">- Location nouveaux locaux = 56.020,00 €- Provision précompte immobilier = NEANT- Provision charges = NEANT

Eau-gaz-électricité	6.396,00 €
Téléphonie	2.566,36 €
Personnel	Personnel de nettoyage = 12.701,30 € Charge de remplacement (conгés ou maladie) = 835,75 €
Entretien	Climatisation = pas encore reçu de facture pour 2022
Autres (à détailler)	<ul style="list-style-type: none"> - Timbres = 464,00 € - Maintenance extincteurs = 106,72 € - Maintenance photocopieuses = 375,29 € - Intervention chauffage = NEANT - Détergent spécial sol : 114,65 € - Nettoyage vitres = 275,78 € - Achat matériel électrique : NEANT
TOTAL	79.855,96 €

3.2.CEDEG

3.2.1.Mission

La CEDEG a pour mission l'accompagnement à la recherche d'emploi et la relance économique, au sens large, dans la région de GEMBLOUX.

Les activités s'inscrivent dans la ligne des objectifs approuvés par le Conseil communal de GEMBLOUX en sa séance du 24 juillet 1984.

La CEDEG peut participer et mener toute action visant à promouvoir son objet.

3.2.2.Siège.

Rue Albert, 1 – 5030 GEMBLOUX
Tél. : 081 61 33 74 – Fax. : 081 61 50 82
admin@cedeg.be

3.2.3.Représentation communale.

Il n'y a pas de représentation communale au sein de l'ASBL mais plutôt une représentation des groupes politiques ayant au moins un représentant au Conseil communal.

3.2.4.Intervention communale.

En 2022, l'intervention communale était de 24.060 €.

24. Asbl paracommunales

1. ASBL GEMBLOUX Omnisport

1.1. Missions

L'association a pour objet la gestion de l'infrastructure sportive communale actuelle et future, la promotion et le soutien des organisations sportives existantes ou à créer, en coordonnant et en harmonisant les efforts déployés par les personnes et les sociétés.

Elle poursuit les objectifs suivants :

- La gestion des infrastructures sportives que la Ville de GEMBLOUX lui confie par convention, ainsi que de soutenir les organisations sportives d'intérêt local et leur développement, en coordonnant et en harmonisant les efforts déployés par les personnes et les associations ;
- Remplir les missions et satisfaire aux conditions permettant la reconnaissance de l'association en tant que centre sportif local organisé par le décret du 27 février 2003 ;
- La promotion d'une pratique sportive ambitieuse et de qualité sous toutes formes sans discriminations ;
- La promotion des pratiques d'éducation à la santé et à l'enseignement par le sport ;
- La promotion des valeurs d'éthique sportive et de fair-play auprès des utilisateurs ;
- Respecter et promouvoir le Code d'éthique sportive en vigueur en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Établir un plan annuel d'occupation et d'animation sportives des infrastructures concernées garantissant l'accès, dans les limites fixées par la législation, à des activités de sport pour tous et prévoyant l'organisation d'activités sportives librement réservées à l'ensemble de la population ;
- Assurer une coordination des activités sportives organisées sur le territoire de la Ville de GEMBLOUX.

1.2. Siège

Rue Chapelle-Dieu, 48 à 5030 GEMBLOUX

1.3. Intervention communale

En 2022, le subside communal s'élevait à 650.000 €.

1.4.Représentants communaux

Le Conseil communal a désigné les 18 représentants de la Ville ci-après :

- Gérald CAMPION
- Patrick DAICHE
- Francis DESPY
- Valéry DEVAUX
- Émilie LEVÉQUE
- Sylvain SALMON
- Bernard SCHMIT
- Pierre SEYNHAEVE
- Valentin DELESTINNE (en remplacement de Francis CONOBERT)
- Delphine PAGE (en remplacement de Jérôme CHAPLIER)
- Cédric VANDEN BERGHE
- Martin ROSE
- Laurence NAZÉ
- Frédéric DAVISTER
- Patricia CHARLES
- Laurence PHILIPPART
- Sidi Moctar OUDAA
- Didier SALMON

1.5.Infrastructures communales

Complexe sportif de BEUZET Avenue Hélène-Solvay	1 salle polyvalente avec locaux annexes et vestiaires 1 jeu de basket-ball 1 jeu de volley-ball 1 ballodrome 2 courts de tennis des pistes de pétanque 1 piste d'athlétisme 1 plaine de jeux
Complexe sportif de BOSSIÈRE Rue de la Croix-Rouge	2 terrains football 2 pistes de pétanque
ERNAGE Rue Émile-Labarre	« 1 ballodrome » donné en location à l'auto-école Pro Permis
GEMBLOUX - complexe sportif Rue Chapelle-Dieu, 48 - centre sportif de l'Orneau Chaussée de Namur, 28	1 bassin de natation (fermé depuis le 21/09/2018) 2 salles de sports 1 hall sportif 1 salle de danse 1 salle d'arts martiaux 1 cafeteria 1 hall sportif 1 salle polyvalente 1 cafétéria

-stade communal Rue Victor-De-Becker	3 grands terrains 2 petits terrains 1 aire de sport de rue 1 plaine de jeux 1 terrain de beach-volley soccer
GRAND-LEEZ Route d'Aische-en-Refail	2 terrains de football (adultes) dont 1 synthétique 1 terrain de football (jeunes) 1 étang de pêche
MAZY Place Donald-Costy	1 terrain de football 1 salle polyvalente avec locaux annexes et vestiaires 1 terrain de basket-ball extérieur
CORROY-LE-CHÂTEAU Rue Maison-d'Orbais	1 hall sportif 1 espace gymnastique entièrement équipé 1 cafétéria 1 petite salle annexe
ATHENEE ROYAL	Depuis le mois de septembre 2022, l'asbl Gembloux Omnisport s'occupe de la gestion des occupations par les clubs dans les infrastructures sportives scolaires de l'Athénée Royal.

1.6.Clubs sportifs gembloutois (mise à jour : septembre 2022)

Disciplines	Clubs	Contacts	Téléphone	Age min.
Aïkido	Fushiryô Club	Thierry Balseau	0473 / 73 08 57	10 ans
Badminton	BCLG L'Orneau Bad Club	Mme Thunissen Benoît Fouquet-Lapar	0478 / 91 21 38 0493 / 75 82 61	16 ans 5 ans
Balle pelote	Pelote Beuzet Renaissance	Mme Branders	0476 / 50 21 30	
Basket-ball	Black Star Gembloux R.A.S. Mazy Royale Basket-ball Gembloux	Pierre Detroux Alain Lengelé Mme Moncomble	0478 / 44 16 26 0497 / 73 43 45 081 / 61 07 05	16 ans 6 ans 4 ans
Cyclisme – VTT	Gembloux Sprint Club Mazy's Fun Bikers Royal Vélo club Gembloutois	Georges Theizen Laurent Declercq Marc Pirotte	0478 / 98 28 33 0479 / 72 41 63 0496 / 48 62 20	8 ans 16 ans 10 ans
Danse	Académie "Victor De Becker" Classico – Jazz Gembloux Dance Factory	Mme F. Belot Mme C. Bury Daniel Bozzoli	081 / 626 396 0498 / 52 54 97 0470 / 62 88 13	6 ans 3 ans 4 ans
Danse stretching	U.T.A.G.	Liliane Roland	0497 / 41 27 93	50 ans
Escrime	Les 3 Armes	Damien Houben	0496 / 75 17 27	8 ans
Eveil sportif	asbl Gembloux-Omnisport	Sur le site www.gemblouxomnisport.be Inscriptions en ligne		
Floorball	Gembloux Floorball Club	Benjamin D'Heure	0492 / 74 82 60	16 ans

Football	Union Bossière Gembloux	Liliane Lavancy	0477 / 66 35 65	5 ans
	R.F.C. Grand-Leez	Guillaume Joly	0494 / 27 50 39	4 ans
	S.C. Mazycien	Nadine Cauwerts	0477 / 17 32 53	6 ans
	W.A. Sauvenière	Patrick Daiche	0479 / 91 00 71	5 ans
Golf	Golf de Falnuée	Eric Jottrand	0497 / 48 35 57	6 ans
Gymnastique	Club d'Activités Sportives	Mme Mathurin	0474 / 56 86 10	15 ans
	Corroy Gym	Jean-Claude Denison	0495 / 32 38 07	3 ans
	Corroy Gym – gym douce	Jean-Claude Denison	0495 / 32 38 07	18 ans
	Gymsana – gym seniors	Mme Van Eeckhoudt	0492 / 73 05 68	Gym seniors
	Royal Essor Gymnastique	Dany Etienne	0499 / 26 23 93	4 ans
	Vie Féminine Sportive	Mme Gys	0479 / 97 26 37	50 ans
Jogging	G.A.G.	Véronique Simonart	0478 / 45 58 60	18 ans
Judo	Royal Inter Gembloux-Wavre	Francy Delvaux	0495 / 90 52 52	5 ans
Karaté	Hauwen Karaté Club	Guy Danheux	0497 / 60 76 06	5 ans
Kick Power Fit	Stay Fit	Priscilla Nyimec	0496 / 64 47 81	12 ans
Kinomichi	Kishin Ryu Ryu	Marie-Hélène Forster	0472 / 95 40 28	15 ans
Krav Maga	Krav Maga Gembloux	Quentin Mazy	0495 / 11 57 37	12 ans
Marche	Les Spartiates	Emile Mathieu	0477 / 87 07 67	
Mini-Foot	Atousvents	Sébastien Pinoy	0470 / 21 71 32	12 ans
	MF Bernage	Thomas Gets	0474 / 69 83 41	16 ans
	M.F.C. La Closière	Gautier Lahaye	0474 / 28 07 98	13 ans
	Promosport	Mme Van Haute	0474 / 91 74 34	6 ans
	Sport Communication	Eric Vigneron	0475 / 36 13 70	13 ans
Modélisme	Les Accros du Servo	Philippe Crevecoeur	0476 / 73 00 19	7 ans
Multisports	Ass. Sport. Agronomique	Vincent Rolland	081 / 62 23 24	17 ans
Pêche	Les Pêcheurs Réunis Gd-Leez	Michel Baquet	0499 / 37 67 80	Pas âge mim.
Pickelball	Enéosport	Jean-Pierre Mathot	0487 / 28 14 94	50 ans
Pilate	Enéosport	Jean-Pierre Mathot	0487 / 28 14 94	50 ans
	SOS Burn out Belgique	Lisiane Delanaye	0473 / 23 70 42	18 ans
Plongée	Aquarius Plongée	André Van Genechten	0455 / 12 77 82	10 ans
Qi Gong	Au Fil de Soi	Olivier Desteucq	0499 / 29 39 26	10 ans
	U.T.A.G.	Liliane Roland	0497 / 41 27 93	50 ans
Stages	A.D.S.L.	Philippe Soleil	081 / 61 18 40	3 à 14 ans
	Promosport	Denis Detinne	010 / 45 93 00	3 ans
Taekwondo	TKD Legacy	Benoît Faber	0477 / 33 31 66	12 ans
Tai Chi	Académie Siming	Laurent Serruys	0472 / 85 66 67	5 ans
	Taichi Players asbl	Pierre Malcourant	0475 / 53 92 58	10 ans
Tennis	La Closière	Josiane Baijot	0494 / 80 03 34	6 ans
Tennis de table	Impérial Bossière	Ludovic Titeux	0498 / 36 01 49	6 ans
	Royale Palette Gembloux	Philippe Baudoin	0476 / 55 26 93	7 ans
	Royale Palette Isnoise	Pol Lauwers	0497 / 05 74 92	2 ½ ans
	Royale Palette Mazy-Spy	Régis Romainville	0476 / 61 66 44	8 ans
	T.T. Sauvenière	Léa Litwinski	0473 / 44 43 27	7 ans
	Apell T.T.	Fabian Prail	0479 / 84 25 03	16 ans
	Corpo Les Couteliers	José Debled	0476 / 97 82 27	16 ans
	Corpo Les Drôles de Dames	Mme Ponchelet	0486 / 99 53 46	18 ans

Tir pist. & carabine	Le Royal Radar	Stéphan Bergiers	081 / 61 24 78	10 ans
Volley-ball	Volley Club Gembloux	Philippe Léonard	0472 / 44 61 59	6 ans
	Volley Club de Sauvenière	Pascal Dupont	0495 / 49 21 99	16 ans
	Volley Club Yellow Cobras	Didier Nicolas	0494 / 64 55 53	16 ans
Yoga	Centre Dopamine	Luc Wilhelmi	0476 / 42 78 84	18 ans
	Club d'Activités Sportives	Mme Mathurin	0474 / 56 86 10	15 ans
	Corroy Gym – yoga	Jean-Claude Denison	0495 / 32 38 07	18 ans
	Vie Féminine Sportive	Mme Gys	0479 / 97 26 37	16 ans
Yoga pré et postnatal		Mme Layeux	0489 / 93 18 47	18 ans
Zumba	Club d'Activités Sportives	Mme Mathurin	0474 / 56 86 10	15 ans
	Zumbastic	Mme Dewez	0474 / 25 03 50	5 ans
Zumba Gold	Enéosport	Jean-Pierre Mathot	0487 / 28 14 94	50 ans

2.ASBL ATRIUM57 CENTRE CULTUREL DE GEMBOUX

2.1.Siège social

Rue du Moulin, 57 - 5030 GEMBOUX

Tél : 081 61 38 38

E-mail : administration@atrium57.be

2.2.Intervention communale

En 2021, l'intervention communale est de 197.000 € pour la subvention annuelle en lien avec la bonne gestion des contrats de maintenance et de sécurité du bâtiment. Ce montant associé aux aides indirectes fournies par la Ville de Gembloux via le transport scolaire permet d'atteindre la parité exigée par la FWB dans le contrat programme.

Sont repris aussi dans ce paragraphe, l'ensemble et la multitude des aides fournies par la Ville de Gembloux en termes d'assistance et d'accompagnement de projets via le service des travaux, le service des relations publiques et le service juridique. L'ensemble de ces aides indirectes contribuent fortement à la qualité du travail que nous pouvons fournir au quotidien.

2.3.Représentation communale

Outre le Bourgmestre, membre de droit :

- Pour le groupe BAILLI : Madame Lucrece GARCIA
Monsieur Andy ROGGE
- Pour le groupe MR : Monsieur Laurent GRANDHENRY
- Pour le groupe PS : Madame Georgina EKALA MEURS
- Pour le groupe ÉCOLO : Monsieur Frédéric CLERBAUX, Président du Conseil d'administration

Objet social

L'ASBL a pour but, en dehors de tout esprit de lucre, le développement socioculturel et artistique contribuant à l'exercice du droit à la culture de la population de la région de GEMBOUX et ce y compris les communes voisines demandeuses d'une collaboration ponctuelle ou demandeuses d'une extension du territoire d'implantation de l'ASBL sur leur territoire.

Dans cette perspective, l'association a notamment pour missions :

- De mener une action culturelle générale reconnue ou pas par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- De mener une action spécialisée de diffusion aux Arts de la scène.
- De susciter, d'encourager, d'assister ou d'organiser les initiatives de projets ou d'actions en favorisant la notion de coopération ou de collaboration entre les opérateurs culturels du territoire et / ou les associations locales membres de l'ASBL ou concernées.
- D'augmenter la capacité d'analyse, de débat et d'imagination des populations d'un territoire en recourant à des démarches participatives à travers des actions de médiation, de transmission ou de diffusion culturelles ou / et artistiques.
- De nourrir sa capacité de s'inscrire dans des réseaux de coopération territoriaux ou sectoriels ainsi qu'en favorisant les contacts entre l'initiative privée et les pouvoirs publics.
- De contribuer à l'exercice du droit à la culture et plus largement, à l'exercice de l'ensemble des droits culturels pour tous et par tous dans le respect de l'ensemble des droits humains.
- D'organiser des services destinés aux personnes et aux associations qui favorisent les objectifs de l'ASBL.
- D'assurer une judicieuse utilisation des moyens et des équipements existants ou à créer, notamment dans le cadre de la politique socioculturelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Province de NAMUR, de la Commune de GEMBOUX et de la (des) commune(s) concernée(s).
- D'assumer elle-même la gestion et / ou l'exploitation de tous les établissements et / ou services mis à sa disposition ou créés à son initiative.

À ces fins, l'ASBL pourra posséder tous immeubles et équipements, gérer tous services, passer toutes conventions utiles avec les Pouvoirs publics, des organismes privés ou des particuliers, et participer à toutes associations ayant un objet compatible avec le sien.

À ces fins, l'ASBL pourra recevoir des dons et des legs émanant de tiers permettant aux donataires de bénéficier d'une exonération fiscale et ce dans les limites fixées par le législateur.

La visée du projet en 2022 comportait :

- A) Gestion des infrastructures de l'ATRIUM57
- B) Répondre par les plans d'actions culturelles aux objectifs du contrat-programme en lien avec les enjeux issus de l'analyse territoriale.
- C) Gestion et recherche de l'équilibre financier.
- D) Adéquation entre volume de l'emploi et missions à réaliser.
- E) Sortir de la crise COVID et retrouver la relation régulière avec les publics afin de relancer et développer la participation culturelle et favoriser la démocratie culturelle.
- F) Assurer le fonctionnement de « l'ATRIUM57 Café » qui assure la qualité d'accueil des publics en amont comme en aval des actions culturelles ou artistiques. Permettre l'existence de ce lieu comme référentiel commun de rencontre des citoyens et des publics afin de favoriser le développement du maillage social et le développement du volume de fréquentation des publics.
- G) Maintenir la vitalité, la pertinence et le développement des instances de réflexion et de gouvernance de l'ATRIUM57 en lien avec les partenaires associatifs, les autorités communales et provinciales ainsi que la FWB.
- H) Se conformer de manière constante aux évolutions administratives, juridiques et comptables qui impactent sans cesse la réalité du cadre de travail.

2.4. Année 2022

Au 1er janvier 2021, l'Atrium57, Centre culturel GEMBLoux, a débuté officiellement la quatrième année de son contrat-programme de cinq ans qui se terminera le 31 décembre 2023. Sur base d'une décision de Madame la Ministre de la Culture de la FWB, le contrat programme a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2024. Les grands objectifs de ce contrat-programme sont définis au sein du contrat-programme, qui à ce jour a été signé par l'ensemble des autorités.

L'Atrium57 a retrouvé en 2022 un fonctionnement dégagé de toutes les contraintes liées à la pandémie COVID 19. Dès juin 2021, nous avons repris les activités progressivement dans le respect des normes sanitaires en constante évolution. A partir de septembre 2021, nous avons enclenché la saison 2021-2022 dans l'espoir et la dynamique de renouer pleinement avec nos publics et réaliser ainsi nos missions fondamentales en lien avec nos reconnaissances.

L'année 2022 compte plus de 150 jours d'activités avec public à l'Atrium57. Cela représente un accueil de plus de 16.000 personnes en 2022 sans compter la moyenne hebdomadaire des 290 personnes qui fréquentent les cours dans la salle d'expression corporelle. Ces 150 jours d'activités en présence d'un public comportent plus de 200 propositions d'activités à destination de tous les publics et ce principalement via le créneau de la diffusion culturelle mais aussi via les activités de médiation culturelle et de transmission culturelle.

En 2022, l'accueil du public à l'Atrium57 Café s'est effectué exclusivement sur base des horaires des activités culturelles propres à l'Atrium57 ou en lien avec des occupations locatives. Les jours de non-activité avec public sont consacrés au roulement logistique du matériel et l'anticipation organisationnelle. Le service de nettoyage du bâtiment a assuré l'hygiène des lieux, cela représente 1 temps plein et demi couvert pour le temps plein par le contrat Art.60 signé entre l'Atrium57 et le CPAS de Gembloux.

Ces activités sont autant reprises dans notre reconnaissance de notre action culturelle de base que dans notre action culturelle spécialisée aux arts de la scène. Nos actions et activités se développent tout autant en coopération de projet avec le monde associatif qu'en autonomie de l'Atrium57. Le premier semestre de l'année 2022 a été encore conditionné par la lente reprise de la vie associative, impactée par la fatigue, les stress ou les arrêts d'activités durant la pandémie.

Nous pouvons observer que le redémarrage de l'exercice de la démocratie participative a bien eu lieu et que les initiatives ont repris de plus belle à la sortie du printemps 2022. L'exercice de la culture et des droits culturels a retrouvé un visage et une dynamique après une période de deux ans où certains le jugèrent comme « non essentiel » dans la vie. L'Atrium57 se réjouit aussi de la reprise de ses activités en lien avec l'ensemble du réseau scolaire et la rentrée de 2022 a bien confirmé le grand intérêt que les écoles portent aux activités que nous leur proposons via notre carnet « Arts-cinéma et théâtre à l'école ».

L'année 2022 aura connu peu de répit puisqu'au COVID 19 a succédé la guerre en Ukraine et les crises énergétique et économique qui en découlent. L'Atrium57 s'est directement impliqué dans l'accueil des réfugiés en mettant en place un cercle de paroles à destination des familles hébergeuses.

Nous constatons un ralentissement de la fréquentation/consommation culturelle dû à la diminution du pouvoir d'achat des ménages et cela impacte nos recettes. Comme tous les secteurs nous sommes confrontés en cet automne 2022 à l'inflation galopante qui pèse sur le budget. La diminution des recettes et l'augmentation des charges crée l'écart mais nous espérons atteindre le résultat financier au bilan 2022 tel qu'annoncé au budget prévisionnel 2022.

2.5. Les infrastructures de l'ATRIUM57, Centre culturel de Gembloux en 2022

2.5.1. L'Atrium57

Le Centre culturel bénéficie des infrastructures depuis mai 2019. Grâce à la conviction et l'engagement de la Ville de Gembloux dans le domaine culturel, nous disposons d'un magnifique outil de travail et d'accueil au service du développement culturel du territoire.

Il aura fallu toute l'année 2022 pour obtenir la finalisation d'une liste de travaux qui restaient en suspens. Le dialogue maintenu entre toutes les parties aura permis d'avancer dans ce sens et espérer arriver avant la fin décembre 2022 à une clôture définitive du chantier.

L'exploitation de 2022 nous permettra de disposer des données d'exploitation en termes de charges énergétiques. Au vu de la crise énergétique, nous devons nous préparer à multiplier par 3 le cout financier de celui-ci. Le nouveau marché de service de l'énergie qu'a contracté la Ville de Gembloux démarrera en janvier 2023.

2.5.2. La Coutellerie PIÉRARD (mise à disposition temporaire sur demande à la Ville)

Nous continuons de penser que la « Coutellerie » doit être une prolongation du pôle culturel/social dans le quartier de la rue du Moulin - Clos de l'Orneau - Parc CPAS - Espace Coutellerie. Ce quartier est un pont entre le quartier de la gare et celui du centre-ville. Il est un trait d'union dans toute sa singularité et convivialité.

La « Coutellerie » c'est un espace extérieur/intérieur, très favorable à l'accueil de festivités culturelles, qui offre une belle convivialité de rencontres pour les publics familiaux : C'est une valorisation du site pour ses habitants.

2.5.3. Le bâtiment n°15 de la rue du 8-Mai

Le bâtiment est devenu aujourd'hui la structure d'accueil de la Maison des Associations qui est un projet porté conjointement par la Ville de Gembloux et l'ATRIUM57. Ce projet a débuté le 1^{er} septembre 2019 et y accueille actuellement deux associations permanentes ainsi que des activités temporaires d'autres associations.

Actuellement l'occupation des lieux par les deux associations assure le financement des charges d'exploitations du bâtiment. Le comité de pilotage du projet assure le contrôle de gestion du projet confié au Centre culturel, ATRIUM57.

Nous avons travaillé fin 2020 - début 2021 à la modernisation des infrastructures informatiques et nous y assurons un nettoyage hebdomadaire des espaces communs. Nous avons réalisé fin décembre 2021 un chantier de remplacement du revêtement du sol de la grande pièce polyvalente du rez-de-chaussée. Et nous avons investi dans de nouvelles chaises et des nouvelles tables. En 2022, nous avons augmenté les heures de nettoyage hebdomadaire et contribué aux aménagements extérieurs du cabanon servant au projet « potager » du SEM.

2.5.4. Le Foyer Communal et l'Espace Orneau

Nous remercions vivement Nicolas HUPPERTZ et l'ensemble de son équipe de rester attentifs à notre réalité et de nous soutenir en moyens techniques lorsque nous en avons besoin.

2.6. Analyse du volume de l'emploi au sein de l'équipe professionnelle de l'Atrium57 en 2022

Le volume de l'emploi reste inchangé en 2022.

En 2022 le Centre culturel a donc comporté :

- 1 temps plein administratif de niveau secrétariat de direction (APE)
- ¾ temps (27h) assistante de billetterie et administrative
- 3 temps pleins animateurs (2 APE + 1 fond propre de Xavier Joachim)
- 1 temps plein chargé de communication avec maîtrise graphique (APE)
- 1 temps plein ouvrier en maintenance du bâtiment/régie de spectacle (APE)
- 1 temps plein régisseur de plateau (APE)
- 1 temps plein coordinateur technique et logistique
- ½ temps technicien de surface et agent d'accueil (APE)+1 temps plein Art.60
- 1 temps plein de direction sur fond propre.

Ce qui représente un volume global à l'emploi d'un peu plus 11, 25 équivalents temps plein.

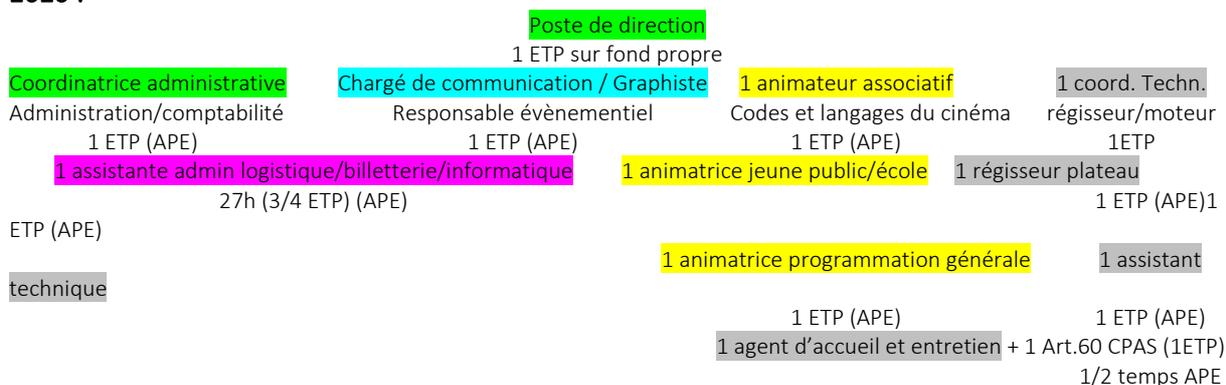
Le volume global de l'emploi ne sera en aucun cas en croissance en 2023 et 2024. Nous espérons juste maintenir le volume de l'emploi sans avoir à le réduire pour des raisons économiques et budgétaires. L'organigramme permet au Centre culturel de mener à bien sa politique culturelle telle qu'elle est définie dans le contrat programme 2019-2024.

Il s'agit donc plus de s'accrocher à une réalité acquise, que d'envisager une croissance des choses en matière de développement de l'emploi au sein du Centre culturel. Certains développements de projets seront temporairement reportés et pourront peut-être être repris en considération dans l'écriture du futur contrat programme 2025-2029.

La demande de reconnaissance à la FWB pour la période 2025-2029 doit être déposée à la FWB pour le 30 juin 2023. Cette demande implique dès cet automne 2022 l'orchestration de tout un processus d'évaluation de la période 2019-2024, un nouveau regard sur une analyse partagée du territoire, et l'écriture du contrat programme 2025-2029.

Le travail d'évaluation est déjà bien en cours et se terminera en janvier 2023. L'analyse du territoire fera l'objet d'un travail spécifique en février 2023. Le projet d'écriture du contrat programme se fera en mars 2023 et sera soumis pour correction et validation au Conseil d'Orientation, au Conseil d'Administration et à l'A.G. entre avril et mai 2023. Il sera présenté pour information au Conseil Communal au plus tard en juin 2023 afin d'être déposé à la FWB au plus tard le 30 juin 2023.

Organigramme et fonctions du personnel de l'ATRIUM57, Centre culturel de Gembloux — Situation en 2020 :



2.7. Tableau des activités 2022

Date	Type d'activité	Titre de l'activité	Participants
sam. 8/01/22	Jeune Public	Les Affreux	117
dim. 9/01/22	Jeune Public	La légende de Lord Ernest	115
mar. 11/01/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	41
mar. 11/01/22	Cinéma	Les Olympiades	18
ven. 14/01/22	Cinéma	Tout nous sourit	48
sam. 15/01/22	Tout public	The Crow-Frog Show	166
dim. 16/01/22	Atelier	Atelier Chant - Monique Gelders	24
lun. 17/01/22	Théâtre scolaire	Tom	114
lun. 17/01/22	Théâtre scolaire	Tom	114
mar. 18/01/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	40
mar. 18/01/22	Cinéma	Un monde	102
mer. 19/01/22	Explo	Les chemins du Sacré	91
jeu. 20/01/22	Médiation aux arts de la scène	Animation philo Tom	18
sam. 22/01/22	Tout public	Grand Gala de Cirque	274
dim. 23/01/22	Jeune Public	Grand Gala de Cirque	270
mar. 25/01/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	50
mar. 25/01/22	Cinéma	Tout s'est bien passé	45
mar. 25/01/22	Médiation aux arts de la scène	Animation philo Tom	15
mer. 26/01/22	Médiation aux arts de la scène	Animation philo Tom	16
mer. 26/01/22	Cinéma	Mimi & Lisa	11
jeu. 27/01/22	Tout public	Innocence	67
ven. 28/01/22	Cinéma	Yeti & compagnies	46
mar. 1/02/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	51
mar. 1/02/22	Cinéma	Serre moi fort	18
mer. 2/02/22	Jeune Public	Ballon Bandit	113
ven. 4/02/22	Cinéma	Mourir peut attendre	44
ven. 4/02/22	Tout public	Dévorons dans le noir	25
mar. 8/02/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	48
mar. 8/02/22	Cinéma	La Fracture	42
mar. 8/02/22	Théâtre scolaire	Les Rossignols de l'Ouest	134
mar. 8/02/22	Théâtre scolaire	Les Rossignols de l'Ouest	136
mar. 8/02/22	Théâtre scolaire	Les Rossignols de l'Ouest	144
mer. 9/02/22	Explo	Maman c'est encore loin le désert	71
jeu. 10/02/22	Conférence Gesticulée	Coquinerie consenties	54
ven. 11/02/22	Cinéma	Kiki Love to love	29
sam. 12/02/22	Tout public	Mariés sur le tarmac	171
sam. 12/02/22	Tout public	Dictée coquine	21
dim. 13/02/22	Atelier	Atelier Chant - Monique Gelders	24
dim. 13/02/22	Cinéma	Priscilla la folle du désert	15
dim. 13/02/22	Tout public	Cabaret Dimanche en fête	57
mar. 15/02/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	50
mar. 15/02/22	Cinéma	Mon nom est clitoris	28
mer. 16/02/22	Cinéma	Sametka, la chenille qui danse	10
jeu. 17/02/22	Tout public	Sexplay, nos panthères, nos bijoux	85

ven. 18/02/22	Cinéma	Spaceboy	24
ven. 18/02/22	Musique	Music Live #10	37
dim. 20/02/22	Jeune Public	Des choses à dire	54
mar. 22/02/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	52
mar. 22/02/22	Cinéma	Tre Piani	58
mer. 23/02/22	Cinéma	Capelito et ses amis	17
mer. 23/02/22	Tout public	Café sexo	10
mer. 23/02/22	Théâtre scolaire	Cinésonic	130
ven. 25/02/22	Cinéma	Ghostbuster : l'héritage	42
sam. 26/02/22	Tout public	La kermesse coquine	83
mar. 1/03/22	Cinéma	Le Peuple Loup	35
mar. 1/03/22	Cinéma	Illusions Perdues	51
mer. 2/03/22	Cinéma	La Baleine et l'escargote	54
ven. 4/03/22	Cinéma	Encanto	35
sam. 5/03/22	Musique	Concert Pitwo	67
dim. 6/03/22	Associations	Théâtre Wallon : Li kèwe dèl Tchèt	0
dim. 6/03/22	Associations	Télévie - ART	44
mar. 8/03/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	45
mer. 9/03/22	Jeune Public	Le petit chaperon rouge	164
jeu. 10/03/22	Tout public	Debout	126
mar. 15/03/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	50
sam. 19/03/22	Tout public	Donovan magicien	345
dim. 20/03/22	Atelier	Atelier Chant - Monique Gelders	24
dim. 20/03/22	Tout public	Dimanche en fête : Erika	63
mar. 22/03/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	45
mer. 23/03/22	Explo	Haroun Tazieff	79
jeu. 24/03/22	Tout public	A cheval sur le dos des oiseaux	92
ven. 25/03/22	Atelier	Ciné décalé	18
dim. 27/03/22	Jeune Public	Chèvre/Seguin/Loup	64
mar. 29/03/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	56
dim. 10/04/22	Atelier	Atelier Chant - Monique Gelders	24
dim. 10/04/22	Tout public	Dimanche en fête : Jean Olivier	28
mar. 19/04/22	Théâtre scolaire	Sous la feuille de salade	35
mar. 19/04/22	Théâtre scolaire	Sous la feuille de salade	71
mer. 20/04/22	Théâtre scolaire	Drôles de Zoiaux	83
jeu. 21/04/22	Théâtre scolaire	Drôles de Zoiaux	29
jeu. 21/04/22	Théâtre scolaire	Drôles de Zoiaux	109
sam. 23/04/22	Tout public	Suarez	271
lun. 25/04/22	Théâtre scolaire	Bleu grenouille	34
mar. 26/04/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	50
mer. 27/04/22	Explo	Canada	128
jeu. 28/04/22	Théâtre scolaire	La soupe au(x) caillou(x)	145
ven. 29/04/22	Musique	Music Live #11	41
ven. 29/04/22	Théâtre scolaire	La soupe au(x) caillou(x)	135
ven. 29/04/22	Théâtre scolaire	La soupe au(x) caillou(x)	158
mar. 3/05/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	36
ven. 6/05/22	Atelier	Ciné décalé	25

mar. 10/05/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	59
jeu. 12/05/22	Atelier	Ciné décalé	15
ven. 13/05/22	Atelier	Ciné décalé	26
mar. 17/05/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	38
sam. 21/05/22	Associations	Rotary : Experimental	147
dim. 22/05/22	Atelier	Atelier Chant - Monique Gelders	24
dim. 22/05/22	Tout public	Dimanche en fête : Erika	62
mar. 24/05/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	45
mar. 31/05/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	54
mar. 7/06/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	63
mar. 14/06/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	53
mar. 21/06/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	55
mar. 28/06/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	43
ven. 26/08/22	Cinéma	Mes frères et moi	44
sam. 27/08/22	Cinéma	Presque	27
mar. 30/08/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	39
jeu. 1/09/22	Atelier	Atelier Chant - Monique Gelders	27
mar. 6/09/22	Arts plastiques	EXPO Aux couleurs vives de l'espoir - vernissage	95
mar. 6/09/22	Cinéma	Chambouletout	55
mar. 6/09/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	30
mer. 7/09/22	Cinéma	La voix d'Henriette	14
jeu. 8/09/22	Cinéma	A temps plein	30
sam. 10/09/22	Tout public	Théâtre Wallon	85
sam. 10/09/22	Tout public	Théâtre Wallon	44
lun. 12/09/22	Associations	Occupations hebdomadaires - Salle Expression corporelle	293
mar. 13/09/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	43
mar. 13/09/22	Cinéma	The Duke	9
mar. 13/09/22	Cinéma	El Buen Patron	31
sam. 17/09/22	Tout public	Lisza	51
dim. 18/09/22	Jeune Public	Gato	78
lun. 19/09/22	Associations	Occupations hebdomadaires - Salle Expression corporelle	293
mar. 20/09/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	61
mar. 20/09/22	Cinéma	Les passagers de la nuit	29
mer. 21/09/22	Explo	Copenhague	112
jeu. 22/09/22	Arts plastiques	EXPO Aux couleurs vives de l'espoir - scolaire	21
ven. 23/09/22	Arts plastiques	EXPO Aux couleurs vives de l'espoir - scolaire	21
ven. 23/09/22	Arts plastiques	EXPO Aux couleurs vives de l'espoir - scolaire	15
dim. 25/09/22	Dimanche en fête	Fête de Wallonie - Jean Olivier	47
dim. 25/09/22	Tout public	Fête de Wallonie - An Encounter	65
dim. 25/09/22	Tout public	Fête de Wallonie - Pierre Vaiana Trio	72
dim. 25/09/22	Cinéma	La Ruche	44
lun. 26/09/22	Associations	Occupations hebdomadaires - Salle Expression corporelle	293
lun. 26/09/22	Arts plastiques	EXPO Aux couleurs vives de l'espoir - scolaire	20
mar. 27/09/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	27
mar. 27/09/22	Cinéma	L'école du bout du monde	76
mer. 28/09/22	Cinéma	Buzz l'éclair	27

mer. 28/09/22	Atelier	Faisons du cinéma	7
jeu. 29/09/22	Arts plastiques	EXPO Aux couleurs vives de l'espoir - scolaire	21
jeu. 29/09/22	Arts plastiques	EXPO Aux couleurs vives de l'espoir	7
jeu. 29/09/22	Tout public	Viem Ordus Ervelet (vie et mort du cervelet)	64
sam. 1/10/22	Associations	Les Faisans - La vérité	80
dim. 2/10/22	Associations	Les Faisans - La vérité	60
lun. 3/10/22	Associations	Occupations hebdomadaires - Salle Expression corporelle	293
mar. 4/10/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	51
mar. 4/10/22	Arts plastiques	EXPO Contes au carré - vernissage	24
mar. 4/10/22	Cinéma	The Green Knight	19
mer. 5/10/22	Jeune Public	Muzand	81
mer. 5/10/22	Arts plastiques	EXPO Contes au carré - visite scolaire	22
mer. 5/10/22	Arts plastiques	EXPO Contes au carré - visite scolaire	14
mer. 5/10/22	Arts plastiques	EXPO Contes au carré - visite scolaire	6
mer. 5/10/22	Arts plastiques	EXPO Contes au carré - visite scolaire	8
jeu. 6/10/22	Arts plastiques	EXPO Contes au carré - visite scolaire	18
jeu. 6/10/22	Arts plastiques	EXPO Contes au carré - visite scolaire	13
ven. 7/10/22	Arts plastiques	EXPO Contes au carré - visite scolaire	25
ven. 7/10/22	Arts plastiques	EXPO Contes au carré - visite scolaire	19
ven. 7/10/22	Arts plastiques	EXPO Contes au carré - visite scolaire	18
ven. 7/10/22	Arts plastiques	EXPO Contes au carré - visite scolaire	22
ven. 7/10/22	Cinéma	Maison de retraite	180
dim. 9/10/22	Atelier	Atelier Chant - Monique Gelders	27
dim. 9/10/22	Dimanche en fête	Dimanche en fête 1 - Erika	54
lun. 10/10/22	Associations	Occupations hebdomadaires - Salle Expression corporelle	293
lun. 10/10/22	Arts plastiques	EXPO Contes au carré - visite scolaire	21
lun. 10/10/22	Arts plastiques	EXPO Contes au carré - visite scolaire	12
mar. 11/10/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	44
mar. 11/10/22	Cinéma	Decision to leave	41
mer. 12/10/22	Arts plastiques	EXPO Contes au carré - visite scolaire	14
mer. 12/10/22	Arts plastiques	EXPO Contes au carré - visite scolaire	20
mer. 12/10/22	Arts plastiques	EXPO Contes au carré - visite scolaire	16
mer. 12/10/22	Cinéma scolaire	Jardins enchantés	49
mer. 12/10/22	Cinéma	Icare	42
jeu. 13/10/22	Arts plastiques	EXPO Contes au carré - visite scolaire	21
jeu. 13/10/22	Arts plastiques	EXPO Contes au carré - visite scolaire	16
ven. 14/10/22	Théâtre scolaire	Erlendis	45
ven. 14/10/22	Théâtre scolaire	Erlendis	106
ven. 14/10/22	Musique	Music Live 1	67
ven. 14/10/22	Cinéma	Les Minions 2	119
dim. 16/10/22	Jeune Public	Jean de Fer	79
lun. 17/10/22	Associations	Occupations hebdomadaires - Salle Expression corporelle	293
lun. 17/10/22	Arts plastiques	EXPO Contes au carré - visite scolaire	15
lun. 17/10/22	Arts plastiques	EXPO Contes au carré - visite scolaire	15
mar. 18/10/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	48
mar. 18/10/22	Cinéma scolaire	Ma mère est un gorille	188

mar. 18/10/22	Cinéma	Peter Von Kant	14
mer. 19/10/22	Explo	Sénégal	125
mer. 19/10/22	Arts plastiques	EXPO Contes au carré - visite scolaire	24
mer. 19/10/22	Arts plastiques	EXPO Contes au carré - visite scolaire	12
mer. 19/10/22	Arts plastiques	EXPO Contes au carré - visite libre	6
jeu. 20/10/22	Tout public	Détester tout le monde	65
jeu. 20/10/22	Arts plastiques	EXPO Contes au carré - visite scolaire	24
ven. 21/10/22	Arts plastiques	EXPO Contes au carré - visite scolaire	15
ven. 21/10/22	Arts plastiques	EXPO Contes au carré - visite scolaire	13
ven. 21/10/22	Arts plastiques	EXPO Contes au carré - visite libre	6
sam. 22/10/22	Tout public	King Arthur	105
lun. 24/10/22	Associations	Occupations hebdomadaires - Salle Expression corporelle	46
mar. 25/10/22	Cinéma	The Last Bus	38
lun. 7/11/22	Associations	Occupations hebdomadaires - Salle Expression corporelle	
mar. 8/11/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	
mar. 8/11/22	Cinéma	As Bestas	
mer. 9/11/22	Cinéma	L'anniversaire de Tommy	
jeu. 10/11/22	Tout public	Hâ(r)me	
dim. 13/11/22	Jeune Public	La classe des Mammouths	
mar. 15/11/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	
jeu. 17/11/22	Tout public	Laura Laune	
mar. 22/11/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	
sam. 26/11/22	Tout public	Du Paddle à Biarritz	
dim. 27/11/22	Atelier	Atelier Chant - Monique Gelders	27
dim. 27/11/22	Dimanche en fête	Dimanche en fête 2	
mar. 29/11/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	
mer. 30/11/22	Jeune Public	Le Chat et la Renarde et autres aventures nordiques	
jeu. 1/12/22	Tout public	Les variations silencieuses	
mar. 6/12/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	
mer. 7/12/22	Explo	Compostelle sans bagage	
sam. 10/12/22	Tout public	En attendant la fin	
dim. 11/12/22	Atelier	Atelier Chant - Monique Gelders	27
dim. 11/12/22	Dimanche en fête	Dimanche en fête 3	
mar. 13/12/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	
ven. 16/12/22	Musique	Music Live 2	
dim. 18/12/22	Jeune Public	La petite souris	
mar. 20/12/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	
sam. 8/01/22	Jeune Public	Les Affreux	117
dim. 9/01/22	Jeune Public	La légende de Lord Ernest	115
mar. 11/01/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	41
mar. 11/01/22	Cinéma	Les Olympiades	18
ven. 14/01/22	Cinéma	Tout nous sourit	48
sam. 15/01/22	Tout public	The Crow-Frog Show	166
dim. 16/01/22	Atelier	Atelier Chant - Monique Gelders	24
lun. 17/01/22	théâtre scolaire	Tom	114
lun. 17/01/22	Théâtre scolaire	Tom	114

mar. 18/01/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	40
mar. 18/01/22	Cinéma	Un monde	102
mer. 19/01/22	Explo	Les chemins du Sacré	91
jeu. 20/01/22	Médiation aux arts de la scène	Animation philo Tom	18
sam. 22/01/22	Tout public	Grand Gala de Cirque	274
dim. 23/01/22	Jeune Public	Grand Gala de Cirque	270
mar. 25/01/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	50
mar. 25/01/22	Cinéma	Tout s'est bien passé	45
mar. 25/01/22	Médiation aux arts de la scène	Animation philo Tom	15
mer. 26/01/22	Médiation aux arts de la scène	Animation philo Tom	16
mer. 26/01/22	Cinéma	Mimi & Lisa	11
jeu. 27/01/22	Tout public	Innocence	67
ven. 28/01/22	Cinéma	Yeti & compagnies	46
mar. 1/02/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	51
mar. 1/02/22	Cinéma	Serre moi fort	18
mer. 2/02/22	Jeune Public	Ballon Bandit	113
ven. 4/02/22	Cinéma	Mourir peut attendre	44
ven. 4/02/22	Tout public	Dévorons dans le noir	25
mar. 8/02/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	48
mar. 8/02/22	Cinéma	La Fracture	42
mar. 8/02/22	Théâtre scolaire	Les Rossignols de l'Ouest	134
mar. 8/02/22	Théâtre scolaire	Les Rossignols de l'Ouest	136
mar. 8/02/22	Théâtre scolaire	Les Rossignols de l'Ouest	144
mer. 9/02/22	Explo	Maman c'est encore loin le désert	71
jeu. 10/02/22	Conférence Gesticulée	Coquinerie consenties	54
ven. 11/02/22	Cinéma	Kiki Love to love	29
sam. 12/02/22	Tout public	Mariés sur le tarmac	171
sam. 12/02/22	Tout public	Dictée coquine	21
dim. 13/02/22	Atelier	Atelier Chant - Monique Gelders	24
dim. 13/02/22	Cinéma	Priscilla la folle du désert	15
dim. 13/02/22	Tout public	Cabaret Dimanche en fête	57
mar. 15/02/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	50
mar. 15/02/22	Cinéma	Mon nom est clitoris	28
mer. 16/02/22	Cinéma	Sametka, la chenille qui danse	10
jeu. 17/02/22	Tout public	Sexplay, nos panthères, nos bijoux	85
ven. 18/02/22	Cinéma	Spaceboy	24
ven. 18/02/22	Musique	Music Live #10	37
dim. 20/02/22	Jeune Public	Des choses à dire	54
mar. 22/02/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	52
mar. 22/02/22	Cinéma	Tre Piani	58
mer. 23/02/22	Cinéma	Capelito et ses amis	17
mer. 23/02/22	Tout public	Café sexo	10
mer. 23/02/22	Théâtre scolaire	Cinésonic	130
ven. 25/02/22	Cinéma	Ghostbuster : l'héritage	42
sam. 26/02/22	Tout public	La kermesse coquine	83
mar. 1/03/22	Cinéma	Le Peuple Loup	35
mar. 1/03/22	Cinéma	Illusions Perdues	51

mer. 2/03/22	Cinéma	La Baleine et l'escargote	54
ven. 4/03/22	Cinéma	Encanto	35
sam. 5/03/22	Musique	Concert Pitwo	67
dim. 6/03/22	Associations	Théâtre Wallon : Li kèwe dèl Tchèt	0
dim. 6/03/22	Associations	Télévie - ART	44
mar. 8/03/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	45
mer. 9/03/22	Jeune Public	Le petit chaperon rouge	164
jeu. 10/03/22	Tout public	Debout	126
mar. 15/03/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	50
sam. 19/03/22	Tout public	Donovan magicien	345
dim. 20/03/22	Atelier	Atelier Chant - Monique Gelders	24
dim. 20/03/22	Tout public	Dimanche en fête : Erika	63
mar. 22/03/22	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	45
mer. 23/03/22	Explo	Haroun Tazieff	79
jeu. 24/03/22	Tout public	A cheval sur le dos des oiseaux	92
ven. 25/03/22	Atelier	Ciné décalé	18

Conclusion :

Nous pouvons conclure au vu des éléments ci-dessus que :

L'équipe de l'Atrium57 a pu maintenir et développer son plan d'action culturel 2022 et ce dans une dimension d'adaptation constante au vu des actualités.

Nous souhaitons que 2022 soit une année de liberté et de retrouvaille pour les publics au vu de l'enfermement des années COVID de 2020 et 2021.

L'action culturelle de 2022 est allée en ce sens et de nombreuses activités ont nourri l'actualité culturelle et artistique au bénéfice des populations.

L'équipe de l'Atrium57 est restée bien en place au fil de l'année et a démontré le déploiement de ses compétences multiples pour répondre aux missions, aux objectifs et aux imprévus.

Le travail d'évaluation sur activité et post activité garantit, tout au long de l'année, la réflexion indispensable à toute remise en question, à l'adaptation du projet et sa construction à venir.

2022 témoigne aussi de l'engagement des instances de l'Atrium57. L'agenda des réunions du Conseil d'Administration, du Conseil d'Orientation et du Comité de gestion démontre le bon suivi des débats et des décisions à prendre.

Le dialogue permanent avec l'ensemble des Services de la Ville de Gembloux est aussi une source de bien être, un réconfort et un soutien précieux dans l'exécution de nos missions.

2022 cédera la place à 2023 qui sera placé sous le signe de la vigilance budgétaire. Notre priorité sera de sécuriser la base de l'Atrium57 dans l'exercice de ses missions fondamentales. Nous serons sans nul doute amenés à réduire la voilure de certaines activités pour atteindre l'équilibre budgétaire, sans que cela ne mette à mal les obligations qui nous reviennent.

Comme le dit très bien l'adage populaire : « Un indien prudent en vaut deux ! »

3.ASBL OFFICE DU TOURISME DE GEMBLoux

3.1.Mission

L'association a pour but :

- de promouvoir par des initiatives propres et l'encouragement d'initiatives privées, la valorisation touristique des monuments, bâtiments, sites, promenades, productions artisanales et activités hôtelières de GEMBLoux,
- de faire connaître à l'intérieur comme à l'extérieur de la Commune les richesses architecturales, historiques, culturelles ou naturelles de celle-ci en relation avec des organismes locaux similaires ou avec tout autre organisme d'intérêt public,
- d'organiser une promotion permanente des biens touristiques sis sur le territoire de la Commune par tous les moyens publics ou privés et notamment par un effort permanent de signalisation.

3.2.Siège

Rue Sigebert, 1, 5030 GEMBLoux

Tél : 081 62 69 60 – Fax : 081 62 69 65

Site Internet : en cours de réalisation

E-mail : info@visitgembloux.be

3.3.Heures d'ouverture

Lundi au vendredi de 09 heures à 17 heures

Samedi, Dimanche et certains jours fériés de 10 heures à 16 heures

3.4.Manifestations ponctuelles du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022

Le dimanche 5 novembre : organisation de la Fête de la Saint-Hubert en collaboration avec le service de la Dynamique urbaine de la Ville. : 300 personnes.

Durant tous les week-ends du 3 décembre au 19 décembre : organisation du marché de Noël sur l'Esplanade dans le cadre des Hivernales en collaboration avec le service Dynamique Urbaine : 8000 personnes.

Du 19 février au 06 mars : Concours de dessins sur le thème de « Gembloux » : 150 personnes ont visité cette exposition.

Le dimanche 3 avril : Organisation de Gembloux Autos-Rétro en collaboration avec le Rotary et un club de véhicules anciens : 600 personnes et une centaine de véhicules participèrent à l'événement.

Les 9 et 10 avril : Organisation de Gembloux, juin 1815, pose d'une stèle pour le passage de GROUCHY à GEMBLoux et installation d'un bivouac dans le parc d'Epinal avec différentes animations : 200 personnes.

Du 14 mai au 08 juin : Exposition consacrée à Saint-Jacques de Compostelle à l'église de GEMBLoux : 250 personnes.

Les 27 et 28 mai : Organisation de la Fête Médiévale à CORROY-LE-CHATEAU : 6000 personnes participèrent à cette fête.

Le dimanche 5 juin : Organisation de la Journée de la Fraise en collaboration avec la Ferme VANDECANDELAERE à BOSSIERE : 1000 personnes.

Du vendredi 8 au dimanche 10 juillet : Marché Provençal organisé dans le parc d'Epinal : 1800 personnes.

Les 10 et 11 septembre : Journée du Patrimoine à GEMBLoux avec visite de l'ancienne abbaye bénédictine et du centre TERRA : quelques 130 personnes participèrent.

Le dimanche 11 septembre : organisation du VélOrneau.

Du 16 septembre au 02 octobre : Sons et lumières pour le 1.100 anniversaire de la création de l'abbaye (13500 personnes), Balade gourmande/vie locale dans la cour de la ferme (150 personnes), Tour Saint-Guibert (300 personnes), Concerts de Carillon au Beffroi (70 personnes).

Du 29 au 30 octobre : Festibière au Foyer Communal : 600 personnes.

3.5. Action permanente du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022

Accueil au bureau de quelque 1500 personnes.

Traitement d'une centaine de demandes de renseignements effectuées par téléphone.

Traitement de quelque 1.100 demandes de renseignements envoyées par courriels, Messenger.

215 entrées et guidages sous l'égide de l'Office du Tourisme ont été recensés dans l'ancienne abbaye bénédictine de GEMBLOUX et le Château de CORROY.

Entretien régulier des soixante kilomètres de sentiers inclus dans les 6 circuits balisés.

Projet de remise en ordre des différents balisages des promenades.

Rédition de la brochure illustrée et commentée du Centre-Ville, création de fiches pédestres, fiches circuit vélo, édition d'une brochure du Centre- Ville adaptée.

3.6. Représentation communale

Le membre du collège communal disposant du tourisme dans ses attributions préside, conformément à ses statuts, l'Office du Tourisme.

La représentation politique au sein de l'Assemblée générale se présente comme suit :

- Emmanuel DELSAUTE, Échevin du Tourisme
- Marie-Claire RINGLET
- Laora WAUTELET
- Nadine GUISSET
- Stéphane GRÉGOIRE
- un membre du parti Ecolo (remplacement de Marie LAHAYE) doit encore être désigné.

3.7. Intervention communale

En 2022, l'intervention communale était de 85.000 €.

4. ASBL « MAISON DU TOURISME SAMBRE-ORNEAU »

4.1. Mission

La Maison du Tourisme située rue Sigebert à GEMBLOUX couvre le territoire de FLOREFFE, GEMBLOUX, JEMEPPE-SUR-SAMBRE, SAMBREVILLE et SOMBREFFE.

4.2. Siège

Rue Sigebert, 3 – 5030 GEMBLOUX

4.3. Représentation communale

- Emmanuel DELSAUTE
- Patrick DAICHE
- Laurence NAZÉ
- Frédéric DAVISTER

4.4. Intervention communale

En 2022, l'intervention communale était de 2.500 €.

5. ASBL CANAL ZOOM, Télévision locale de GEMBLOUX, CHASTRE, PERWEZ et WALHAIN

5.1. Mission

L'association a pour mission de service public la production, la co-production et la diffusion de programmes d'information, d'animations locales, de développement culturel et d'éducation permanente.

Les productions propres de l'association devront favoriser l'expression et la participation de la population concernée.

5.2. Siège

Passage des Déportés, 2 – 5030 GEMBLOUX

Tél : 081 61 30 09 – Fax : 081 61 29 99

E-mail : courrier@canalzoom.be

redaction@canalzoom.be – direction@canalzoom.be

5.3. Représentation communale

- Laora WAUTELET
- Fabian LOSANGE
- Benjamin SAJOTTE
- Martin ROMMENS

5.4. Intervention communale

En 2022, l'intervention communale était de 15.000 €.

6. ASBL AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI (A.L.E.)

6.1. Mission

L'association a pour objet la gestion de l'Agence locale pour l'Emploi, conformément à l'article 8 de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité des travailleurs et à ses arrêtés d'exécution.

L'Agence locale pour l'Emploi est compétente pour l'organisation et le contrôle d'activités non rencontrées par les circuits réguliers du travail.

6.2. Siège

Rue Albert, 1 à 5030 GEMBLOUX

Tél. : 081 60 12 84 - Fax. : 081 60 16 64

Email : aleGEMBLOUX@proximus.be

6.3. Représentation communale

- Pol MARBEHANT
- José ALVAREZ
- Sylvie CONOBERT

- Guy CHARLES (en remplacement de Philippe CRÉVECŒUR
- Marie MARCHAND
- Laurent GRANDHENRY
- Patience ENABIA

6.4.Intervention communale

En 2022, l'intervention communale était de 11.500 €.

7.ASBL COMITÉ DES JUMELAGES

7.1.Mission

L'association a pour objet, dans le respect des opinions philosophiques, politiques et religieuses de chacun, le rapprochement des villes jumelées en favorisant et coordonnant les échanges, entre autres, culturels, éducatifs, sportifs, linguistiques et économiques.

Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

7.2.Siège

Rue Monseigneur Heylen, 5 – 5030 GEMBLOUX
Tél. 0486 95 .54 27

7.3.Représentation communale

Le Député-Bourgmestre Monsieur Benoît DISPA et l'Échevin des Jumelages, Monsieur Emmanuel DELSAUTE sont administrateurs de plein droit de l'ASBL.

7.4.Intervention communale.

En 2022, l'intervention communale était de 5.200 €.

8.ASBL EXTRACOM.GEMBLOUX

8.1.Mission.

Créée en 2006, l'ASBL Extracom.Gembloux s'occupe de la gestion des garderies des implantations communales. Ses objectifs : unifier l'organisation des accueils extrascolaires, donner un statut à l'ensemble des accueillantes et augmenter la qualité des accueils extrascolaires.

Ses missions concrètes sont :

- le recrutement des accueillantes et leur remplacement en cas d'absence ;
- la mise en place et le contrôle d'un système de paiement sécurisé des garderies ;
- le contrôle des présences en collaboration avec les accueillant(e)s ;
- la rétribution des accueillant(e)s ;
- l'établissement des attestations fiscales ;
- les contacts réguliers et bonne communication avec les directions d'écoles, les enseignants, les accueillantes et les parents ;
- la formation des collaborateurs de l'ASBL ;
- la gestion quotidienne de l'ASBL ;
- être l'interlocuteur privilégié des parents.

8.2.Siège

Place du Sablon, 5 – 5030 SAUVENIÈRE

Tél. : 0475 41 70 24

8.3.Représentation communale

- Gauthier de SAUVAGE, Échevin de tutelle
- Émilie LEVÊQUE
- Véronique MOUTON
- Fabrice ADAM
- Santos LEKEU-HINOSTROZA

8.4.Intervention communale

En 2022, l'intervention communale était de 137.700 €.

9.ASBL RÉGIE DES COUTELIERS DE GEMBLoux-SOMBREFFE

9.1.Missions

L'association a pour but l'amélioration des conditions de vie à l'intérieur d'un ou de plusieurs quartiers d'habitations par la mise en œuvre d'une politique d'insertion intégrée. Pour atteindre son but, la régie des quartiers réalise conjointement deux types d'actions : celles favorisant l'amélioration du cadre de vie, l'animation, la convivialité et l'exercice de la citoyenneté, notamment par la pédagogie de l'habiter et celles contribuant à l'insertion socioprofessionnelle des stagiaires en leur offrant une formation encadrée par une équipe de professionnels.

9.2.Siège

Avenue Jules Bruyr, 48 à 5030 GEMBLoux

9.3.Représentation communale

- Benjamin BERGER (en remplacement de Philippe CRÈVECŒUR)
- Verlaine URBAIN
- Laetitia FAIN

9.4.Intervention communale

En 2022, l'intervention communale était de 10.000 €.

25. Cultes et expressions philosophiques

1. REPRÉSENTATION

Les fabriques d'églises sont régies par le décret impérial du 30 décembre 1809 et le décret régional wallon du 13 mars 2014 relatif à la tutelle sur les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, date d'entrée en vigueur du décret susvisé, le Conseil communal exerce la tutelle spéciale d'approbation sur le budget, les modifications budgétaires et le compte des fabriques d'églises.

2. PARTICIPATION FINANCIÈRE

Subside ordinaire		COMPTE 2021	BUDGET 2022
1	BEUZET	24.810,99	20.178,88
2	BOSSIÈRE	38.540,42	36.441,83
3	BOTHEY	6.836,94	5.888,15
4	CORROY-LE-CHÂTEAU	25.107,27	23.170,21
5	ERNAGE	21.306,39	12.802,71
6	GEMBLoux	72.925,66	47.096,27
7	GRAND-LEEZ	27.696,36	10.164,14
8	GRAND-MANIL	19.053,55	22.309,14
9	ISNES	25.385,81	20.860,13
10	LONZÉE	27.307,44	20.011,45
11	MAZY	18.383,83	21.871,39
12	SAUVENIÈRE	14.122,74	12.321,03
13	PROTESTANTE	12.577,12	9.138,68
14	Morale laïque	0,00	0,00
		334.054,52	264.254,01

26. Centre public d'action sociale

1. SITUATION

Rue Chapelle-Marion, 1
5030 GEMBOUX
081 62 72 00
Adresse mail : info@cpas-gembloux.be

2. SES ORGANES

2.1. Le Conseil de l'Action Sociale en 2022

Présidente :

Madame Isabelle GROESSENS
Rue de Loncée 159 – 5030 LONZÉE
081 62 72 35

Conseillers :

Madame Édith PIRSON
Rue du Zémont, 32 – 5030 GEMBOUX

Madame Anne-Lise MALLIA
(...)

Monsieur Andy ROGGE
Rue Émile-Pirson, 43 BTE 1 – 5032 MAZY

Madame Nadine GUISET
Rue des Déportés 12 – 5030 BEUZET

Monsieur Patrick THONNART
Rue des Carrières 23 – 5032 LES ISNES

Madame Joëlle POULET
Rue Albert 18/7 – 5030 GEMBOUX

Monsieur Dominique de HEMPTINNE
(...)

Madame Laurence MARTIN
Rue Camille-Cals 24 – 5030 GEMBLOUX

Monsieur Antoine HOUTART
Rue de Noirmont 2C – 5030 GEMBLOUX

Monsieur Bernard SCHMIT
(...)

2.2. Le Bureau permanent

Mesdames Isabelle GROESSENS et Anne-Lise MALLIA, Messieurs Andy ROGGE et Patrick THONNART

2.3. Le Comité spécial du service social

Mesdames Isabelle GROESSENS et Edith PIRSON, Messieurs Andy ROGGE et Antoine HOUTART

2.4. Le Comité spécial de gestion des maisons de repos et de soins

Mesdames Isabelle GROESSENS, Nadine GUISET et Laurence MARTIN et Monsieur Dominique de HEMPTINNE

2.5. Le Comité spécial de gestion des crèches

Mesdames Isabelle GROESSENS, Anne-Lise MALLIA et Joëlle POULET et Monsieur Bernard SCHMIT

Nombre de réunions en 2021 (année complète)

Le Conseil de l'Action Sociale a tenu 13 réunions.

Le Bureau permanent a tenu 19 réunions.

Le Comité spécial du service social a tenu 24 réunions.

Le Comité spécial de gestion de la crèche a tenu 11 réunions.

Le Comité spécial de gestion des maisons de repos a tenu 11 réunions

Nombre de réunions en 2022 (du 1^{er} janvier au 30 septembre 2022)

Le Conseil de l'Action Sociale a tenu 9 réunions.

Le Bureau permanent a tenu 11 réunions.

Le Comité spécial du service social a tenu 20 réunions.

Le Comité spécial de gestion de la crèche a tenu 7 réunions.

Le Comité spécial de gestion des maisons de repos a tenu 8 réunions

2.6. Les grades légaux

Directeur général f.f. du CPAS :

Madame Véronique MICHELS

081 62 72 59 – veronique.michels@cpas-gembloux.be

Directeur financier du CPAS : Monsieur Stéphane LIBOUTON
081 62 72 06 – stephane.libouton@cpas-gembloux.be

3.PERSONNEL PAR SERVICE AU 30 SEPTEMBRE 2022

(Ceci concerne le personnel effectivement rémunéré au 30 septembre 2022)

3.1.Administration générale

FONCTIONS	NOMBRE (ETP)	STATUT
Directrice Générale faisant fonction	1	S
Directeur Financier	1	S
Juriste	1	C
Chef de service administratif	1	S
Bachelier(ère) en gestion des ressources humaines	1	C
Bachelier(ère) en comptabilité	2	C
Employé(e) d'administration comptabilité	1	APE
Employé(e) d'administration service du personnel	1	APE
Ouvrier(ère) chargé de l'entretien	1	Maribel
Ouvrier(ère) chargé de l'entretien	0,10	C

3.2.Services généraux : services des bâtiments

FONCTIONS	NOMBRE (ETP)	STATUT
Chef de bureau technique	1	S
Bachelier(ère) en informatique	1	C
Agent technique	1	APE
Agent technique	1	Maribel
Ouvriers qualifiés	1,80	C
Ouvriers qualifiés	3	APE
Employé(e) d'administration	0,80	APE
Employé (e) d'administration	1	S

3.3.Buanderie centrale

FONCTIONS	NOMBRE (ETP)	STATUT
Aide-soignant(e) chargé(e) de la buanderie	1	C
Ouvrier (ère)	1	C
Ouvrier (ère)	1	APE
Ouvrier (ère)	1	Maribel

3.4.Service social de première ligne – médiations dettes –service énergie

FONCTIONS	NOMBRE	STATUT
-----------	--------	--------

	(ETP)	
Directeur(rice) du secteur social	1	C
Employé(e) d'administration affectée à l'accueil	1	C
Employé(e) d'administration affectée à l'accueil	1	APE
Assistant(e) social(e)	1	S
Assistant(e) social(e)	3	C
Assistant(e) social(e)	5,90	APE
Assistant(e) social(e)	4,80	Maribel
Employé(e) d'administration	3,80	APE
Éducateur (trice) spécialisé(e) logement	1	APE

3.5. Maisons de repos et maisons de repos et de soins

3.5.1. PERSONNEL CHARGE DE LA GESTION DES DEUX SITES

FONCTIONS	NOMBRE (ETP)	STATUT
Administration des deux sites		
Directeur (trice)	1	S
Employé(e) d'administration (économat et normes HACCP, responsable personnel nettoyage pour l'ensemble du CPAS, Responsable Buanderie)	1	C
Assistant(e) social(e)	1	APE
Employé(e) d'administration (Comptabilité)	0,80	C
Employé(e) d'administration (Accueil et administratif)	1	APE
Infirmier (ère) en chef (chef de service nursing)	1	S
Référent(e) pour la démence	1	C

3.5.2. PERSONNEL OCCUPE SUR LES DEUX SITES : RESIDENCE "LA CHARMILLE" & RESIDENCE "SAINT-JOSEPH"

FONCTIONS	NOMBRE (ETP)	STATUT
Personnel infirmier :		
Infirmier (ère) en chef	1	S
Infirmier (ère)	15,10	C
Assistant(e) en soins hospitaliers	1,60	C
Infirmier (ère) administrative	1	C
Personnel de soins :		
Aide-soignant(e)	32	C
Aide-soignant(e)	1,20	APE
Pool paramédical :		
Ergothérapeute	1,75	C
Ergothérapeute	0,80	APE

Kinésithérapeute	2	APE
Animateur (trice) logopède	0,80	Maribel
Employé(e) service ergothérapie	2	APE
Cuisine centrale :		
Agent technique en charge de la cuisine	1	Maribel
Ouvrier(ère) qualifié(e) (cuisine)	0,80	Maribel
Ouvrier(ère) qualifié(e) (cuisine)	1	C
Ouvrier(ère) (cuisine)	0,80	C
Ouvrier(ère) (cuisine)	2,45	APE
Ouvrier(ère) (cuisine)	2,20	Maribel
Entretien :		
Ouvrier (ère)	2,80	APE
Ouvrier (ère)	2,50	Maribel
Ouvrier (ère)	4,20	C

3.6. Crèche "Les Roitelets" - « Les Petites Châtaignes »

FONCTIONS	NOMBRE (ETP)	STATUT
Directeur(trice) des crèches	1	C
Infirmier(ère) santé communautaire	0,80	C
Assistant(e) social(e)	1,60	C
Assistant(e) social(e)	0,60	APE
Puériculteur (trice)	10,55	C
Puériculteur (trice)	7,75	APE
Puériculteur (trice)	9,15	ONE/APE
Puériculteur (trice)	1	Maribel
Ouvrier (ère) logistique	0,50	C
Ouvrier (ère) entretien	1,50	APE
Ouvrier (ère) entretien	0,50	C

3.7. Aide à domicile

FONCTIONS	NOMBRE (ETP)	STATUT
Aide-ménagère chargée de l'entretien à domicile	5,10	APE

3.8. Transport social

FONCTIONS	NOMBRE (ETP)	STATUT
Employé(e)	1	APE
Employé(e)	1	Maribel

3.9. Service insertion socioprofessionnelle

FONCTIONS	NOMBRE (ETP)	STATUT
Personnel d'encadrement		
Gestionnaire des projets sociaux	0,50	S
Assistant(e) social(e)	1	C
Assistant(e) social(e)	1	APE
Educateur(trice)	1	Maribel
Personnel occupé sous contrat article 60§7		
-dans les services du CPAS	10	C
-auprès d'ASBL avec intervention financière	7	C
-auprès d'ASBL sans intervention financière	0	C
-auprès d'entreprises d'économie sociale	6	C
-auprès de l'administration communale de GEMBLOUX	0	C

3.10. Service Insertion Sociale

FONCTIONS	NOMBRE (ETP)	STATUT
Assistant(e) social(e) chargé(e) de la gestion des projets sociaux et de la coordination sociale	0,50	S
Assistant(e) social(e) SIS	0,50	
Assistant(e) social(e) Santé mentale	0,50	Maribel
Assistant(e) social(e) Pré SIS Agent de liaison	0,50	
Educateur(trice)	1	

3.11. Soins à domicile

FONCTIONS	NOMBRE (ETP)	STATUT
Infirmier(ère) social(e)	1	C

Depuis le 16 octobre 2020, la coordination de soins et services à domicile a été transférée à un autre centre de coordination et l'infirmière sociale a été affectée à 100% aux services d'aide à domicile.

4. PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS SERVICES

Notes :

L'ordre de présentation des services correspond à l'ordre des fonctions du budget du CPAS)

Le fonctionnement des services tel que décrit ci-dessous (notamment ce qui concerne les modalités d'accès et les heures de permanence) a été adapté en 2020 dans le respect des mesures sanitaires imposées durant la crise de la Covid 19.

4.1. Patrimoine privé

Le CPAS est propriétaire de deux immeubles mis en location à des personnes privées :

- Un immeuble sis rue Sainte Adèle 14 - 5030 GEMBLOUX comprenant 4 logements :
 - Rez de chaussée : Appartement 2 chambres, cuisine non équipée, salle de bains, cave et jardin commun,

- 1er étage : Appartement 2 chambres, cuisine non équipée, salle de bains, cave et jardin commun,
- 2ème étage D : Studio mezzanine, cuisine non équipée, salle de douche, cave et jardin commun.
- 2ème étage G : Studio mezzanine, cuisine non équipée, salle de douche, cave et jardin.
- Une maison d'habitation avec jardin sise chaussée Romaine 32.

Les immeubles sis rue Pierquin à GEMBLOUX et rue de l'Église à LONZÉE sont mis à disposition de la S.C.R.L. « La Cité des Couteliers de GEMBLOUX », via des baux emphytéotiques. Ces bâtiments ont été entièrement reconstruits. Ces opérations, subsidiées par la Société Wallonne du Logement, ont permis la création de nouveaux logements sociaux.

Depuis 2007, l'ancien Home Notre-Dame a suivi le même sort, un bail ayant été conclu pour une part avec la Ville et pour l'autre avec la S.C.R.L. « La Cité des Couteliers de GEMBLOUX ». Le bâtiment est occupé depuis 2010 par l'école communale de GRAND-LEEZ et par des locataires de la société de logements sociaux.

L'immeuble, rue du Moulin, 50, a été intégré dans le cadre du plan communal du logement, dans le projet de construction de 50 logements sur le site de l'ancienne « Coutellerie PIÉRARD ». Ce bâtiment a été cédé à la S.C.R.L. "La Cité des Couteliers" et a été démoli.

Les informations relatives à l'achat et au reconditionnement de l'immeuble sis 55 avenue de la Faculté à GEMBLOUX se trouvent dans la section relative aux logements de transit.

L'étage du nouveau bâtiment situé rue Chapelle-Marion, 1, dit Arsenal, comprend huit logements pour personnes âgées dont la construction et la gestion ont été assurées par la S.C.R.L. "La Cité des Couteliers ». Un bail emphytéotique a également été conclu entre le CPAS et la S.C.R.L. "La Cité des Couteliers". Le rez-de-chaussée de ce nouveau bâtiment comprenant dix bureaux accueille la direction générale et la direction financière ainsi que la salle du Conseil.

4.2.Économat, service central des achats

La plupart des dépenses de fonctionnement sont reprises à cette fonction.

La répartition des dépenses s'effectue via la facturation interne :

- à partir de la gestion des stocks ;
- en fonction des taux d'occupation des différents établissements.

4.3.Consultations juridiques : aide juridique de première ligne

Le Centre poursuit sa collaboration avec le Bureau de Consultation et de Défense juridique de NAMUR. Une permanence est assurée par maximum deux avocats et se tient à l'Hôtel de Ville, tous les premiers et troisièmes vendredis de chaque mois, entre 11 h et 12 h.

Le CPAS intervient forfaitairement dans les défraiements des frais de trajet des avocats participant à cette permanence.

Ce service est ouvert à tous, il s'agit de l'aide juridique de première ligne qui est totalement gratuite.

Personnes de contact : Natasha VERVONDEL

4.4. Service médiation de dettes

Le service de médiation de dettes est agréé par le Service public de Wallonie depuis le 1^{er} mars 1995 (sous le Matricule SPW/SMD 101).

Le Service est accessible à la population gembloutoise à raison de deux permanences par semaine à savoir le mardi et jeudi de 09 h 00 à 12 h 00. En dehors de ce créneau, le service fonctionne sur base de rendez-vous.

Notons toutefois que les permanences sont suspendues depuis le 19 mars 2020 en raison de la pandémie de Covid-19. Le service travaille exclusivement sur base de rendez-vous et fait preuve à ce propos d'une grande flexibilité.

Le Service de médiation de dettes se compose de trois médiateurs de dettes (à temps plein). Le service est conventionné avec une licenciée en droit maîtrisant les matières abordées et apportant les éclairages juridiques et conseils adéquats.

Le service est désigné comme médiateur par le Tribunal du Travail dans le cadre de procédures relevant de la loi sur le règlement collectif de dettes (loi du 05 août 1998). Une rémunération des prestations de ce service est fixée légalement et le paiement en est assuré lors de certains actes de procédure.

Des dispositions décrétales émanant du Service Public de Wallonie permettent une subsidiation de ce service, en fonction du nombre d'habitants recensés au 1^{er} janvier de l'année de référence, du nombre de dossiers traités, de la participation à des formations continuées, entre autres critères. L'avance sur subside déjà perçue pour 2022 s'élève à un montant de 18.283,39 € (sur une subvention principale de 24.807,04 €).

Le CPAS est membre de MEDENAM, association chapitre XII « Centre de Référence en Médiation de dettes de la Province de NAMUR » qui apporte depuis 2009 un appui méthodologique supplémentaire au service et anime la plupart des séances de formations organisées dans le cadre du travail de prévention tertiaire.

4.4.1 Séances informatives

Le service organise à la demande des séances collectives visant à informer la population gembloutoise des implications pratiques de la médiation de dettes amiable et du Règlement collectif de dettes.

4.4.2 Actions de prévention

Durant la phase curative et post-curative possible de 6 mois, un travail visant à aider les personnes quittant les dispositifs curatifs (médiation de dettes amiable – Règlement collectif de dettes) à ne pas retomber dans le surendettement est proposé au travers de 3 axes :

- Travail relationnel à l'argent : Il est proposé à chaque médié de se questionner sur l'origine de son surendettement, mais surtout de réfléchir sur sa relation à l'argent (éducation, système familial, valeurs).
- Processus de Règlement collectif de dettes / de médiation de dettes : et le vécu du médié dans tout ça : Bien qu'il n'y ait pas de lien avéré entre la rechute et la manière dont le médié a vécu sa procédure, nous estimons que le volet individuel est l'occasion d'être attentif au vécu du médié.

- Préparation à la « sortie » de la procédure : Cette séance est l'occasion de revoir avec chaque médié les balises d'une bonne gestion au quotidien mais également d'envisager, s'il échet, un projet de vie ne mettant pas en péril l'équilibre budgétaire (projet, nouvelle dépense). De plus, pour certains médiés, la sortie de la procédure est anxiogène. Il est dès lors possible d'apaiser ses inquiétudes en travaillant sur le renforcement de ses compétences et de son autonomie.
- Consom'Action : Dans le cadre de son action de prévention tertiaire visant à l'autonomisation budgétaire des personnes, le service propose à l'ensemble de la population Gembloutoise un programme d'informations abordant diverses thématiques telles que : la consommation sous l'angle des arnaques, l'atelier budget, la consommation et ma santé, les crédits, etc.

Responsable du service : Bérengère TAMINIAU, Médiatrice de dettes.

4.5.Fonds « énergie » et allocations de chauffage

La loi du 04 septembre 2002 confie aux CPAS une mission de guidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies et ce, via le Fonds « énergie » émanant du Service Public de Programmation Intégration Sociale. Cette intervention permet au CPAS d'intervenir financièrement dans les frais d'énergie des demandeurs (à savoir facture de gaz, d'électricité, de mazout, dettes diverses...) et dans le financement des frais de personnel du travailleur social affecté à cette mission.

Le subside prévu pour 2022 s'élève à 164.608,95 € pour les coûts en personnel et à 63.843,51 € pour les aides sociales à accorder.

La fonction de l'assistant social comprend un rôle d'information et de prévention par rapport à la consommation d'énergie, par rapport au paiement des factures ainsi qu'aux fournitures minimales d'énergie.

Les trois activités principales du service énergie sont :

1) **La guidance sociale énergétique** : il s'agit d'un suivi individualisé de familles en vue de diminuer les consommations d'énergie par le biais d'actions d'informations, de sensibilisation à l'énergie, par le biais d'élaboration de bilans énergétiques et de plans d'actions qui sont appuyés par les subsides obtenus auprès du Service Public de Wallonie dans le cadre des Plans d'Actions de Prévention en matière d'Énergie (PAPE). Ces subsides régionaux apportent l'opportunité de mise en œuvre de mesures concrètes en faveur du ménage suivi.

2) **Les rendez-vous avec l'assistant social responsable du service énergie : il s'agit d'une disponibilité, sur rendez-vous,** de l'assistant social au profit du public gembloutois réclamant une aide dans la lecture, la compréhension, la contestation, l'acquiescement de factures d'énergie. C'est aussi l'occasion de veiller et favoriser l'application des « droits sociaux » découlant des obligations de service public en matière d'énergie.

C'est notamment dans ce cadre, que se tient à la disposition de la population gembloutoise, un poste de rechargement via bancontact des cartes pour compteur à budget gaz / électricité installé à l'accueil de l'administration du Centre.

3) **L'organisation des réunions de la Commission Locale pour l'Énergie (C.L.E.)** : La commission se prononce dans le cadre des fournitures minimales garanties en électricité, de la perte du statut de client protégé, de la sollicitation du « secours hivernal » en gaz.

Le Service Social du CPAS est également compétent pour l'octroi des allocations de chauffage. Depuis 2009, le droit à cette allocation est annuel. Le CPAS a perçu à ce jour, pour 2022, des décomptes pour un montant de 19.476,58 € (décompte arrêté au 4 novembre 2022) et les dépenses engagées à la même date sont de 22.408,11 €).

L'allocation était de maximum 210 €/an. L'intervention porte sur 1 500 litres par année civile et par famille. Jusqu'au 30 juin 2022, le montant maximum par ménage était de 300€/an (intervention de 14 à 20 cents/litre en fonction du prix d'achat du combustible).

Depuis le 01 juillet 2022, le montant de l'allocation varie entre 14 et 36 cents par litre de combustible avec un maximum de 2000 litres/ménage et une allocation maximale de 720€/ménage/an en fonction du prix d'achat.

L'allocation est destinée à trois catégories de personnes en fonction de leurs revenus ou de leur situation sociale (www.fondschauffage.be)

Une permanence est également assurée à la Ville le mercredi après-midi de 14 à 16h00.

Responsable du service : Brigitte STEINIER, responsable du service social de première ligne

4.6. Accès à la culture et au sport

Un subside de 25.368,26 € est accordé au CPAS dans le cadre du fonds culture pour 2022 par l'État fédéral (S.P.P. Intégration Sociale) en vue de promouvoir la participation sociale et l'épanouissement culturel et sportif des usagers du CPAS. Depuis 2020 et selon l'arrêté royal du 10 janvier 2018 une nouvelle répartition du subside unique a été mise en place. En effet, la répartition de la subvention n'impose plus l'affectation d'un pourcentage minimum voire maximum aux volets « modules collectifs » et « pauvreté infantile », le CPAS peut définir de façon autonome les accents de sa politique locale et déterminer ses propres groupes cibles.

Six axes de développement sont actionnés par le Fédéral :

Le CPAS prend en charge, par ce biais, les dépenses permettant l'accès à la culture et au sport pour ses usagers.

Ce soutien financier peut prendre différentes formes :

Axe 1. Le financement total ou partiel de la participation par les usagers à des activités sociales, sportives ou culturelles, y compris les cotisations ou le matériel : l'adhésion à une association comme un club sportif, etc. Cette aide peut s'étendre de la cotisation aux frais d'inscription ou même d'équipement requis. Il s'agit d'un avantage individuel.

Axe 2. Le financement total ou partiel de la participation par les usagers à des associations sociales, culturelles ou sportives y compris la cotisation et la participation aux fournitures et équipements indispensables : dans les frais de participation à un match de foot, un spectacle, etc. Cette aide peut intervenir tant dans les frais de ticket d'entrée que de déplacement ou même de garderie.

Une convention a été notamment conclue avec l'ASBL « Article 27 » de NAMUR. En partenariat avec le Centre Culturel de GEMBLOUX et d'autres associations gembloutoises, le CPAS participe à l'accès à la culture pour les personnes les plus démunies et leur famille. La gamme de spectacles accessibles, pour le prix modique de 1,25 € la place, comprend non seulement l'ensemble des spectacles du Centre Culturel de notre ville, mais aussi certains spectacles du théâtre de NAMUR et d'autres centres de la région.

Axe 3. Le soutien et le financement d'initiatives à finalité sociale développées par ou avec le groupe-cible au niveau social, culturel ou sportif : le CPAS peut soutenir des initiatives à finalités sociales auxquelles les personnes ciblées participent elles-mêmes activement ou dont elles ont elles-mêmes eu l'initiative comme une journée de sport.

Le fonds culture permet de soutenir des projets liés à l'insertion sociale et professionnelle.

Axe 4. Le soutien et le financement des initiatives qui favorisent l'accès et la participation du groupe-cible aux nouvelles technologies d'information et de communications

Axe 5 : Les modules collectifs

Depuis 2017, cette subvention peut également couvrir le financement de l'organisation de modules collectifs pouvant compléter le soutien individuel dans le cadre des projets individualisés d'intégration sociale. Il s'agit d'un ensemble cohérent d'activités réalisées en groupe en vue d'atteindre un certain objectif (approche de trajectoire).

AXE 6 : Lutter contre la pauvreté infantile

Depuis 2010, une subvention spécifique a été dégagée en faveur des enfants précarisés. Cette aide doit concerner des enfants mineurs. Ce soutien financier peut prendre différentes formes :

Interventions individuelles.

- Aide sociale dans le cadre de la participation à des programmes sociaux
- Aide sociale dans le cadre d'un soutien scolaire
- Aide sociale dans le cadre d'un soutien psychologique pour l'enfant ou pour les parents dans le cadre de la consultation avec un spécialiste
- Aide sociale dans le cadre d'un soutien paramédical
- Aide sociale dans le cadre d'un soutien pédagogique.

Actions communautaires.

Il s'agit du financement total ou partiel d'initiatives avec ou en faveur des enfants des usagers en vue de favoriser leur intégration sociale (frais relatifs à la mise en place d'actions visant l'intégration sociale des enfants défavorisés)

Responsables du service :

Brigitte STEINIER, responsable du service social de première ligne

4.7. Service Social de première ligne

4.7.1. FONCTIONNEMENT DU SERVICE SOCIAL DE PREMIÈRE LIGNE

Le service social de première ligne est accessible au public via des permanences organisées les lundi, mercredi et vendredi de 9h à 11h 30. Les bureaux sont inaccessibles au public les jeudis sauf urgence sociale.

Les personnes sont reçues à la permanence pour une première demande ou pour une urgence. Elles sont toutefois de préférence reçues sur rendez-vous.

Le travail est réparti entre les différents travailleurs sociaux (6 pour Gembloux-centre et 2 pour les dossiers AMU - aide médicale urgente - et les personnes vivant dans un village de l'entité).

Le service social effectue également des visites à domicile réparties sur toute l'entité. Celles-ci avaient été supprimées durant la crise sanitaire, sauf urgence, et sont à nouveau effectives depuis le 1^{er} octobre 2021.

Le Comité Spécial du Service Social (C.S.S.S.), chargé de prendre des décisions sur base des dossiers présentés, se réunit tous les 15 jours les mercredis à partir de 13 heures 15. Ce comité examine une moyenne de 135 à 160 demandes par séance. Les dossiers sont présentés par les assistants sociaux.

Madame la Présidente a la possibilité d'octroyer des aides urgentes, à charge de ratifier ces octrois à la plus proche séance du C.S.S.S., à concurrence de à 1 612,12 €. Un montant de 3.828,79 € peut être accordé en urgence en cas d'expulsion, vente publique de meubles, garanties locatives, etc., ainsi que défini dans le règlement d'ordre intérieur des instances du CPAS.

La loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale prévoit, depuis le 01 janvier 2022, le versement par le Fédéral de 518 € par dossier traité de revenu d'intégration sociale, au prorata des jours d'intervention (soit X/365^e par dossier) au CPAS. Ces sommes sont obligatoirement affectées à des dépenses en personnel social, en vue d'améliorer la qualité de l'accueil et l'aide aux personnes.

Responsable du service : Brigitte STEINIER, responsable du service social de première ligne

4.7.2. AVANCES SUR PRESTATIONS SOCIALES

L'octroi d'avances sur prestations sociales s'envisage dans l'hypothèse où la mise en ordre des dossiers amène un retard dans la perception des allocations en cause. Une enquête sociale préalable et des contacts avec les caisses compétentes interviennent toujours avant l'intervention financière du Centre. Le service social dispense une aide administrative indispensable auprès des demandeurs.

4.7.3. AVANCES SUR PENSIONS ALIMENTAIRES

Depuis le 1^{er} octobre 2005, l'octroi d'avances sur pensions alimentaires ainsi que la récupération auprès des débiteurs récalcitrants sont assurés par le S.E.C.A.L. (service des créances alimentaires attaché au Service Public Fédéral des Finances)

4.7.4. AIDE SPÉCIFIQUE AU PAIEMENT DE PENSIONS ALIMENTAIRES EN FAVEUR D'ENFANTS

La catégorie des bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (R.I.S.) avec montant majoré, c'est-à-dire la catégorie accordée aux personnes débitrices d'une pension alimentaire est supprimée depuis 2005. Une aide spécifique est dès lors accordée par le CPAS, à concurrence de 50 % de la pension alimentaire payée par le parent, plafonnée à 1.100 € par an (soit 91,67 € par mois). Le CPAS est remboursé à concurrence de 100 % des sommes accordées.

4.7.5. AIDE SOCIALE

L'aide en espèces et l'intervention dans les cautions et garanties locatives prennent en compte les conséquences de l'évolution socio-économique actuelle.

Pour mémoire, l'aide sociale peut être ou non, sur base d'une décision du Comité Spécial du Service Social (C.S.S.S.), liée à un remboursement ultérieur, au moins partiellement, par les bénéficiaires. Le choix du caractère récupérable de l'aide est décidé sur base du dossier social et plus particulièrement d'éléments tels que la nature de l'aide demandée, son impact sur la situation, la nécessité ou non de responsabiliser les ayants droit à l'aide sociale, l'avis du médiateur de dette s'il y a lieu etc. Si l'aide est récupérable, elle a pour corollaire l'augmentation des recettes budgétaires prévues en aide sociale.

Nous rappelons cependant le caractère aléatoire de ces recettes. Chaque année le CPAS alloue une certaine somme au budget afin d'éponger une partie des montants à porter en irrécouvrables et se rapportant aux exercices antérieurs. En 2022, le montant inscrit au budget s'élevait à 38.110,82 €

L'aide sociale ne se limite pas à un apport financier. En effet, le service social effectue également un grand travail de remise en ordre administratif de certains bénéficiaires, leur ouvrant ainsi d'autres droits sociaux (ex : mise en ordre vis-à-vis de la mutuelle ou du chômage, allocation d'handicapé, pension de survie ou de retraite etc.). Le service doit également tenir compte d'autres dimensions pour embrasser l'ensemble de la situation de la personne et l'aider à surmonter sa précarité. Ces besoins autres peuvent être tantôt psychologiques, avoir trait à la santé ou autres. Le service y répond tantôt via un référencement ou des partenariats, tantôt à travers une information exhaustive au bénéficiaire.

4.7.6. REVENU D'INTÉGRATION SOCIALE (R.I.S.) : INTERVENTION DU FÉDÉRAL

L'intervention du Service Public de Programmation Intégration sociale dans le revenu d'intégration sociale se ventile principalement comme suit :

Type de revenus d'intégration sociale (R.I.S.)	Numéro d'article	Intervention de l'État
*R.I.S. accordé aux bénéficiaires belges et / ou bénéf	831/333-01	55 % d'intervention
* R.I.S. accordé aux bénéficiaires non-inscri	831/333-01	100 % d'intervention
* R.I.S. accordé aux person	831/333-01	100 % d'intervention pendant deux ans

Depuis le 1^{er} novembre 2016, tout bénéficiaire du revenu d'intégration ou d'une aide équivalente doit conclure un Projet individualisé d'intégration sociale. Ce document est un contrat conclu entre le bénéficiaire et le CPAS, qui reprend les droits et devoirs de chaque partie. Il s'agit en quelque sorte d'une formalisation écrite du suivi social qui est mis en place par le centre (accompagnement de la personne dans la recherche d'un emploi, d'un logement, dans l'apprentissage du français, dans le suivi de sa situation de santé, ...).

À compter du 1^{er} novembre 2016, une recette supplémentaire du Fédéral de 10% du revenu d'intégration sociale est attribuée pour chaque conclusion d'un projet individualisé d'intégration sociale. Ce subside complémentaire est attribué en principe pendant 1 an à dater de la signature du projet individualisé d'intégration sociale et peut, dans des cas exceptionnels, être prolongé d'un an.

Montants mensuels du Revenu d'Intégration Sociale (R.I.S.) au 1^{er} septembre 2022.

Catégorie	Montants accordés par mois
Personne cohabitante	758,64 €
Personne isolée	1.137,97 €
Personne qui cohabite avec une famille à sa charge	1.537,90 €

Les dépenses et les recettes relatives au personnel occupé dans le cadre de l'article 60 § 7 de la loi des CPAS se retrouvent dans la fonction budgétaire relative à la formation et la réinsertion socioprofessionnelle, en ce compris l'intervention du Fédéral à concurrence du revenu d'intégration sociale ainsi que l'intervention de la Wallonie dans les frais de mise au travail.

Les dépenses en revenu d'intégration sociale concernent tant les demandeurs de nationalité belge que les demandeurs étrangers inscrits au Registre de la population (c'est-à-dire les personnes résidant pour la plupart depuis au moins cinq ans en Belgique, établis ou admis au séjour de longue durée. Il est à noter que les années passées comme étudiant ou demandeur d'asile ne sont pas assimilées).

4.7.7. AIDES EQUIVALENTES ACCORDEES AUX PERSONNES SANS DOMICILE DE SECOURS (NOTAMMENT LES DEMANDEURS D'ASILE)

Le Service Public Fédéral de Proximité Intégration Sociale (S.P.P- I.S.) intervient également à concurrence de 100% des aides accordées aux personnes sans domicile de secours. Pour la population originaire d'Ukraine bénéficiant de la protection temporaire, une subvention complémentaire est prévue. Elle s'élève à 35% du montant de l'aide sociale financière subventionnée pour les 4 premiers mois de l'octroi de l'aide sociale. A partir du 5^{ème} mois de l'octroi de l'aide sociale, la subvention complémentaire s'élève à 25% de montant de l'aide sociale subventionnée

La demande d'asile est examinée par le Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides. Les recours contre les décisions de cette instance se font au Conseil du Contentieux des Étrangers. En cas de décision négative, le Conseil d'État peut être interpellé.

Les demandeurs déboutés et ayant épuisé toutes les voies de recours sont déclarés illégaux et ne peuvent plus être aidés par le CPAS sauf dans le cadre de l'aide médicale urgente (A.M.U.).

4.7.8. STATISTIQUES

Au 30 septembre 2022 :

- 277 personnes bénéficiaient d'un revenu d'intégration dont 73 étudiants ;
- 52 personnes bénéficiaient d'une aide équivalente au revenu d'intégration dont 9 étudiants et 39 ukrainiens ;
- 215 personnes avaient un projet individualisé d'intégration sociale en cours dont 12 PIIS AERIS et 203 PIIS RIS ;
- 24 personnes bénéficiaient d'un contrat de travail article 60§7 de la loi organique (que ce soit pour une mise à disposition au profit du centre ou d'un tiers).
- 1 personne bénéficiait d'un contrat de travail article 61 de la loi organique.

4.7.9.ÉDUCATION AU LOGEMENT

Une éducatrice au logement est occupée à temps plein en vue d'assurer un soutien au Service Social pour les questions de logement, de gestion des logements d'insertion et afin de développer une pédagogie de l'habitat.

Le logement étant un élément crucial dans la définition de la précarité ou de la pauvreté d'une personne, le succès de ce service dépend également fortement de l'état du parc locatif sur l'entité de GEMBLOUX. L'éducatrice au logement travaille en étroite collaboration avec le service social général, le service énergie du CPAS (aide à l'action face à des logements énergivores), certains services de la Ville et un réseau de propriétaires.

Elle travaille également en collaboration avec la Cité des couteliers ainsi que l'AIS Gembloux-Fosses. Elle apporte notamment une aide à la constitution des dossiers de candidature.

L'éducatrice au logement est également en charge des deux logements de transit gérés par le CPAS.

Le CPAS a obtenu de la Wallonie un accord pour la subsidiation des travaux destinés à réaliser trois autres logements dans l'immeuble sis avenue de la Faculté d'Agronomie. Le CPAS a également obtenu un subside du SPP Intégration sociale pour un logement d'urgence : ce point est développé au point relatif aux logements de transit.

Responsable du service : Brigitte STEINIER, responsable du service social de première ligne

4.7.10.PERMANENCE PSYCHOLOGIQUE

Depuis janvier 2017, une permanence d'aide psychologique de première ligne a été mise en place pour les bénéficiaires des services sociaux. Depuis 2019, les permanences sont données à raison de 4 heures par semaine par deux psychologues directement à leur cabinet.

En 2022 (jusqu'au 15/10), 149 plages étaient prévues : 108 ont été réservées.

Responsable du service : Françoise DETIENNE, Gestionnaire de Projets Sociaux

4.7.11.PROJETS EN RÉSEAU

Synergies :

Le Secteur social recherche toutes les synergies possibles. Il collabore notamment avec la C.E.D.E.G., le Fouillis, le groupe Alpha, le Service Entraide Migrants (SEM), la régie de quartier, l'ALE, l'ASBL « Resto du cœur ». Cette dernière ASBL reçoit aussi un soutien logistique du Centre (denrées, aides administratives...). Le CPAS est également partenaire de la Maison de l'Emploi, de la Maison Croix-Rouge et Imagin'AMO. Cette liste n'est pas exhaustive.

Plan de cohésion sociale :

De même, le CPAS est partenaire dans les différentes plateformes du plan de cohésion sociale (P.C.S.) organisé par la Ville.

Les représentants du CPAS au comité d'accompagnement supervisant le travail de tous les axes sont :

- Isabelle GROESSENS : Vice-Présidente de la commission
- Céline DECAMP : Directrice du Secteur social

- Françoise DETIENNE : Gestionnaire des projets sociaux, Responsable de projets.
- Les représentants du CPAS au sein des différentes plateformes sont :
- Plateforme 1 : Insertion socioprofessionnelle représentant CPAS : Françoise DETIENNE, Gestionnaire de Projets Sociaux.
- Plateforme 2 : Logement, représentant CPAS : Brigitte STEINIER, Responsable du service social de première ligne.
- Plateforme 3 : Santé, représentants CPAS, Anne DUMONT, Infirmière sociale et Lisa LEFÈVRE, Assistante sociale service insertion sociale.
- Plateforme 4 : Interculturalité : représentant CPAS : Françoise DETIENNE, Gestionnaire de Projets Sociaux.

Personne de contact pour le P.C.S. : Françoise DETIENNE, Gestionnaire de Projets Sociaux

Aide à l'enfance précarisée

Suite aux différents subsides reçus précédemment dans le cadre du SPP IS lutte contre la précarité infantile et la loterie nationale, le CPAS a décidé de maintenir sur fonds propres les aides suivantes :

- Soutien financier de 2.500,00 € du Kidstock, projet de la Maison Croix-Rouge de GEMBLoux (en collaboration avec les restos du cœur, l'ONE, la ville de Gembloux, ...). Visant à constituer un stock de langes, de lait, de vêtements et matériel de puériculture pour dépanner les familles dans le besoin.
- Soutien financier de l'ASBL AID UCACTION (projet TANDEM) qui propose un coaching et un soutien à la parentalité réalisés par des bénévoles pour les familles en difficultés sociale, financière, psychologique, Maximum de 10 familles soutenues

Projets sociaux divers

- Animations avec les jeunes, phase 3 d'El Paso, Initiative Locale d'Accueil (ILA) de semi-autonomie de jeunes MENA (Mineurs Etrangers Non Accompagnés)
- Caravane : projet itinérant regroupant diverses associations en vue de toucher des citoyens « marginalisés » ou peu mobiles et de créer du lien dans les villages. La crise sanitaire a fait évoluer le projet vers des balades par petits groupes, avec réservation préalable. Depuis, le principe des balades est maintenu avec la présence de travailleurs pour faire le lien avec le réseau et/ou des bénévoles Croix-Rouge. Une journée ou demi-journée annuelle avec et pour les travailleurs de ce projet est également prévue.
- Projet d'initiatives et de concertation locale avec la Maison de l'emploi : ce projet a été initié dans la convention cadre CPAS-FOREM. La convention est renouvelée en 2023 sans apport financier du FOREM. Un financement par le SPW est annoncé pour 2024.
- Projet bois solidaire : ce projet fait suite au projet de l'ASBL Bois solidaire, l'ASBL a été dissoute mais le CPAS via le service Energie et le service Insertion, la Ville via le PCS et le Resto du cœur ont décidé de soutenir les personnes se chauffant au bois, charbon et pellets via un système de bois suspendus.
- L'Atelier Sorcier : convention pour le développement personnel et artistique d'un groupe de femmes du CPAS de GEMBLoux et de CHASTRE ;
- Diagnostic sur l'aide alimentaire : suite à la crise COVID et le partenariat mis en place pour la confection et la distribution de colis et de chèques alimentaires, une réflexion a été menée avec les opérateurs et les « bénéficiaires » de l'aide alimentaire pour réaliser un diagnostic dont les résultats seront présentés fin 2022.
- Fortes chaleurs : des rencontres ont eu lieu entre les différents partenaires concernés afin d'informer la population et surtout les publics les plus fragilisés et précaires (personnes sans-abris, personnes vivant sous les toits, vivant dans les logements précaires et mal isolés...) des

périodes fortes chaleurs, mettre à leur disposition des points d'eau accessibles ainsi que des lieux plus frais.

- Espace 9 : espace communautaire subventionné par l'AVIQ proposant des activités de prévention et d'information mais aussi des activités ludiques et récréatives à un public âgés et isolés. Cet espace ouvrira ses portes le 07 novembre 2022 et les activités seront organisées les lundi et mercredi après-midi, le jeudi toute la journée avec possibilité d'un repas le midi et le vendredi matin. Les personnes présentes à l'espace 9 en sont également les acteurs du projet : le programme, les partenariats sont construits par eux, pour eux.
- En 2022, le CPAS a également été partenaire d'un appel à projet Fonds Social Européen qui a été introduit par l'entreprise SMART, un projet Territoire Zéro Chômeurs de longue durée pourrait voir le jour sur Gembloux.
- Un appel à projet E-Inclusion a également été rentré par le CPAS en collaboration avec le PCS et le réseau avec pour objectif, notamment, de mieux coordonner l'offre numérique sur le territoire.

4.7.12.SUPPORT ADMINISTRATIF DU SECTEUR SOCIAL

L'équipe administrative du Secteur social, composé du service social général, du service insertion, du service de maintien à domicile et du service de médiation de dettes, se compose de cinq personnes (pour 5 ETP), à savoir deux bachelières en droit et trois employées d'administration

Le support administratif prend entre autres en charge :

- L'accueil physique et téléphonique du CPAS ;
- L'organisation des permanences juridiques en collaboration avec la Ville ;
- La rédaction des décisions C.S.S.S. et du suivi statistique de ces dernières ;
- La gestion des denrées alimentaires à destination des bénéficiaires ;
- L'encodage des décisions d'octroi, arrêts, révisions des aides financières et des revenus d'intégrations ou aides équivalentes, des articles 60§7 ;
- L'encodage des aides financières dans les frais médicaux et pharmaceutiques pour les dossiers étrangers et ce, y compris des jeunes hébergés à l'Association Joseph Denamur ;
- L'encodage des nouveaux ménages dans Pégase social ;
- L'encodage et la tenue des statistiques.

Une charge importante du travail administratif reste gérée par les assistantes sociales et par les chefs de service.

Un renfort administratif (1ETP) au sein du Service social de 1^{ère} Ligne a été engagé depuis le mois d'août 2022 pour une période déterminée.

Le secteur social accroît son informatisation et l'automatisation de sa gestion administrative.

4.8.Maison de repos et / ou Maison de Repos et de Soins

La résidence "La Charmille" a une capacité de **71** lits de Maison de Repos (MR) dont 45 lits de Maison de Repos et de Soins (MRS).

La résidence « Saint-Joseph » accueille **70** résidents dont 30 lits M.R., 38 lits M.R.S et 2 lits court-séjour.

La Direction des deux sites est confiée depuis le 1^{er} février 2005 à Monsieur Eddy WANET. Le service social chargé des maisons de repos est assuré par Madame Julie LAURENT.

Direction : Eddy WANET, directeur des maisons de repos
Service Social : Julie LAURENT, assistante sociale

4.8.1. PRIX DE L'HÉBERGEMENT PAR JOUR

Lors de l'entrée en maison de repos d'un résident gembloutois, il est procédé à une enquête sociale qui détermine la capacité d'intervention financière de l'intéressé et éventuellement de ses débiteurs d'aliments. Le cas échéant, le directeur financier peut prendre une inscription hypothécaire sur les biens de la personne. Le budget « aide sociale » prend en charge le solde impayé. Toutes les situations font l'objet d'une décision du Comité spécial de Gestion des maisons de repos.

Lorsque le résident n'est pas gembloutois, soit ses revenus lui permettent de faire face à ses frais d'hébergement et une garantie équivalant à un mois d'hébergement est déposée soit il fait appel au CPAS de sa commune d'origine, lequel délivre un réquisitoire et prend en charge le solde des frais d'hébergement le cas échéant.

A partir du 1^{er} octobre 2022, les prix appliqués sont les suivants :

4.8.1.1. Résidence "La Charmille" et Résidence « Saint-Joseph »

Chambre à 1 lit	53,10 €
Chambre à 2 lits	47,63 €

4.8.1.2. Réduction pour couples

Les couples bénéficient du prix égal à celui des chambres à 2 lits depuis le 1^{er} septembre 2009, si la Maison de Repos n'est pas en capacité de leur fournir une chambre double. Par contre si le couple décide de prendre 2 chambres privées à la place d'une chambre à deux lits, le prix appliqué sera celui de la chambre à 1 lit pour chacun.

4.8.1.3. Suppléments

Étiquetage du linge 49,58 € (forfait unique à l'admission)

4.8.2. RÉSIDENTS À CHARGE FINANCIÈREMENT AU 30 SEPTEMBRE 2021

Dans les maisons de repos du CPAS	9
Dans des maisons de repos extérieures	6
À charge d'autres CPAS	8

4.8.3. PROJET DE FUSION DES MAISONS DE REPOS

Le projet de fusion et de transfert des maisons de repos sur le site de la Résidence « SAINT-JOSEPH » à GRAND-LEEZ est toujours bien d'actualité. Les objectifs de la fusion sont avant tout la rationalisation des coûts et le maintien du projet de vie « Echone comme al maujeone », mais également de répondre à l'obligation de mises aux normes de la Résidence « La Charmille ».

Le dossier de demande de subsides introduit auprès de la Wallonie a porté ses fruits. Les subsides octroyés pour ce projet sont de 7.000.000 €.

Un premier permis unique d'urbanisme a été introduit et refusé par le fonctionnaire délégué (dit permis 1). Le recours introduit par le CPAS contre cette décision de refus a débouché sur l'obtention du permis en date du 11 août 2018. Un recours en annulation contre ce permis 1 unique octroyé par le Ministre de l'Environnement, de la transition énergétique, de l'aménagement du territoire, des travaux publics, de la mobilité, des transports, du bien-être animal et des zonings a été introduit par des riverains devant le Conseil d'État en date du 13 octobre 2018.

Vu la probabilité de voir ce permis unique annulé par le Conseil d'État, un deuxième permis (dit permis 2) d'urbanisme légèrement modifié tenant compte des critiques formulées (notamment par la suppression d'un certain nombre de dérogations, appelées maintenant « écarts » dans le nouveau CODT) a été introduit en date du 16 octobre 2018. Ce permis d'urbanisme a été refusé en première instance mais le recours déposé contre cette décision de refus, a abouti à l'octroi par le Ministre de l'Environnement, de la transition énergétique, de l'aménagement du territoire, des travaux publics, de la mobilité, des transports, du bien-être animal et des zonings en date du 09 septembre 2019. Ce permis 2 octroyé par le Ministre a également fait l'objet d'un recours en annulation introduit par des riverains devant le Conseil d'État en novembre 2019.

Dans le cadre de la procédure prévue par le Code Wallon de l'Action Sociale et de la Santé, le CPAS a obtenu un accord ministériel sur le dossier projet relatif au permis 2 (après analyse par les services de l'Agence pour une vie de qualité « AViQ » du cahier des charges et des plans établis par l'auteur de projet) en date du 19 mars 2020. Cet accord fixe le montant du subside annoncé dans le plan « Papy Boom » d'un montant maximum de 7 000 000 €.

Cet accord sur le dossier projet permet au CPAS de lancer la procédure d'attribution du marché public de travaux en vue de désigner un entrepreneur chargé de la réalisation du projet. La désignation de cet entrepreneur devra ensuite faire l'objet d'un accord de l'AViQ.

En mars 2020, le CPAS a décidé de l'acquisition d'un terrain situé en face de la Résidence Saint Joseph en vue d'y installer notamment un parking et un espace vert. Cette acquisition a été finalisée en mars 2021.

En date du 31 décembre 2020, le CPAS a reçu un accord de principe pour l'extension de 9 places MR au sein de la maison de repos La Charmille.

En date du 21 juin 2021, les deux permis octroyés en 2017 et 2019 ont été annulés par le Conseil d'Etat. Eu égard à l'effet rétroactif des arrêts d'annulation, le Gouvernement wallon s'est trouvé à nouveau saisi des demandes de permis (sur base des dossiers tels qu'ils existaient à la veille du jour où il avait délivré les permis) et disposait d'un nouveau délai pour éventuellement les redélivrer. Le CPAS a décidé de renoncer à défendre le permis unique (dit permis 1) eu égard à l'évolution du dossier à savoir l'introduction d'un permis d'urbanisme sur base duquel le dossier projet (plans, cahier des charges, ...) a fait l'objet d'un accord par arrêté ministériel du 19 mars 2020. Par contre, le permis 2 a été redélivré par le Ministre compétent en date du 04 octobre 2021, moyennant une motivation adéquate répondant aux critiques formulées par le Conseil d'Etat dans son arrêt d'annulation. Ce nouveau permis a fait l'objet d'un recours en annulation devant le Conseil d'Etat le 03 décembre 2021. La procédure est actuellement toujours en cours.

En date du 21 juin 2022, le CPAS a attribué le marché de travaux lesquels ont débuté par la démolition de la maison et le déboisement de la parcelle de terrain.

Une réflexion sur la réaffectation du bâtiment de la Résidence « LA CHARMILLE » doit également être entamée. Une offre d'hébergement pour personnes âgées alternative à la maison de repos y est envisagée.

Cette réflexion s'intègre dans réflexion plus large quant au devenir des infrastructures situées sur le site rue Chapelle Marion afin d'en évaluer le potentiel en matière de rénovation, incluant le cas échéant des extensions des infrastructures en tenant compte, outre des besoins de la population, des besoins en locaux et locaux sociaux pour le personnel du CPAS de GEMBLOUX.

4.8.4. BUANDERIE CENTRALE

La buanderie centrale comprend la gestion :

- du linge des résidents des maisons de repos ;
- des vêtements de travail de l'ensemble du personnel du CPAS ;
- du lavoir social ;
- du linge des crèches ;
- du linge des différentes associations.

Responsable du service : Viviane DEJAIFFE

4.9. Résidences-services « La Marache »

Le CPAS a ouvert en novembre 2013 cinq résidences-services : "La Marache" à GRAND-LEEZ. Celles-ci sont situées sur le site de la maison de repos "Saint-Joseph" et sont destinées à accueillir des personnes autonomes, au maximum deux par logement.

Le résident a la possibilité de prendre les trois repas par jour, préparés par la maison de repos. Il peut bénéficier du service buanderie qui lave et repasse le linge moyennant participation. Une permanence est assurée 24h/24. En cas de besoin, le résident sera mis en contact immédiat avec un membre du personnel de la maison de repos, lequel se déplacera en cas d'urgence.

Trois appartements comportent 45 mètres carrés et sont loués au prix de 1.491,17 € par mois. Deux appartements comportent 50 mètres carré et sont loués au prix de 1.603,72 € par mois. Ce prix comprend la location, les charges énergétiques, l'utilisation de la buanderie située dans la résidence, l'entretien du logement une fois par semaine, l'assistance d'urgence et depuis le 1^{er} septembre 2021, les repas du matin, midi et soir.

Direction : Eddy WANET, directeur des maisons de repos
Service Social : Julie LAURENT, assistante sociale

4.10. Crèche "Les Roitelets" et Crèche "Les Petites Châtaignes"

Depuis la mise en œuvre de la réforme MILAC le 1^{er} avril 2021, réforme répondant à la mise en œuvre du décret du Parlement de la Communauté française du 21 février 2019 et visant à renforcer la qualité et l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance en Communauté française, le CPAS de GEMLOBUX dispose de 2 crèches pour une capacité d'accueil de 133 places.

La Crèche "Les Roitelets" dispose d'une capacité de 70 places d'accueil agréées et subsidiées par l'O.N.E. Elle est composée de 5 sections verticales accueillant chacune entre 11 et 16 enfants. Les sections dites verticales sont des sections qui accueillent les enfants de zéro à trois ans tous âges confondus.

121 enfants ont été accueillis au moins un jour en 2021 à la crèche « Les Roitelets ». Et 104 enfants ont fréquenté la crèche au moins un jour entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2022.

La crèche « Les Petites Châtaignes » compte quant à elle 63 places agréées et subsidiées par l'O.N.E. Elle est composée de 5 sections verticales pouvant accueillir entre 11 et 15 enfants.

99 enfants ont été accueillis au moins un jour en 2021 dans les crèches Petites Châtaignes 1 et 2. Et 102 enfants ont fréquenté la crèche « Les Petites Châtaignes » au moins un jour entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2022.

Les crèches sont ouvertes tous les jours de 07 heures à 18 heures, soit 11 heures par jour.

La participation financière des parents est établie suivant des barèmes officiels, fixés par l'O.N.E. En 2022, elle varie de 2,68 € à 37,87 € pour une journée complète (c'est-à-dire plus de 5h de présence de l'enfant).

Une réduction de 30 % est accordée si deux enfants de la même famille fréquentent la crèche en même temps ou si la famille compte au moins trois enfants ou en cas de handicap de l'enfant reconnu par l'AVIQ.

À l'inscription, les parents déposent une avance forfaitaire qui doit être équivalente à un mois de contribution, destinée à garantir tant un engagement ferme d'inscription que le paiement régulier de leur contribution. Cette avance leur est ristournée en fin de séjour.

Des dispositions émanant de l'O.N.E. concernent :

- La gestion des inscriptions et de la liste d'attente.
- La facturation éventuelle des journées d'absence des enfants.

Une série d'absences sont toutefois autorisées (maladie ou hospitalisation des enfants, grèves des transports publics, chômage technique et économique, trois jours par trimestre pour convenance personnelle, horaires irréguliers des parents avec une information préalable de la crèche).

Madame Muriel RYELANDT assure la direction des crèches depuis le 1^{er} mars 2019.

Madame Marlène MATHIEU, infirmière sociale, assure la coordination de trois sections au sein de la crèche « Les Petites Châtaignes ».

Madame Sophie CALVAER assure la coordination de deux sections au sein de la crèche « Les Petites Châtaignes ».

Madame Céline BROGNAUX assure la coordination de trois sections au sein de la crèche « Les Roitelets ».

Madame Emmanuelle VILBERT assure la coordination de deux sections au sein de la crèche « Les Roitelets ».

Responsable des crèches : Muriel RYELANDT, Directrice A.I.

4.12. Actions en faveur de la jeunesse

Le CPAS est porteur, avec le service Jeunesse de la Ville et Imagin'AMO, du projet « Été solidaire » qui permet l'engagement de jeunes dans le cadre d'un contrat de travail étudiant et dont les tâches accomplies servent à la communauté (projet intergénérationnel).

Au vu des diminutions des subventions « été solidaire », et dans l'objectif de maintenir les différents projets dont celui en lien avec les maisons de repos, le CPAS a pris sur fonds propre l'engagement de 3 jeunes pendant une période de 10 jours.

4.13. Services d'aides familiales

Le Centre a conclu trois conventions avec les services d'aides familiales suivants :

- Avec le Service provincial d'aide familiale de Namur ;
- Avec le Service d'aide et de soins à domicile de la Province de Namur ;
- Avec la Centrale des Services à Domicile de la Province de Namur.

Ces conventions permettent de mettre à disposition des personnes âgées et / ou handicapées des aides familiales ou des gardes malades.

Responsable du service : Anne DUMONT, Infirmière sociale

4.14. Repas à domicile

La confection des repas au départ de la Résidence « La Charmille » est mise en œuvre depuis 1998. La cuisine centrale produit des repas en liaison froide.

Ces repas sont donc fabriqués à la Résidence « La Charmille », refroidis rapidement avec du matériel et des méthodes adaptées et distribués quatre fois par semaine (le lundi, le mardi, le jeudi, le vendredi) sauf les jours fériés. Ils sont destinés aux personnes âgées de plus de soixante-cinq ans, handicapées ou en situation sociale digne d'intérêt.

Le cas échéant, des fours à micro-ondes peuvent être mis à disposition des bénéficiaires.

Les prix des repas ont été majorés de 2 € au 1^{er} janvier 2015 et indexés à chaque premier janvier jusqu'au 1^{er} janvier 2019 en tenant compte des revenus déclarés des personnes, après enquête sociale.

Depuis le mois de mars 2020, les prix des repas ont été revus en tenant compte de deux barèmes de revenus (isolé et ménage) et en prenant comme référence le revenu d'intégration sociale. Cette nouvelle tarification permet d'assurer une répartition plus équitable des bénéficiaires du service dans les différentes tranches de revenus.

Les tranches des revenus et les prix des repas seront adaptés lors de chaque adaptation du revenu d'intégration sociale et lorsqu'il y a un dépassement de l'index-pivot.

La ristourne de 20 % pour les ménages a été supprimée.

Tarifs des repas à domicile au 1^{er} août 2022 :

	Isolé – référence RIS isolé	Ménage – référence RIS avec charge de famille	Prix repas
Référence = taux du revenu d'intégration	1137,97 €	1537,90 €	
Moins de 100 % du RIS par mois	< 1137,97€	<1537,90 €	5,45 €
À partir de 100 % du RIS par mois	>=1137,97 €	>=1537,90 €	6,16 €
À partir de 115 % du RIS par mois	>=1308,67€	>=1768,59 €	6,86 €
À partir de 130 % du RIS par mois	>=1479,36 €	>=1999,27€	7,56 €
À partir de 145 % du RIS par mois	>=1650,06 €	>=2229,96 €	8,27 €

À partir de 160 % du RIS par mois	>=1820,75 €	>=2460,64 €	8,98 €
À partir de 175 % du RIS par mois	>=1991,45 €	>=2691,33 €	9,67 €

Depuis février 2016, une personne occupée dans le cadre de l'article 60§7 a été engagée afin d'accompagner les aide-ménagères dans la tournée des repas à domicile.

Responsable du service : Anne DUMONT, Infirmière sociale

4.15. Service d'aides ménagères (service nettoyage)

Le CPAS occupe une équipe d'aides ménagères travaillant au domicile des bénéficiaires demandeurs âgés d'au moins soixante-cinq ans et / ou handicapés.

Le tarif horaire est fixé en fonction du tarif appliqué dans les services d'aides aux familles majoré de 2,00 € au 1^{er} janvier 2015 et indexé à chaque premier janvier jusqu'au 1^{er} janvier 2019 en tenant compte des revenus déclarés des personnes, après enquête sociale.

Au mois de mars 2020, les taux horaires du service d'aide- ménagères ont été revus en tenant compte de deux barèmes de revenus (isolé et ménage) et en prenant comme référence le revenu d'intégration sociale. Cette nouvelle tarification permet d'assurer une répartition plus équitable des bénéficiaires du service dans les différentes tranches de revenus.

Les tranches des revenus et le taux horaire seront adaptés lors de chaque adaptation du revenu d'intégration sociale et lorsqu'il y a un dépassement de l'index-pivot.

Tarifs des aide-ménagères au 1^{er} août 2022 :

	Isolé – référence RIS isolé	Ménage – référence RIS avec charge de famille	Taux horaire
Référence = taux du revenu d'intégration	1137,97 €	1537,90 €	
Moins de 100 % du RIS par mois	< 1137,97€	<1537,90 €	6,78 €
À partir de 100 % du RIS par mois	>=1137,97 €	>=1537,90 €	7,67 €
À partir de 115 % du RIS par mois	>=1308,67€	>=1768,59 €	8,53 €
À partir de 130 % du RIS par mois	>=1479,36 €	>=1999,27€	9,43 €
À partir de 145 % du RIS par mois	>=1650,06 €	>=2229,96 €	10,28 €
À partir de 160 % du RIS par mois	>=1820,75 €	>=2460,64 €	11,17 €
À partir de 175 % du RIS par mois	>=1991,45 €	>=2691,33 €	12,03 €

Personne de contact : Anne DUMONT, Infirmière sociale

4.16. Transport social

Le service de transport social a débuté le 1^{er} septembre 2000.

En janvier 2008, les missions du service transport et accompagnement social ont été élargies aux missions médicales récurrentes, paramédicales et aux courses administratives et ménagères.

Ce service s'adresse à tous les habitants de GEMBLOUX. La priorité est toutefois réservée aux personnes âgées et / ou handicapées, ainsi qu'aux résidents des maisons de repos de l'entité de GEMBLOUX.

Depuis le 1^{er} avril 2014, le tarif s'élève à 7,00 € par heure facturée pour les courses hors entité et à 5,00 € par heure facturée pour les courses dans l'entité. Un montant de 0,4046 € par kilomètre est réclamé pour toutes les courses depuis le 1^{er} juillet 2022.

Le service transport est agréé Service de transport d'intérêt général par le Service Public de Wallonie.

Dans le cadre du Maribel social, une deuxième accompagnatrice a été engagée à partir du 27 février 2019 pour répondre aux mêmes missions que celles mentionnées ci-dessus et pour assurer des transports pour se rendre à des activités culturelles ou autres.

Responsable du service : Anne DUMONT infirmière sociale
Personne de contact : Caroline PAINBLANC, accompagnatrice

4.17. Formation, réinsertion socioprofessionnelle

4.17.1. ORIENTATIONS D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

Le service insertion socioprofessionnelle reçoit les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, d'une aide sociale équivalente et autres envoyés par l'assistant social du service social général établissant les bilans sociaux

Les axes d'insertion socioprofessionnelle sont les suivants :

4.17.1.1. Engagement dans le cadre de l'article 60§7 de la loi des CPAS : dispositif administratif

Les bénéficiaires du revenu d'intégration peuvent être engagés dans le cadre d'un contrat de travail ou d'emploi pendant la période nécessaire pour obtenir des droits aux régimes de sécurité sociale, principalement aux allocations de chômage ainsi que le prévoit l'article 60§7 de la loi organique des CPAS.

Le travailleur est engagé dans le cadre du contrat art 60§7 pour une période déterminée de trois mois, éventuellement renouvelable en fonction de l'évolution du travailleur et ce avant de passer en contrat à durée indéterminée.

Le personnel engagé dans le cadre de l'article 60 §7 de la loi des CPAS est occupé :

- a) Dans les services du Centre ;
- b) Auprès d'ASBL ou d'organismes publics.

Des conventions finalisent les modalités de mise à disposition ainsi que l'intervention financière de ces utilisateurs.

Un suivi social est assuré durant toute la durée du contrat.

En termes budgétaires, les dépenses et les recettes relatives à l'engagement dans le cadre de l'article 60 §7 de la loi des CPAS sont inscrites à la fonction budgétaire « Insertion socioprofessionnelle » afin de respecter les directives officielles en matière budgétaire.

Le Service Public de Programmation Intégration sociale accorde au CPAS 100 % de l'équivalent du revenu d'intégration taux maximal. Le CPAS est remboursé à 125 % de ce taux pour les 18-25 ans mis au travail dans le cadre de l'art 60 §7.

Depuis 1998, le Centre était exonéré complètement des cotisations patronales pour ce type de contrat pour autant que cette exonération soit intégralement réinvestie dans des engagements supplémentaires du même ordre ou dans du personnel d'encadrement, en l'occurrence des travailleurs sociaux.

Depuis 2014, le CPAS doit toutefois prendre en charge des cotisations patronales s'élevant à 0,06 % de la rémunération brute des personnes occupées dans le cadre de l'article 60 §7.

Le Centre prend en charge les coûts salariaux des travailleurs occupés sous contrat de travail et mis à la disposition d'utilisateurs externes à savoir des ASBL situées à GEMBLOUX ou autres ou des organismes publics, via des conventions de collaboration.

L'utilisateur extérieur verse une contribution mensuelle dans le traitement. Certains utilisateurs interviennent en partie dans le coût de la mise à disposition. Le niveau de participation est décidé par le Conseil de l'action sociale.

Le CPAS perçoit également une prime d'insertion auprès de la Wallonie : 10 € par jour pour les contrats de travail conclus dans le cadre de l'article 60 §7.

4.17.1.2. Engagement dans le cadre des programmes d'économie sociale :

Le CPAS adhère à un programme d'insertion dans le secteur de l'économie sociale qui est axé sur la création d'emplois ainsi que sur la pérennisation et sur la durabilité de ceux-ci.

Ce programme permet l'engagement de personnes auprès d'entreprises d'économie sociale déjà actives.

4.17.1.3. Engagement dans le cadre de l'article 61 de la loi des CPAS :

L'engagement de personnes dans le cadre de l'article 61 de la loi des CPAS est mis en pratique au sein d'entreprises privées. Celles-ci engagent la personne et le CPAS intervient financièrement éventuellement dans le coût salarial selon l'ensemble des aides à l'emploi qui peuvent être mobilisées par ailleurs en fonction des indicateurs particuliers à chaque personne engagée (âge, passé professionnel etc...). Des conventions finalisent l'intervention financière du CPAS.

Le CPAS continue par ailleurs de suivre la situation socio-professionnelle du bénéficiaire tout le long de son engagement en article 61 et reste un interlocuteur de l'employeur.

Le CPAS perçoit une prime d'insertion auprès de la Wallonie de 15 € par jour pour les conventions dans le cadre de l'article 61.

4.17.2. ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DU DROIT A L'INTEGRATION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Le droit à l'intégration sociale concrétisé par l'octroi du revenu d'intégration sociale l'est aussi également, au-delà de l'aspect financier, par des mesures d'insertion.

Le CPAS a conclu une convention avec le FOREM (convention cadre) pour un suivi de public commun CPAS -Maison de l'emploi : en 2022, une petite soixantaine de personnes ont été donc suivies conjointement par un agent d'insertion et un conseiller emploi.

4.17.2.1. Stage préalable à un contrat dans le cadre de l'article 60 § 7

Pour les bénéficiaires du Droit à l'Intégration Sociale (D.I.S.) prêts à l'emploi, un stage de quatre semaines, éventuellement prolongeable, est proposé au sein des services, de l'ASBL ou de l'entreprise dans lesquels le contrat devrait se dérouler.

Responsable du service : Françoise DETIENNE, Gestionnaire des Projets Sociaux

4.18. Service insertion sociale

4.18.1. SERVICE INSERTION SOCIALE

L'objectif des services d'insertion sociale est de développer une politique sociale qui maintienne, valorise et reconnaisse les capacités citoyennes et sociales des bénéficiaires. Il s'agit d'améliorer la situation d'insertion sociale de personnes qui ne sont pas en mesure de bénéficier d'un dispositif d'insertion socioprofessionnelle ni d'y adhérer positivement car elles sont confrontées à divers freins à l'emploi (dépendances, mauvaise santé physique ou mentale, agressivité, hygiène, ponctualité, régularité, respect de soi, des autres et des règles, etc.).

Le service du CPAS agréé depuis le 1^{er} janvier 2011 a pour but de renforcer les capacités de bénéficiaires en travaillant sur les facteurs de précarité et de pauvreté. Les actions entamées visent à :

- Rompre l'isolement social ;
- Permettre une participation à la vie sociale, économique, politique et culturelle ;
- Promouvoir la reconnaissance sociale ;
- Améliorer le bien-être et la qualité de la vie ;
- Favoriser l'autonomie.

Le public cible est constitué de personnes âgées entre 18 et 65 ans, citoyennes de la Ville de GEMBLOUX, en ordre de séjour et fragilisées d'un point de vue social et économique. Le public peut ainsi être issu du CPAS, de la mutuelle, du chômage ou autres.

L'objectif est de développer le travail en réseau et de viser une insertion plus large des personnes rencontrant des difficultés en termes de santé mentale, ce par la mise sur pied de nombreuses activités bénéfiques tant pour la santé mentale que physique.

Le service est agréé et subsidié actuellement pour dix-neuf heures d'activités collectives et d'insertion par semaine. La grille horaire varie mensuellement. Mais des activités régulières se dégagent des activités plus ponctuelles.

Organisation concrète du service d'insertion sociale :

Différentes thématiques ont été mises en place afin de travailler les divers aspects sociaux en collaboration avec les personnes participantes.

Ainsi, le SIS du CPAS de GEMBLOUX a structuré ses activités collectives autour de ces besoins, par le biais de différents pôles :

- la santé physique et mentale : l'hygiène alimentaire, la remobilisation physique, l'appropriation de son réseau de santé par des rencontres avec des professionnelles de la

santé, le développement de l'esprit critique autour de thématiques environnementales, l'hygiène d'un lieu, ... ;

- l'éco-citoyenneté : le développement d'une attitude de suivi administratif, l'appropriation de son environnement avec ses valeurs et ses normes, la sensibilisation à la valeur du travail, ... ;
- la culture : la sensibilisation aux médias et nouvelles technologies, les découvertes culturelles et le développement d'un esprit d'analyse, l'autonomie dans ses déplacements ;
- l'épanouissement personnel : estime et confiance de soi.

Le tout à la demande et en fonction des besoins relevés par les bénéficiaires

4.18. 2. Pré-Sis

Fin 2020, un poste agent pré-sis ou agent de liaison a été créé au sein du service.

L'objectif est d'accrocher les personnes bénéficiaires du RIS ou d'une aide équivalente suivies depuis quelques temps et sans projet précis, par des entretiens individuels, des balades, des visites à domicile, des sorties culturelles ou non ou par tout moyen permettant une (re)mobilisation.

Responsable du service : Françoise DETIENNE, Gestionnaire des Projets Sociaux

4.19. Gestion des projets sociaux et « l'ASBL n° 13 »

L'ASBL n°13

L'immeuble sis rue Chapelle-Marion, 13 est réservé aux actions sociales et aux actions d'insertion par le biais de quatre bureaux.

Le groupe ALPHA et « La manne du cœur » occupent une partie des locaux.

Le Conseil d'Administration de l'ASBL a décidé de l'attribution des locaux en fonction des souhaits de chacun mais également en fonction de la disponibilité.

La Gestion des projets sociaux :

Différents projets sont initiés sur base de constats émanant directement de la population fréquentant le CPAS soit via les différents partenaires.

Ces projets sont divers et souvent développés en partenariat :

- Psychologues : le CPAS a conclu une convention avec deux psychologues de Gembloux, ces derniers reçoivent en leur cabinet, les personnes sélectionnées par un travailleur social dans des plages horaires définies, les mardi et jeudi à concurrence de 2X une heure
- Actions de lutte contre l'illettrisme via soit le Service écrivain public (organisé en collaboration avec le Groupe Alpha Gembloux et la Ville) qui propose gratuitement et en toute confidentialité un accompagnement à la compréhension et à l'écriture de textes (rédaction de courriers, cv, lettres de motivation, ...) pour les personnes rencontrant des difficultés, ou des animations style le jeu de l'alpha, les cartes de Noel au repas du Resto du cœur qui permettent de sensibiliser le grand public à cette difficulté. En 2020 et 2021 suite à une enquête menée auprès des utilisateurs, le service écrivain public a créé le service SOS Digit en mettant l'accent sur l'aide numérique de façon individuelle (prise des rendez-vous dans le cadre de la vaccination COVID) et collective. En 2022, 13 modules SOS DIGIT ont été organisés et fréquentés par en moyenne 6 à 10 participants

- Caravane, le réseau qui roule : projet multi partenarial rassemblant de nombreuses associations et institutions gembloutoises, (CPAS, Ville, Régie du quartier, Restos du Cœur, groupe Alpha, ...) itinérant de rencontres, de convivialité et d'échanges au cœur des villages et des quartiers. Ce projet visant à aller à la rencontre du public a été construit au départ du constat posé par les partenaires du manque de proximité des services et du besoin de recréer du lien. En 2021 : lancement des balades. Par ailleurs, chaque année est organisée une journée ou demi-journée pour les travailleurs du projet. Voir supra.
- Kidstock, projet multi partenarial (CPAS, Croix-Rouge, ...) axé sur l'aide à la petite enfance précarisée permet de fournir aux familles une aide en matériel de puériculture, laits, langes et vêtements au départ d'une demande formulée par les travailleurs sociaux du CPAS.
- TANDEM : soutien à la parentalité qui propose à des familles sélectionnées par un travailleur social, des rencontres entre bénévoles et familles au domicile. Ces rencontres permettent de tisser le lien, de conseiller et d'accomplir différentes démarches en soutien et de partager des moments de détente avec les familles.
- AID'ucation : partenariat axé sur des activités avec un groupe de mamans seules avec enfants. Ces rencontres permettent à ces mamans d'échanger à propos de leur vécu, d'apprendre, de dédramatiser certaines situations, d'y trouver un réconfort, des conseils ...
- Réflexion sur l'aide alimentaire concertée avec les différents partenaires et l'éventuelle participation des usagers (cf. point page 17)

Responsable du service : Françoise DETIENNE, Gestionnaire des Projets Sociaux

4.20.Coordination des soins à domicile (CorGéMaDo/CorSaDe)

L'action des centres de coordination vise à structurer les soins en vue de permettre le maintien à domicile.

CorGéMado, centre de coordination des soins à domicile organisé par le CPAS et agréé en tant que tel depuis 2011 dans le cadre du décret du 30 avril 2009, allie entre autres les services du Centre et les prestataires et les services extérieurs (kinésithérapeutes, infirmiers, repas domicile, aides familiales, etc.) en vue de permettre le maintien à domicile de bénéficiaires. Ce service a été assuré par une infirmière sociale et une assistante sociale APE occupée dans les maisons de repos (dont le temps de travail avait été élargi d'un 1/10 temps), jusqu'au 15 octobre 2020.

En effet, suite aux dispositions de l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 avril 2019 relatif au financement des centres de coordination et de l'arrêté ministériel du 24 mai 2019 fixant le nouveau cadre des centres de coordination ; les missions et le subventionnement des centres de coordination ont été revus. Dans ce cadre, et suite à la volonté du CPAS de maintenir une coordination de soins à domicile sur le territoire de Gembloux, le CPAS de Gembloux et CorSade (centre de coordination de soins à domicile organisé par l'Association Intercommunale de la Santé de la Basse-Sambre) ont conclu une convention par laquelle les missions d'information, de coordination et de travail en réseau incombant au centre de coordination de soins à domicile (telles que définies par les arrêtés susmentionnés) concernant les bénéficiaires situés sur le territoire de GEMBLOUX sont exercées par CorSaDe depuis le 16 octobre 2020.

Un coordinateur CorSaDe est présent sur le site du CPAS (un bureau a été mis à disposition par le CPAS à cet effet) pour un temps de travail, en adéquation avec la charge de travail, avec un minimum d'un jour par semaine.

Les bénéficiaires résidant sur le territoire de la Commune de GEMBLOUX peuvent toujours contacter la coordination via le numéro de téléphone 081 60 04 00, une déviation vers la centrale de CorSaDe

étant assurée. CorSaDe s'est engagé à répondre aux appels ainsi déviés du numéro 081/60 04 00 et à y donner suite en toutes circonstances.

Responsable du CorSaDe : Marie DEKEYSER, coordinatrice

4.21. Logements de transit

Les logements de transit sont destinés à un accueil d'urgence normalement limité dans le temps, à savoir au maximum deux fois six mois. Pour être admises dans un logement de transit, les personnes doivent être en état de précarité ou privées de logement pour des motifs de force majeure.

Les attributions de ces logements sont décidées par le C.S.S.S. sur base d'un rapport social.

Des conventions sont conclues avec les personnes hébergées portant sur la mise en place d'une guidance budgétaire, sur l'utilisation correcte du logement occupé et sur la planification d'une recherche pour un futur logement. Un accompagnement social est mis en place et vise à aider les personnes à trouver un logement stable.

Le CPAS assure actuellement la gestion de deux logements de transit installés rue Chapelle-Marion, n° 1D à GEMBLOUX.

L'immeuble situé au 55, avenue de la Faculté à GEMBLOUX accueillera en 2022 :

- trois logements de transit liés aux plans d'ancrage communal ;
- un logement dit d'urgence sera financé par le SPP Intégration sociale ;
- deux logements supplémentaires dont l'affectation est prévue pour du logement supervisé.

Responsable du service : Brigitte STEINIER, responsable du service social de première ligne

5. INTERVENTION COMMUNALE

En 2022 l'intervention communale était de 3.980.291,11 €.

27. Zone de police ORNEAU- MEHAIGNE

1. MEMBRES DU CONSEIL DE POLICE POUR GEMBLoux

Le Conseil de Police issu des élections communales du 14 octobre 2018 est représenté comme suit au niveau de notre Ville jusqu'à la fin de la législature 2018-2024 :

- Monsieur Patrick DAICHE
- Madame Isabelle DELESTINNE-VANDY
- Monsieur Olivier LEPAGE
- Madame Émilie LEVÊQUE
- Monsieur Benjamin BERGER (suppléant de Monsieur Philippe CRÊVECCEUR démissionnaire)
- Monsieur Fabrice ADAM
- Monsieur Gauthier le BUSSY
- Monsieur Frédéric DAVISTER
- Monsieur Alain GODA
- Monsieur Jacques ROUSSEAU

2. SITUATION

Le commissariat de police est situé chaussée de Tirlemont, 105, à GEMBLoux.

3. CHEF DE CORPS

La Zone de Police ORNEAU-MEHAIGNE est commandée par Monsieur Christophe ROMBOUX, Commissaire Divisionnaire.

4. COLLÈGE DE POLICE

Le Collège de Police est composé des Bourgmestres des trois communes de la Zone de Police :

- DISPA Benoît, Député-Bourgmestre de GEMBLoux, Président
- DELHAISE Rudy, Bourgmestre d'ÉGHEZÉE
- DEPAS Yves, Bourgmestre de LA BRUYÈRE

5. DOTATION COMMUNALE

Elle est de 2.707.027,10 € en 2022.

28. Zone de secours N.A.G.E.

1. SIÈGE DE LA ZONE DE SECOURS N.A.G.E.

Chaussée de Liège, 55
5100 JAMBES

2. COMMUNES COUVERTES

La Zone de secours couvre les 10 communes suivantes : ASSESSE, ANDENNE, ÉGHEZÉE, FERNELMONT, GEMBOLOUX, GESVES, LA BRUYÈRE, NAMUR, OHEY et PROFONDEVILLE.

Elle comporte 4 postes de secours situés à ANDENNE, ÉGHEZÉE, GEMBOLOUX et NAMUR.

3. POSTE DE SECOURS DE GEMBOLOUX

Rue du Stordoir, 50
5030 SAUVENIÈRE
081 62 66 50
secretariat@srigbx.be - www.srigbx.be

4. GESTION ADMINISTRATIVE ET OPÉRATIONNELLE

La zone de secours NAGE est effective depuis le 1^{er} janvier 2015.

Elle est administrée par un conseil de zone et un collège de zone.

Le conseil est composé de l'ensemble des bourgmestres de la zone.

Le collège est composé des bourgmestres des communes sur le territoire desquelles sont installés les postes de secours, et d'un bourgmestre d'une des autres communes, selon une tournante.

La zone est dirigée par Monsieur Pierre BOCCA, Commandant de zone, responsable de la direction, de l'organisation et de la gestion ainsi que de la répartition des tâches au sein de la zone. Il exerce ces compétences sous l'autorité du collège.

5. DOTATION COMMUNALE

Elle est de 654.746,30 € en 2022.

29. Planification d'urgence

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Monsieur Benoît MALISOUX
Numéro d'urgence : 0476/800.658

2. MISSIONS GÉNÉRALES DU SERVICE

La législation relative à la planification d'urgence et à la gestion de situations d'urgence à l'échelon communal est définie dans un arrêté royal du 22 mai 2019 qui précise notamment que « *les autorités compétentes sont responsables de la planification d'urgence sur leur territoire respectif et que dans ce cadre, elles identifient, analysent et gèrent les risques présents sur le territoire* ».

Pour ce faire, les autorités désignent un Coordinateur de la Planification d'Urgence (coordinateur PLANU) qui sera notamment chargé :

- d'élaborer et de mettre régulièrement à jour le Plan Général d'Urgence et d'Intervention (PGUI) et les éventuels Plans Particuliers d'Urgence et d'Intervention (PPUI) ;
- de réunir la Cellule de sécurité dès que nécessaire ;
- d'assurer, en bonne collaboration avec les autorités et les différents services compétents, la gestion de situation de crise.

3. ACTIONS REALISEES

3.1. Formations suivies par le coordinateur PLANU.

Dans le courant du premier semestre 2022, le Coordinateur PLANU a participé à la formation « PLANICOM » dispensée par l'Université de LIEGE. L'objectif de la formation est de présenter tous les aspects de la planification d'urgence et de la gestion de crise ainsi que les rôles et responsabilités de chaque intervenant dans celles-ci (Service de Secours, Fonctionnaire PLANU, Autorités, Services Judiciaires, ...).

En fin de formation, le Coordinateur PLANU a réalisé un travail de fin d'étude intitulé : « *L'implication du citoyen et de la population en général dans le cadre de la gestion de crise* ».

Le Coordinateur PLANU a également participé à une formation de recyclage théorique et pratique dans le cadre de ses fonctions d'équipier de première intervention incendie au sein de l'Hôtel de Ville.

3.2. Participation aux travaux de la Commission fédérale d'experts en charge de la gestion de crise

Suite aux crises successives auxquelles nous avons été confrontés ces dernières années (COVID, inondations, UKRAINE), la Ministre de l'Intérieur a souhaité mettre en place un groupe d'experts chargé de mener une réflexion sur le travail de planification d'urgence et de gestion de crise.

Dans ce cadre, des tables de dialogue ont été organisées afin de permettre à des représentants des Bourgmestres, des représentants des PLANU et des représentants de la population venant de tout le pays d'échanger sur la thématique et de partager leurs expériences de terrain.

Le Coordinateur PLANU de la Ville de GEMBLOUX a été retenu afin de participer à ces tables de dialogue. Les premiers échanges se sont tenus en septembre 2022. Les travaux se poursuivent actuellement.

3.3. Missions quotidiennes

Au cours de cette année, le Coordinateur PLANU a été appelé à remettre différents avis sur des manifestations publiques organisées sur le territoire de GEMBLOUX et pour lesquelles les aspects sécurités devaient être abordés (Braderie-Brocante annuelle, Wally en Fête, Journée sans voiture, ...).

Le Coordinateur PLANU a également entamé un important travail de réflexion sur la manière dont sont introduites les demandes d'autorisation pour l'organisation de ces manifestations publiques, l'objectif étant à terme de fournir aux organisateurs un formulaire de demande global permettant aux différents intervenants d'y trouver toutes les informations utiles à la formulation de leurs avis et recommandations en vue de la délivrance de l'autorisation.

Par ailleurs, les contacts avec les partenaires (Centre de Crise, Zone de Secours, Centrale 112, SPF Santé publique, ...) ont repris et se renforcent alors qu'ils avaient été peu nombreux, voire abandonnés depuis quelques années.

Enfin, le Coordinateur PLANU a été à plusieurs reprises sollicité dans le cadre d'incidents de petite ou moyenne ampleur sur notre territoire ou sur les territoires des communes voisines (embouteillage autoroutier important par temps de canicule, alerte à la bombe, accident de train, ...).

4. CRISE COVID

La crise COVID a été moins impactante qu'au cours des deux précédentes années, le travail se limitant désormais à dispenser quelques informations quant à la poursuite des opérations de vaccination et à surveiller l'évolution des indicateurs au niveau local, dans le respect des dispositions diffusées par la Ministre de l'Intérieur.

5. INONDATIONS DE L'ETE 2021

Le travail de la Task Force inondations s'est poursuivi afin de coordonner les différentes opérations menées en matière de prévention et de gestion des inondations.

Dans ce cadre, le Coordinateur PLANU a rédigé et fait approuver le règlement-prime, la procédure et les différents formulaires relatifs à l'octroi d'une prime à la population pour la mise en place de dispositifs durables de protection contre les inondations et les coulées boueuses.

L'engagement d'un agent spécialisé en gestion de l'eau et l'agriculture, à l'été 2022, a permis de décharger le coordinateur PLANU du secrétariat de la Task Force et de la gestion des primes anti-inondations précitées.

6. ACCUEIL DES REFUGIES EN PROVENANCE D'UKRAINE

La guerre menée en UKRAINE par les forces armées de la RUSSIE a poussé sur les routes près de 6,5 millions de personnes dont près de 53.000 ont trouvé refuge en BELGIQUE.

6.1. L'accueil des réfugiés

Dans les premiers jours du mois de mars, la Ville de GEMBLOUX a pu compter sur près de 130 lieux d'hébergement pour un total de plus ou moins 300 lits.

Ces offres ont été enregistrées par le Coordinateur PLANU au sein d'une plateforme fédérale mise à disposition de Fedasil. Lorsqu'un besoin d'hébergement correspondait à une offre gembloutoise, Fedasil orientait les réfugiés vers le Coordinateur PLANU qui devait alors organiser leur prise en charge par l'hébergeur sélectionné et les orienter vers les différents services administratifs de la Ville et du C.P.A.S. afin de régulariser et organiser leur présence sur le territoire.

Face à l'aspect parfois chaotique de l'arrivée des réfugiés à GEMBLOUX en raison de dysfonctionnements au niveau de Fedasil, le Coordinateur PLANU a coordonné un important travail des Services de la Ville, des Services du C.P.A.S. et des partenaires locaux afin de garantir un accueil de qualité aux réfugiés avec notamment :

- la mise en place d'une permanence commune du Service Etrangers de la Ville et du Service Aide sociale du C.P.A.S. au sein de l'Hôtel de Ville pour accompagner les démarches administratives des réfugiés ;
- la mobilisation et la coordination des écoles, tous degrés et tous réseaux confondus afin que les enfants arrivant sur notre territoire soient accueillis à l'école sans difficulté ;
- la collaboration, en lien avec la chargée de projet P.C.S., de tous les partenaires de terrain tel que le Service Entraide Migrants pour l'accompagnement des réfugiés, le Groupe Alpha pour l'apprentissage du français ou encore le Centre Culturel Atrium 57 pour l'organisation de temps de rencontre entre réfugiés en déclinaison de la cafétéria sociale.

Depuis le début de la crise, ce sont à peu près 150 réfugiés qui ont transité par GEMBLOUX. A ce jour, 79 sont encore présents sur notre territoire dont 36 sont domiciliés au sein de 18 locations du marché privé et 43 sont encore hébergés au sein de 16 hébergements différents.

6.2. L'accompagnement des hébergeurs

L'accueil des réfugiés n'aurait pu se faire sans l'implication de certaines d'hébergeurs. Pour ceux-ci aussi, les débuts ont été quelque peu difficiles en raison d'un manque d'informations des autorités supérieures, de règles changeantes et peu claires pouvant amener aux découragements et à l'abandon de certains. Toutefois, dans ce cadre, le Coordinateur PLANU a également mis en place et coordonné un important travail d'accompagnement des hébergeurs avec notamment :

- la rédaction et la mise à jour régulière d'un vade-mecum de l'accueil reprenant toutes les informations pouvant être utiles aux candidats hébergeurs et aux hébergeurs actifs ;
- une mobilisation importante du Service Population et des Services du C.P.A.S afin de communiquer toutes les informations utiles aux hébergeurs quant à la situation des réfugiés reçus chez eux, et ce afin de permettre une meilleure cohabitation ;
- la mise en place par le Centre culturel Atrium57, avec la collaboration du Service Entraide Migrants, d'un groupe de parole mensuel pour les hébergeurs et les candidats hébergeurs afin

de leur permettre de discuter de leur expérience d'accueil, de faire part de leurs difficultés, d'échanger les bons tuyaux, etc.

6.3. Collecte de vivres, de médicament, de matériel

Dès le début du conflit, des besoins en vivres, matériel et médicaments se présentent pour les réfugiés ayant quitté le pays mais aussi pour les Ukrainiens restés sur place.

Le Coordinateur PLANU a mis en place et géré un point de collecte au sein de l'Hôtel de Ville afin de recueillir les dons des citoyens. Ainsi, ce sont +/- 6 tonnes de matériel, vivres et médicaments qui ont été collectés et envoyés en UKRAINE par la Ville avec l'aide de la Croix Rouge de GEMBLoux qui a assuré les transports vers BRUXELLES avant transfert vers l'UKRAINE.

Cette collecte a également permis d'aider et d'équiper les réfugiés arrivés sur notre territoire.

Arrêté par le Collège communal au cours de sa séance du 24 novembre 2022 où étaient présents :

Monsieur Benoît DISPA, Député-Bourgmestre-Président
Mesdames, Messieurs Laurence DOOMS, Gauthier de SAUVAGE VERCOUR, Gauthier le BUSSY,
Jeannine DENIS, Emmanuel DELSAUTE, Echevins
Madame Isabelle GROESSENS, Présidente du C.P.A.S.
Madame Vinciane MONTARIOL, Directrice générale

Par le Collège communal,

La Directrice générale,

Le Président,

Vinciane MONTARIOL

Benoît DISPA

Pour expédition conforme,

La Directrice générale,

Le Député-Bourgmestre,



Vinciane MONTARIOL

Benoît DISPA

Présenté en séance publique du Conseil communal, le 14 décembre 2022, avant que le Conseil communal ne délibère sur le projet de budget de l'exercice 2023.

Par le Conseil communal,

La Directrice générale,

Le Président,



Vinciane MONTARIOL

Benoît DISPA